

République Démocratique du Congo

Autonomisation par la Valorisation de l'Entreprenariat rural sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient au changement climatique autour de Kinshasa (AVENIR)

Annex 8: DRAFT Manuel de procédures de mise en oeuvre du Projet (PIM)

SOMMAIRE

Contents

SOMMAIRE	2
Table de Figures	3
Table de Tables	3
PARTIE A: Description du Project	6
A.1: Gouvernance et les dispositifs de mise en œuvre	6
PARTIE B : Description des activités	20
B.2: Composante 1: Agriculture Familiale et Entrepreneuriat Agricole et Rural	23
B.2: Composante 2: Désenclavement et marchés territoriaux	90
PARTIE C: Procédures administratives, financières et comptables	122
C.1: Gestion Financiere	122
C.2: Procedures de la passation des marchés	124
C.3: Dispositif de Suivi et Evaluation	125
PARTIE D: ANNEXES	150
Termes de référence équipe du projet	150
Modelés partenariats, manifestation d'intérêt.	168
Matrices partenaires potentielles de mise en œuvre	196

TABLE DE FIGURES

Figure 1. <i>Etat des lieux des marchés dans les provinces du Kwango et du Kwilu</i>	91
Figure 2. <i>Entrepôt de stockage de produits agricoles devenu un abri pour matériaux de</i>	91
Figure 3. <i>Une vue du marché de demi-gros de céréales de Tessaoua (Région de Maradi au Niger)</i>	92
Figure 4. Carte de localisation géographique des marchés de demi-gros ciblés dans le Kongo Central.	94
Figure 5. Carte de localisation géographique des marchés de demi-gros ciblé dans la province du Kwilu (Kikwit et Masi-Manimba)	94
Figure 6 Carte de localisation géographique du marché de demi-gros ciblé dans la province du Kwango (Katoi/316)	95
Figure 7. Carte de localisation géographique des marchés de demi-gros ciblé dans la province de Mai-Ndombé (Mushie et Oshewe)	95
Figure 8. SSE d'AVENIR.....	133

TABLE DE TABLES

Table 1. Information statistique par province, annuaire statistique 2017 et MICS 2018	16
Table 2 Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aigue *Février a juillet 2021	17
Table 3. Types de CEP et itinéraires techniques.	46
Table 4. Partenaires mise en œuvre Nutrition.	56
Table 5. Risques et mesures d'atténuation de nutrition.....	57
Table 6. Plans de formation	64
Table 7. Pré-identification des structures parties prenantes du programme.....	65
Table 8. Parcours de l'entrepreneur dans la sous-composante 1.4	69
Table 9. Matrice des sites pré-identifiés pour les marchés.....	93
Table 10 Caractéristiques techniques indicatives d'un marché de demi gros	98
Table 11. Marchés de collect	Error! Bookmark not defined.
Table 12. Pour les infrastructures de marchés de demi-gros et marchés de collecte	108
Table 13. Pour les pistes rurales et les ports fluviaux:	108
Table 14. Estimation des certains indicateurs du cadre logique.....	128
Table 15. Roles de SSE	131
Table 16. Rapports SSE à soumettre.	133

Sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
AMI	Avis à manifestation d'intérêt
APHACO	Fédération nationale des associations de personnes handicapées du Congo
ARMP	Agence de réglementation des marchés publics
AVENIR	Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient.
BAD	Banque africaine de développement
CFLEDD:	Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CNA	Consultation nationale sur l'agriculture
CONAPAC	Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo
COPACO	Confédération paysanne du Congo
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
DGGPA	Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones
EAFF	East African Farmers Federation (Fédération des producteurs d'Afrique de l'Est)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
IPC	Classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire
FRI	Financement rural inclusif
FSPR	Facilité de stimulation pour les pauvres en milieu rural
LINAPYCO	Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmées du Congo
MARE	Mécanisme d'accès aux ressources empruntées
ODD	Objectifs de développement durable
OP	Organisations paysannes
OPA	Organisations professionnelles agricoles
PADRIR	Programme d'appui au développement rural inclusif et résilient
PAPAKIN	Programme de soutien aux centres d'approvisionnement en aliments et légumes de Kinshasa
PASA-NK	Projet d'appui au secteur agricole du Nord-Kivu
PEA Jeunes	Projet d'appui à l'entrepreneuriat agricole des jeunes (Cameroun)
PIRAM	Programme intégré de réhabilitation agricole dans la province de Maniema
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROPAC	Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale
PTBA	Plan de travail annuel et budget
PTF	Partenaires techniques et financiers
RDC	République Démocratique du Congo
RENAFER	Réseau national des associations de femmes rurales de la République démocratique du Congo
REPALEF	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC
SABP	Système d'allocation basé sur les performances

Équivalents en monnaie

Unité monétaire =

1,0 USD =

Poids et mesures

1 kilogramme = 1 000 g

1 000 kg = 2,204 livres

1 kilomètre (km) = 0,62 mille

1 mètre = 1,09 yards

1 mètre carré = 10.76 pieds carrés

1 acre = 0,405 hectare

1 hectare = 2,47 acres

PARTIE A: DESCRIPTION DU PROJET

A.1: Gouvernance et les dispositifs de mise en œuvre

Gestion et coordination du Projet

1. **Tutelle du Projet.** La tutelle technique du projet sera exercée par le ministère de l'agriculture.
2. Le pilotage stratégique et la supervision du programme seront assurées par un Comité national de Pilotage (CNP). Le CNP sera présidé par le ministère agissant en qualité du représentant de l'emprunteur et, comprendront les ministères en charge de l'agriculture, du développement rural, des petites et moyenne entreprises, du genre, ainsi que les parties prenantes clés de la mise en œuvre d'AVENIR notamment un représentant des autorités locales et les partenaires économiques et sociaux (organisations paysannes, secteur privé, etc.). Le CNP se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation : i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA), ii) des orientations stratégiques en regard des priorités politiques nationales et iii) d'un dialogue citoyen inclusif aux niveaux national et local.
3. La Maitrise d'ouvrage sera déléguée à une unité de gestion de projet (UGP) qui relèvera du Ministère de l'Agriculture et qui disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière en étant responsable devant le ministère des Finances de l'utilisation des fonds. L'UGP assurera les responsabilités de gestion fiduciaire et opérationnelle notamment la planification, la gestion administrative et financière, la mise en œuvre et la supervision technique des partenaires de mise en œuvre (y compris les passations de marchés, la gestion des savoirs et de production des connaissances et le Système de Suivi et Evaluation). Le siège de l'UGP sera établi à Kikwit (province de Kwilu) avec trois antennes situées dans les autres régions d'interventions (Kimpese au Kongo Central, Kenge au Kwango et Inongo au Mai-Ndombe). Les autorités gouvernementales ont déjà exprimé leur volonté de mettre à disposition du Projet les espaces nécessaires à cet effet.
4. Le projet bénéficiera également des acquis des projets antérieurs en ce qui concerne (i) la programmation et la gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels de mise en œuvre, y compris le manuel administratif et gestion financière.
5. Le personnel du siège de l'UGP sera en charge de la coordination, de l'orientation stratégique et de la ... des activités. Les antennes auront un rôle de suivi technique avec les partenaires de mise en œuvre. Elles seront aussi les interlocuteurs permanents du Projet avec les autorités provinciales.
6. Le personnel spécifique¹ sera recruté conformément aux accords passés entre le FIDA et le gouvernement de RDC durant la période FIPS. Il est prévu qu'un comité de recrutement soit formé par : (i) trois membres nommés par le gouvernement de RDC et (ii) deux consultants internationaux spécialisés en ressources humaines recrutés (liste restreinte avec ANO du FIDA). Les TDR de ce comité préciseront ses attributions, toutefois, il devra spécifier et justifier pour chaque poste, les trois meilleurs profils identifiés ; il reviendra ainsi au gouvernement après réception de l'ANO du FIDA de constituer une équipe inclusive qui respecte l'équilibre suivant : 40% de femmes (dont 33% des postes de management) et 30% de jeunes. Les personnes en situation de handicap et des peuples autonomes seront encouragés à candidater et un coefficient leur sera attribué.
7. L'UGP est piloté par un Coordinateur, secondé par un-e adjoint-e qui sera aussi le RSE. Ce choix stratégique est fait afin que les données émanant du S/E soient au plus proche des prise de décision.
8. A ce premier niveau de coordination s'articule un second niveau de responsables rendant compte au Coordinateur (ou à son adjoint). Ce niveau regroupe des deux responsables de composantes, les responsable administratif et financier, le responsable de passation de marché et l'auditeur interne. Sur la même logique, les Responsables d'antennes sont aussi les assistants de suivi-évaluation.

¹ Les termes de référence des différents postes des unités de gestion du programme sont proposés en annexe

9. Un troisième niveau de Chargé·e et de spécialiste techniques et/ou fiduciaires s'articule aux responsables pour les appuyer dans leurs domaines respectifs. Au siège, il s'agit du/de la Chargé·e de nutrition, du/de la Chargé·e de genre, jeunes et groupes vulnérables, du/de la Chargé·e de génie civil. Ce dernier poste aura aussi la responsabilité de coordonner les activités de génie civil avec les spécialistes localisées dans les antennes.

10. Un quatrième niveau comprend les assistant·es éventuels (direction, administratifs, passation de marchés, comptable...) à tous les postes précédents.

11. Le cinquième niveau correspond au personnel d'appui transversal, notamment les chauffeurs, canotiers et logisticien·nes.

12. Il est proposé d'aligner tous les salaires conformément à l'échelle des salaires actuellement utilisée en RDC en alignement avec la sphère de responsabilité et le niveau d'expérience. La matrice suivante suggère une répartition selon l'expérience permettant une évolution en cours de projet sur la base des évaluations annuelles.

13. Tableau 4 : Matrice de répartition des postes de l'UGP AVENIR

Rôle / Niveau	Sphère de responsabilité	Niveau	Senior	Confirmé	Base
Direction	coordination projet	1		Coordinateur·ice	Coordonnateur·ice adjoint·e /RSE
Responsable	coordination sectorielle / fiduciaire	2		Auditeur·ice interne	Responsable antenne/ASE, RAF, RC1, RC2 RPM
Chargé / Spécialiste	Opérations techniques / financières	3		Chargé·e génie civil, Chargé·e nutrition, Chargé·e genre, jeunes groupes vulnérables	Spécialiste génie civil, Spécialiste agro-élevage/env/nut, Spécialiste entrepreneuriat et financement rural, Comptable, Chargé·e Com/GdC/SIG/ICT4D
Assistant	Appui	4			Assistant·e passation de marché, Assistant·comptable, Assistante·de direction
Personnel d'appui	tâches spécifiques transversales	5		Assistant·e administrative, Chauffeur Canotier	Assistant·e logistique

14. Du point de vue fiduciaire, conformément aux règles et procédures du FIDA, au niveau national, le projet aura un responsable administratif et financier assisté d'un comptable et de 4 assistants comptables en chaque antenne. Un Responsable de passation de marchés et son assistant, placé directement sous la responsabilité du Coordinateur. Enfin un auditeur interne sera aussi placé directement sous l'autorité du Coordinateur (voir fiche de description de poste en annexe).

15. Les descriptions de postes de l'assistance technique est disponible suivant la description des composantes techniques en partie 2.

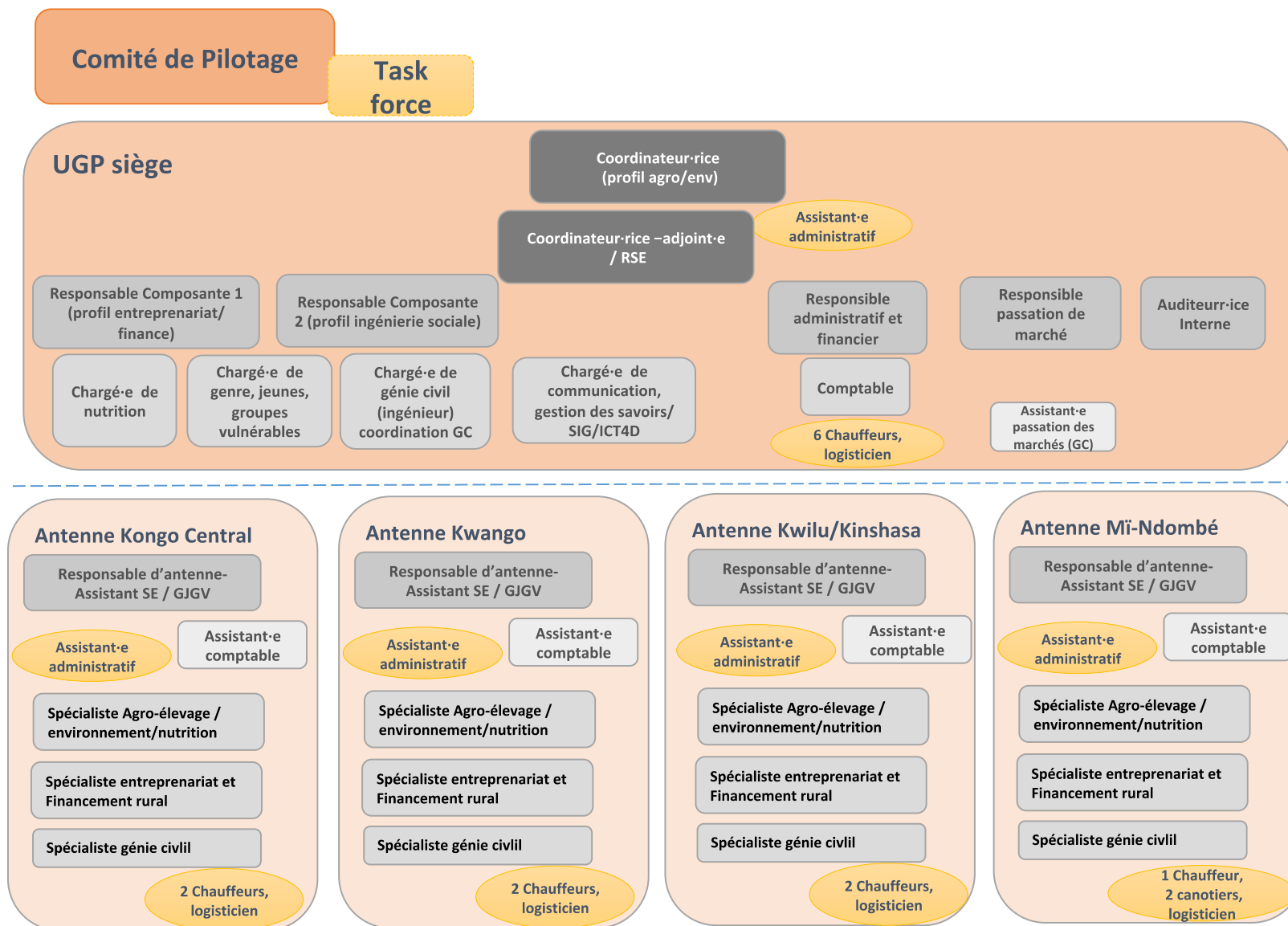
16. Les liens hiérarchiques fonctionnels sont basés sur une chaîne de commande unique avec tous les responsables dépendant directement du Coordinateur. Les Chargés/Spécialistes dépendent des Responsables et les assistants des postes auxquels ils fournissent un appui.

17. Au sein des antennes, tous les postes sont sous la responsabilité hiérarchique du responsable d'antenne, lui-même sous la responsabilité hiérarchique du coordinateur. Ces liens sont supérieurs et gèrent les aspects administratifs et financiers.

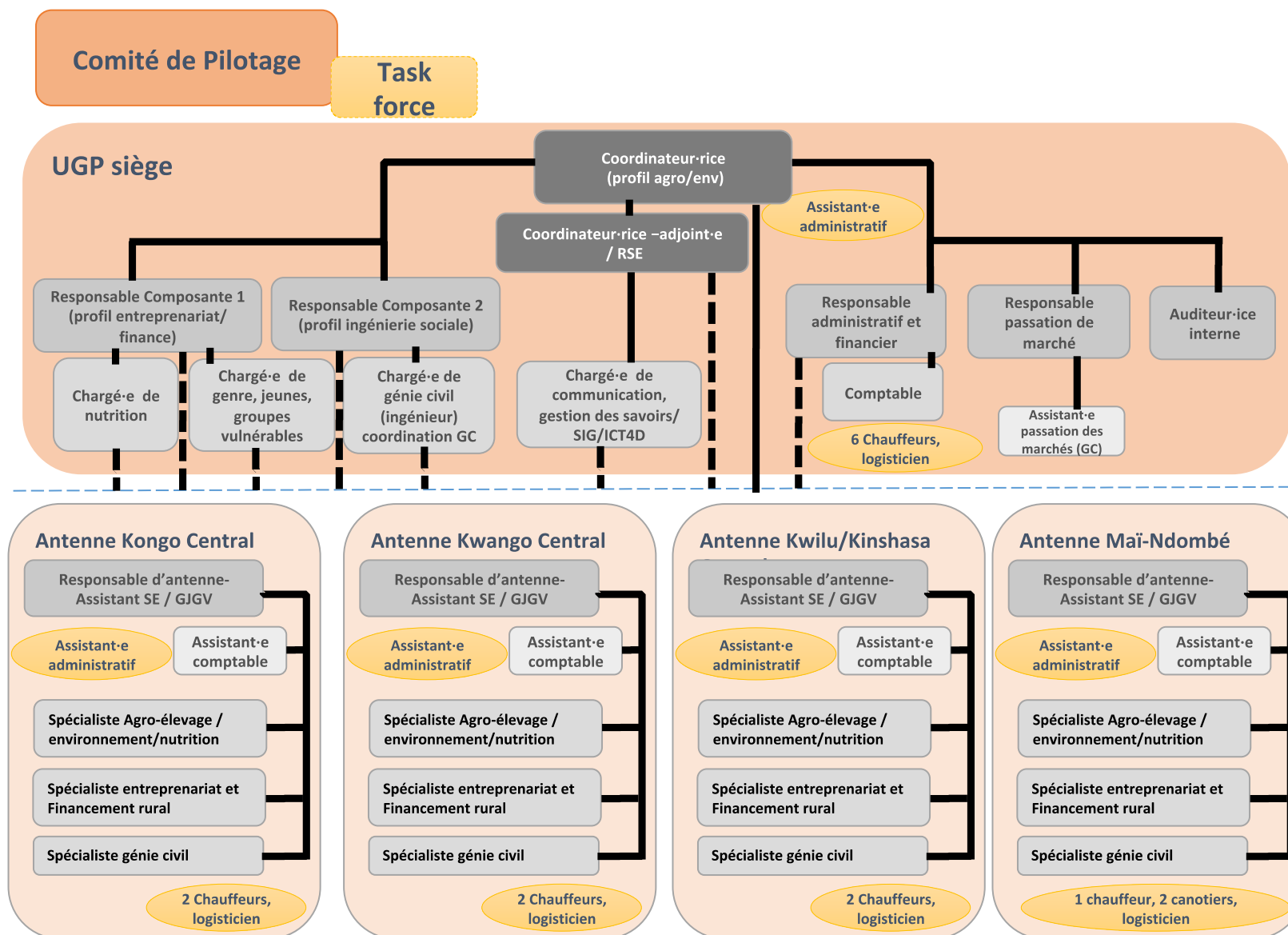
18. Des liens techniques existent entre les Responsables/Chargés du siège et les Responsables/Spécialistes des antennes. Ces liens gèrent les aspects techniques, de coordination des interventions, d'appui base-arrière et de contrôle qualité.

19. L'organigramme du Projet se présente comme suit :

Organigramme d'AVENIR (sans lien hiérarchique)



Organigramme d'AVENIR avec lien hiérarchique (trait continu) et technique (trait discontinu)



20. **Gestion Financière.** L'UGP préparera des états financiers et comptables trimestriels transmis au FIDA/AFD afin de suivre les engagements, les décaissements, la performance financière du projet, son efficacité (niveau des coûts d'exploitation) ainsi que l'accès aux données financières pour le suivi croisé technique et financier. Ce système préparera des états financiers consolidés des opérations, des ressources et des dépenses liées au projet. Le fonctionnement est défini en détail dans la manuel de procédures administrative et financière.

21. **Passation de marchés.** L'UGP du Projet AVENIR jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière abritera en son sein une cellule de passation des marchés dont tous les membres internes et les partenaires externes impliqués dans le processus bénéficieront d'une formation technique sur la passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA qui concernera également tous les outils et documents types développés. Le fonctionnement est défini en détail dans la manuel de passation de marché.

22. **Audit interne.** L'UGP du Projet AVENIR jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière et devant respecter son manuel de procédures abritera en son sein un audit interne qui bénéficiera d'une formation technique sur l'audit interne selon les nouvelles Directives du FIDA qui concernera également tous les outils et documents types développés.

Partenariat stratégique et d'appui à l'unité de gestion du Projet

23. Les interventions seront orientées dans une logique de complémentarité et de synergie avec d'autres initiatives en rapport avec la nutrition et la sécurité alimentaire et capitalisera sur les acquis des autres projets financés par le FIDA, l'AFD et les autres PTF dans la zone du projet.

24. Pour la période 2020-2024, l'appui des Agences des Nations Unies en RDC aux priorités inscrites dans le PNSD est défini dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) qui se focalise sur trois axes stratégiques². De plus, le Projet valorisera les synergies avec les programmes régionaux impliquant les organisations nationales, tel que le programme en appui aux Organisations paysanne des pays ACP (FO4ACP³) impliquant la COPACO et la CONAPAC à travers leurs plateformes sous-régionales (PROPAC et EAFF).

25. Le partenariat poussé avec l'AFD donnera lieu à un protocole de collaboration entre les deux institutions. Les deux institutions partenaires utiliseront le même dispositif de mis en œuvre décrit dans le DCP.

26. L'UGP travaillera, sous l'autorité du Coordinateur du Projet, en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés et des autorités provinciales. Ces collaboration se traduiront par des conventions de collaboration régissant les responsabilités des différentes parties.

27. La mise en œuvre du AVENIR se fera en étroite collaboration avec les autorités locales et les organisations de base des producteurs (coopératives, associations, plateformes), dans le cadre de conventions de partenariat précisant les actions à mener, les sites d'intervention, leur engagement à gérer et à entretenir les aménagements et équipements réalisés par le projet.

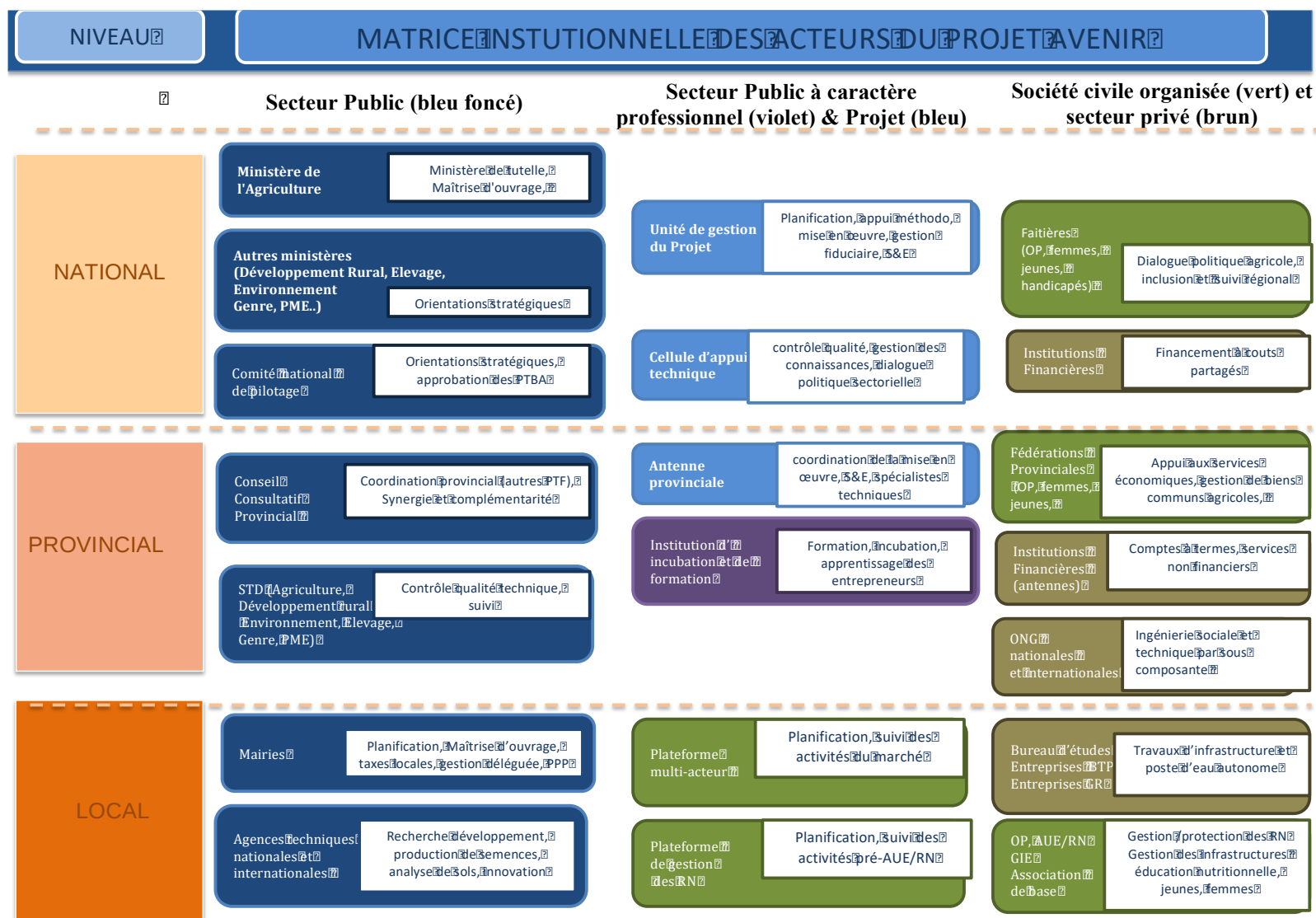
28. La matrice institutionnelle des parties prenantes du projet AVENIR place les acteurs, selon qu'ils soient du secteur public, du secteur para-public (dont le dispositif Projet) et des secteurs privé et de la société civile organisée en milieu rural, et selon leur niveau de compétence territoriale.

29.

2 Axes de l'UNSDCF : (i) Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie ; (ii) Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles ; (iii) Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

3 Farmers' Organizations for Africa, Caribbean and Pacific (FO4ACP)

Matrice institutionnelle des acteurs d'AVENIR



A.2: Dispositif de ciblage

Contexte socio-économique

30. Le République Démocratique du Congo est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne, riche en minerais, abritant la deuxième plus grande forêt tropicale au monde et le pays dispose d'un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables et d'une formidable biodiversité. Cependant la pauvreté reste très répandue en RDC : le pays se situe au troisième rang mondial pour le nombre de pauvres et la situation s'est encore aggravée à la suite de la pandémie de COVID-19. Selon les estimations, 73 % de sa population, soit 60 millions de personnes, vivait avec moins de 1,90-dollar par jour en 2018 (niveau fixé comme seuil de pauvreté international). Ainsi, près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC. La croissance économique de la RDC qui atteignait 4,4 % en 2019, avant la pandémie de COVID-19, a chuté à 0,8 % en 2020, selon les estimations de la Banque Mondiale. La RDC est également confrontée au virus Ebola depuis 1976, la 14ème épidémie de la maladie à virus Ebola pour la RDC a été déclarée le 23 avril 2022 à Mbandaka. Le virus est caractérisé par une forte contagiosité, une mortalité élevée et une grave dégradation de la situation socio-économique de la population. Selon l'OMS, une plus forte surveillance de la maladie, l'implication de la communauté, une vaccination ciblée et une réponse rapide rendent le contrôle d'Ebola plus efficace dans la Région.

31. La RDC se classe au 175ème rang sur 189 pays dans l'indice de développement humain 2020. L'indice de capital humain de la RDC s'établit à 0,37, en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne qui se situe à 0,40.

Stratégies et mesures de ciblage.

32. La stratégie de ciblage prend en compte le contexte national concernant la lutte contre la pauvreté et les disparités sociales ainsi que la vulnérabilité des ménages. La stratégie de ciblage d'AVENIR sera participative et inclusive. En effet, elle tiendra compte : (i) des analyses et des besoins exprimés par les producteur·rices et les entrepreneur·es ruraux; (ii) de la nécessité d'intégrer les femmes et les jeunes ainsi que les Peuples Autochtones (PA) et les personnes vivant avec un handicap (PSH), considérés comme plus vulnérables.

33. Le ciblage des bénéficiaires sera un mélange d'auto-ciblage (pour s'assurer que les biens et services du Projet répondent aux priorités, aux actifs aux capacités et aux stratégies de subsistance des groupes cibles)⁴ et de ciblage direct (par la prise des mesures spécifiques) afin de s'assurer que les opportunités offertes par le Projet bénéficient effectivement aux : i) jeunes et femmes, individuels ou en groupe, impliqués dans des activités d'entrepreneuriat agricole ou rural ; ii) organisations de producteur·rices participant à la commercialisation et l'approvisionnement en intrants à différents niveaux de structuration⁵ et iii) ménages de petits exploitants agricoles selon des critères relatifs au profil de pauvreté et à d'autres groupes cibles (peuples autochtones, personnes en situation de handicap).

34. Les petits exploitants vulnérables sont ceux sans accès ou accès instable à la terre, avec des exploitations de petite taille (moins de 0.5)⁶, peu de facteurs d'accès aux autres moyens de production et ceux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

35. Les activités de nutrition viseront d'abord les jeunes femmes des ménages ayant des enfants de moins de 5 ans, des jeunes femmes chefs de ménage, les personnes vivant en situation de handicap, des peuples autochtones pygmées, organisés en groupements, coopératives et micro-entreprises autour des marchés construits ou réhabilités et des bassins de production agro-pastoraux localisés dans la zone d'intervention du Projet. 80% de la population des zones cibles du Projet bénéficiera d'activités spécifiques visant à l'amélioration de la situation nutritionnelle des familles rurales et à la disponibilité à des prix accessibles de produits transformés à haute valeur nutritive (farine infantile enrichie).

4 Le projet prendra des mesures pour éviter l'accaparement des ressources par les élites en veillant à ce que les activités et services ne soient pas dans l'intérêt des personnes économiquement ou socialement plus aisées.

5 Le principe de subsidiarité sera appliqué pour renforcer le rôle des organisations de producteurs à différents niveaux et assurer l'efficacité des services rendus à leurs membres.

6 A définir après l'enquête de référence

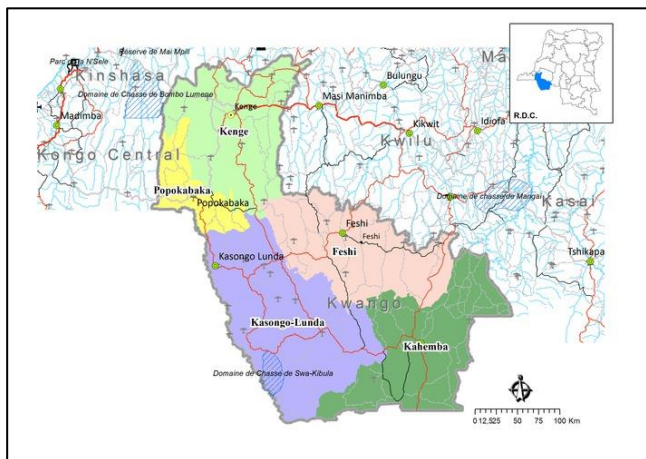
Ciblage géographique.

36. Le Projet interviendra dans les bassins de production de quatre provinces (Kongo Central, Kwango, Kwilu et Mai-Ndombe) ainsi qu'en province de Kinshasa et se concentrera sur leur désenclavement vers Kinshasa dont la demande de produits agricoles, en particulier de produits alimentaires, offre d'immenses débouchés.

37. L'approche ciblage géographique répond à l'approche territoriale et au respect de phasage d'interventions pour assurer la durabilité du projet. La porte d'entrée pour les groupes de bénéficiaires se fait par le ciblage géographique des bassins pré-identifiés autour des pôles et dans les marchés même avec l'ingénierie sociale. Les critères de choix sont: Les critères de sélection se basent sur : (i) l'existence de bassins de production pouvant être intensifiés par une agriculture orientée vers le marché urbain; (ii) le potentiel de développement économique grâce à l'agriculture et à l'entrepreneuriat rural le long des axes qui relient les marchés territoriaux à Kinshasa, (iii) le potentiel d'inclusion des femmes, jeunes, peuples autochtones et personnes vivant en situation de handicap et (iv) le niveau élevé de pauvreté et de taux de malnutrition.

38. Le Projet vise à atteindre près de 2 millions de personnes, soit l'équivalent de 450 000 ménages dont au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes handicapées et 0,5% de peuples autochtones dans l'ensemble du projet (dont au moins 20% par rapport aux bénéficiaires de la province de Mai-Ndombe⁷).

Pauvreté et insécurité alimentaire⁸



39. La province de **Kwango**, à l'instar de celles de Kwilu et de Mai-Ndombe, est issue du démembrement de l'ancienne province du Bandundu. Elle compte les cinq territoires de Feshi, Kahemba, Kasongo Lunda, Popokabaka et Kenge qui est le chef-lieu de la province.

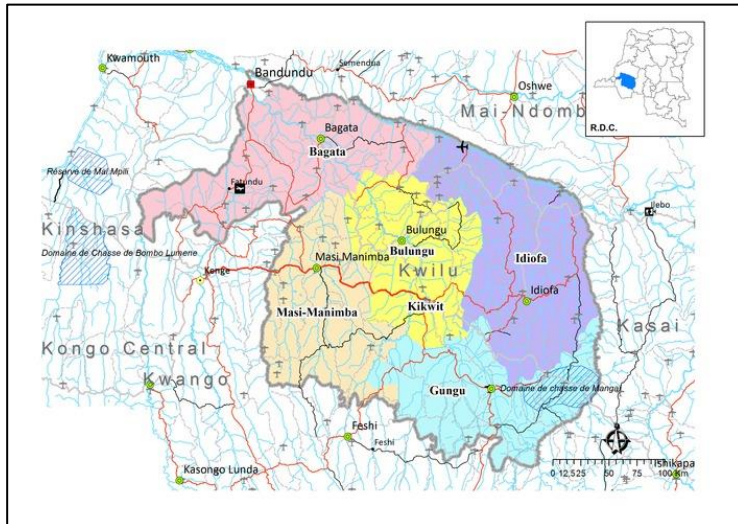
40. Sur le plan économique, la Province de Kwango vit en générale de l'exploitation minière lelong des rivières Kwango et Wamba. La province a des potentialités agricoles limitées du fait de son sol sablonneux sur une grande etendue de son territoire. Selon l'enquête 75% de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté. La province de Kwango est celle avec la 6 prévalence la plus forte d'enfant pauvres multidimensionnels 93,6%. Toutefois, le Kwango est la 17 province contribuant le plus fortement au nombre total d'enfants pauvres en RDC ; 3,2% des 40 million (UNICEF 2021)

41. Par manque d'industries, les populations vivent essentiellement de l'agriculture dans ce territoire et les populations paysannes se regroupent généralement en O.P (organisation paysanne). Les principaux produits agricoles sont le manioc, le maïs et les arachides. Les éleveurs sont regroupés dans une structure dénommée CAFÉK (collectif des agriculteurs et fermiers de Kenge) et quant aux pisciculteurs, ils ne sont pas organisés en une structure qui peut assurer leur encadrement. Cependant, ces structures qui encadrent et accompagnent les unités locales de production pour vendre de leurs productions sont butées à des difficultés de financement, de manque des unités de transformation, de moyen de transport, etc.

⁷ Les populations autochtones représentent près de 30% de la population Mai-Ndombe.

⁸ Sources UNICEF et CAID

42. La province de **Kwilu**, à l'instar de celles de Kwango, et de Mai-Ndombe, est issue du



démembrement de l'ancienne province du Bandundu. Elle compte les cinq territoires de Bagata, Bulungu, Gunugu, Idiofa et Masi-Manimba et la ville de Bandundu qui est le chef-lieu de la province. Sur le plan économique, la Province de Kwilu est animée par plus de 5 800 opérateurs économiques toutes catégories confondues. Elle est à vocation commerciale l'activité dominante étant la commercialisation des produits agricoles notamment le maïs, l'arachide et l'huile de palme.

43. Kikwit est la ville principale de la province du Kwilu en République Démocratique du Congo, située sur la rivière Kwilu. La ville est reliée à 525 kilomètres de Kinshasa et à 400 kilomètres de la ville de Bandundu par la route nationale n°1 à l'Ouest, et aux deux Kasai à l'Est. La Ville de Kikwit connaît un climat tropical humide. La ville de Kikwit est la première ville économique de la Province du Kwilu en République démocratique du Congo, situé au centre de celle-ci avec une population plus importante que d'autres villes telles que Kenge, Bandundu ville et Inongo. C'est une ville économique et commerciale remplie de toute catégorie des opérateurs : commerciaux, artisanaux, services ainsi que de production et transformation. Elle demeure l'un des principaux greniers de la Ville de Kinshasa, en matière d'approvisionnement en produits vivriers, principalement le maïs, l'arachide et l'huile de palme. Elle est un carrefour pour la province du Kwilu et de ses environs, un grand centre commercial et économique remplie de toute catégorie des opérateurs économiques, les institutions financières, les entreprises brassicoles, les entreprises de télécommunications, les partenaires internationaux, les ONG. La présence de ces acteurs pourrait réduire le taux de chômage avec un appui du gouvernement dans leurs actions.

44. Le Territoire de Masi-Manimba est une entité décentralisée de la Province du Kwilu qui compte outre le territoire de Masi-Manimba, les territoires de Bulungu, Bagata, Idiofa et Gungu. Du point de vue étendu, le Territoire de Masi-Manimba occupe la quatrième place

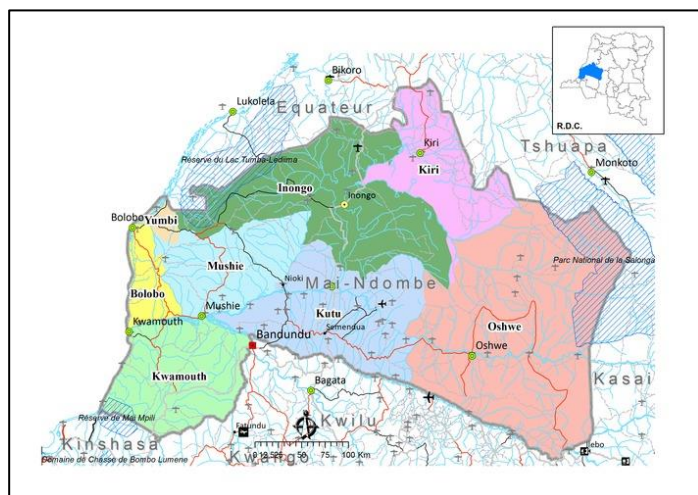


dans la Province du Kwilu après les Territoires d'Idiofa, Bagata et Gungu. Masi-Manimba City est situé sur la Nationale n°1, à 125 kilomètres de la ville de Kikwit et à environ 382 kilomètres de la Capitale Kinshasa. Il est le seul territoire dans la Province du Kwilu dont la cité est traversée par la nationale n°1. Le Territoire produit en grande quantité les produits tels que le Manioc, Maïs, arachide, niébé et courge. Le palmier est l'arbre dominant le long de principaux cours d'eau et rivières. La réhabilitation des routes provinciales et de dessertes agricoles faciliterait l'évacuation des produits agricoles, des marchandises. La province du **Kongo Central** compte douze subdivisions dont 10 territoires de Kasangulu, Kimvula, Lukula, Luozi, Madimba, Mbanza-Ngungu, Moanda, Seke Banza, Songolo et Tshela et les deux villes de Boma et Matadi qui est le chef-lieu de la province. C'est la seule province du pays ayant un accès à la mer.

45. Sur le plan économique, la Province du Kongo Central est l'une des provinces les plus actives du pays. L'économie du Kongo Central est à forte dominance agricole, même si son secteur minier est très important. La province du Kongo Central est celle avec la 24 prévalence la plus forte d'enfant pauvres multidimensionnels 66,4%. Le Kongo Central est la 5^e province contribuant le plus fortement au nombre total d'enfants pauvres en RDC ; 5,7% des 40 millions.

46. Le territoire de LUKULA présente beaucoup d'opportunités de développement. En effet, l'agriculture offre beaucoup d'opportunités suite à la disponibilité des terres arables. Le sol est fertile et l'agriculture est la principale activité du territoire. Le commerce aussi est très florissant notamment celui de l'huile de palme et de banane plantain. Les routes de desserte agricole sont dans un mauvais état ce qui résulte en plusieurs jours de route pour les camions pour atteindre la route nationale et aller vers la capitale (3-4 jours). Le manque d'énergie crée également des difficultés pour transformer et conserver les produits agricoles.

47. La province de **Maï Ndombe**, à l'instar de celles de Kwango et de Kwilu, est issue du démembrement de l'ancienne province du Bandundu. Elle compte les huit territoires de



Bolobo, Kiri, Kutu, Kwamouth, Mushie, Oshwe, Yumbi et Inongo qui est le chef-lieu de la province. La province de Maï Ndombe est celle avec la 9e prévalence la plus forte d'enfants pauvres multidimensionnels 90,8%. Le Kongo Central est la 19e province contribuant le plus fortement au nombre total d'enfants pauvres en RDC ; 2,7% des 40 million.

48. Les territoires cibles sont touchés par la pauvreté et l'analyse réalisée par l'UNICEF sur la pauvreté des enfants souligne l'importance de cibler les familles pauvres pour relever les niveaux de vie de leurs familles et assurer un meilleur avenir aux enfants qui seront les adultes de demain, productifs et contribuant à la prospérité du pays.

49. Les ménages dans ces territoires sont confrontés à une insécurité alimentaire, Kwango enregistrant le plus grand pourcentage de ménages en phase 3+ selon la classification IPC. Quoique les densités sont faibles étant donné les vastes étendus de ces territoires, ils enregistrent une grande population à majorité rurale et jeune (plus de 50% a moins de 18 ans).

50. Le territoire d'Inongo étant à vocation agricole mais la majorité des petites et moyennes entreprises du territoire d'Inongo, évolue dans le commerce général, certaines sont spécialisées dans la télécommunication, fret aérien, routier et fluvial, hôtellerie, achat et vente carburant ; la cybernétique et bureautique, or si les PME/PMI transformaient les matières premières locales, elles créeraient autant d'emploi. Et le chômage baisserait.

51. Le territoire de Oshwe est le plus vaste territoire de l'actuelle province de Maï Ndombe, un territoire à vocation agricole et dont les $\frac{3}{4}$ de son étendue est couverte par la forêt équatoriale représentant d'énormes potentialités dont son développement pourrait essentiellement en dépendre. L'accès à l'eau et l'énergie reste un défi majeur à relever dans le milieu rural. L'eau de boisson utilisée au sein des ménages est puisée dans des ruisseaux, des rivières et des sources d'eau non aménagées.

52. Le territoire de Mushie est une zone rurale dont l'économie est principalement caractérisée par des activités agricoles et commerciales ; les premières sont plus pratiquées par les peuples originaires (autochtones) parce qu'ils sont dans l'ensemble des propriétaires terriens, et les secondes par les non originaires pour la plupart. La formation et le renforcement des capacités de la population paysanne dans l'organisation et la commercialisation agricoles, l'approvisionnement et les marchés (Coopératives agricoles) ; la réhabilitation des infrastructures routières reliant les différents bassins de production vers les queues d'évacuation et/ou centres de commercialisation et de consommation donneraient une bonne relance agricole au niveau du territoire (annuaire statistique 2017 et MICS 2018)

Table 1. Information statistique par province, annuaire statistique 2017 et MICS 2018

	KWANGO	KWILU	KONGO CENTRAL	MAI NDOMBE
Superficie	89 974 km ²	78 533 km ²	53 920 km ²	127 243 km ²
Population en 2017 (habitants)	2,3 millions	5,8 millions	5,96 millions	1,96 millions
Densité en 2017 (habitant/km²)	25	74	110	15
Population rurale	96%	87%	57%	82%
Population de moins de 18 ans	56%	55%	51%	53%
Nombre moyen d'enfants/femme	6,8	6,6	5,2	6,2

53. Table 2 : Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aigüe (*février à juillet 2021

Province	Population totale	Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aigüe Phase 3+	
		Nombre de personnes	%
Kinshasa	10 391 248	1,530,525	14
Kongo Central	3,619,829	628,145	18
Kwango	2,582,551	951,709	37
Kwilu	4,477,791	827,360	18
Maï Ndombe	1,563,599	201,298	13

Zones ciblées et bénéficiaires

54. La mission de formulation a pré identifié huit pôles avec marchés de demi gros et de collecte à l'exception d'Inongo ciblé principalement pour les activités de restauration forestière. Les 7 pôles sont Mbanza Ngungu et Lukula dans le Kongo Central, Mushie et Oshwe dans Maï-Ndombé, Katoi-316 dans le Kwango et Kikwit (Kanimani/ Bazanzi), Masi-Manimba dans le Kwilu. Cette identification avec les parties prenantes et les autorités des différentes provinces a été faite sur la base de l'estimation des volumes de produits agricoles transitant au sein de ces marchés et sur leur fonctionnement actuel en tant que marchés territoriaux approvisionnant la ville de Kinshasa. L'identification et la localisation définitive des sites d'intervention d'AVENIR comprenant 24 bassins de production identifiés, à savoir 3 bassins de production par pôle (infrastructures de marchés, pistes rurales à réhabiliter, appuis à la production, restauration des zones dégradées) ont permis de confirmer qu'aucune activité ne sera réalisée à l'intérieur d'une aire protégée.

55. Dans la province du Kongo Central, les territoires de Mbanza-Ngungu et Lukula seront ciblés comptant respectivement 7 secteurs et 39 groupements pour Mbanza-Ngungu et 5 secteurs et 60 groupements pour Lukula. Dans la province de Maï- Ndombé seront ciblés les territoires de Mushie, Oshwe et Inongo. Le territoire de Mushie est constitué de la commune de Mushie et d'une chefferie : Baboma-Nord, le territoire d'Oshwe est composé de la commune d'Oshwe et de 4 secteurs et le territoire d'Inongo est composé de 3 secteurs. Dans la province de Kwilu, seront ciblés le territoire de Masi-Manimba organisé en 10 secteurs et la ville de Kikwit comptant 4 communes et 19 quartiers. Enfin dans la province de Kwango, sera ciblé le village de Katoi 316 dans le territoire Kenge.

56. Le projet AVENIR va investir dans des infrastructures économiques (marchés territoriaux, pistes d'accès aux marchés, ports fluviaux), l'augmentation de la productivité agricole (systèmes agroforestiers multicouches, pratiques de gestion des terres et semences améliorées, mécanisation, hydraulique agricole à petite échelle, vulgarisation et accès à l'information) et le renforcement des capacités agricoles et rurales par l'entrepreneuriat rural (activités post-récolte, post-capture pour les activités de pêche et aquaculture, stockage, transformation, commercialisation, artisanat, transport, communication et autres activités connexes aux marchés).

57. Il est estimé que le Projet va impacter 50% de la population vivant dans les zones autour des marchés (puisque elles y commercialisent leurs productions) et 30% des populations des sous-bassin de production sont directement touchées par l'appui à l'amélioration de la productivité agricole. Le ciblage et la détermination du nombre des bénéficiaires sera affiné après le diagnostic plus précis du positionnement des infrastructures économiques qu'il est prévu d'effectuer avant le démarrage du projet. Au total, Le Projet vise à atteindre près de 2 millions de personnes, soit l'équivalent de 450 000 ménages, et les bénéficiaires directs comprendront au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes handicapées et 0,5% de peuples autochtones dans l'ensemble du projet (dont au moins 20% par rapport aux bénéficiaires de la province de Mai-Ndombe⁹).

9 Les populations autochtones représentent près de 30% de la population Mai-Ndombe.

A.2.2: Genre, jeunes, inclusion sociale

58. AVENIR, en collaboration avec ONU-Femmes, développera une stratégie genre et inclusion sociale, sur la base d'une analyse participative des spécificités des femmes, jeunes, Peuples Autochtones et personnes vivant avec un handicap dans ses zones d'intervention. Cette stratégie capitalisera sur les expériences des autres projets financés par le FIDA, des partenaires et des organisations luttant pour l'inclusion et l'autonomisation des femmes, jeunes, Peuples Autochtones et personnes vivant avec un handicap. La stratégie est importante pour s'attaquer aux causes structurelles et contribuer ainsi à la transformation sociétale.

59. La stratégie identifiera les besoins spécifiques, les opportunités et les défis de chaque groupe et orientera le ciblage pour assurer la participation des groupes vulnérables dans les activités d'AVENIR en tenant compte des besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités, d'accès aux moyens de production, de sensibilisation au niveau des communautés et des ménages pour promouvoir l'égalité du genre et l'inclusion de tous les groupes marginalisés. La stratégie tiendra également compte des besoins en renforcement des capacités des institutions locales et services techniques chargés du genre et de l'inclusion sociale ainsi que des organes de gestion des OP qui seront des alliés importants dans la réussite du Projet AVENIR et la durabilité de ses résultats. La stratégie orientera le Projet sur les actions et initiatives concrètes nécessaires pour promouvoir le leadership des femmes et des jeunes et identifiera les partenaires de mise en œuvre.

60. La mise en œuvre de la stratégie genre et inclusion sociale sera assurée par le·la chargé·e du genre/ciblage à travers i) l'appui aux OP et aux réseaux des femmes, jeunes, Peuples Autochtones et Personnes vivant avec un handicap pour accompagner leur inclusion dans l'entrepreneuriat et leur participation au sein des OP et en s'intéressant spécifiquement à l'accès au foncier (application des politiques existantes avec les détenteurs locaux de droits fonciers, établissement de charte foncière sensible au genre (faire avancer ce qui est dans la loi pour que cela devienne une pratique);

61. ii) l'alphabétisation fonctionnelle;

62. iii) la sensibilisation aux aspects de genre et de violence domestique en appliquant la méthodologie axée sur les ménages pour améliorer les relations hommes-femmes au sein de la famille¹⁰. Le Projet valorisera les initiatives en cours de ONUFEMMES pour la promotion de l'égalité de genre dans les zones d'intervention et mettra en place des clubs d'écoute de type DIMITRA¹¹ notamment sur les marchés, qui sont considérés comme un point d'entrée de dissémination d'innovations économiques et financières et, in fine, sociétale.

63. iv) des consultations organisées auprès des communautés des Peuples Autochtones et de leurs organisations représentatives, dans la province de Maï-Ndombé, pour solliciter leur consentement à leur participation aux activités du Projet AVENIR et à ses modalités.

64. Un dispositif de suivi-évaluation désagrégé par sexe, âge et groupe cible, sera mis en place pour assurer que les activités mises en œuvre répondent aux besoins et priorités des populations et particulièrement les plus vulnérables en leur sein afin de les impacter effectivement. Ce dispositif comprendra entre autres (i) des consultations périodiques avec les représentants des producteur·ices, des entrepreneur·es, des membres de la société civile organisée en milieu rural, des représentants du secteur privé, notamment les institutions financières partenaires, et des autorités, au niveau national, provincial et local ; (ii) le suivi de la stratégie par les partenaires de mise en œuvre du Projet ; (iii) les missions de suivi périodiques du Projet et (iv) la création d'outil et de dispositif pour la collecte et le partage d'informations pour le suivi évaluation des activités, la communication et le partage des connaissances.

¹⁰ [Note pratique Méthodologies axées sur les ménages](#)

¹¹ Ces clubs permettent à leurs membres – femmes, hommes et jeunes – de partager leurs préoccupations et d'agir collectivement. Ce sont devenus des agents du changement, dans l'agriculture mais également dans d'autres domaines, abordant des questions sensibles telles que le VIH/SIDA, le mariage précoce ou les droits des femmes à hériter des terres.

Modalités de mise en œuvre

65. AVENIR établira des conventions de collaboration avec des partenaires stratégiques expérimentés dans l'autonomisation des femmes, jeunes, Peuples Autochtones et personnes vivant avec un handicap, et dotés de capacités éprouvées de gestion fiduciaire telle qu'ONU-Femmes. Des partenariats de mise en œuvre pluri-annuels seront aussi conclus avec des organisations nationales de la société civile comme RENAFER, COPACO PRP, CONAPAC, CFLEDD, REPALEF, LINAPYCO, DGPA, APHACO¹². Les termes de référence de ces collaborations seront développés en amont et dont les résultats seront évalués annuellement dans le cadre des programmations de l'année suivante lors de l'élaboration du PTBA.

66. AVENIR maximisera et capitalisera sur les synergies et la collaboration avec toutes autres initiatives existantes dans les zones intervention ainsi que les expériences et outils disponibles.

¹² CFLEDD: Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable;
REPALEF : Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC;
LINAPYCO : Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmées du Congo;
DGGPA : Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones;
APHACO : Fédération Nationale des associations de. Personnes Handicapées du Congo.

PARTIE B : DESCRIPTION DES ACTIVITES

B.1: Objectifs du Projet

67. **L'objectif global** du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la nutrition des populations rurales des provinces entourant Kinshasa.

68. **L'objectif de développement** est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale, l'amélioration des revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des provinces entourant Kinshasa.

69. Le projet vise à atteindre 2 millions de personnes, soit 450 000 ménages, dont au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes handicapées et 0,5% de peuples autochtones dans l'ensemble du projet (dont au moins 20% par rapport aux bénéficiaires de la province de Mai-Ndombe¹³).

70. Le projet AVENIR sera mis en œuvre sur une période de 7 ans (mi-2023 – mi-2030)¹⁴ autour de trois composantes : i) Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural ; ii) Désenclavement et marchés territoriaux ; et iii) Gestion et coordination du Projet. Le Projet mettra simultanément en œuvre les deux composantes selon une matrice de phasage et de zonage (voir annexe 12 du DCP).

71. La mise en œuvre reposera sur une approche de développement territorial intégré basé sur une continuité géographique des interventions afin que les investissements en infrastructures économiques (marchés, pistes de desserte, embarcadères fluviaux) favorisent la mise en place d'une logistique permettant l'écoulement des surplus agricoles produits grâce à des capacités de production agricole améliorées (systèmes agroforestiers multi-strates, gestion foncière, semences améliorées, petite mécanisation), dynamisées par une valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural (transformation, commercialisation), pour répondre aux besoins d'une demande alimentaire croissante et diversifiée des populations urbaines et notamment de celle de Kinshasa.

72. L'autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural dépendra des opérateurs économiques organisés pour rentabiliser les infrastructures réhabilitées. Les initiatives entrepreneuriales agricoles et rurales seront financées à coûts partagés en partenariat avec des institutions financières. Des plateformes nationales et des réseaux nationaux d'organisations de producteurs (CONAPAC, COPACO, RENAFER) seront mobilisés pour pérenniser la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural plus propice et inclusive à l'agriculture familiale.

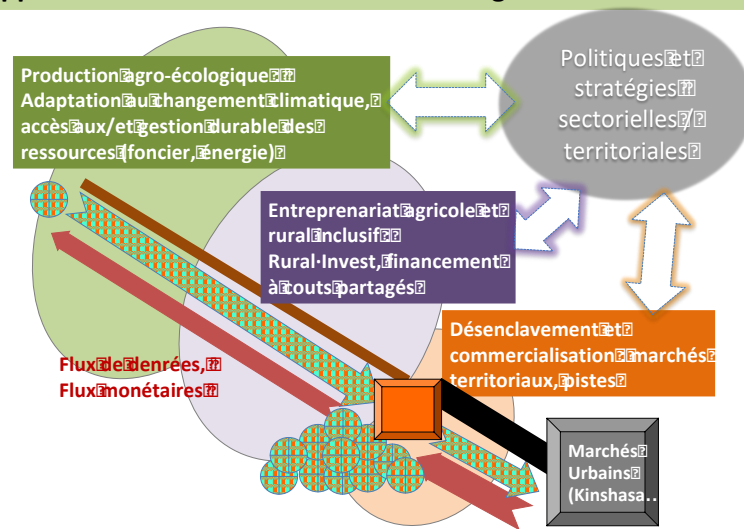
73. Les études complémentaires seront menées pour préciser et vérifier les hypothèses émises durant la mission de formulation (OP et Peuples autochtones, bassins de productions, infrastructures économiques, chaînes de valeurs, besoins et finances, centre d'incubation)¹⁵.

13 Les populations autochtones représentent près de 30% de la population Mai-Ndombé.

14 Le financement du FIDA aura une durée de 7 ans (mai 2023 à mai 2030) tandis que le financement de l'AFD s'étalera sur les 5 premières années au maximum, soit de Mai 2023 à Mai 2028

15 durant la période FIPS et avec un financement de l'AFD

Approche d'intervention territoriale intégrée



B.2: Composante 1: Agriculture Familiale et Entrepreneuriat Agricole et Rural

74. La composante 1 comprend les quatre sous-composantes suivantes: (i) Développement des agrosystèmes ; (ii) Agriculture résiliente au changement climatique; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et égalité des genres ; (iv) Entrepreneuriat agricole rural inclusif.

75. Son objectif est de dynamiser les bassins de productions agricoles alimentant les marchés de demi-gros, par une augmentation de la production intégrée dans une approche de planification territoriale visant à la conservation et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles, en parallèle à l'inclusion des groupes vulnérables et à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle, et par un appui aux initiatives entrepreneuriales principalement des jeunes et des femmes.

76. Les résultats attendus sont que : (i) 96 Groupements¹⁶ contribuent à l'utilisation et la gestion durable de 293 000 ha dont 250 000 de forêts communautaires ; (ii) 63 000 producteur·trices familiaux renforcent leur résilience au changement climatique et améliorent leurs niveau de production agricole¹⁷ ; (iii) 50 000 ménages ont amélioré leur situation nutritionnelle ; (iv) 8 500 entreprises agricoles et rurales fonctionnent de manière rentable.

Sous composante 1.1: Développement des agroécosystèmes Bénéficiaires directs

77. Les bénéficiaires seront les populations rurales vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et populations déplacées, ainsi que les entrepreneurs agricoles et piscicoles des Groupements administratifs inclus dans les bassins de production appuyés pour faciliter l'accès aux marchés, dans les 4 provinces ceinturant Kinshasa.

Leçons apprises et constats

78. (1) La Concession Forestière de Communauté Locale (CFCL) est un dispositif légal adopté en 2014 crucial pour sécuriser juridiquement les droits coutumiers des communautés rurales sur leur finage traditionnel. Il s'agit d'un instrument clef de la stratégie nationale de foresterie communautaire établie en 2018, et un maillon essentiel pour le maintien de corridors de biodiversité. Bien que des cahiers de charge sociaux et des pratiques d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) soient promus, la fin du moratoire sur la délivrance de nouveaux titres de concessions forestières industrielles en juillet 2021 renforce la nécessité de soutenir les communautés rurales dans leurs démarches de protection de leur droits ancestraux. Dans l'ensemble de la RDC Les CFCL couvraient une superficie de 1 127 000 ha en 2019 ([Rainforest Foundation UK](#)), contre 14 352 959 ha de concessions forestières industrielles, dont 57 % sous aménagement ([ATIBT](#)). Au total, 67 % du territoire national de la RDC, soit 155 500 000 ha, sont couvertes de forêts ([Atlas Forestier de la RDC](#)).

79. (2) Les pratiques agroforestières peuvent restaurer la fertilité des savanes dans l'ouest de la RD Congo : même dans des régions à la fertilité fortement dégradée comme le plateau des Bateke (sols ferrallitiques lessivés sableux), un aménagement du territoire basé sur une agroforesterie diversifiée (système à *Acacia mangium* et *A. auriculiformis*, fruitiers et essences pour bois d'œuvre) crée un micro-climat permettant de régénérer la productivité des sols, raccourcir les périodes de rotations ([Nsombo et al., Tropicultura 2016](#)) et enrichir le régime alimentaire avec des produits agricoles et forestiers non-ligneux variés, tout en exportant du combustible pour satisfaire la demande des territoires urbains.

80. (3) Les pratiques de pêche non-durable, en particulier la pêche à la moustiquaire et dans les zones de frayères ont mené à une réduction alarmante de la diversité et des stocks de poissons dans le lac Mai Ndombe ainsi que le long de la Lukenie. La pêche à la moustiquaire est également pratiquée au Kongo Central ([IDEL 2016](#)), et la déplétion des stocks halieutiques est aussi observée dans le Kwango ([UNDP 2020](#)), tandis que des pollutions dues aux activités minières en amont des localités du fleuve Kwilu engendrent aussi des épisodes de diminution du poisson disponible ([Actualité CD](#))

16 Unité administrative de second niveau (groupement de villages)

17 agricole s'entend dans son sens générique et comprend les activités d'élevage, de pisciculture

81. L'absence ou l'insuffisance de concertation entre les différentes parties prenantes d'un territoire accélère la dégradation des agroécosystèmes. Le manque de vision commune entrave les efforts de restauration à long terme d'un couvert végétal diversifié, étagé, résilient et multifonctionnel, et favorise la surexploitation court-termiste des ressources, aussi bien édaphiques, forestières, cynégétiques que halieutiques.

Volet 1.1.1 : Planification territoriale participative

82. Dans ce contexte, le Projet AVENIR, par la composante 2, ambitionne de modifier structurellement les opportunités économiques et les stratégies de subsistance des communautés riveraines d'infrastructures d'accès aux marchés telles que des routes de desserte et embarcadères réhabilitées, des centres de collecte et plateformes de vente de demi-gros. Afin de ne pas exacerber des inégalités sous-jacentes, ni aboutir à des effets collatéraux adverses tels qu'un regain de surpêche ou de déforestation, un effort de planification réellement inclusif et participatif est nécessaire.

83. Le Projet accompagnera un processus de planification participative afin d'établir ou de mettre à jour des Plans Simplifiés d'Aménagement du Territoire (PSAT) existants¹⁸, couvrant chacun une aire correspondant généralement à un groupement¹⁹. Le PSAT, par une approche participative et inclusive des communautés, détermine à court et moyen terme les besoins d'aménagements et de restauration en tenant compte de la situation foncière. Les PSAT seront regroupés (au moins 4 par bassin) pour couvrir les 24 bassins de productions identifiés. Des plans complémentaires additionnels - Plan de co-gestion des pêches (PCP), Plan simple de gestion (PSG) pourront être élaborés et annexés au PSAT lorsque les spécificités du territoire le justifient.

84. Le Projet AVENIR organisera ce processus de planification participative afin d'établir ou de mettre à jour des Plans Simplifiés d'Aménagement du Territoire (PSAT), selon le format légalement reconnu par les services étatiques. Les PSAT couvriront chacun une aire correspondant généralement à l'unité administrative des Groupements (subdivision des Secteurs et Territoires, réunissant plusieurs Villages et couvrant une superficie moyenne d'environ 150 km² pour une population de 12 000 habitants). Le processus d'élaboration des PSAT sera piloté préférentiellement par des acteurs bénéficiant d'une reconnaissance et d'une légitimité auprès des populations locales, et identifiées au sein d'un réseau d'Organisations Paysannes structurées à l'échelle provinciale ou nationale. Le recrutement de ces animateurs fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt en plusieurs lots, correspondant à chaque bassin de production (cf. Termes de Référence en annexe I.1)

85. Plusieurs Groupements, et donc l'élaboration de plusieurs PSAT, seront typiquement nécessaires pour assurer un aménagement durable des bassins de productions identifiés dans l'aire d'influence des zones bénéficiant des investissements en infrastructures de la composante 2.

86. Une délimitation des PSAT sur des zones ne correspondant pas aux limites administratives des groupements pourra être établie de commun en accord avec les autorités locales, là où la faible densité de population, l'éparpillement des villages, une discordance insurmontable avec des territoires coutumiers ou encore la configuration de certains obstacles géophysiques.

87. Des documents complémentaires tels que des Plans de Cogestion des Pêches (PCP), Plans de cogestion des Chasses (en particulier autour du pôle d'Oshwe, où un Domaine de Chasse est délimité) ou des Plans Simple de Gestion (PSG) pourront être élaborés et annexés au PSAT lorsque les spécificités du territoire le justifient (e.g. : dépendance d'une zone lacustre ou d'une section de rivière importante dans le finage des communautés consultées). Dans le cas particulier des bassins de production où une autre forme d'aménagement du territoire prévaut, l'élaboration ou la mise à jour du PSAT pourra être substituée par une démarche de planification participative équivalente, mais compatible avec les documents existants.

¹⁸ établis selon les directives du gouvernement de RDC (ministère de développement rural)

¹⁹ subdivision des Secteurs et Territoires, réunissant plusieurs Villages et couvrant une superficie moyenne d'environ 15 000 ha pour une population de 12 000 habitants.

88. En particulier, certains bassins de production de la province du Mai-Ndombé pourraient se situer partiellement ou totalement au sein de concessions forestières industrielles ou de conservation. Dans de tel cas, la démarche de planification participative peut consister à détailler l'usage et la répartition des terres dans les Zones de Développement Rural autour des villages, au sein de ces concessions. Une telle démarche devra nécessairement impliquer les représentants de l'entreprise détenant les droits d'exploitation des ressources en bois de la concession.

Mise en oeuvre

89. Le processus d'élaboration des PSAT sera facilité par des animateurs endogènes des OP bénéficiant d'une reconnaissance et d'une légitimité auprès des populations, intervenant sous la supervision de leurs organisations structurées à l'échelle provinciale ou nationale²⁰ (en lien avec la sous-composante 2.2). Les opportunités offertes par le Projet pour proposer des alternatives aux activités générant une pression excessive sur les ressources naturelles seront disséminées.

90. L'ERAIFT, un institut de recherche et de formation spécialisé en aménagement et gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux basé sur le campus de l'Université de Kinshasa (cf matrice expérience partenaire en annexe II.1), sera recruté pour former les acteurs lors d'une formation résidentielle collective à laquelle seront aussi associés les chefs coutumiers des territoires ciblés (cf Termes de référence en annexe I.2), préalablement au lancement du processus de planification participative du territoire des bassins de production ciblés. Dans une logique d'inclusion et d'appropriation des enjeux agroécosystémiques par les jeunes générations, des étudiants pourront également bénéficier de bourses pour être associés, à travers des stages et des études spécifiques, au processus d'aménagement et gestion durable des territoires ciblés. Les STD exerceront leur rôle régalien de contrôle qualité des interventions.

91. Les animateurs des OP formées pour la facilitation du processus participatif d'élaboration des PSAT soumettrons ensuite un calendrier d'intervention détaillé qui reprendra pour chaque Groupement les 7 étapes suivantes :

- i) une réunion préparatoire impliquant les notables et agents de l'État, afin d'assurer leur soutien au processus et la légitimité des résultats. Plusieurs localisations potentielles pour l'implantation d'une pépinière d'intérêt collectif (cf volet 1.1.3) seront préidentifiées.
- ii) Une phase de sensibilisation et d'information des populations au processus participatif (affichage, messages radios etc.)
- iii) une réunion ouverte de présentation du contexte et de la démarche, de réponse aux questions et de désamorçage des conflits. Les localisations possibles pour l'implantation d'une pépinière d'intérêt collectif seront proposées, et l'emplacement final déjà validé en cas de large consensus.
- iv) une session de consultation par focus groupe spécifique (par exemple : les femmes, les jeunes, les membres d'une communauté minoritaire dans le groupement comme les personnes déplacées ou les peuples autochtones, des catégories socio-professionnelles ayant des intérêts divergents comme les fabricants de braise etc), et la désignation d'un CLD représentatif
- v) une mission d'expertise (cf Termes de référence en annexe 4) pour transposer les propositions en cartes zonées et géoréférencées, avec d'éventuels commentaires sur la faisabilité technique
- vi) une réunion du CLD pour élaborer au moins 3 scénarios alternatifs de zonage et d'aménagement du territoire.
- vii) une assemblée plénière pour présenter ces 3 scénarios, et valider un scénario final qui sera légalisé. Le PSAT identifie clairement l'emplacement pour implanter une pépinière d'intérêt collectif.

20 Notamment les fédérations membres de la CONAPAC

92. Des travaux de marquages et aménagements pour visibiliser des zones d'intérêt collectif (mise en défens, aire d'importance spirituelle et religieuse, forêt communautaire etc.) pourront éventuellement être confiés à des groupes qui s'estiment lésés ou moins bien lotis pas la décision collective finale, afin de susciter leur adhésion. Le budget pour ces interventions sera prévu par l'organisation (cf annexe I.1).

93. Enfin, un suivi de l'aménagement du territoire sera effectué à intervalle régulier sur une période de 3 ans, afin d'observer l'implémentation du PSAT, résoudre des problèmes et conflits qui n'auraient pas été anticipés, clarifier ou adapter des règles d'accès ou d'usages pour certaines zones.

94. Les animateurs mettront à profit les opportunités offertes par le projet AVENIR pour proposer des alternatives aux activités générant une pression excessive sur les ressources naturelles

95. Enfin, dans une logique d'inclusion et d'appropriation des enjeux agroécosystémiques par les jeunes générations, des étudiants de 2e et 3e cycle pourront également bénéficier de bourses pour être associés, à travers des projets et stages de terrain, au processus d'aménagement et gestion durable des bassins de production ciblés. Le recrutement de ces stagiaires fera l'objet d'un appel à candidature (cf. annexe I.3). Le lancement des appels à candidature par l'équipe d'implémentation du projet tiendra compte des calendriers académiques et périodes habituelles de recrutement des stagiaires (e.g.: éviter de diffuser l'appel durant les congés scolaires ou en périodes d'examens, quand il risque de passer inaperçu auprès des candidat.e.s potentiel.le.s). Les thématiques prioritaires pour les stages pourront être adaptés en fonction des besoins ou spécificités des pôles d'intervention visés lors de chaque appel annuel.

Volet 1.1.2. Appui à la sécurisation foncière et à la gestion inclusive des forêts communautaires et terrains dégradés à l'usage des ménages vulnérables

96. Étant donné l'importance de la sécurisation foncière pour la réussite de l'adoption des techniques agroécologiques à moyen et long terme ainsi que la possibilité du développement de l'agroforesterie, AVENIR contribuera à améliorer la sécurisation foncière des producteur·rices sans titre foncier. Le Projet mettra à l'échelle l'expérience du Fond d'Investissement pour l'Accès à la Terre (FIAT) de la CONAPAC dans le Nord-Kivu²¹. Le FIAT appuiera les groupes les plus vulnérables à couvrir les coûts de la sécurisation foncière de leurs parcelles pour une centaine d'hectares par province²². Le FIAT sera géré par l'organisation paysanne prestataire qui constituera un comité national d'attribution au sein duquel siégeront des représentants des groupes vulnérables. Ce comité recevra les demandes d'un comité d'instruction provincial/local qui accompagnera également les groupes cibles au travers des animateurs locaux. En menant cette activité de concert avec les autres interventions, AVENIR encouragera l'autonomisation économique des groupes ciblés afin qu'ils puissent rembourser les sommes avancées par le FIAT pour en assurer la durabilité.

97. Ce soutien sera concrétisé par la constitution d'un Fond d'Investissement pour l'Accès à la Terre (FIAT), dont la gestion sera confiée à une organisation de la société civile selon les termes de référence en annexe 7.

98. **Concession forestière.** Un décret de 2014 établit dans la législation congolaise le concept de « concession forestière de communauté locale » (CFCL). Celui-ci accorde aux communautés rurales le droit d'acquérir, à titre gratuit, jusqu'à 50 000 hectares de terres forestières qu'elles possèdent légitimement en vertu de la coutume. En pratique, les frais et procédures administratives ainsi que la documentation à constituer pour établir ces droits ([CIRAD/CIFOR 2019](#)) constituent néanmoins une barrière à la sécurisation juridique des droits de gestion et d'usage de ces communautés, qui restent dès lors exposée à un risque d'accaparement de leur terroir par des compagnies forestières privées.

21 suite à la RMP du PASA-NK, le FIAT est aussi repris dans les activités de ce projet

22 établis selon les directives du gouvernement de RDC (ministère de développement rural)

99. Par défaut, les Concessions Forestières de Communautés Locales ne bénéficient théoriquement qu'aux communautés locales autochtones, définies comme « *une population traditionnellement organisée sur la base de la coutume et unie par des liens de solidarité clanique ou parentale qui fondent sa cohésion interne. Elle est caractérisée, en outre, par son attachement à un territoire déterminé* ». Interprétée au sens strict, cette définition légale risque de discriminer les habitants issus de vagues migratoires (récentes ou datant parfois de plusieurs décennies) notamment en conséquence de conflits dans d'autres régions du pays ou dans les pays voisins.

100. Dans chaque bassin de production, le Projet accompagnera également les démarches de sécurisation de 250 000 ha de concessions forestières des communautés locales²³. Ceci contribuera, d'une part à normaliser/vulgariser le modèle de sécurisation foncière des forêts au bénéfice des communautés, et d'autre part à baisser le coût de ces procédures pour d'autres communautés, par la publication de guides méthodologiques²⁴. Cette approche sera fait en concertation avec les organisations des Peuples Autochtones.

Mise en oeuvre

101. Le projet AVENIR fera appel à une assistance technique internationale pour :

- i) accompagner les organisations de la société civile sélectionnées pour réaliser la planification participative du territoire (NB : organisations sélectionnées sur base de l'AMI en annexe 1) dans les démarches de sécurisation d'au moins une Concession Forestière de Communauté Locale dans chaque bassin de production, selon les termes de référence en annexe 5. Ceci contribuera d'une part à normaliser le modèle de sécurisation foncière des forêts au bénéfice des communautés, et d'autre part à baisser le coût futur des procédures pour d'autres communautés, par la publication et la diffusion de guides méthodologiques et d'études de cas pour la réalisation des inventaires, des documents cartographiques et des outils de gestion, la capacitation des agents, et le transfert de compétences techniques vers les organisations locales.
- ii) l'accompagnement de la gestion participative de ces concessions forestières communautaires selon les termes de référence en annexe 6.

102. En pratique, il s'agit de planifier de façon équitable, concertée et soutenable les prélèvements par les communautés riveraines des produits forestiers ligneux et non-ligneux, afin d'assurer une répartition acceptable des ressources et revenus générés tout au long de l'année. Cet accompagnement comprend également la restauration d'un couvert arboré par l'introduction de systèmes agroforestiers dans des zones de savane dégradée, et la vulgarisation des itinéraires techniques afin que la production de biomasse dans des parcelles étagées multifonctionnelles se substitue au moins en partie aux prélèvements de charbon de bois extraits des forêts.

Volet 1.1.3. Développement de systèmes agroforestiers diversifiés

103. Dans les sites de production ciblées et afin d'assurer la restauration des sols, la récupération de la biodiversité et l'amélioration de la diversification alimentaire et nutritionnelle, AVENIR appuiera, sur parcelle individuelle des producteur·trices familiaux, le développement de l'agroforesterie et la plantation de vergers.

104. Le projet AVENIR appuiera dans chaque Groupement la mise en place de systèmes agroforestiers diversifiés, résilients et productifs, dans des zones dégradées de type savane ou jachères à rotation rapide. L'objectif est de susciter une expansion des modèles agroforestiers adaptés à chaque territoire, par émulation et mimétisme au départ d'un ensemble de parcelles modèles assurant une production pérenne et variée de ressources nutritionnelles (aliments riches en glucides, lipides, protéines, oligo-éléments) et économiques (matériau, combustible, cultures de rente).

105. Le déploiement rapide et efficace de systèmes agroforestiers diversifiés nécessite en outre la disponibilité de plants (arbustes) sains et robustes en quantités suffisantes.

²³ La concession forestière de communauté locale (CFCL) accorde aux communautés rurales le droit d'acquérir, à titre gratuit, jusqu'à 50 000 hectares de terres forestières qu'elles possèdent en vertu de la coutume.

²⁴ Sur base des études de cas et comprenant les bases pour la réalisation des inventaires, des documents cartographiques et des outils de gestion et de capacitation des agents forestiers

106. **Création des pépinières.** AVENIR appuiera la création d'une pépinière à raison d'au moins une pépinière communautaire ou des jeunes entrepreneurs par site de production. Chaque pépinière d'environ 500m² sera équipée d'un forage, d'une pompe solaire, d'une clôture, d'une fosse à compost et d'ombrières construites en matériel local. Ces pépinières assureront la production de jeunes plants des plants d'arbres fruitiers (papaye, banane, anana, ect), d'essences ligneuses et natives (production d'insectes comestibles comme la chenille...) et fourragères légumineuses, bambou, palme. Les pépinières fourniront des plants d'arbres pour le développement de l'agroforesterie ainsi que la reforestation des forêts communautaires avec des espèces endogènes.

107. Les pépinières seront dimensionnées pour une capacité annuelle de production qui ne pourra être inférieure à 3 000 plants. Les espèces cultivées seront sélectionnées en tenant compte des préférences et besoins (nutritionnels, matériels, économiques, etc.) des ménages ainsi que des caractéristiques pédoclimatiques des zones à restaurer. Cette composition pourra évoluer dans le temps, par exemple pour intégrer des besoins identifiés à travers les inventaires dans les forêts communautaires, tels que la régénération à long terme de populations d'essences forestières d'intérêt commercial ou à usage traditionnel.

108. La gestion quotidienne et l'entretien des pépinières pourront éventuellement être délégués progressivement, en totalité ou partiellement, par le partenaire de mise en œuvre à un ou plusieurs entrepreneurs locaux selon une clef de répartition des revenus qui soit équitable et transparente. Le partenaire de mise en œuvre demeurera cependant responsable de la qualité des plants produits.

109. A intervalle régulier, et sous la supervision des spécialistes de l'antenne régionale, le partenaire de mise en œuvre (cf Termes de Référence en annexe 7) conseillera individuellement ou collectivement les bénéficiaires sur les itinéraires techniques des différentes espèces (gestion phytosanitaire, espacement, gestion de la fertilité des sols, taille, entretien, régénération naturelle, coupe-feu etc.), tout en visant à maximiser les effets collatéraux positifs (lutte anti-érosive, disponibilité de produits forestiers non-ligneux pour une diversification nutritionnelle, corridors de biodiversité, facilité de passage pour la faune et le bétail etc.)

Mise en oeuvre

110. Le partenaire de mise en œuvre (cf Termes de Référence en annexe I.7) organisera en priorité la construction d'au moins une pépinière au sein de chaque Groupement, dès qu'un emplacement correspondant aux critères pratiques et phytosanitaires, et bénéficiant d'une sécurité foncière adéquate, sera identifié.

Développement de l'agroforesterie.

111. A l'échelle de chaque Groupement administratif, et sur la base des modèles agro-sylvo-pastoraux adaptés de champs écoles paysans (CEP) le Projet, en articulation avec les services de vulgarisation, appuiera la mise en place de 25 000 ha de systèmes agroforestiers diversifiés, résilients et productifs assurant une production pérenne de ressources nutritionnelles et ayant aussi des débouchés économiques (matériau, combustible, cultures de rente) dans des zones dégradées de type savane ou jachères à rotation rapide. Les PSAT (volet 1.1.1), ainsi que la sécurisation foncière de zones dédiées (volet 1.1.2) seront les préalables requis afin de rentabiliser l'investissement nécessaire à la plantation de cultures pérennes et d'arbres dont le seuil de rentabilité se situe à l'horizon de plusieurs années.

112. Les modèles intégrant arbres fruitiers et cultures annuelles en interligne seront appuyés :

- 80-100 arbres par ha, principalement fruitiers avec association d'ananas, manioc, une culture légumineuse de couverture, cultures en couloirs ;
- Association culture fruitières et maraichage, association cultures fruitières et cultures fourragères (avec forage éventuel) ;
- Arbres à croissance rapide pour la production de bois d'œuvre et de charbon, cultures annuelles intercalées les trois ou quatre premières années et ensuite, couverture totale par les arbres jusqu'à la coupe après 7 ans²⁵.

25 Système normalement fait avec Acacia. Certaines données indiquent un risque d'acidification du sol. A prévoir techniquement si c'est viable. Agriculture sur brûlis de jachères à acacias : est-ce durable sur les sables du plateau Batéké, en République Démocratique du Congo ? [2017] Peltier R.; Bisiaux F.; Dubiez E.; Marien J.N.; et al.

Exemples de systèmes agroforestiers et de pratiques agroécologiques au niveau paysage et production:

- Les producteurs de manioc réduisent l'érosion du sol sur des pentes et alimentent les poissons : <https://www.accessagriculture.org/fr/bandes-dherbe-contre-lerosion-du-sol>
- Cultures intercalées avec bananiers, ananas et cultures annuelles. <https://www.accessagriculture.org/fr/culture-intercalaire-de-lananas>
- Diffèrent technique agroécologiques incluant en RDC : http://www.agrisud.org/wp-content/uploads/2020/04/Agrisud_Guide_Agroecologie_2020.pdf

Volet 1.1.4 pêche raisonnée

113. En raison de la problématique de surpêche spécifique au pôle d'intervention d'Inongo dans la province du Maï-Ndombé, le Projet AVENIR consacrera des moyens pour contribuer à la durabilisation des stocks de poissons dans le lac Maï-Ndombé et ses affluents.

114. Les ressources halieutiques sont en effet une source importante de diversification nutritionnelle dans le régime alimentaire des populations, tant le long du lac et des rivières que pour les communautés urbaines de Kinshasa qui sont approvisionnées par voie fluviale. La surpêche, les prélèvements dans les frayères, et l'usage opportuniste de moustiquaires comme filet de pêche ont entraîné une chute drastique de la quantité de poissons obtenue par unité d'effort.

115. Ce volet s'articulera tout d'abord avec l'activité 1.1.1 de planification territoriale, qui intégrera les communautés de pêcheurs comme parties prenantes dans les Groupements visés par l'élaboration ou la mise à jour d'un Plan Simple d'Aménagement du Territoire.

116. Pour les Groupements autour du pôle d'Inongo, un processus de consultation participative additionnel et approfondi sera mené par la FOPAMA (cf. TDR en annexe) et impliquera les chefs de rivière ainsi que les associations de pêcheurs qui conservent une mémoire institutionnelle des initiatives précédemment mises en place dans le secteur de la pêche (notamment, l'initiative [Ndjamba Djale](#) mise en œuvre de 2014 à 2016 par le CENADEP avec un appui de WWF Belgique et la CTB).

117. L'objectif de ces consultations sera de mettre à jour et d'étendre les Plans de Cogestion des Pêches, définissant les zones, les périodes et les techniques de pêche autorisées (y compris les dimensions minimales des mailles).

118. Des campagnes de sensibilisation pour diffuser les résolutions collectives et conscientiser les populations (en particulier les pêcheurs occasionnels et les jeunes qui n'ont pas en mémoire le déclin des stocks de poissons) sur l'importance du respect des maillages et de la protection des zones de frayères seront organisées régulièrement.

Mise en œuvre

119. Les consultations participatives complémentaires seront menées par la fédération des pêcheurs²⁶, impliquant les chefs de rivière et associations de pêcheurs La FOPAMA bénéficiera en outre de moyens de navigation (cf SC 2.2) pour veiller à l'application et au respect des mesures adoptées.

120. Afin de diminuer la pression sur les ressources halieutiques, les jeunes seront particulièrement incités à saisir les opportunités de reconversion professionnelle, notamment via la pisciculture. Les activités de la sous-composante 1.2 (Champs-Ecoles Paysans consacrés spécifiquement à la pisciculture, soutien aux centres d'alevinage et aux écloseries) contribueront par ailleurs à faciliter cette forme d'entrepreneuriat et à en raccourcir le délai de retour sur investissement.

121. **Description du phasage** : en lien avec CL et costab et la matrice de phasage du Projet

Stratégie de sortie / durabilité

122. La durabilité de l'activité 1.1.1 est inhérente à sa nature : la planification participative du territoire aboutit à la conception concertée d'un document d'aménagement du territoire légalement reconnu et résultant d'un consensus. L'établissement de Comité Locaux de Développement (CLD) garantira le respect effectif de l'allocation des zones aux différents usages du territoire selon ces documents planologiques. Un effort particulier est prévu dans la formation des facilitateurs afin de renforcer leurs capacités, à la fois sur les compétences techniques (géoréférencement, textes légaux) et les softs skills pour mettre en œuvre une concertation réellement inclusive qui suscite l'adhésion, identifie et désamorce les conflits d'usage.

26 membre de la fédération des producteurs agricole de Maï Ndombe, elle même mebre de la CONAPAC, et qui fut impliquée dans un précédent projet similaire mis en œuvre par WWF.

123. La sécurisation foncière de forêts communautaires prévue dans l'activité 1.1.2 confèrera aux communautés rurales un droit perpétuel juridiquement reconnu, inaliénable et collectif sur l'usage des forêts dans leurs territoires coutumiers. Cette sécurité juridique ainsi que la documentation qui accompagne ce processus (inventaires forestiers, cartographie etc.) et l'appui dont bénéficieront les communautés riveraines contribueront à la gestion durable de ces écosystèmes au-delà de la période d'appui du projet.

124. L'activité 1.1.3 de mise en place de systèmes agroforestiers diversifiés pour la restauration de sites dégradés comprend un mécanisme d'accès à la terre pour les ménages les plus précaires qui ont le plus de difficultés à accéder à la propriété d'une parcelle. En diffusant un modèle de sécurisation foncière basé sur le remboursement d'un emprunt pour accéder à la propriété plutôt que le versement de loyer ou le métayage, le projet AVENIR vise à ancrer durablement des modes de gestion de long terme de la fertilité, basé sur l'agroforesterie. Ce Fond d'investissement pour l'Accès à la Terre servant à faciliter les transactions entre propriétaires ou détenteurs de droits coutumiers et ménages précaires, sera réapprovisionné au fur et à mesure par les remboursements et les intérêts prélevés, ce qui assurera sa pérennité au-delà du projet. L'implantation de parcelles agroforestières diversifiées et modèles contribueront par mimétisme à diffuser ces pratiques culturelles régénératives.

125. L'activité 1.1.4 est conçue en soutien à la durabilisation de la pêche dans le Maï-Ndombé, un secteur dont la pérennité et la contribution à la santé nutritionnelle des populations est mise en danger par des pratiques menaçant le renouvellement des stocks halieutiques (pêche à la moustiquaire et dans les zones de frayères). La redynamisation des associations de pêcheurs, la sensibilisation et l'inclusion des jeunes générations (y compris les pêcheurs occasionnels) et l'incitation à adopter des métiers alternatifs (dont la pisciculture) contribueront à diminuer la pression sur les stocks de poissons. Les effets de cette conscientisation devraient perdurer au-delà de la période du projet, grâce à des médias de sensibilisation réutilisables. L'émergence d'un secteur professionnel piscicole viable, grâce aux incitations à l'entrepreneuriat, devrait contribuer à banaliser la transition de la pêche vers d'autres activités économiques, et continuer à réduire la pression de la pêche sur les stocks de poissons au-delà du projet.

Volet 1.1.5. Appui au développement de la filière charbon durable (bambou endogène)

126. Afin de répondre, d'une part aux besoins d'un marché du charbon très important en zones urbaines en province, et surtout à Kinshasa²⁷, et d'autre part aux exigences de lutte contre la dégradation et la déforestation tout en créant des emplois, le Projet, en partenariat avec ONUDI, mettra à l'échelle le projet pilote de développement des initiatives entrepreneuriales pour la production de charbon avec du bambou (parcelles de production, unités semi-industrielles de transformation avec four à briquettes).

127. **Sensibilisation sur la déforestation et sur la transformation du bambou en charbon de bois.** Des campagnes de sensibilisation et développement d'une marque seront faites par province, en priorisant les zones et villes autour des pôles d'intervention. Cela coïncide avec les zones où la production et la commercialisation du charbon de bois sont les plus importantes. Une campagne à Kinshasa de niveau nationale sera également, étant le principal marché consommateur de charbon. Les médias choisis seront principalement la radio et la télévision. Les campagnes seront faites dans les années 2, 3 et 4 du Projet.

128. **Établissement des pépinières de production de pousses de bambou et des parcelles de démonstration.** Le projet établira au moins 1 site de démonstration et une pépinière dans chaque pôle, pour assurer d'une part l'approvisionnement en matériel de base pour la production minimale de bambou pour les usines, et d'autre part pour la sensibilisation et la mise à l'échelle potentielle avec la participation des producteurs.

²⁷ La ville de Kinshasa consomme 17 millions de tonnes de bois par an (CIRAD, 2021). Le potentiel de remplacement par le bambou est immense. La capacité calorifique de bambou est comparable aux autres essences utilisées pour produire le charbon de bois.

129. **Etablissement des plantations de bambou**, à raison de 143 ha par pôle / unité de transformation dans les bassins de production, à travers la vulgarisation et l'accompagnement des producteurs individuels et/ou en groupes qui fourniront les PME/OP transformatrices en charbon ou qui sont les PME eux-mêmes. Par exemple, des plantations déjà existantes pourront vendre aux unités de transformation, dans de tels bassins on pourra soit diminuer les superficies de plantations prédéfinies ou augmenter la capacité de production des usines, pour une capacité de production plus élevée.

130. **Etablissement des unités semi-industrielles de transformation** dans chacun des huit pôles avec un accompagnement technique et un appui à la commercialisation au sein des MDG, à raison de une par marché. Les unités de transformation seront des entreprises rentables et pourront être appuyées en gestion des entreprises et facilitation d'accès au crédit (sous-composante 1.4). Les unités seront également appuyer en équipement et en fonds de roulement pour les six premiers mois. Ces unités seront mises en place à partir de la seconde année du Projet en commençant par le Kongo Central où des plantations de bambou et des unités de transformation ont été testées et pourraient être mis à l'échelle. Le ciblage des groupes des jeunes entrepreneurs se fera à travers la sous-composante 1.4 et en priorisant des jeunes déjà impliqués dans la production de charbon de bois.

Hypothèses de production de bambou pour alimenter les unités semi-industrielles de charbon :

- environ 500 pieds de bambou par ha (distance de plantation : 4,50 m)
- chaque 4 ans, un demi hectare peut produire 1 500 kg de bambou et alimenter une unité de carbonisation d'une capacité de production de 1 200 kg pendant une journée.
- Si l'unité travaille 286 jours/an, il lui faut 143 ha de bambou, soit 1 000 ha au total.
- Chaque unité produit 1 200 kg de charbon de bambou par jour, soit 343 t/an par unité de transformation.

Annexe C1.1.1 : AMI Mise à jour des Plans Simples d'Aménagement du Territoire dans les bassins de production appuyés par le Projet AVENIR

[Note pour l'équipe de mise en œuvre : Cet appel à manifestation d'intérêt pourra être divisé en plusieurs lots, correspondant chacun à un bassin de production identifié]

Contexte : (insérer une description générique du projet AVENIR)

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Cet AMI vise à sélectionner une organisation de la société civile avec un ancrage et une légitimité locale afin de faciliter le processus d'élaboration et de mise à jour de Plans Simples d'Aménagement du Territoire (et autres documents connexes) dans le bassin de production de (à compléter) :

Le projet AVENIR recrute à cet effet, pour une mission ponctuelle, une équipe de facilitateurs et facilitatrices en aménagement du territoire.

Critères de sélection indicatifs :

- L'équipe candidate sélectionnée devra préférentiellement exister sous forme de personne morale de droit congolais et disposant d'un compte auprès d'une banque reconnue afin de faciliter les démarches administratives et l'allocation des moyens. A défaut, elle devra être affiliée à une Organisation Paysanne faîtière congolaise qui se portera garante de la bonne exécution de la mission de facilitation du processus participatif d'aménagement du territoire, et qui agira comme interface vis-à-vis du commanditaire
- L'équipe candidate est composée de personnes ayant une bonne connaissance (géographique, culturelle, agro-écosystémique, socio-économique) de la zone d'intervention, et bénéficiant de la confiance, tant des habitants que des notables et des services étatiques ayant autorité sur la zone d'intervention. Chaque membre de l'équipe candidate veillera à déclarer ses conflits d'intérêts potentiels (notamment : liens familiaux, intérêts économiques personnels etc. dans le territoire). La possibilité d'un conflit d'intérêt préalablement déclaré de façon transparente n'est pas un critère d'exclusion, contrairement à la dissimulation d'une telle information.
- Une présence pérenne dans la zone d'intervention : les membres de l'équipe candidate devront maîtriser la ou les langues vernaculaires utilisées couramment par les différents groupes de population présents sur le territoire.
- Genre, diversité et mixité interdisciplinaire et intergénérationnelle : afin de faciliter la prise de parole et la mise en confiance de différents groupes de population pendant le processus participatif, les équipes candidates sont encouragées à inclure une facilitatrice et/ou un.e jeune, et/ou un membre de communautés autochtones si elles sont présentes sur le territoire d'intervention.
- Constituent un atout :
 - toute expérience préalable dans une intervention similaire de planification territoriale, des connaissances en aménagement du territoire, en techniques de facilitation des processus participatif, en vulgarisation et développement rural,
 - des compétences élémentaires en informatique et tableur, en traitement de données cartographiques.
 - Une compréhension générale du cycle de l'eau, du cycle du carbone, du cycle de l'azote, des interactions et effets de rétroaction au sein d'un agro-écosystème est également souhaitable
 - L'empathie, la capacité d'écoute, l'habileté à modérer des débats dans des assemblées en distribuant équitablement la parole et en gérant le timing des réunions, seront appréciés.
 - La possession d'un moyen de locomotion (moto, véhicule), d'un ordinateur portable pour le traitement et le partage de données en ligne, un appareil photo ou un smartphone avec une fonction de photographie

Une formation résidentielle préparatoire et de mise à niveau est cependant prévue pour l'équipe sélectionnée.

Soumission des candidatures :

L'équipe candidate remettra [en X exemplaire, au format papier / électronique]

- le Curriculum Vitae de chaque membre de l'équipe candidate
- une déclaration des conflits d'intérêts potentiels de chaque membre de l'équipe candidate
- une proposition d'allocation du budget d'un montant de [X US\$, à préciser en fonction de la taille de la zone d'intervention, de la disponibilité résiduelle après l'allocation partielle des moyens à des outils de communication, des traductions de documents en langue locale etc.], afin de lever les freins à la participation effective des populations (e.g. : prévoir une location de salle, un rafraîchissement ou un repas, les frais de déplacement pour des représentants de groupes plus larges etc.), ou encore rémunérer de la main d'œuvre locale pour certains travaux de marquage qui matérialisent les Plans Simples d'Aménagement du Territoire dans l'espace.

Note : la prise en charge d'une formation résidentielle de qualité ainsi qu'un défraiement forfaitaire de X US\$ est prévu pour l'équipe de facilitateurs. Le paiement sera effectué en plusieurs tranches en fonction de la progression des activités et librables.

- une proposition de calendrier indicatif pour les activités dans la zone d'intervention (cf section « activités et livrables »), qui tienne compte de la disponibilité des différentes parties prenantes et de la compatibilité des horaires (e.g. : éviter les réunions en période de récolte)

Activités déléguées :

- planification des réunions préparatoires et participatives, ainsi que du calendrier de diffusion des informations ;
- création de contenus culturellement adaptés pour une communication transparente de la démarche de planification territoriale, ainsi que leur diffusion en temps opportun durant le processus de planification territoriale participative ;
- animation des différents groupes spécifiques, facilitation de la désignation des Comité Locaux de Développement (CLD) et production de cartes participatives ;
- synthèse des débats et restitution ;
- description sommaire de pré-identification dans le bassin de production ciblé, de zones forestières susceptibles de faire l'objet d'une demande de concession forestière de communauté locale (délimitation approximative du périmètre sur google maps, constitution d'une liste des ressources forestières non-ligneuses puisées dans la forêt, description des pressions exercées par l'exploitation forestière, la récolte de combustibles etc., le défrichage agricole etc., et une évaluation de la volonté des communautés locales de sécuriser juridiquement leurs droits coutumiers) ;
- contact avec les autorités pour la validation / la légalisation des documents produits (PSAT) ;
- gestion du budget, collecte des justificatifs ;
- préparation et soumission des livrables.

Livrables (sous format électronique et /ou papier, à préciser)

- compte-rendu des réunions participatives, plénières et en sous-groupe, détaillant en particulier
 - (1) les motifs de divergences entre différents groupes d'habitants, leurs arguments, et les pistes de compromis proposés
 - (2) la composition des CLD et un commentaire analysant leur représentativité par rapport aux populations.
- une photo des cartes participatives des aménagements territoriaux souhaitables élaborée par différents sous-groupes de population
- Un PSAT final pour chaque groupement selon le modèle https://usfscentralafrica.org/wp-content/uploads/2019/03/USFS-PSAT_Mode%CC%80le.pdf
- le cas échéant, une description préidentifiant
- les listes de présence et photos précisant la date et le lieu pour chaque réunion.

Note : Le cas échéant, ces termes de référence pourront être adaptés pour être compatibles avec la facilitation participative de l'aménagement du territoire dans les Zones de Développement Rural des plans de gestion des concessions forestières industrielles

Annexe C1.1.2 : Termes de référence pour l'organisation de 4 sessions de formation à l'élaboration participative de Plans Simples d'Aménagement du Territoire

Prestataire identifié : Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement Intégré des Forêts et territoires Tropicaux (ERAIFT)

Durée: 5 jours complets

Nombre de participants: minimum 15, maximum 20 participants.

Format: résidentiel, en pension complète (campus ERAIFT)

Budget: forfaitaire XXX USD/participant

Contexte: (insérer une description du projet AVENIR)

Publics-cibles:

- les facilitateurs et facilitatrices, chargés de la réalisation des Plans Simples d'Aménagement du Territoire dans les bassins de production, et sélectionné.e.s selon les TDR de l'annexe I.1
- les facilitateurs et facilitatrices, chargés de la réalisation des Plans de cogestion des pêches, selon les TDR de l'annexe 9
- les chefs coutumiers des bassins de production ciblés par le projet AVENIR

En fonction de la proposition pédagogique formulée, les spécialistes des antennes provinciales d'AVENIR ainsi que les agents de l'Etat des services provinciaux pertinents (Développement Rural, Pêche et Elevage, Environnement etc.) pourront également être conviés pour participer à certains ateliers pour apporter leurs points de vue, ou simplement afin d'observer la progression de la formation.

Contenu indicatif de la formation:

En concertation avec l'équipe d'implémentation du projet AVENIR et en fonction des connaissances préalables des participants, l'équipe pédagogique de l'ERAIFT proposera un programme de formation détaillé et axé sur la pratique visant à renforcer la capacité des participants à élaborer et mettre à jour des documents plannologiques (dont le PSAT) de façon participative et inclusive. Cette formation comprendra idéalement :

- une vulgarisation des principaux éléments juridiques encadrant l'aménagement du territoire dans les bassins de production visés par le projet (code foncier, forestier, minier, agricole etc.), ainsi que les instruments d'appropriation du territoire par les communautés (Plan Simplifié d'Aménagement du Territoire, Concession Forestières de Communauté locale etc.)
- l'animation d'une consultation participative et inclusive : limiter les postures d'autorité, les biais, désamorcer les attentes et perceptions erronées des participants, pratiquer l'écoute et l'équilibre du temps de parole pour apaiser la dynamique de groupe,
- la cartographie participative et les outils SIG : faciliter la représentation du territoire par ses habitants, collecter les données et géoréférencer les usages de l'espace,
- études de cas : facteurs d'échec des processus participatifs (e.g. : exclusion de certaines catégories de population), les erreurs et situations à éviter, les bonnes pratiques d'animation inclusive (e.g. recours au sondage à main levée pour valider/infirmier collectivement des hypothèses, focus groupes pour libérer la parole de catégories de la population marginalisées etc.), les procédés de communication efficaces (radios, diffuseurs MP3, affiches illustrées, pièces de théâtre, réseaux sociaux etc.)
- mise en situation : simulation des étapes du processus
- visite de terrain (1 jour) : visualiser les zonages, l'évolution temporelle des activités de restauration

Livrables:

Un programme de formation soumis à amendement puis validé par l'équipe du FIDA ;

Les rapports d'étude de cas réalisés par les participants lors d'une mise en situation (e.g. PSAT fictif) ;

Les feuilles de présences quotidiennes contresignées par les participants ;

Une copie des certificats de participation ;

La synthèse d'une enquête de satisfaction complétée par les participants pour l'amélioration du contenu de la formation lors des sessions suivantes.

Annexe C1.1.3 : Appel à manifestation d'intérêt pour l'attribution de bourses de stages de recherche appliquée pour les étudiants et étudiantes de 2^e et 3^e cycle

Public cible :

Le présent appel s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits dans une formation de 2^e ou 3^e cycle dans une institution agréée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République Démocratique du Congo.

Contexte : (insérer une description générique du projet AVENIR)

Objectif : Cet appel vise à encourager la recherche appliquée d'intérêt public et la contribution des étudiants et étudiantes de 2^e et 3^e cycle dans l'aménagement territorial et la gestion durable des agroécosystèmes au sein des zones d'intervention du projet AVENIR. Celles-ci sont situées dans les provinces périphériques de Kinshasa que sont le Mai Ndombe, Kwango, Kwilu et Kongo Central.

La participation active des jeunes générations de citoyens congolais au projet AVENIR constitue également un investissement afin de créer un corps professionnel compétent pour l'aménagement durable des territoires de la RDC.

Domaines d'études prioritaires :

Le présent appel s'adresse en priorité aux étudiants et étudiantes des filières suivantes :

- gestion et aménagement du territoire, géomatique, foresterie, agronomie, et disciplines liées.
- développement rural, sociologie, anthropologie et disciplines liées.

La diffusion de cet appel à candidature sera par conséquent proposée aux autorités académiques des principales institutions d'enseignement supérieur dans ces domaines, et qui sont situées à Kinshasa ou dans les 4 provinces adjacentes.

Les objectifs du stage ou le sujet de recherche pourront être proposés par l'étudiant(e), ou définis en concertation avec des partenaires de mise en œuvre du Projet AVENIR. Le/la bénéficiaire de la bourse devra contribuer à l'un des trois objectifs suivant :

- participer au suivi géospatial et quantitatif des impacts directs et indirects du Projet AVENIR au cours du temps, et/ou à l'enrichissement ou la mise à jour de recueils cartographiques publics de données géoréférencées (telles que la « Mapping For Rights Initiative »), relatives à l'utilisation des sols et délimitations de concessions, la caractérisation des forêts et des ressources naturelles (y compris halieutique), la qualité des voies terrestres et fluviales, les centres de population et les infrastructures sanitaire, éducationnelle, d'accès à l'eau etc.
- contribuer à la compréhension qualitative des flux physiques et socio-économiques entre différents acteurs et composants du paysage et du territoire et leur évolution au cours du temps, par une analyse des logiques d'acteurs, une consultation des parties prenantes, notamment à proximité ou en périphérie d'aires protégées, de zones de conservation ou de réserves de biosphère.
- contribuer à la vulgarisation des savoirs et savoir-faire qui renforcent la capacité des communautés rurales pour assurer la durabilité environnementale, sociale et économique de leurs activités, ou qui assurent l'appropriation des documents de planification territoriale et foncière par l'ensemble des habitants du territoire (Plans Simples d'Aménagement du Territoire, Concessions de Forêts des Communautés Locales, etc.)

Montant et durée des bourses :

Le montant maximum des bourses s'élève à XXXX USD pour les étudiants de 2^e cycle, pour un stage de recherche d'une durée de 6 mois.

Le montant maximum des bourses s'élève à XXXX USD pour les étudiants de 3^e cycle, pour un projet de recherche d'une durée de 1 an, s'inscrivant dans la logique du parcours doctoral dans son ensemble.

Lorsque l'étudiant ou l'étudiante bénéficie déjà d'une autre bourse, il/elle devra justifier (e.g. : couverture des frais d'inscription annuel)

- une première tranche de 80 % du montant de la bourse sera versée à l'étudiant via son institution de tutelle. La seconde tranche de 20 % sera versée à la remise du livrable (mémoire, article scientifique ou autre format de publication)

Eligibilité et soumission des candidatures :

Le dossier de candidature comprendra :

- Un curriculum vitae du/de la candidat(e),
 - une copie de ces diplômes et grades académiques précédemment obtenus
 - Deux lettres de recommandation signées par un membre du corps académique, dont l'un au moins est affilié à l'institution où l'étudiant(e) est régulièrement inscrit(e) pendant la durée du stage pour lequel il/elle sollicite la bourse.
 - Une proposition de thématique de recherche pour le stage d'une longueur de 2 pages maximum, avec un résumé en un paragraphe (150 mots maximum)
- la date limite de soumission des candidatures est fixée au à 23h59.
- un accusé de réception du dossier de candidature peut être fourni par mail sur demande.

Critères de sélection :

- Les candidatures d'étudiantes, de personnes souffrant de handicap ou issus de minorités sont encouragées.
- les propositions de stage

Livrables :

le mémoire, la thèse, la publication scientifique validé par le corps académique.

Il peut également s'agir de supports de vulgarisation, illustrations scientifiques, traductions en langues locales, médias innovants servant à disséminer des bonnes pratiques etc.

Ces documents devront impérativement mentionner le soutien du Projet AVENIR.

Annexe C1.1.4 : Appel à Manifestation d'Intérêt : Termes de référence pour une mission d'expertise pour l'élaboration et l'étude de faisabilité des PSAT pour les Groupements cibles des bassins de production appuyés par AVENIR

(Partenaires préidentifiés : GI-AGRO, Nature+, ERAIFT)

Contexte : (insérer une description générique du projet AVENIR)

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Cet AMI vise à sélectionner un partenaire technique pour transposer et analyser des propositions de Plans Simples d'Aménagement du Territoire (ou document équivalent organisant l'aménagement du territoire à l'échelle d'un Groupement, à l'intérieur d'une concession commerciale telle que des concessions d'élevage, des concessions forestières ou des plantations).

Ces propositions de PSAT résultent de cartographies participatives élaborées par différents focus groupes (sur base du genre, du secteur d'activité, de l'âge, de l'appartenance à une communauté minoritaire etc.) au sein d'une population qui partage l'usage d'un même territoire mais dont les intérêts sont potentiellement concurrents ou divergents. Ces documents auront été réalisés en amont par des facilitateurs formés à l'animation du processus participatif, et seront transmis au partenaire technique sélectionné.

L'objectif pour le partenaire technique est de fournir aux facilitateurs, aux Comité Locaux de Développement et aux habitants de ces territoires, une perspective technique complémentaire afin de nourrir les débats qui résulteront dans l'adoption finale d'un PSAT avec le maximum d'adhésion.

Profil de compétences du partenaire technique recherché :

Le partenaire technique devra démontrer une expertise en aménagement durable du territoire, et notamment :

- une connaissance du cadre juridique et administratif congolais affectant l'occupation des sols (dont les lois régissant les différents types de concessions forestières, minières, d'élevage et de plantation, le droit et les usages coutumiers, le cadastre, les différents types d'aires protégées et des réserves de biosphère) ainsi que les politiques publiques d'accès à la terre
- une maîtrise des outils SIG pour produire des visuels facilitant la compréhension du territoire, ainsi qu'une connaissance des bases de données, séries temporelles et imageries satellites en accès libre permettant de situer une unité d'aménagement (le Groupement ciblé par le PSAT) dans la dynamique d'un territoire plus vaste, et son évolution tendancielle (e.g. déforestation, densité du bâti etc.) sur le temps long.
- une compréhension de l'impact des infrastructures (voies de communication et nœuds logistiques marchands) sur les opportunités et stratégies économiques des ménages et sur l'intensité des pressions exercées sur les ressources naturelles, ainsi qu'une capacité d'anticipation de ces impacts
- une sensibilité aux différents facteurs d'inégalités dans les communautés rurales (telles que le genre, l'âge, la catégorie socio-professionnelle, l'appartenance à un groupe religieux, un peuple autochtone ou une communauté déplacée pour des raisons économiques ou de conflits) et les dynamiques de marginalisation qui peuvent entraver ou limiter la prise en compte effective des intérêts de certains groupes lors des processus participatifs.

Remarque : Ces analyses s'inscrivent dans un processus séquentiel d'élaboration ou de mise à jour de plans simples d'aménagement du territoire, mené en parallèle dans plusieurs Groupements. La disponibilité et la capacité en personnel pour livrer les analyses dans les délais malgré d'éventuels pics d'activités est importante afin de maintenir le momentum d'engagement des parties prenantes.

Soumission des offres :

Les entités intéressées remettront dans les délais spécifiés un dossier de candidature comprenant :

- une proposition méthodologique pour la transposition des cartographies participatives et la production d'une analyse prospective des risques et bénéfices pouvant résulter de l'adoption de chaque version.

- une liste de références étayant l'expérience et la compétence de l'organisation dans le domaine d'expertise sollicité
- le CV des personnes qui seront effectivement en charge de mettre en œuvre l'assistance technique.

Livrables :

Le partenaire technique produira pour chaque Groupement un rapport comprenant

- une transposition SIG des cartes participatives soumises, signalant les points éventuels de clarification (délimitations, points de repère etc.)
- une perspective historique et une analyse prospective des évolutions potentielles en matière d'usage des sols (e.g. progression de ravines et autres zones à risque d'érosion, répartition et taille des centres de populations, front de déforestation, besoins en infrastructures etc.)
- mise en contexte par une vue d'ensemble intégrant les territoires adjacents, les flux commerciaux, les corridors potentiels de biodiversité etc.
- identification et objectivation des mérites comparatifs de différentes alternatives (localisation de réserve foncière agricole, délimitation de futures concessions forestières de communauté locales potentielles, emplacements préférentiels pour des pépinière d'intérêt collectif, zones propices au développement de la pisciculture ou d'autres activités nécessitant un usage important en eau, etc.)

Annexe C1.1.5 : Termes de référence pour une mission d'expertise pour l'accompagnement de la sécurisation foncière et la gestion des forêts communautaires

(Partenaires pré-identifiés : NATURE+)

Contexte :

Le projet AVENIR vise à désenclaver les bassins de production des 4 provinces ceinturant la capitale Kinshasa, ville-province concentrant un marché de 17 millions d'habitants. A travers la composante 1, une part essentielle des investissements prévus visent à susciter et renforcer une gestion territoriale inclusive et concertée de long terme, qui équilibre le prélèvement de ressources (ligneuses et non-ligneuses) et la capacité régénérative des écosystèmes préservés d'une part, et d'autre part restaure un maillage de paysages productifs et diversifiés, générateurs d'activités rémunératrices et de ressources nutritionnelles pour les communautés.

Les 8 pôles d'intervention suivant ont été identifiés :

- Mbanza Ngungu (Kongo Central)
- Lukula (Kongo Central)
- Katoi/316 (Kwango)
- Kikwit (Kwilu)
- Masi Manimba (Kwilu)
- Mushie (Mai Ndombe)
- Oshwe (Mai Ndombe)
- Inongo (Mai Ndombe)

Autour de chacun de ces pôles, un effort de planification territoriale participative est entrepris, afin de réaliser des Plans Simplifiés d'Aménagement du Territoire (PSAT). Au cours de ce processus, des zones forestières susceptibles d'être juridiquement protégée par un titre de Concession Forestière des Communautés Locales ont été identifiés (voir Annexe 1.1.1)

La présente mission d'expertise consistera à :

(1) sélectionner dans chaque pôle d'intervention, parmi les zones forestières pré-identifiées, une forêt de communauté locale présentant le plus d'intérêt en terme de conservation, de maintien ou de restauration d'un maillage d'écosystèmes refuges pour la biodiversité, en tenant compte le cas échéant des facteurs de risques (conflits d'usage connus, etc.)

(2) accompagner pour chacune des communautés (ou groupe de communautés) d'usagers coutumiers de la forêt, la constitution de la documentation technique et juridique nécessaire à la sécurisation juridique par un titre officiel de Concession Forestière de Communauté Locale en vertu de la loi de 2014, notamment la réalisation une étude socio-économique, un inventaire de biodiversité, un inventaire multi-ressources, un micro-zonage des forêts en fonction des usages, et un plan de gestion des ressources forestières (ligneuses et non-ligneuses).

(3) assurer, tout au long de ce processus, un transfert de compétence envers (1) soit le personnel local recruté directement par le partenaire de mise en œuvre (2) soit le personnel d'organisations de la société civile actives sur le territoire, afin que ces compétences puissent bénéficier ultérieurement à d'autres communautés souhaitant sécuriser juridiquement leur droit coutumier sur un territoire forestier.

Annexe C.1.1.6 : Termes de référence du partenariat de mise en œuvre délégué à la FOPAMA pour la facilitation du processus participatif d'élaboration et de mise à jour des Plans de Cogestion des Pêches dans les bassins de production environnant le lac Mai-Ndombé appuyés par le Projet AVENIR

Contexte : (insérer une description générique du Projet AVENIR)

Objet du partenariat de mise en œuvre délégué à la FOPAMA

Ce partenariat est confié à la FOPAMA, dont l'ancrage local et la légitimité constituent des atouts pour faciliter le processus d'élaboration et de mise à jour de Plans de Cogestion des Pêches dans le bassin de production de (à compléter) :.....

La FOPAMA recrutera et déploiera des facilitateurs et facilitatrices en aménagement du territoire et gestion des pêches répondant aux qualifications ci-dessous.

Le versements des moyens mis à disposition de la FOPAMA pour exécuter le partenariat seront effectués en plusieurs tranches en fonction de la progression des activités et livrables. La répartition sera négociée avec l'équipe d'implémentation du projet AVENIR.

Profil des facilitateurs et facilitatrices :

- L'équipe de facilitateurs et facilitatrices sera idéalement composée de personnes ayant une bonne connaissance (géographique, culturelle, agro-écosystémique, socio-économique) de la zone d'intervention, et bénéficiant de la confiance, tant des habitants que des notables (dont les chefs de rivières) et des services étatiques ayant autorité sur la zone d'intervention.
- Pour être en mesure de dialoguer de façon pertinente avec les parties prenantes, les facilitateurs et facilitatrices auront une compréhension générale des écosystèmes lacustres et ripariens, du cycle de reproduction des poissons et des différentes techniques de pêche artisanale pratiquées au sein du territoire, ainsi que des filières de transformation et commercialisation des produits dérivés de la pêche et de la pisciculture.
- La maîtrise des langues vernaculaires utilisées couramment par les différents groupes de population présents sur le territoire est souhaitée.
- Afin de faciliter la prise de parole et la mise en confiance de différents groupes de population pendant le processus participatif, la FOPAMA veillera à ce que la composition de l'équipe de facilitateurs et facilitatrices reflète autant que possible la diversité (genre, communautés, générations) du territoire d'intervention.
- Constituent un atout :
 - toute expérience préalable dans une intervention similaire de planification territoriale et de gestion des stocks halieutiques, des connaissances en aménagement du territoire, en techniques de facilitation des processus participatif, en vulgarisation.
 - des compétences élémentaires en informatique et tableur, en traitement de données cartographiques.
 - Des soft skills comme l'empathie, la capacité d'écoute, l'habileté à modérer des débats dans des assemblées en distribuant équitablement la parole et en gérant le timing des réunions, seront appréciés.

Les facilitateurs recrutés par la FOPAMA seront éligibles pour participer conjointement à l'une des sessions de formation résidentielle préparatoire organisée pour les facilitateurs en charge de l'élaboration et de la mise à jour des Plans Simples d'Aménagement du Territoire dans le cadre de l'activité 1.1.1 du projet AVENIR.

Activités :

La FOPAMA formulera tout d'abord une proposition justifiée d'allocation du budget d'un montant de [X US\$], ainsi que les actions qu'elle entreprendra pour aboutir à la mise à jour et l'adoption de plans de cogestion des pêches par une coalition la plus large possible de parties prenantes actives dans l'exploitation (y compris occasionnelle) des ressources halieutiques du Lac Mai Ndombe. Ces propositions seront soumises, discutées et validées auprès de l'antenne provinciale du projet AVENIR.

Dans la limite du budget disponible, cette allocation comprendra notamment :

- le détail des moyens consacrés à la création en langues locales d'outils de sensibilisation et de vulgarisation permettant aux communautés de pêcheurs et pêcheurs occasionnels d'améliorer leur compréhension du cycle de reproduction des poissons, de la magnitude de l'impact du prélèvement d'alevins par des mailles trop fines (dont les moustiquaires) sur la disponibilité future de poissons pour l'ensemble de la communauté.

- les moyens nécessaires (dont le nombre de réunions, le coût unitaire de ceux-ci, leur répartition géographique dans les bassins de production et) pour organiser une concertation participative, inclusive et représentative, aboutissant à un plan de cogestion des pêches consensuel, en veillant à favoriser des conditions matérielles facilitant la participation de toutes les parties prenantes concernées (choix des horaires, du lieu, repas ou rafraîchissement pour les participants, prise en charge de frais de déplacement pour les représentants de communautés éloignées etc.). Si nécessaire, et notamment en cas de divergences, de relations conflictuelles ou de concurrence pour l'usage de certaines ressources entre parties prenantes (villages voisins, groupes de différentes générations ou genres etc.), des focus groupes permettant une expression franche.

- les moyens dédiés à matérialiser la mise en œuvre du plan de cogestion des pêches (e.g. : campagnes saisonnières de messages radio, par réseau sociaux ou affichage physique des bonnes pratiques, pratiques à éviter, signalisation des zones de frayère protégées, incitation à la reconversion professionnelle dans la pisciculture ou d'autres activités entrepreneuriales proposées par le projet AVENIR ou par ailleurs, etc.)

- le défraiement forfaitaire des facilitateurs et facilitatrices pour le travail de mobilisation, d'animation, de sensibilisation, et de synthèse pour rédiger les compte-rendus et les propositions de plans de cogestion des pêches.

Note : la prise en charge d'une formation résidentielle en élaboration participative de Plans Simples d'Aménagement du Territoire est prévu pour l'équipe de facilitateurs et facilitatrices de la FOPAMA, et fait l'objet d'une budgétisation séparée. La FOPAMA pourra également soumettre des propositions pour faire appel à des stagiaires boursiers ;

Suite à la validation de la proposition budgétaire, les facilitateur·ices informeront préalablement les autorités locales compétentes de leur démarche (e.g. services provinciaux de pêche et élevage, développement rural etc.).

Ils créeront les supports de communication nécessaires, en s'inspirant éventuellement d'initiatives similaires de cogestion des pêches.

Ils organiseront ensuite les réunions de concertation en veillant notamment à une diffusion préalable suffisante et effective du processus participatif de définition des plans de cogestion des pêches.

Ils faciliteront les échanges afin que les associations de pêcheurs et les pêcheurs occasionnels posent un diagnostic commun et valident collectivement la nécessité de limiter la surpêche et d'adopter des mesures et des règles partagées de protection et de régénération des stocks halieutiques.

Sur base d'expériences précédentes d'introduction de plans de cogestion des pêches (cf. projet Ndjamba Djale du CENADEP en 2014-2016), des observations scientifiques posées ces dernières années (cf [Etat de la pêche au Sud du lac Mai Ndombe](#), par C Bongeba et J.-C. Micha, 2013) et en concertation avec les parties prenantes pour améliorer l'application effective des mesures, les facilitateurs et facilitatrices travailleront de concert avec les représentants des communautés de pêcheurs professionnels et occasionnels afin d'adapter le plan de cogestion des pêches.

Des assemblées ultérieures seront prévues pour présenter, amender et valider le plan de cogestion des pêches ainsi défini dans chaque groupement du bassin de production, auprès de l'ensemble de la communauté et susciter une adhésion la plus large possible. Les mesures de protection des zones de frayères et les mécanismes de sanction en cas de recours à la pêche aux moustiquaires seront diffusés via différents canaux de communication.

Un suivi périodique de l'implémentation effective du plan de cogestion des pêches sera réalisé durant les 3 années suivant son adoption.

Livrables (sous format électronique et /ou papier, à préciser)

- une proposition d'allocation de budget ;

- un calendrier d'exécution du processus de consultation participative pour la mise à jour et l'adoption d'un plan de cogestion des pêches, et des actions de sensibilisation ;

- les compte-rendus des réunions plénières et en sous-groupe, détaillant les motifs de divergences entre différents groupes, leurs arguments, et les compromis proposés ;
- les listes de présence et photos précisant la date et le lieu pour chaque réunion ;
- le plan de cogestion des pêches pour le Lac Maï-Ndombé, éventuellement divisé en plusieurs zones ;
- une copie des supports d'information et de sensibilisation développés.

Sous composante 1.2: Aménagement et gestion durable des cultures

131. Sur la base des PSAT, AVENIR accompagnera les producteur·rices de 25 bassins de production à i) améliorer la productivité des principales spéculations agricoles, d'élevage et halieutiques ayant des débouchés sur les marchés de demi-gros (sous composante 2.1), et ii) récupérer la fertilité des sols et s'adapter au changement climatique (diversification, lutte contre l'érosion et la déforestation, etc.).

Volet 1.2.1 Appui à l'amélioration de la production, de la disponibilité et de la qualité de matériel génétique (semence et alevins)

132. Le Projet appuiera la mise à disposition de matériel génétique de manière durable par un soutien au développement entrepreneuriale des acteurs de la filière semencière.

133. **Production de semences de base et pré-base.** En partenariat avec l'Institut national pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA), et de l'appui d'un partenaire international spécialisé, le Projet facilitera la production en stations de semences de base et pré-base des principales cultures vivrières et maraichères²⁸ ainsi que des alevins. La diversité et la qualité des semences sont les facteurs clés pour que les systèmes de productions soient plus résilients et contribuent à la diversification des régimes alimentaires. La diversité et la qualité des semences sont les facteurs clés pour que les systèmes de productions soient plus résilients et contribuent à la diversification des régimes alimentaires. En outre, ces instituts établiront des partenariats avec des institutions internationales spécialisées, IITA, qui soutiendra l'amélioration des protocoles et assureront la fourniture de semences de pré-base.

134. **Production d'alevins.** Dans le partenariat avec l'INERA²⁹, la production des alevins pour la multiplication sera assurée. Une formation par l'INERA dans la production et multiplication des alevins sera dispensée. Les membres techniques des OP ciblées comme productrices et multiplicatrices d'alevins pourront participer. Ces OP sélectionnées devront avoir les critères suivants :

- Etre déjà OP principalement piscicoles et être fournisseuse de services aux membres
- Avoir déjà une structure avec la production d'alevins
- Etre dans les provinces et dans les grands bassins des productions ciblées

135. Chaque OP devra disposer d'une station d'alevinage comportant au moins trois pièces, l'une comme frayère et les deux autres pour l'alevinage de premier âge et de deuxième âge. Chacune des organisations paysannes productrices des alevins devra fournir à 5 autres organisations paysannes des alevins pour constituer leurs propres noyaux de géniteurs ou des alevins mâles ou femelles pour la production. Le Projet appuiera environ 5 coopératives/organisations des producteurs de semences/boutures et d'alevins dans chaque province, en ciblant ceux qui sont dans les bassins de production. L'accompagnement technique piscicole (volet 1.2.2 des CEP) comprendra l'appui aux services techniques spécialisés (contrôle qualité).

136. **Appui à l'amélioration de la traçabilité et de la certification.** La SENASEM, avec le soutien des IITA, travaillera à l'amélioration de la traçabilité et de la certification de ces semences. Cela se fera de manière transversale à travers le soutien des agrimultiplicateurs qui seront également renforcé en capacité et organisations des associations et l'appui à la création d'un réseau. La SENASEM sera chargé de l'appui technique et du contrôle de qualité

137. **Formation des multiplicateurs, appui et suivi technique.** Au niveau des multiplicateurs semenciers, dans le partenariat établi avec la SENASEM, le Projet utilisera leur inventaire des multiplicateurs plus expérimentés et existants et travaillera sur l'identification des nouveaux si nécessaire pour le renforcement de leur capacités et leur professionnalisation. Environ 450 mutiplicateurs (18 par bassin) et au moins 20 OP piscicoles seront appuyées et formées en technique de multiplication et de production semencière.

²⁸ Boutures de manioc, semences de maïs, de cultures maraichères et de légumineuses (arachide, haricot, soja).

²⁹ par l'INERA/M'vuazi, Gimbi, Kondo, Luki, Kiyaka et Ikalata

138. Ces formations et le suivi technique sera effectuée durant les années 2, 3 et 4 compte tenu du phasage du Projet et le calendrier agricole. Les producteurs et associations semencières seront appuyés en techniques post-récoltes, de traitement et de stockage de semences. Un suivi et un appui technique pendant les périodes clés de production et post-production seront effectués par la SENASEM.

139. AVENIR appuiera l'organisation des réseaux semenciers, pour améliorer la disponibilité et la vente de semences dans les marchés, notamment les partenaires de mise en œuvre, les plateformes nationales paysannes et la SNCOOP. Le Projet fournira un fonds de roulement initial sous forme de kit pendant la période de démarrage. Le but est de transformer ces associations de multiplicateurs semenciers en entreprises rentables, et de ne pas être uniquement des fournisseurs de semences pendant la vie du Projet. La professionnalisation des multiplicateurs semenciers en entreprises rentables leur permettra d'accéder à la formation entrepreneuriale et l'accompagnement pour accéder au financement seront (SC1.4).

Volet 1.2.2. Vulgarisation en agri-élevage

140. Afin d'assurer l'adoption des itinéraires techniques proposés, la mise en place de Champs Ecoles Paysans (CEP)³⁰ donnera la priorité aux productions agricoles les plus commercialisées sur les marchés de demi-gros par les producteur·trices familiaux³¹. Le choix des thématiques permettant d'améliorer la productivité agricole de manière durable et intelligente face au climat, s'effectuera de manière participative. Environ 2 300 CEP toucheront un total de 63 000 producteur·trices sur i) des itinéraires techniques climato-intelligents (gestion intégrée de la fertilité des sols, agro-écologie, cultures associées et rotation culturale, agroforesterie, intégration agriculture/élevage/pisciculture), ii) l'introduction de petite mécanisation et d'outils adaptés et, iii) la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM)..

141. Selon le contexte, ce sera sous forme de : i) CEP traditionnel pour cultures vivrières et maraichères (35% du total) ; ii) champ école agro-pastoral (CEAP) (20%) incluant l'articulation avec le petit élevage ; iii) un CEP piscicole³² (5%) ; iv) CEP agroforestier (40%). Tous inclueront des modules renforçant la sécurité nutritionnelle (sous-composante 1.3). Les sites de démonstration existants des partenaires techniques spécialisés privés ou publics présents dans les différents provinces et autour de Kinshasa, seront aussi utilisés comme source d'innovation³³.

L'approche Champ Ecole Paysanne (CEP) est une approche d'apprentissage qui diffère des approches traditionnelles de vulgarisation qui se concentrent sur l'enseignement par l'approche "formation et visite". L'approche CEP est participative et met l'accent sur l'apprentissage autodirigé et place le formateur dans le rôle d'un facilitateur. L'approche a évolué au fil du temps pour englober divers groupes cibles (agriculteurs, éleveurs, jeunes et femmes) et sujets. L'objectif de l'apprentissage est de faire des agriculteurs de meilleurs décideurs dans leurs propres exploitations, entreprises et au sein de leur propre écosystème. L'apprentissage suit un format structuré : des animateurs formés (formés pour faciliter, et non pour enseigner) structurent chaque section autour d'un sujet d'apprentissage et d'une session d'observation, où les agriculteurs observent, enregistrent et discutent ce qui s'est passé sur le terrain.

Chaque école paysanne est différente, les agriculteurs se réunissent et décident des sujets à traiter ainsi que de l'intervalle de réunion approprié : pour les cultures saisonnières comme les tomates, une réunion deux fois par semaine peut être nécessaire ; pour les cultures pérennes comme le café, une fois toutes les deux semaines peuvent suffire, en fonction de la phénologie de la culture. Les sujets qu'un agriculteur souhaite apprendre évolueront également au fil du temps, à mesure qu'il deviendra un meilleur décideur et plus autonome - il ne sera plus suffisant de pouvoir gérer un petit jardin de basse-cour - il voudra peut-être passer à la vente au marché ou à d'autres activités plus orientées vers le commerce. Il/elle peut également décider qu'après avoir appris pendant quelques cycles, il a appris suffisamment pour se débrouiller seul(e). En raison de la cohésion sociale accrue qui s'est créée au cours de ce processus, de nombreuses écoles choisissent de rester ensemble et de s'engager dans d'autres activités, comme l'épargne ou l'ajout de valeur. (FFS guidelines, 2016 FAO).

30 https://reca-niger.org/IMG/pdf/champs_ecole_paysans_f.pdf

31 manioc, maïs, arachide, niébé, haricot, produits maraichères, poison, banane plantain, ananas la volaille, petit élevage.

32 voir CEP piscicoles notamment à Mbankana, dans la périphérie de Kinshasa.

33 Ferme IBI et ONG GI-Agro (Province de Kinshasa) ; ONG CRAFTOD (Centre Regional d'Appui et de la Formation pour le Développement) (Kimpese, Kongo Central).

Table 3. Types de CEP et itinéraires techniques.

Type de CEP	Nombre approximé de CEP	Itinéraire technique spécifique	Itinéraire technique transversaux
CEP vivrières et maraichères	460	- Production de pépinières maraichères - labour réduit, couverture du sol, systèmes de culture sur couverture végétale, utilisation des couverts de niveau ; - production et sélection des semences. - conduite des cultures (semis, entretien, sarclage, buttage, binage, sélection positive, taille) ; - IPM ; - différentes techniques de récoltes et de traitement des récoltes ; - techniques de conservation, de traitement des produits agricoles ; - Irrigation ;	- Lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) : (i) Production de biopesticides ; (ii) Diversification et introduction des plants attirants ou repoussants les insectes.
CEP Agroforestiers	345	-différentes espèces, leur association et utilisation et/ou service écologique (légumineuse, charbon, bois, production de chenille, fruits, antiérosif etc) -différents systèmes agroforestiers ou sylvopastorales - implantation et soins des plantations, pépinières, protection ; -gestion des arbres et plantation des cultures annuelles en association positive pour les ressources (lumière, eau, production de couverture, etc.)	- Agriculture résiliente au changement climatique et agroécologie : (i) Rotation de cultures, association de cultures et culture interligne ; (ii) Introduction des variétés à cycle court ; (iii) Pratiques de conservation de la qualité et humidité des sols (agriculture conservative) ; (iv) Modification et adaptation des moments d'ensemencement (v) utilisation efficiente d'engrais organiques (vi) Production des compost, intégration animale végétale (vii) Systèmes de culture sur Couverture Végétale, l'utilisation des courbes de niveau ; (viii) Production de pépinières (ix) Labour minimum (x) Introduction des petite mécanisation et outils adaptés
CEAP – agropastorale	1 380	-production fourragère et gestion des pâturages ; -santé animale ; -intégration productions animale / végétale ; -production d'aliments, pierre à lécher ; -utilisation de fumière et compostage ; -systèmes de clôture à base de produits locaux (bambou) - gestion du troupeau et reproduction ; -santé et transformation et conservation des produits animaux ;	
CEP pisciculture	115	- santé piscicole ; -intégration animale végétale (exemples : system VAC du Vietnam) ; -production d'aliment ; - reproduction et sélection ; -santé et transformation et conservation des produits piscicoles ; - introduction de microorganismes https://www.accessagriculture.org/fr/utiliser-les-bons-microorganismes-pour-lelevage-de-poissons	

Déroulement de la mise en œuvres des champs écoles paysannes (CEP) et champs écoles paysannes agropastorales (CEAP) :

142. **Formation** des formateur·rices. La méthode de formation en cascade commence par la formation des formateur·rices des CEP. Cette formation sera assurée par les expert·es reconnu·es en RDC et possédant une grande expérience, avec la participation d'autres expert·es clés pour des sujets spécifiques tels que la nutrition, l'alimentation animale, la pisciculture. La formation comptera deux expert·es principaux et au moins deux expert·es en agroforesterie qui viendront compléter la formation pour les CEAP. Une première vague de 28 formateur·rices sera formée en début de la saison B (jan-fév) 2024 et aura une durée d'environ 45 jours. Cette formation se fera au niveau national et comprendra 6 participant·es de chaque province sous forme de binômes, soit 24 plus 4 membres issus des services techniques de chaque province. Le lieu de formation pourrait être dans le Plateau de Batéké à 150 km de Kinshasa.

143. Les experts sélectionnés devront avoir au moins un Bac+3, idéalement un Bac+5 en agronomie et zootechnie. Les formateur·ices sélectionné·es comprendront des représentant·es des faitières/fédérations provinciales (4) et des agents des ONG partenaires (2), et des techniciens provinciaux (au moins 1 pour chaque province). Les candidats devront avoir la disponibilité et l'intérêt de devenir formateur·rices.

144. Le contenu de la formation portera sur la méthodologie des CEP. Ensuite, les thèmes techniques abordés concerneront l'arboriculture, la production animale (petit élevage) pour les CEAP (agropastoraux), les CEP avec l'agroforesterie et la pisciculture. La formation comprendra des visites de cas et une formation pratique. Un protocole d'accord définira le type de formation à développer. De plus, une visite des centres d'excellence et d'innovation en agroforesterie sera effectuée.

145. **Matériel pour la formation et déroulement des CEP.** Les formateur·ices de premier niveau feront une sélection du matériel existant en RDC et dans les autres pays sur les différents CEP à mettre en place. Ce matériel sera adapté au contexte agroécologique et productif et traduit en langues locales.

146. **Formation des Facilitateurs.** Avec l'appui des partenaires de mise en œuvre (faitiers OPs et ONGs), les facilitateur·ices des CEP seront identifié·es. Les facilitateur·ices seront des producteurs·trices modèles qui résident et travaillent dans les bassins de production identifiés. Plusieurs seront identifiés avec l'appui des plateformes nationales paysannes, pour la pérennisation et un appui à la création d'un réseau de CEP par delà l'intervention du Projet. L'effet « cascade » pour un impact étendu au sein des OP et de ses membres sera également facilité. Les facilitateur·ices pourront aussi être des animateur·ices d'ONG (locales ou nationales contractualisé·es par le partenaire de mise en œuvre) seulement dans le cas où des producteurs·trices ne seront pas disponibles. Les agents des services techniques étatiques (moniteurs de SNVA, SENADEPA, SENAPEFIC) seront également formés (4 par formation), avec les facilitateur·ices, afin de pouvoir d'assurer un contrôle qualité et un appui technique des CEP. Le Projet mobilisera en priorité des facilitateur·ices paysans parmi ceux déjà formé·es en CEP. Dans tous les cas, le Projet sélectionnera au moins un tiers de femmes et 50% de jeunes.

147. La formation initiale aura lieu pendant l'année 2 (2024) en saison C et A avec une deuxième vague de facilitateur·ices pendant l'année 4 et une troisième vague en année 5 selon l'intégration des nouveaux bassins de production. Chaque binôme de formateur·ices (3 par province) formera autour de 20 facilitateur·ices + 4 agents étatiques, soit un total de 240 facilitateur·ices et 20 agents étatiques pour le suivi de la première vague. Chaque facilitateur·ice pourra couvrir idéalement 1 CEP la première année et à partir du deuxième 2 CEP. Des compensations seront considérées pour les facilitateur·ices, notamment en terme de transport. Au total 600 facilitateur·ices seront formé·es.

148. La durée de cette formation sera de 21 à 28 jours (pour les CEAP). Les protocoles de formation déjà définis au premier niveau seront aussi adaptés à ce second niveau avec les facilitateur·ices pour être mis en place.

149. **Mise en place des CEP dans les bassins de production.** Les CEP seront implantés en tenant compte de la matrice de phasage du Projet et des sites d'intervention dans les bassins afin d'assurer la bonne intégration des activités, en alignement avec la formulation des plans participatif de gestion de terroir. Des réunions de planification participative des CEP seront organisées (environ 5) dans les villages qui font partie des sites d'intervention avant leur implantation pour présenter l'approche, choisir les producteur·ices participant·es, la localisation de la parcelle sur laquelle le champ école sera installé, et les thématiques et problématiques clés à approfondir. Cette étape implique la visite de tous les sites proposés. Les critères pour le choix de la parcelle incluent : la représentativité des conditions agro-écologiques et la localisation au sein du terroir villageois, l'accessibilité (notamment pour accueillir des visiteurs en saison pluvieuse), la facilité pour le gardiennage et le statut foncier. Il pourra s'agir selon les cas d'un site communautaire ou d'une parcelle individuelle (pour l'agroforesterie ce sera une parcelle privée d'un producteur·trice ayant une situation foncière claire et intéressé·e à mettre en place un système agroforestier).

150. Des facilitateur·ices formé·es animeront les séances des CEP sur différentes durées : (i) un an pour CEP « cultures vivrières », « piscicoles » et « agropastaux » et (ii) trois ans pour les CEP « agroforesterie » avec des séances plus espacées. Selon les possibilités, un facilitateur·ices animera deux CEP (selon la proximité des CEP, le temps à y consacrer, etc). Les agents de vulgarisation du gouvernement superviseront et apporteront un soutien technique aux facilitateur·ices des CEP. Pour chaque CEP, un kit de petit outillage et d'intrants sera fourni par le Projet.

151. **Mise en œuvre des CEP.** La mise en œuvre de ce volet sera effectuée par les ONG partenaires en coordination avec les Plateformes Nationales Paysannes et par leur fédération provinciale, qui seront aussi partenaires de mise en œuvre. Les agences gouvernementales de vulgarisation (SNVA, SENADEPA, SENAPEFIC) feront le suivi et l'appui technique des CEP dans leurs zones administratives. Ils effectueront le contrôle qualité des activités des CEP et de leur lien avec les autres activités proposées.

Recherche et innovation paysanne :

152. **Champs de démonstration, visites et échanges.** Les champs de démonstration existants des différents partenaires techniques spécialisés, privés ou publics, qu'ils soient localisés dans les provinces ou autour de Kinshasa, (universités provinciales, centre de recherche, centres de recherche-action privées/ONG Boma, Ibi Village, OP identifiées faisant de la recherche-action en innovation) seront mises à profit comme source d'innovation lors de visites de sites par les formateur·ices, facilitateur·ices, producteurs·trices et entrepreneur·es (outillages/services agricoles, apiculture, pisciculture, bambou, etc).

153. Afin de faciliter le partage d'expérience entre producteur·rices et l'adoption de certaines pratiques, des visites d'échange inter-groupements seront organisées à partir de 2025, dès que des résultats tangibles seront obtenus sur les premiers sites aménagés et les CEP. De plus, les parcelles d'essai des centres de recherche pourront aussi servir de passerelle afin de tester différentes technologies et pratiques agricoles résistantes au changement climatique et pour la diffusion d'innovations. Ces parcelles d'essai recevront les visites des producteur·ices et des facilitateur·ices des CEP, afin de promouvoir l'adaptation et la diffusion participative de ces innovations car les CEP fonctionnent aussi comme champs d'essai et de démonstration au sein de la communauté. Le développement proposé de la CEP par le Projet, constitue une excellente occasion de créer ce pont, où les agriculteurs pourront mener leurs propres expériences, essayer des technologies et soulever des questions de recherche.

154. La participation d'étudiants stagiaires aidera à identifier des sujets de recherche-action afin d'ajuster les technologies liées à l'agriculture résiliente, à la conservation des sols, aux systèmes de production mixtes intégrés, ou à la petite mécanisation agricole, etc. en tenant compte des demandes et besoins des producteur·rices dans les sites ciblés par le Projet.

155. **Diffusion d'information et innovation paysanne.** Afin d'accroître la portée de la diffusion des thématiques abordées dans les CEP, le Projet appuiera la diffusion d'informations techniques par les radios communautaires. Un accent particulier sera mis sur les problématiques environnementales telles que l'érosion, la déforestation et la culture sur brûlis. Des groupes seront également créés via les réseaux sociaux entre les facilitateur·ices des CEP et avec les organisations de producteur·ices. Ces groupes impliqueront également les techniciens des services techniques des différents ministères concernés ainsi que les techniciens des ONG partenaires en lien avec l'UGP du projet pour encourager des dynamiques de recherche-action et de capitalisation des connaissances. Les services techniques provinciaux effectueront le contrôle qualité des activités et contribueront à la diffusion des bonnes pratiques dans les communautés voisines.

Volet 1.2.3. Développement de la petite mécanisation agricole

156. Afin de réduire la charge de travail pénible et en réponse aux besoins des producteur·trices, tout en assurant la promotion des pratiques de conservation des sols, AVENIR appuiera l'utilisation d'outils agricoles adaptés et de petite mécanisation (motoculteurs) en agriculture familiale³⁴ par : (i) le recours à des associations/coopératives de jeunes, prestataires de services agricoles (au moins une initiative par bassin); (ii) l'appui à l'artisanat local (au moins une initiative par marché) ; (iii) la diffusion des essais mécanisés dans les CEP et sites de démonstration; et (iv) les échanges constants entre les producteur·trices et les artisans lors d'événements techniques. Cette activité sera éligible à l'appui aux initiatives entrepreneuriales (sous-composante 1.4).

34 <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb5071fr>

157. **Formation de jeunes en fabrication d'outils agricoles.** Le développement de la production locale d'outils et de machines agricoles adaptés devrait améliorer leur disponibilité à des prix abordables et la création d'emplois pour des jeunes artisans. La réalisation de cette activité se fera en concertation avec la recherche-action participative en machinisme agricole et en agriculture sensible au changement climatique, afin de produire des outils adaptés, répondant aux demandes des producteurs-trices et réduisant la charge de travail, surtout des femmes, tels que :

- désherbeur manuel,
- semoir à semis direct,
- chariot,
- fourche à bêcher,
- houe maraichère,
- canne à semer,
- outils pour faciliter la récolte de manioc,
- autres outils favorisant le travail minimum du sol (voir tableau),
- des équipements permettant d'améliorer le conditionnement et la conservation des fourrages et des résidus de récolte (hache paille, botteleuses manuelles),
- etc.

158. Afin de parvenir à une offre et une demande durables d'outils et d'équipements agricoles proposés par AVENIR, la mise en œuvre de l'activité sera intégrée aux activités de recherche-action et de vulgarisation notamment dans les champs de démonstration et les CEP. Les différentes étapes de sa mise en œuvre sont :

159. **i) Diagnostic et inventaire des outils agricoles et de la petite mécanisation.** Grâce au partenariat avec l'IITA, le développement d'ateliers d'artisans qualifiés et la production des premiers modèles, seront pris comme bases pour la mise à l'échelle avec la réalisation d'un inventaire des outils innovants et de leur source/origine de production. Cet inventaire servira aux ateliers pilotes déjà existants pour la fabrication d'autres outils identifiés qui seront testés et mis à l'échelle par la suite. En plus de cet inventaire, les recommandations seront formulées concernant l'utilisation de motoculteurs et des outils attelés pour les groupements de service de mécanisation agricole. Cet inventaire, ainsi que plans de fabrication des outils, sera facilité par l'INPP qui formera des jeunes en soudure (artisans entrepreneurs présents dans chaque pôle ciblé par le Projet, voir SC1.4)

160.

Ressources pour l'inventaire d'outils et équipements agricoles et idées innovantes :

- L'atelier paysan: [Plans et Tutoriels - L'Atelier Paysan \(latelierpaysan.org\)](http://Plans%20et%20Tutoriels%20-%20L'Atelier%20Paysan%20(latelierpaysan.org))
- Outils pour la récolte de manioc :
<https://www.youtube.com/watch?v=ZLDFnNhqMLE>
<https://www.youtube.com/watch?v=Iw8zKMovaVo>
- Sustainable agricultural mechanization group : [Dgroups - Login](#)

161. **Formation de jeunes artisans.** Le partenaire de mise en œuvre, en travail conjoint avec l'INPP, identifiera des jeunes et ateliers capables de répondre à la demande des différents outils et machines agricoles. Ils réaliseront les premiers modèles qui pourront être testés dans les centres de recherche et dans certains CEP. Ces premiers spécimens d'outils de chaque atelier seront achetés par le Projet afin disposer d'outils pour les premières démonstrations, et d'autre part de soutenir les jeunes artisans qui en assureront l'entretien. Après une validation technique et pendant l'incubation des jeunes artisans (voir sous-composante 1.4), la construction de ces modèles sera incluse dans le programme d'enseignement de l'INPP en soudure. Lorsque les ateliers des jeunes artisans seront fonctionnels, ils poursuivront la production et les ajustements en fonction des résultats des essais de terrain. Ces outils devront être pensés pour une utilisation et une adaptation éventuelle aux femmes productrices pour les tâches qu'elles accomplissent.

162. Dans une deuxième étape, les groupes de jeunes artisans seront constitués (environ 5 jeunes par groupe) et ils s'installeront dans des ateliers (au moins un atelier par pôle). Des échanges entre les groupes d'artisans et avec les principaux ateliers sont prévus, afin de renforcer l'apprentissage et l'homogénéité dans la qualité des outils.

Installation des ateliers. Les investissements éligibles envisagés sont :

- Presse d'exercice,
- Lisseuse / polisseuse,
- Poste de soudure,
- Meuleuse d'angle,
- Scie circulaires (bois),
- Etau de banc,
- Etabli,
- Compresseur d'air,
- Panneaux solaires,
- Autre petit outillage,
- Stock initial de matières premières (bois, métal)

163. **Prestation de services de mécanisation agricole.** Le Projet appuiera au moins 24 groupes d'environ 5 jeunes entrepreneur·es (un par bassin de production) pour le pour la formation de groupements de prestation de service de petite mécanisation agricole (outils attelés sur motoculteur, autres...) comme suit :

164. (i) identification des groupes de jeunes intéressés en entrepreneuriat artisanal (partenaire de mise en œuvre sous-composante 1.4). Les principaux critères de sélection reposeront sur une volonté exprimée de démarrer une activité entrepreneuriale et la résidence en zones rurales. Les groupes de jeunes ayant une expérience commune seront priorités.

165. (ii) incubation des jeunes dans un centre spécialisé (SC 1.4), incluant les curricula couvrant des aspects de maîtrise technique et managériale et une formation pratique pour l'utilisation et l'entretien des machines.

Mise en œuvre de la sous-composante 1.1 et 1.2

166. La mise en oeuvre des activités des sous-composantes 1.1 et 1.2 sera sous la responsabilité de partenaires stratégiques comme les fédérations nationales et provinciales d'organisations de producteur·trices et accompagnés par des ONG expérimentées dans les domaines techniques concernées et disposant de capacités éprouvées de gestion fiduciaire. Les fédérations provinciales et nationale travailleront sur l'appui à la sécurisation foncière, à l'identification des animateurs de CEP au sein de leurs organisations pour une meilleure dissémination, sur la structuration des réseaux de multiplicateurs semenciers.

167. Les ONG partenaires de mise en œuvre travailleront sur l'accompagnement technique et l'organisation des CEP, les échanges et les champs de démonstration, le développement de la mécanisation et l'accompagnement en liaison avec les autres aspect du Projet que ce soit dans l'accès au marché, la nutrition et le développement des entreprises. Un partenariat spécifique avec ONUDI sera mis en place pour la mise à l'échelle de la filière bambou pour la production de charbon de bois.

168. Ces partenaires de mise en œuvre collaboreront avec les services techniques³⁵ qui assureront le contrôle qualité des interventions.

³⁵ Service National d'Informations Rurales (SNIR), Service National des Coopératives et Organisations Paysannes (SNCOOP), Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA), Service national de semences (SENASEM), Service national de Vulgarisation Agricole (SNVA), Service National de développement de la pêche et l'aquaculture (SENADEPA), Service National de l'élevage familial et intrant connexe (SENAPEFIC).

Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et l'appui à l'autonomisation des femmes

169. Cette sous-composante a pour objectif d'améliorer l'accès, la disponibilité, la stabilité et l'apport d'aliments divers et nutritifs aux ménages ruraux surtout les enfants de moins de 2 ans, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes vulnérables (personnes en situation de handicap, peuples autochtones) afin de réduire la malnutrition sous toutes ses formes. A la fin du Projet, environ 60% des ménages dont 50% des femmes âgées de 15 à 49 ans auront bénéficié des interventions de nutrition et auront amélioré leur régime alimentaire.

170. Ainsi, la nutrition sera abordée selon trois axes : (i) l'éducation et la sensibilisation nutritionnelle et sanitaires focalisés sur les femmes et les enfants ; (ii) la diversification de la production agricole et la transformation des produits pour une amélioration du régime alimentaire (iii) l'accès facilité à l'eau potable par l'installation de postes d'eau autonomes. A cela s'ajoutera l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des jeunes femmes y compris les hommes influenceurs.

171. Les interventions seront transversales et complémentaires aux activités des autres sous composantes et mettront l'accent sur la prévention de la malnutrition chronique à travers une amélioration des connaissances, attitudes et des pratiques relatives à la nutrition pour alimentation saine et diversifiée. L'éducation nutritionnelle sera animée par des relais et animateur·ices communautaires à travers des démonstrations culinaires au niveau des villages et menée à travers les champs écoles paysans (CEP), les Organisations paysannes (OP), les centres d'alphabétisation fonctionnelles, les cantines "sociales" des marchés et contribuera à la promotion de la production et utilisation d'une alimentation diversifiée et la promotion de farines de céréales locales enrichies pour l'alimentation des enfants.

Contexte

172. En RDC, la situation alimentaire et nutritionnelle reste préoccupante, en particulier dans les zones rurales à cause de la faiblesse des infrastructures agricoles, du manque d'accompagnement du monde rural et de la défaillance du système d'information et de sensibilisation sur la lutte contre la malnutrition par conséquent manque de disponibilité de certains aliments essentiels dans certaines régions du pays. Au niveau national, près de 27,3 millions de personnes font face à une situation d'insécurité alimentaire aiguë³⁶. Malgré des améliorations réalisées par différents intervenants en nutrition, de nombreux indicateurs concernant la nutrition restent préoccupants³⁷. Selon l'enquête MICS 2018, les niveaux de retard de croissance (ODD 2.2.1) 42 % au niveau national atteignent la situation d'alerte. Dans la zone du Projet, 32 % dans la province du Kongo Central, 47% dans le Kwango, 43% dans le Kwilu et 45% dans le Maï-Ndombé. En effet, le taux de malnutrition global chez les enfants de moins de 5 ans varie selon les régions et dépasse presque partout les seuils d'alerte de l'OMS respectivement pour la malnutrition chronique (42%) et l'insuffisance pondérale (23%). Concernant l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la même enquête indique 54% d'allaitement exclusif, 15% de diversité alimentaire minimum, 34% avec fréquence minimum de repas et 8 % avec un régime alimentaire minimum acceptable. Au problème de la pauvreté limitant l'accès à la nourriture, s'ajoutent les habitudes alimentaires et le niveau sanitaire³⁸.

36 Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire, 2021.

37 Evaluation approfondie menée par le PA (juin 2020) sur la sécurité alimentaire en situation d'urgence dans les provinces du Kango et Kwilu (territoires de Gungu, Masimanimba, Kahemba, Kasongo Lunda et Feshi) Seulement 31 % des femmes de 15-49 ans ont consommé au moins 5 groupes d'aliments la veille de l'évaluation ; les femmes de 15-49 ans consomment en moyenne 4 groupes d'aliments ; 18 % d'enfants de 6 à 23 mois ont atteint le Minimum Alimentaire Acceptable ; 57 % d'enfants n'ont pas atteint la Diversité Alimentaire Minimale ; 70 % d'enfants de 6-23 mois n'ont pas atteint la Fréquence Minimale des Repas.

38 Au niveau de l'ODD 6 (eau et assainissement), la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable en 2014. Les progrès enregistrés sont très faibles passant de 43,2 % en 1990 à 50,4 % en 2014 ; la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable en milieu rural est plus faible. La dernière enquête MICS 2017-2018 donne plus de précisions en fonction des sources ; au plan national, le taux d'accès à l'eau à une source améliorée est de 33 %, avec 52 % en milieu urbain et 19 % en milieu rural.

173. Pour apporter une réponse à cette contrainte, le Projet AVENIR intègre les interventions nutritionnelles et propose la dynamisation du petit élevage, la diversification de la production agricole et la promotion des variétés à haute valeur nutritionnelle, le soutien à la création de petites et moyennes entreprises sensibles à la nutrition sous le contrôle des femmes, permettant l'augmentation de leurs revenus ainsi que la communication pour la nutrition.

Groupe cible de nutrition et résultats attendus.

174. Les activités de nutrition viseront d'abord les jeunes femmes des ménages ayant des enfants de moins de 5 ans malnutris, des jeunes femmes cheffes de ménage, les personnes vivant en situation de handicap, des peuples autochtones (pygmées), organisés en groupements, coopératives et micro-entreprises autour des marchés construits ou réhabilités et des bassins de production agro-pastoraux localisés dans la zone d'intervention du projet. 60% de la population des zones cibles du projet bénéficiera des activités visant l'amélioration de la situation nutritionnelle des familles rurales comme par la vulgarisation et l'éducation nutritionnelle. En plus, des produits transformés à haute valeur nutritive et certifiées (farine infantile enrichie et certifiée comme aliment de complément) seront disponibles et permettront aux familles d'améliorer le régime alimentaire de leurs enfants en bas âge.

175. Suite à l'autonomisation des jeunes femmes tant économiquement que dans leurs droits de participer aux décisions, à la dissémination d'attitudes et pratiques alimentaires améliorant la nutrition au sein du ménage, et la disponibilité d'aliments variés, sains et nutritifs tout au long de l'année, les membres du ménage de la zone du Projet, et plus particulièrement les femmes de 15 à 49 ans et leurs enfants en bas-âge, adopteront de bonnes pratiques pour une alimentation saine et diversifiée.

Stratégie d'intervention

176. Les interventions de nutrition viseront la diversification et la transformation des produits agricoles pour une amélioration du régime alimentaire, l'accès facilité à l'eau potable au travers de postes d'eau autonomes, l'éducation et la sensibilisation nutritionnelle et sanitaires focalisés sur les femmes et les enfants. La stratégie d'intervention s'aligne sur celle d'AVENIR en ayant recours à des partenaires de mise en œuvre.

Volet 1.3.1 Amélioration du régime alimentaire (diversification et transformation de la production agricole)

177. La promotion d'un régime alimentaire sain, équilibré et diversifié sera réalisée à travers la disponibilité d'aliments nutritifs au niveau du ménage et sur les marchés locaux, la transformation dans l'appui aux technologies post-récolte : séchoirs solaires polyvalents, pressoirs, emballages et équipements de conservation et de transformation qui conservent et améliorent les valeurs nutritives et la qualité.

178. L'intervention comprendra, pour 100 000 ménages vulnérables, : (i) l'installation de jardins de case (maraichage), (ii) l'introduction de foyers améliorés visant à réduire la charge de travail des femmes, ainsi que des appuis à 2 550 initiatives entrepreneuriales ayant une haute valeur nutritionnelle (voir SC 1.4) comprenant : (i) la transformation artisanale et commercialisation de produits agro-pastoraux et de la pêche (ii) la promotion du petit élevage (petits ruminants, porcs, volaille), (iii) la dissémination de techniques de conservation et de transformation des fruits et légumes; de plus, le Projet appuiera la production locale d'aliments de complément fortifiés sous forme de « farines enrichies » pour améliorer l'accès, la disponibilité et l'utilisation d'aliments de complément à haute valeur nutritive pour les enfants de 6 à 24 mois. Le projet élaborera un protocole d'accord avec le Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires (OCC : office congolaise de contrôle de qualité et certificat) pour l'assurance qualité des produits dérivés.

179. Le Projet AVENIR encouragera les producteur-ices à améliorer le maraichage, la culture de légumineuses et d'oléagineux et du petit élevage, en appuyant les groupements de femmes des zone d'intervention :

180. (i) dans le maraichage, la production de sésame et d'arachide : 25 groupements de 60 membres/groupement pour un total de 1 500 personnes dont 750 jeunes et 750 femmes,

181. (ii) dans l'appui aux petit élevage (porcs, chèvres et poules) : 25 groupements de 60 membres/groupement pour un total de 1 500 personnes dont 750 femmes et 750 jeunes .

182. (iii) dans la conservation, la transformation des fruits et légumes (séchoirs, pressoirs et emballages) : 25 groupements de 60 membres /groupement pour un total de 1 500 femmes et jeunes femmes. Une formation sur l'utilisation des équipements et sur des techniques organisationnelles sera effectuée.

183. (iv) dans la conservation des chenilles : 8 groupements de 60 membres/groupement pour un total de 480 jeunes et femmes dont un groupement par province.

184. Le Projet fera également la promotion de la production alimentaire intégrée du ménage, notamment des jardins potagers pour les fruits et légumes. Il attribuera des kits (semences, intrants, produits phytosanitaires, outils, arrosoirs, ...) pour 50 000 ménages de la zone du projet afin de faciliter la disponibilisation des différentes sortes de légumes au niveau des ménages.

185. Afin de réduire la charge de travail des femmes, AVENIR appuiera l'acquisition des foyers améliorés par 50 000 ménages vulnérables afin d'aider à diminuer la quantité de bois utilisé comme combustible ainsi que le temps mis par la femme à préparer les repas. Cette acquisition se fera en ayant recours aux artisans/entreprises locales. En fonction du phasage, des initiatives entrepreneuriales artisanales pourront être appuyées dans le cadre de l'appui à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

186. Le projet AVENIR appuiera la mise en place d'une entreprise de production locale d'aliments de complément pour améliorer la nutrition des enfants en bas âge. En plus de la promotion des productions sensibles à la nutrition (maraîchage, arachide, sésame, haricot, champignons), du petit élevage (volaille, porc/chèvre et chenille) et de la vulgarisation d'itinéraires techniques pour améliorer la productivité, AVENIR financera la transformation et la commercialisation des produits sains à haute valeur nutritive.

187. Les jeunes et les femmes seront encouragées à lancer des initiatives entrepreneuriales de transformation de produits à haute valeur nutritive en étant formées sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène, au respect des normes de qualité et aux technologies post-récolte en utilisant des équipements adaptés : séchoirs solaires polyvalents, équipements de conservation et de transformation améliorant les valeurs nutritives des produits.

Volet 1.3.2. L'éducation nutritionnelle

188. Le but de l'éducation nutritionnelle est de renforcer les comportements et les pratiques nutritionnels spécifiques, de changer les habitudes alimentaires qui contribuent à une mauvaise santé, d'établir un comportement alimentaire et nutritionnel désirable pour la promotion d'une bonne santé de tous les membres du ménage.

189. Les activités d'éducation nutritionnelle proposées permettront : (i) la réalisation d'une étude de référence en nutrition dans la zone d'intervention du Projet, (ii) l'élaboration d'un document stratégique de communication en nutrition, (iii) la conception d'outils de communication relatifs à la santé, la nutrition, l'hygiène et l'assainissement (vidéos, affiches, chansons en langues locales), (iv) l'identification de relais communautaires (30 relais/province), (v) la formation des formateur·ices, (vi) la formation des 120 relais communautaires sur les notions de base en nutrition, sur l'hygiène alimentaire et la préparation des aliments équilibrés à base des produits locaux, (vii) la sensibilisation des communautés sur les bonnes pratiques de nutrition (deux campagnes par province), (viii) la sensibilisation des modifications au sein des ménages par les animatrices communautaires (à raison de deux journées/animateur·ice/mois pendant six mois), (ix) les séances de démonstration culinaire (une journée/animateur·rice/mois pendant 6 mois), (x) la diffusion par radio communautaire des bonnes pratiques nutritionnelles et (xi) le suivi des activités et le reportage par les relais communautaires.

190. Ces activités seront mises en œuvre dès la deuxième année du Projet par les animateur·ices des partenaires de mise-en-œuvre en associant les structures d'encadrement technique au niveau décentralisé (STD) et les relais communautaires sous la supervision du spécialiste de l'antenne de l'UGP ayant la nutrition sous sa responsabilité. Le programme national de nutrition (PRONANUT) sera associé dans le suivi des activités de nutrition du Projet AVENIR. Conformément aux objectifs du FIDA de prévention de la malnutrition, l'accent sera mis sur les activités de prévention (malnutrition chronique) plutôt que sur le traitement de la malnutrition aiguë, du ressort des centres de santé. Les interventions d'éducation nutritionnelle viseront une amélioration de connaissances, attitudes et de pratiques relatives à une alimentation saine et diversifiée en ciblant principalement les jeunes femmes et les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) dans les différents parcours.

191. La sensibilisation et l'éducation nutritionnelle et sanitaire des ménages se fera en partenariat avec des institutions spécialisées (PRONANUT du Ministère de la santé, PROSANAT du ministère de l'agriculture) pour éviter la dispersion des interventions. Les ménages les plus vulnérables recevront un appui pour améliorer leur sécurité alimentaire à travers le développement de jardins potagers et de petit élevage par la distribution de kits de production (outils agricoles de base, semences, autres). Le Projet travaillera sur l'autonomisation des femmes³⁹ et l'égalité de genre par l'alphabétisation professionnelle, la sensibilisation aux aspects de genre et de violence domestique⁴⁰ en mettant en place des clubs d'écoute de type DIMITRA⁴¹.

192. Le renforcement des capacités techniques du personnel des partenaires de mise en œuvre concernés en matière de nutrition seront supervisées par le·la Chargé·e de nutrition en collaboration avec les spécialistes des antennes provinciales en charge de la nutrition. Les sessions de formation débiteront à partir de la deuxième année du Projet, avec éventuellement des experts temporaires. Les thèmes porteront essentiellement sur (i) l'allaitement maternel précoce et exclusif, (ii) l'utilisation de farines de complément enrichies, (iii) la vaccination, (iv) la supplémentation en fer et en vitamine A, (v) l'importance du suivi de la croissance, (vi) la nutrition des femmes enceintes et allaitantes, (vii) l'hygiène et l'assainissement, (viii) la formulation d'un repas équilibré à base des produits alimentaires disponibles localement. Les relais communautaires seront formés et se chargeront de mener des séances d'éducation nutritionnelle au niveau du village.

193. Des démonstrations culinaires participatives feront la promotion d'une diversification alimentaire des ménages pour améliorer durablement les régimes alimentaires par des menus à base de produits à haute valeur nutritionnelle disponibles localement et promus par le projet (farine enrichie et certifiée, légumes, complément d'arachides dans les repas des enfants), avec des démonstrations à domicile en cas de besoin. Dans le souci de toucher un maximum de ménages, les CEP et les cycles d'alphabétisation fonctionnelle serviront aussi comme porte d'entrée de l'éducation nutritionnelle. Les sessions au sein des CEP serviront pour renforcer d'avantage l'intégration entre les activités agricoles, y compris les bonnes pratiques agricoles et d'élevage et leur importance dans l'alimentation des ménages.

Volet 1.3.3 Alphabétisation fonctionnelle, genre et autonomisation des femmes

194. Les activités d'alphabétisation fonctionnelle proposées viseront (i) la contractualisation d'opérateur en alphabétisation ; (ii) l'équipement des centres d'alphabétisation (CAF) dans la zone d'intervention du projet et (iii) l'adaptation (si nécessaire) et la reproduction des manuels pour les enseignants et pour les apprenants des centres d'alphabétisation, le suivi-évaluation et certification des apprentissages. La formation d'alphabétisation fonctionnelle prévue sera mise en œuvre dès la deuxième année du Projet par la signature de convention de collaboration avec un opérateur d'alphabétisation (INADES-formation). La stratégie d'intervention suivra la stratégie du « faire-faire » et les langues d'apprentissage seront les langues nationales en fonction des provinces et départements. Le nombre d'apprenant·es par classe ne dépassera pas 25.

39 En lien avec la C2 à travers l'appui aux OP et réseaux femmes et leur inclusion et participation aux sein des OP, inclusion dans l'entreprenariat.

40 Household methodologies, developed by IFAD.

41 Ces clubs permettent à leurs membres – femmes, hommes et jeunes – de partager leurs préoccupations et d'agir collectivement. Ce sont devenus des agents du changement, dans l'agriculture mais également dans d'autres domaines, abordant des questions sensibles telles que le VIH/SIDA, le mariage précoce ou les droits des femmes à hériter des terres.

195. Le Projet AVENIR soutiendra les activités d’alphabétisation fonctionnelle dans les zones prioritaires retenues par le Projet au profit de 1 000 jeunes et femmes entrepreneur·es. Cette activité se réalisera en synergie avec les autres initiatives du Gouvernement et des organisations de la société civile. Les contenus des programmes de formation comprendront : (i) la communication orale, lecture et écriture ; (ii) le calcul ; (iii) les pratiques alimentaires, nutritionnelles et environnementale ; (iv) la gestion d’entreprise ; (vi) des formations en leadership de 1 000 femmes pour une participation efficace à la prise de décisions, en particulier pour les femmes membres des OP et les autres institutions telles des micro-entreprises ; et (vii) l’accès au foncier (dispositif FIAT).

Volet 1.3.4 Accès à l’eau potable, hygiène et assainissement.

196. La recherche de l’eau potable est une activité consommatrice de temps et généralement pénible pour les femmes et les enfants. De plus, en l’absence de source d’eau dédiée à la consommation humaine, les populations s’exposent à diverses maladies hydriques. Cette intervention vise à réduire l’incidence des maladies hydriques, la distance et le temps d’attente pour la collecte de l’eau, et ainsi libérer les femmes et les enfants de la corvée de l’eau. L’accès à l’eau potable sera amélioré à travers (i) la construction d’un poste d’eau autonome sur chaque marché réhabilité et de 2 postes par bassin de production, et (ii) la mise en place de comités de gestion communautaire qui devront couvrir les couts d’entretien et de renouvellement en recourant à des artisans réparateurs. Ces derniers seront formés pour la maintenance des postes d’eau installés. Au total 32 postes d’eau autonomes seront mis en place.

Mise en œuvre

197. Un·e Chargé·e de la nutrition sera recruté·e au niveau de l’UGP et supervisera les activités du Spécialiste couvrant la nutrition dans chacune des antennes provinciales. Ils travailleront en collaboration avec le programme PRONANUT et ainsi qu’avec les autres intervenants en nutrition en synergie et complémentarité. Les spécialistes provinciaux se réuniront trimestriellement pour une meilleure synergie et échange d’informations et pour une planification annuelle pour des PTBA similaires mais aussi spécifique à chaque province.

198. Le projet AVENIR recrutera un nutritionniste au niveau du siège de l’UGP et un spécialiste suivra, entre autres, les activités de nutrition de chaque antenne provinciale. Le·la Chargé·e en nutrition suivra les aspects techniques dans la planification globale des activités, renforcera les capacités des relais communautaires, fera le suivi régulier des activités sur le terrain et élaborera le rapport narratif. Il·elle sera sous la responsabilité hiérarchique du Responsable de la composante 1. Le·la Chargé·e de nutrition sera le point contact des responsables de centres de santé, des OP et des partenaires de mise en œuvre pour atteindre les groupes cibles, en collaboration avec le programme PRONANUT et en synergie et complémentarité avec les autres intervenants en nutrition.

199. Les relais communautaires (agents de santé, techniciens agricoles) passeront des conventions avec les partenaires de mise en œuvre, avec un suivi du spécialiste en charge de la nutrition de l’antenne provinciale de l’UGP en lui rendant compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités. Les animatrices nutritionnelles des partenaires de mise en œuvre travailleront directement avec les relais communautaires, en collectant des données lors des sessions de formations, de sensibilisation, d’éducation et information. Ces données seront centralisées au niveau des antennes et ces dernières les remonteront au Chargé·e de Nutrition pour être compilées au niveau du responsable du suivi et évaluation (RSE) de l’UGP. Les activités de nutrition seront mises en œuvre en collaboration et en coordination (notamment en terme de convergence géographique) avec les interventions des autres bailleurs de fonds tels que l’UNICEF, la FAO, le PAM ainsi que des ONG locales intervenant dans le domaine de la nutrition.

200. L’activité de production de farine infantile fortifiée et certifiée fera partie des activités d’appui aux initiatives entrepreneuriales (SC1.4). Lors des séances de démonstration culinaire, la promotion de la farine sera faite à travers des distribution aux ménages vulnérables participants. La fabrication des foyers améliorés sera également promue parmi les activités d’appui aux initiatives entrepreneuriales (SC1.4).

201. La formation d’alphabétisation fonctionnelle prévue sera mise en œuvre dès la deuxième année du Projet par un opérateur d’alphabétisation en milieu rural reconnu et expérimenté (INADES formation) en établissant une convention de collaboration pluri-annuelle qui définira les objectifs avec des livrables et qui sera évaluée annuellement.

Rôles et responsabilités des partenaires pour les activités de nutrition

Table 4. Partenaires mise en œuvre des activités de nutrition

Partenaire	Rôles et responsabilités clés
AVENIR	Recrutement du Chargé-e de la nutrition et des spécialistes, sélection des partenaires de mise en œuvre, coordination, gestion des conventions de collaboration, réalisation du suivi-évaluation des activités de nutrition du Projet
PRONANUT	En collaboration avec le/la Chargé-e de nutrition de l'UGP : - fournit les orientations stratégiques et contribue à l'analyse de la situation nutritionnelle ; - fait le suivi de l'exécution globale des activités d'éducation nutritionnelle, hygiène et assainissement ainsi que la promotion des aliments à haute valeur nutritive transformés par le Projet ; - assure la coordination des activités en collaboration les autres acteurs ; - Fournit les intrants et équipements nutritionnels disponibles ;
INADES formation	Sous la supervision du Chargé-e de nutrition : - responsable de l'exécution des activités d'alphabétisation fonctionnelle ; - fournit un appui technique dans la planification, mise en œuvre, et suivi évaluation ; - assure la coordination des activités d'alphabétisation fonctionnelle avec les autres partenaires de mise-en œuvre ; - fournit les intrants et équipements d'alphabétisation nécessaires pour l'exécution de l'activité ; - participe à la documentation du volet, y compris l'organisation de l'évaluations d'impact et des leçons apprises.
ONG de mise en œuvre (recrutée sur AMI)	Sous la supervision du Chargé-e de nutrition : - responsable de l'exécution des activités de nutrition ; - fournit un appui technique dans la planification, mise en œuvre, et suivi évaluation ; - assure la coordination des activités de nutrition avec les autres partenaires de mise-en œuvre ; - fournit les intrants et équipements nécessaires pour l'exécution de l'activité ; - participe à la documentation du volet, y compris l'organisation de l'évaluations d'impact et des leçons apprises.
OCC	Appuyer les processus de normalisation et de certification de la farine infantile enrichie

202. Dans un souci de mise en œuvre efficace du projet, une convention de collaboration trisannuelle comprenant un contrat de performance évalué annuellement sera élaboré avec partenaires de mise en œuvre. Il sera proposé que ces partenaires établissent des contrats de performance individuelles avec leurs animateur·rices.

Suivi-évaluation des activités

203. Le Projet mettra en place un système d'information sur les données nutritionnelles, disponibilités alimentaires et les consommations alimentaires à travers un cadre de suivi évaluation, y compris les indicateurs de base de nutrition, commun avec les partenaires de mis en oeuvre. En plus, un processus de collecte de données régulière sera mis en place et pourra renseigner sur la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, des femmes en âges de procréer (15- 49 ans) et le niveau de diversification alimentaire.

204. Le Projet AVENIR organisera, en collaboration les relais communautaires une remontée des informations collectées afin de constituer une base de données nutritionnelle informatisée.

205. Au démarrage du Projet, la situation de base nutritionnelle sera élaborée lors de l'étude de référence par une enquête CAP (Connaissances, Attitudes et Pratiques liées à la nutrition) et servira comme base de comparaison des performances du Projet. Cette situation de base portera sur des paramètres et variables de mesure d'effets et impact et se fera également en fin de Projet. Les principaux indicateurs mesurés sont contenus dans le cadre logique du projet.

206. Les résultats de l'étude CAP devront aussi servir à l'élaboration des modules de formation sur l'éducation nutritionnelle et l'hygiène.

207. L'implication du PRONANUT, des partenaires de mise-en-œuvre, des relais communautaires dans la vulgarisation, l'éducation nutritionnelle et l'INADES formation pour l'alphabétisation fonctionnelle vise la pérennisation des acquis du Projet une fois les incitations matérielles et financières terminées.

Risques et moyens d'atténuation

208. Les principaux risques spécifiques liés à la mise en œuvre des activités de promotion de bonnes pratiques nutritionnelles sont énoncés ci-dessous :

Table 5. Risques et mesures d'atténuation de nutrition

Risques	Mesures d'atténuation
Écllosion de COVID-19 : la prestation de séances d'éducation nutritionnelle et d'initiatives de CCSC (c'est-à-dire des mobilisations de masse) pourrait être entravée par des mesures de confinement	Toutes les mesures de prévention adéquates (distance sociale recommandée, utilisation de masques, lavage fréquent et précis des mains, etc.) seront appliquées conformément aux exigences nationales
Risque lié à la capacité : des capacités limitées peuvent nuire à la prestation de services.	Le choix des partenaires de mise en œuvre assurera que le projet AVENIR collabore avec des entités expérimentées. AVENIR renforcera également les capacités en matière de nutrition des exécutants du projet qui sont directement impliqués dans le Projet AVENIR.
Participation et engagement limités de la communauté : les membres n'adoptent pas les messages sur la nutrition	La collaboration avec les relais communautaires (agents communautaires de santé et les vulgarisateurs agricoles) facilitera l'adoption de nouvelles habitudes et comportements au niveau communautaire
Faible implication des populations cibles dans la conduite des activités d'éducation nutritionnelle et de CCC	le Projet effectuera au préalable de séances d'information au niveau des structures décentralisées et des communautés, afin de s'assurer de leur participation effective. Des messages adaptés au contexte local (y compris traduits en langues locales) seront développés, et l'utilisation de canaux et plateformes existants sera privilégié.
Demarrage tardif de l'activité de jardins maraichers	L'éducation nutritionnelle et les démonstrations culinaires devront s'aligner sur les activités liées au jardins maraichers, afin de mettre en adéquation les messages véhiculés, les pratiques agricoles au niveau des jardins maraichers et la disponibilité des aliments riches en nutriments. Il faudrait donc s'assurer du démarrage effectif et selon le calendrier des jardins maraichers.

Sous composante 1.4: Entrepreneuriat Rural

209. Dans cette sous-composante, les activités sont structurées en trois volets : (1) Dispositifs de conseil en gestion aux entreprises agricoles et rurales; (2) amélioration des conditions d'accès au financement rural and (3) Soutien à l'investissement de l'entrepreneuriat à coûts partagées dans les secteurs de la production, transformation, commercialisation et des services.

210. AVENIR financera environ 8 500 entreprises agricoles et rurales. Le Projet améliorera l'accès aux services financiers et encouragera le financement d'entreprises viables tenues par les jeunes et femmes entrepreneurs. Ces derniers bénéficieront d'un encadrement technique et commercial et d'une éducation financière rapprochée. Le suivi-conseil en gestion aux entreprises agricoles et rurales est une condition préalable à l'obtention de financement. En même temps, il s'efforcera d'améliorer la qualité et la durabilité des services financiers pour ces entreprises, notamment en aidant à concevoir des produits de crédit adaptés, en échangeant des connaissances et en tirant des leçons du projet PEA-Jeunes au Cameroun et en fournissant une assistance technique aux institutions rurales pour renforcer leurs capacités.

211. **Résultats attendus** : (i) l'identification et accompagnement de 8 500 jeunes et femmes (ou groupement de Jeunes/Femmes) ayant des initiatives entrepreneuriales, (ii) quatre produits financiers spécifiques à l'agriculture sont développés, (iii) l'amélioration du taux de remboursement, grâce au coaching commercial et en gestion financière des entrepreneurs.

Volet 1.4.1 : Dispositifs de conseil en gestion aux entreprises agricoles et rurales

212. L'expérience de la RDC en matière d'incubation montre que celle-ci a essentiellement été menée en milieu urbain et péri-urbain et a très peu porté sur les activités agropastorales. AVENIR vise à renforcer les capacités d'un certain nombre de structures de formations agropastorales privées et publiques, dans les zones rurales des provinces ceinturant Kinshasa et dans sa périphérie, qui seront ultérieurement utilisées comme structures d'incubation. Même s'il existe des institutions de formation technique et quelques exemples récents d'incubateurs agricoles en la zone d'intervention du Projet (par exemple, la CONAPAC et plusieurs ONG), ils n'en sont encore qu'à leurs débuts et doivent être renforcés notamment sur la formation des compétences commerciales et managériales.

Information et sensibilisation des jeunes et des femmes

213. *Information Sensibilisation.* Au moins 8 500 jeunes et femmes ruraux seront informés et sensibilisés sur les opportunités économiques des territoires et des bassins de production, le rôle des centres d'incubation, les formations professionnelles et les autres appuis du projet. Cette activité permettra de faciliter la compréhension des opportunités du projet AVENIR par les jeunes et les femmes. Un opérateur spécialisé dans l'animation rurale appuiera les organisations locales dans la mobilisation et la sensibilisation des jeunes ruraux. A cet effet, l'office national de l'emploi (ONEM), qui a une expérience avérée dans la sensibilisation sur les opportunités d'emploi, pourrait être un partenaire clé de mise en œuvre⁴². L'ONEM facilitera les campagnes de sensibilisation et animera des émissions avec les radios communautaires des provinces ciblées pour une large diffusion des opportunités qu'offre le Projet.

214. Une convention de partenariat avec des indicateurs de résultats annuels à atteindre liera le Projet à cette structure nationale. Les OP faitières en rapport avec les ONG de mise en œuvre pourront renforcer le dispositif par la sensibilisation en facilitant des séances de présentations d'expériences réussies en matière d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

42 L'ONEM met en œuvre des activités similaires dans le cadre de la convention qu'il a signé avec le PEJAB (AFD)

215. *Sensibilisation pour la facilitation foncière.* Les jeunes ruraux sont en général impliqués dans une économie familiale avec un chef de ménage qui reste détenteur des ressources foncières et des moyens de subsistance. L'adhésion voire le soutien de leur famille à leur initiative entrepreneuriale est un des facteurs importants de réussite. Ce soutien familial est indispensable pour les initiatives qui nécessitent parfois l'accès au foncier. L'ONEM pourrait faciliter, dans le cadre des campagnes de sensibilisation, les échanges et les dialogues des jeunes avec leur famille dans ce sens et associera selon les besoins les acteurs de son environnement et de son initiative entrepreneuriale. Cette facilitation dans l'orientation portera sur le choix de l'activité, l'accès aux ressources foncières, l'appui de la famille sur la contribution de 10% comme apport au financement de son plan d'affaire et la gestion des revenus dégagés par l'activité. Si besoin, cet appui facilitera également les arbitrages sur l'orientation des jeunes au sein d'une même famille, si plusieurs d'entre eux ont manifesté leur intérêt pour une participation au Projet AVENIR. Cette facilitation comprendra également un appui aux familles dans la relation avec les autorités coutumières pour l'acquisition et la propriété selon les initiatives entrepreneuriales des jeunes et la délivrance d'attestations foncières.

216. *Facilitation des idées d'initiatives entrepreneuriales.* Les jeunes intéressés manifesteront leur intérêt à partir de ces séances et campagnes d'information et de sensibilisation. Le Projet identifiera ceux-celles qui sont éligibles à l'incubation ou à la formation-insertion. L'ONEM les appuiera à approfondir leurs intentions et à s'orienter dans le dispositif d'appui. Sur la durée du Projet, 8 500 jeunes et femmes seront concernés. L'appui associera information, aide au diagnostic de la situation du jeune homme ou de la jeune femme dans son contexte ainsi que conseil pour la formulation d'une idée d'initiative entrepreneuriale. L'appui veillera à faciliter l'expression des jeunes peu familiers des procédures de candidatures, notamment les jeunes femmes et les plus jeunes, afin que leurs candidatures soient recevables par le Projet.

Présélection des initiatives entrepreneuriales :

217. Identification des porteurs d'idées d'entreprise (période pré-incubation). Lors des séances d'information et sensibilisation, le Projet invitera les jeunes à soumettre des idées d'initiatives entrepreneuriales.

218. La pré-sélection de ces idées sera la première étape de la phase de sélection des entrepreneur·es qui seront appuyé·es par le Projet. A intervalles réguliers, un appel à propositions, à l'attention des jeunes et des femmes, sera lancé en alignement avec la matrice de phasage du Projet (annexe 12 du DCP) pour couvrir l'étendue des cinq provinces d'intervention et essentiellement dans les filières agro-pastorales et des prestations de services qui y sont liées⁴³. Le Projet pourra appuyer aussi les autres filières qui intéresseront les jeunes et sur lesquelles ils pourront mener des activités économiques rentables et créatrices d'emplois. Les initiatives entrepreneuriales devront être implantées dans les provinces cibles (Kongo Central, Kwilu, Kwango, Maï Ndombé et la périphérie de Kinshasa) et en lien avec les pôles économiques (marchés de demi-gros, marchés de collecte, bassins de productions) ciblés par le Projet.

219. La présélection des initiatives entrepreneuriales se fera à l'échelle du territoire, par un comité territorial de présélection (CTP). Les membres des CTP seront tirés des cadres de concertation interprofessionnel (CCI) qui seront mis en place autour des MDG et seront composés par :

- Un représentant de l'autorité locale (président)
- Un représentant de l'UGP AVENIR (secrétaire) (antenne provinciale)
- Trois membres des CCI ayant des compétences complémentaires en matière d'entrepreneuriat agricole et rural (entrepreneur·es, coopératives, inclusion...)
- un représentant du partenaire de mise en œuvre de l'ingénierie sociale,
- un représentant de l'ONEM, de l'ANADEC et de l'INPP (facultatif)

43 La filière de l'agriculture s'entend ici dans son sens le plus large. Elle comprend :

- la production animale et végétale, y compris l'apiculture, la pêche continentale et la pisciculture
- la transformation de ces produits
- tous les métiers concourant à la fabrication des instruments de production dans la filière agricole

- Un représentant des chefs de service sectoriel concerné (agriculture, pêche et élevage),
- un représentant de l'institution financière partenaire (observateur),

220. Les idées d'initiative entrepreneuriale seront soumis à travers un formulaire simplifié fourni à cet effet (cf. annexe 1.4.1). Le Projet pourra envisager de numériser la fiche pour permettre aux jeunes et femmes qui auront accès à internet de pouvoir soumettre leurs initiatives entrepreneuriales à travers un lien URL et les jeunes qui habitent les zones reculées et n'ayant pas accès à internet de remplir les fiches sur papier. Le CTP se réunira dans un délai d'un mois après l'appel à proposition et fera l'évaluation des demandes reçues sur la base de critères objectifs définis par le Projet. Les jeunes et femmes vivant avec un handicap et ceux issus des peuples autochtones devront être pris en compte.

221. La présidence du CTP sera assurée par l'autorité administrative du territoire ou de la province où seront implantés les MDG. Le Projet jouera le rôle de secrétaire dans ces comités et fournira les PV finaux de sélection qui seront visés par les membres du comité et signé par l'autorité administrative. Le choix des jeunes et femmes entrepreneurs devra se faire sur une base objective et sur la base des informations fournies dans la fiche d'identification de projets. Le Projet doit s'assurer que les évaluations sont faites sur la base des critères prédéfinis afin de donner la chance à tout potentiel bénéficiaire de la zone d'intervention du projet de participer de façon transparente. Pour faire cette présélection, le CTP utilisera les deux types de critères suivants :

222. a. **des critères fondamentaux** : chaque initiative entrepreneuriale doit obligatoirement remplir ces critères :

223. - La faisabilité technique

224. - Le potentiel de création d'emploi,

225. - La rentabilité financière,

226. b. **des critères additionnels** qui permettent de s'aligner au ciblage du Projet :

227. - Le caractère intégré du projet⁴⁴

228. - La combinaison des critères d'âge et de genre⁴⁵ et de vulnérabilité spécifique des candidats pour respecter le ciblage du Projet ;

229. - Les initiatives entrepreneuriales portant sur la transformation de produits agricoles, sur des activités artisanales nécessaires/promues par d'autres sous-composante du Projet (fabrication de fours améliorées, fabrication d'outillage agricole, location de matériel agricole, pépiniéristes, ...)

230. - La soumission d'une initiative entrepreneuriale commune plutôt qu'individuelle ;

231. Le projet Avenir pourrait recevoir des milliers d'initiatives entrepreneuriales à la suite des campagnes d'information et de sensibilisation. Ces milliers de fiches qui seront transmis au Projet, seront difficiles à exploiter une à une par le CTP et le travail de présélection risquerait de prendre beaucoup de temps. Pour pallier à cette contrainte, le Projet doit mettre en place une base de données (excel) dans laquelle seront répertoriés tous les candidats en y insérant fidèlement les informations fournies dans les fiches d'identification. Ces bases de données aideront à faciliter le travail de présélection des CTP. Avec l'outil tableau croisé dynamique de excel, et en fixant les critères de présélection, le comité pourra facilement sortir une liste de candidats éligibles à l'incubation et à la formation spécifique.

Mise en place d'un réseau d'incubateurs.

⁴⁴ Ce sont des types de projets qui mettent ensemble plusieurs activités de la chaîne de valeur agricole de sorte que l'output des uns est l'input des autres. Pour cette raison deux projets présentés par deux entités peuvent être jugés intégrés si l'output de l'un constitue l'input de l'autre et s'il y'a une sorte d'agrément de collaboration entre les deux.

⁴⁵ Pour cette raison, une initiative qui emploie des jeunes filles ou des personnes vivant avec un handicap recevra un bonus comparé à celle qui emploie des jeunes garçons ou des femmes âgées.

232. Les structures d'incubation sont des structures publiques ou privées qui assurent l'accueil, la formation et le développement d'une nouvelle idée d'entreprise ou le consolidation et développement des entreprises créées récemment. La stratégie de centre d'incubation est une instance dynamique où les jeunes apprennent des notions de production, de transformation et de commercialisation des diverses activités agricoles, artisanales ou de services, ainsi qu'une éducation financière et manageriale portant sur l'accès au crédit, la gouvernance et la gestion de l'entreprise.

233. Sur la base des centres de formation visités lors de la mission de conception d'AVENIR et la cartographie des opérateurs/institutions qui pourraient être des incubateurs potentiel, le Projet sélectionnera les centres de formation et autres structures dans les quatre provinces d'interventions qui seront considérés comme des centres d'incubation à travers un dispositif d'appui accompagnement. L'évaluation des capacités portera une attention particulière aux filières agricoles (maraichage, cultures vivrières, fruitiers, cultures pérennes, petit élevage, pisciculture...), type d'activité (production agricole, agroforesterie, transformation, commercialisation, artisanat, autres services), type d'entrepreneur (start-up, entreprise existante) et aux entrepreneur·es (femmes, jeunes, PVH, PA) les plus adaptés à chaque centre. Puisque toutes les fonctions d'incubation ne sont généralement pas présentes au sein d'une seule structure, et que les capacités d'accueil des jeunes sont parfois assez faibles, il est entendu que les structures prestataires pourront établir des partenariats en cascade avec d'autres structures pour répondre au cahier de charge du programme en matière d'incubation.

234. L'émergence de structures d'incubation participera à l'amélioration d'une agriculture orientée vers le marché et l'émergence des jeunes et femmes agri-preneurs professionnels. Il reposera sur le renforcement des capacités des prestataires, le développement d'un répertoire des acteurs, le contrôle de qualité et l'évaluation continue de l'offre de services d'incubation.

235. Le renforcement des capacités des structures d'incubation débutera dès le démarrage du Projet AVENIR. Ce renforcement ciblera les infrastructures et équipements, ressources humaines, le matériel pédagogique et d'encadrement, les compétences des formateurs et accompagnateurs. Le renforcement des compétences techniques des formateurs et accompagnateurs, sera élargi à l'unité nationale et aux unités provinciales d'appui conseil.

236. Les formations aux structures d'incubation seront assurées par des prestataires externes contractés par le Projet et aussi par des partenaires techniques tels que le CONAPAC, INPP ou ANADEC.

237. Le Projet Avenir, dans ses zones d'intervention fera un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'identification et la sélection de centres d'incubation. Le projet pourra être assisté par le Ministère de l'Entreprenariat et le Ministère de l'Agriculture à travers leurs services déconcentrés pour l'identification d'une liste restreinte d'incubateurs potentiels de jeunes entrepreneur·es agropastoraux.

238. Les structures d'incubation à retenir doivent obéir à un certain nombre de critères : (i) potentiel incubateur noyau (structure qui offre non seulement des formations techniques dans une approche filière), mais qui évolue aussi avec des notions d'entreprenariat et peut justifier des expériences d'installation/création d'entreprises ; (ii) structures périphériques, spécialisées en formation soit technique, soit entrepreneuriale, avec plus ou moins d'expérience en appui à l'installation/création d'entreprises ; (iii) pépinières d'entreprises spécialisées en appui entrepreneurial, pas forcément dans le domaine rural, mais avec des approches compatibles avec l'esprit du Projet.

239. Cette évaluation comprendra : (i) la visite des sites d'incubation en confirmant l'existence (photo) et, (ii) des grilles d'entretiens relatant les expériences dans les différentes fonctions pour conduire une démarche d'incubation et d'accompagnement d'initiatives entrepreneuriales de jeunes ruraux.

240. Ces fonctions sont au nombre de cinq à savoir :

1. Facilitation de partenariats ou capacité à mettre en relation les jeunes entrepreneur·es avec les partenaires financiers et commerciaux ;

2. Pépinière d'entreprises ou capacité à offrir aux entrepreneur·es du foncier (site) et des plateaux techniques pour l'expérimentation des activités de production ;
3. Formation ou capacité à offrir des formations modulaires ou longues en production agropastorale et/ou en entrepreneuriat agricole ;
4. Accompagnement ou capacité à identifier les entrepreneur·es et à être réactif dans la maturation de leur initiative entrepreneuriale ;
5. Expertise et conseil ou capacité à fournir des études thématiques sur les marchés, les écosystèmes, les filières etc...

241. **Mise en place et institutionnalisation des structures d'incubation satellite :** afin de rapprocher le dispositif d'incubation des candidat·es dans les bassins de production, le projet AVENIR va aussi favoriser l'identification de structures de formation et d'accompagnement localisées dans ces bassins de production et proche des bénéficiaires afin de les ériger en structure d'incubation. Le dispositif « pilote » permet d'assurer l'incubation des premières cohortes. Il s'est néanmoins avéré que ce dispositif ne permettait pas de couvrir de façon efficace tous les bassins de production du Projet. Dans une approche de collaboration avec des incubateurs d'entreprises « satellites », chacune de ces nouvelles structures d'encadrement sera connectée à une structure du dispositif « pilote » pour un apprentissage et un transfert de compétences progressif. Cette stratégie permettra au Projet de faciliter la logistique de prise en charge des jeunes.

242. De façon opérationnelle, des groupes de jeunes à incuber seront régulièrement envoyés dans les structures d'incubation « satellite » et le processus d'incubation se déroulera sous l'encadrement technique, administratif et financier des structures d'incubation identifiées.

Incubation des jeunes porteurs d'initiatives entrepreneuriales

243. *L'approche d'intervention sur l'incubation d'entreprises :* l'incubation décrit une démarche d'accompagnement entrepreneurial au cours de laquelle un jeune porteur d'initiative économique (PIE) bénéficie d'une série d'appuis coordonnés permettant la maturation de l'initiative entrepreneuriale et le développement de compétences pertinentes.

244. Cette incubation se décline en deux séquences consécutives : (i) un renforcement des capacités qui permet l'appui à la maturation de l'initiative entrepreneuriale et le développement des compétences, (ii) un appui à la mise en œuvre et au développement de l'entreprise. Les jeunes et les femmes présélectionnés se consacreront à mûrir leur initiative et se préparer à sa mise en œuvre avec un plan d'action intégrant (i) la formation technique et entrepreneuriale, (ii) la formation financière et commerciale, (iii) le diagnostic éventuel de leur activité en cours, (iv) l'élaboration de leur plan d'affaires et (v) l'entrée en relation avec leurs futurs partenaires des filières (clients et fournisseurs) et des organisations professionnelles.

245. L'incubation des PIE du Projet AVENIR vise ainsi à façonner de véritables entrepreneur·es, sur de petites entreprises performantes et intégrées durablement dans les chaînes de valeur agricoles en général et dans les autres secteurs d'activités ruraux non agricoles. Ce volet d'activités vise également à faire de ces jeunes des modèles dans leur environnement, capables de promouvoir dans les bassins les valeurs de l'initiative privée, de leadership communautaire, de citoyenneté et de solidarité. Il s'agit donc de développer des outils et un référentiel de formation adapté aux besoins des jeunes des différentes catégories/groupes en intégrant des modules orientés d'une part vers le développement des savoir-faire nécessaires à la maturation de l'initiative entrepreneuriale, et d'autre part vers des activités d'apprentissage permettant de faire des jeunes des modèles capables de promouvoir la dynamique entrepreneuriale dans les bassins de production.

246. *Le dispositif d'incubation et ses enjeux de performance* : La démarche du Projet AVENIR est initiée par un processus d'information / sensibilisation des jeunes, d'identification et d'accompagnement de ces derniers pour la formulation d'une initiative entrepreneuriales porteuse qui s'insère dans la dynamique économique d'un bassin de production et autour des opportunités des MDG qui constitue de fait un écosystème porteur. Ce processus conduit par des ONG locales et structures étatiques de facilitation permet d'alimenter les structures d'incubation qui se chargent par la suite de l'encadrement des jeunes entrepreneur·es, en passant par l'élaboration du plan d'affaire jusqu'à sa consolidation en une entreprise viable et pérenne.

247. En RDC, l'écosystème entrepreneurial en milieu rural s'est vu émerger avec des initiatives privées et certains programmes et projets qui ont appuyé l'éclosion de quelques rares incubateurs d'entreprises spécialisées dans les secteurs des services et de la technologie. Ces incubateurs ont évolué dans un environnement vierge en lois et instruments de cadrage des activités. Cependant dans le secteur agropastoral, la formulation et la mise en œuvre du PEJAB⁴⁶ a coïncidé avec les premiers frémissements en termes d'émergence d'incubateurs d'entreprises même si des efforts restent à faire.

248. *Déroulement de l'incubation* : les jeunes présélectionnés par le CTP seront orientés dans les centres d'incubation pour une durée maximale de 6 mois. La durée de la formation théorique ne doit dépasser deux mois pour permettre aux jeunes de disposer au moins de quatre mois de mise en application de leurs initiatives entrepreneuriales afin de bien les murir. Le jeune pourra lui-même du début à la fin du cycle de production évaluer les coûts réels liés de son activité, sa faisabilité technique, les contraintes techniques et managériales liées à son activité et de trouver des solutions durables avec l'appui des business coach. Cette période de mise en application sera aussi l'occasion pour les incubés de recevoir l'appui pour l'élaboration de leurs plans d'affaires avec l'outil RuralInvest de la FAO préalablement adapté aux exigences demandées par les institutions financières en RDC.

249. Le parcours de formation remplit les fonctions prioritaires suivantes : (i) l'aide à la maturation de l'initiatives entrepreneuriales avec une perspective d'installation et de développement; (ii) le renforcement des compétences techniques ; (iii) l'éducation financière et l'orientation sur l'accès au crédit ; (iv) la mise en relation avec les institutions financières ; (v) l'apprentissage de la gestion d'entreprise et des différentes fonctions de l'entrepreneur ; (vi) élaboration de plan d'affaire ; (vii) l'échange d'expériences ; (viii) entrer en contact avec les organisations professionnelles. Il donnera un appui conseil personnalisé pour la configuration technico-économique, la préparation d'un plan d'affaire et la demande de financement. Au titre de l'accompagnement, le Projet favorisera par ailleurs des formations de type duale, avec des appuis intra et extra-muros.

250. **Les formations entrepreneuriales spécifiques** seront réservées aux jeunes et aux femmes, d'une part, dont les activités ne nécessitent pas une incubation dans les centres dédiés et d'autre part, aux jeunes et femmes vivant avec un handicap, aux peuples autochtones, et les jeunes et femmes dont la situation sociale (mariée et/ou en état de grossesse) ne favorise pas son incubation. Le Projet va s'appuyer sur différents partenaires et/ou de prestataires de services pour renforcer les capacités de ces cibles spécifiques qui seront aussi sélectionnés à travers les CTP et faciliter l'élaboration de leurs plans d'affaires avant la sélection définitive par les institutions financières partenaires. Le tableau suivant fait le résumé non exhaustif des types de formation qui pourraient intéresser ces types d'entrepreneur·es en fonction des ressources disponibles et des opportunités autour des MDG.

251. Un accent important sera mis sur la collecte de données fiables nécessaires à l'élaboration d'un plan d'affaires réaliste pour assurer l'accès au financement. Dans le cas d'une nouvelle initiative entrepreneuriale, il s'agira de la mise en pratique de l'idée d'entreprise à petite échelle pour avoir des données réelles sur les coût des intrants, les quantités produites, les prix de vente et comprendre le fonctionnement du marché. Dans le cas d'entreprises déjà existantes, l'accent sera mis sur l'amélioration de la comptabilité qui permet d'avoir des bases solides pour préparer un plan d'affaires solide et accéder au crédit.

46 Projet entrepreneuriat jeunes dans l'agriculture et l'agro-business, <https://pejab.org> , financement BAD

252. Un autre aspect clé sera la liaison avec les institutions financières dès le début du parcours d'incubation. Cela pourrait prendre la forme d'ateliers organisés par les banques partenaires ou les autres institutions financières locales, au cours desquels un soutien serait apporté sur les étapes et la documentation nécessaires pour ouvrir un compte bancaire ou demander un crédit.

253. D'autres ateliers pourraient être développés pour (i) mettre en relation les entrepreneurs avec les organisations professionnelles ou (ii) réunir tous les entrepreneurs travaillant dans la même filière. Cela permettra d'apprendre les uns des autres, de partager des expériences et même de lancer certains types d'actions collectives.

254. La formation pendant l'incubation sera modulaire selon la filière de formation et combinera théorie et pratique. Elle peut aussi être intermittente dans le cas où les apprenants ne pourraient pas rester longtemps sur le site de formation. Après chaque module de 5 à 10 jours, les apprenant-es peuvent retourner dans leur village respectif en attendant le module suivant.

255. Si nécessaire, la structure d'incubation accompagnera également, le promoteur dans ses relations avec sa famille afin de garantir son soutien tout au long du parcours et, à terme, l'autonomisation financière par rapport à son cercle familial.

256. **Référents.** Le Programme prévoit que les jeunes et femmes porteurs d'initiatives puissent effectuer quelque temps de leur apprentissage auprès d'un ou d'entrepreneur-es référent-es. Ce contact rapproché avec sa future situation professionnelle, lui permettra de mieux réaliser et prévoir les différentes contraintes que peut rencontrer l'entreprise, au niveau technique, financier ou organisationnel. Cette forme d'apprentissage sera à privilégier pour tous les maillons des filières et les métiers connexes. En ce qui concerne les référents, le programme procédera à l'établissement d'un répertoire de référents et contribuera également au renforcement de leurs capacités techniques et logistiques.

Table 6. Plan de formation

Thèmes	Modules	Cibles	Partenaire d'exécution
Formations des formateurs	TRIE, CREE et GERME de niveau 1 et 2	INPP, ANADEC, ONEM, TRIAS, BD,	BIT
	Élaboration de plans d'affaires avec l'outil RuralInvest adapté	Incubateurs, INPP, ANADEC, ONEM, TRIAS, BD, Business coach	FAO
Dynamique organisationnelle	Droits et devoirs des membres	Jeunes transporteurs de produits agricoles (Association des motards) Groupement de femmes, etc., Femmes transformatrices, etc.	TRIAS, BD
	Rôles et les missions des responsables		
	Planification		
	Gestion de l'information		
	Organisation et gestions des réunions		
Gestion administrative et éducation financière	La tenue du procès-verbal, du compte rendu et du rapport	Jeunes transporteurs de produits agricoles (Association des motards) Groupement de femmes, etc., Femmes transformatrices, etc.	TRIAS, BD et ANADEC, Fatières
	Méthode d'archivage		
	Techniques et outils de circulation de l'information		
	Le budget : généralités, élaboration, exécution et suivi évaluation		
	Effectuer des mouvements de fonds et des rapports financiers		
	Gérer une caisse		
	Tenir une comptabilité et un compte d'exploitation		
	Classer les pièces comptables		
	La passation de marchés (pour tous les approvisionnements)		
Formation techniques	Pour les transporteurs de produits agricoles (association de motards)		Prestataires de services
	Conduite de motos et respect du code de la route	Conducteurs	
	Maintenance et entretien	Équipe maintenance (mécaniciens)	

	Planification des opérations	Toutes les équipes	
	Pour exploitants de produits forestiers non ligneux et transformateurs		
	Formation en technique d'exploitation (collecte, etc.) des produits forestiers	Jeunes et femmes transformatrices, Jeunes et femmes exploitantes de palmiers, etc.	
	Formation en transformation et conservation		
	Pour les pisciculteurs		
	Planification de la production et conduite d'une ferme semi moderne piscicole	Jeunes sociétaires des fermes piscicoles	
	Formation en suivi qualité et sur les bonnes pratiques de production		
	Pour ateliers d'embouche		
	Technique d'embouche ovine et planification de la production	Groupe ou association de jeunes éleveurs	
	Pour les apiculteurs		
	Technique de fabrication de ruches en matériaux locaux	Jeunes menuisiers en bois et spécialisé dans la fabrication de ruches	
	Formation sur la collecte, la transformation et la conservation du miel	Jeunes producteurs de miel et femmes transformatrices	

257.

258. **Business coaching ou Accompagnement.** La structure d'incubation assigne à chaque entrepreneur·e un·e accompagnateur·rice ('business coach') qui, sur la base du dossier monté durant l'orientation (fiche de diagnostic des compétences et fiche d'initiative entrepreneuriale), procédera avec le jeune à un diagnostic plus poussé qui comprendra : l'identification des compétences requises pour créer et faire fonctionner son entreprise, la détermination des situations concrètes permettant d'acquérir les compétences requises (référénts) et la définition du parcours pédagogique pour l'acquisition des capacités manquantes. Ce diagnostic approfondi aboutira à un plan d'accompagnement d'un parcours personnalisé pour une période variable de 1 à 8 mois selon le profil du jeune et ses expériences antérieures. Il fera l'objet d'un contrat entre le jeune et la structure d'incubation. Le coach accompagnera également l'entrepreneur·e après la fin du programme d'incubation. Il est prévu que chaque accompagnateur·rice ait des séances d'orientation individuelles plusieurs fois par an avec chacun des entrepreneur·es qui ont terminé le programme d'incubation.

Développement de plans d'affaires de qualité avec RuralInvest adapté

259. RuralInvest⁴⁷ est un logiciel développé par la FAO et adapté pour préparer des plans d'affaires de manière participative, itérative et décentralisée par des communautés, des entrepreneur·es et des techniciens des ministères, des projets et des institutions financières qui les soutiennent.

260. RuralInvest vise principalement les techniciens (conseillers en agriculture et en gestion, agents de crédit des banques et des institutions de microfinance). L'implication des banques est importante afin de s'assurer que les plans d'affaires développés répondent aux exigences de leurs comités de crédit afin de pouvoir obtenir le financement nécessaires par crédit.

261. La stratégie de diffusion de RuralInvest sera basée sur la formation des formateurs et le transfert rapide des compétences au niveau national de la formation, de la diffusion et du soutien aux utilisateurs finaux. La FAO joue un rôle important de soutien au début avec une formation de formateurs en face à face et en ligne dans le but de renforcer les institutions nationales pour la durabilité et l'utilisation de la méthodologie au niveau national.

Table 7. Pré-identification des structures parties prenantes

47 <https://www.fao.org/in-action/rural-invest/background/fr/>

Province	Ville	Institution		Description	Type	Partenaire
Mai-Ndombe	Inongo	TRIAS	Privé	formation technique et commerciale		
Kinshasa		IBI village	Privé	expériences d'agroforesterie et liaison avec les universités pour stages.	Agroforesterie	
Kongo Central	Kimpese	CIVAK	Privé	Institut de formation technique		
Kongo Central	Kimpese	CRAFOD	Privé	formation technique et commerciale		GUILGA IMF
		Réseau Jeune Entrepreneur				
Mai-Ndombé	Inongo	Institut agronomique et vétérinaire	Public			
Kinshasa	Mbonguene	CONAPAC		Centre d'incubation	Agriculture, vivrière, fruits, petit élevage, électricité et irrigation	PEJAB
Kongo Central	Kimakwala	CONAPAC		Centre d'incubation	Elevage, pisciculture, cultures maraichères et pérennes	PEJAB

Volet 1.4.2 : amélioration de la qualité et la durabilité de l'offre de services financiers

Développement de nouveaux produits financiers spécifiques à l'agriculture.

262. Actuellement, les banques offrent peu de tels produits. Si, dans certains cas, les produits existent, ils sont peu et mal connus en dehors de Kinshasa. Le Projet donnera la priorité au développement de produits financiers qui tiennent compte de la diversité des productions et des cycles de production (manioc, maïs, arachides, bananes, haricots, etc.) et du type de demande d'investissement des micro, petites et moyennes entreprises dans les zones d'intervention du Projet.

263. Le projet financera la conception et le développement d'au moins quatre nouveaux produits financiers de crédit. A cette fin, durant la phase de mise en œuvre, le projet inclura une étude de faisabilité réalisée par un consultant (TDR en annexe 1.4.4).

264. L'étude recensera et caractérisera les produits/instruments financiers existants qui sont orientés vers l'agriculture. Elle se concentrera sur les produits destinés aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées, ainsi qu'aux MPME et à leurs organisations (coopératives).

265. Sur la base de cette cartographie, le Projet identifiera et aidera à développer de nouveaux produits qui prennent en compte le mix de production, les cycles de récolte des cultures et la nature de la demande d'investissement des entrepreneurs dans les zones du Projet.

266. Le projet financera ensuite un consultant qui fournira une assistance technique pour la configuration opérationnelle et l'organisation de tests des produits financiers dans les zones du Projet, le développement de matériel de gestion et de formation, la formation des agents de crédit et des agents des institutions financières, la mise à jour des politiques de crédit et des manuels de procédures des institutions financières et la mise à jour des systèmes d'information de gestion des acteurs en fonction des nouveaux produits.

Faciliter les échanges de connaissances avec PEA-Jeunes

267. Le Projet capitalisera les leçons apprises du projet PEA-Jeunes du Cameroun⁴⁸ qui, depuis plusieurs années, finance des jeunes entrepreneur·es par un dispositif de financement tripartite à coûts partagés (subvention PEA-Jeunes, contribution de l'entrepreneur·e, prêt bancaire) en se focalisant sur les modalités de décaissement de la subvention, de la formation des agents de crédit et de l'examen des cas de défaut. Ces échanges permettront de mettre à jour le manuel de procédures du mode de financement à coûts partagés d'AVENIR.

268. L'annexe 1.4.6 comprend un résumé de la sous-composante accès au financement du PEA-Jeunes ainsi que d'autres projets pertinents financés par le FIDA ayant une composante d'accès au financement rural.

269. Par ailleurs, un comité interministériel gouvernemental collaborant avec l'équipe AVENIR souligne la valeur ajoutée de tels échanges. En mai 2022, un comité technique interministériel du gouvernement de la RDC a effectué un voyage d'étude au Cameroun pour comprendre la mise en œuvre et la conception du PEA-Jeunes et son applicabilité à AVENIR.

270. Sur la base des enseignements tirés de cette mission, le rapport post-mission du comité recommande d'initier des missions spécifiques et thématiques d'immersion avec le PEA-JEUNES, dont une sur le financement. Le rapport recommande également d'intégrer le PEA-Jeunes comme partenaire stratégique du projet et d'organiser une mission où les formateurs potentiels des centres d'incubation bénéficient de l'expertise de leurs homologues camerounais.

48 Une délégation interministérielle du gouvernement de RDC a été financée pour effectuer un voyage d'études au Cameroun sur le Projet PEAJeunes avant la formulation d'AVENIR. Son rapport de mission a été présenté en début de mission de formulation et il a été recommandé de renforcer cette collaboration Sud-Sud par de nouveaux échanges et de l'assistance technique directe.

Fournir une assistance technique aux institutions financières et non financières (banques, institutions de microfinance et coopératives) autour de la mise à disposition de crédit rural.

271. Le renforcement de la capacité du système financier rural et de son aptitude à fournir des financements à terme et des financements d'investissement est essentiel. Afin de réduire les risques perçus, le projet engagera un consultant expert (TORs en annexe 1d) pour concevoir et offrir une formation de 3 jours pour les institutions de microfinance et les coopératives, notamment sur le crédit à l'agriculture et aux secteurs connexes. Il proposera également une approche pour analyser la solvabilité des micro, petite et moyenne entreprises (MPMEs).

272. Le public visé par la formation comprendra également le personnel des institutions financières et non financières qui exprimerait un intérêt pour la formation après un ciblage initial par un consultant spécialisé en finance rurale qui concevra également la formation. La formation comprendra également une sensibilisation aux spécificités du secteur agricole, aux cycles de récolte, aux outils numériques et aux [autres ?] produits financiers destinés au secteur.

273. En raison des coûts d'infrastructure et de fonctionnement associés aux agences bancaires physiques dans les zones rurales, plusieurs banques opèrent par le biais de réseaux d'agents.

274. L'assistance technique viserait également les agents des banques, en développant leurs connaissances en matière de finance agricole et rurale. Les recherches montrent que les emprunteurs féminins sont 7% plus susceptibles de s'adresser à des agents féminins qu'à des hommes. Conformément à l'accent mis par le projet sur les femmes entrepreneurs, la formation ciblera au moins 50% de femmes.

Volet 1.4.3 : Financement à couts partagés des entreprises agricoles et rurales

275. Ce volet vise à fournir un soutien financier aux jeunes ruraux et aux femmes entrepreneur·es dans l'agriculture. Il contribuera à cet objectif en améliorant l'offre de services financiers formels et en promouvant une demande viable de financement des entreprises par les jeunes entrepreneurs qui ont reçu un accompagnement entrepreneurial et une éducation financière. Le Projet mettra en relation les entrepreneur·es et les institutions financières dans le cadre d'un processus d'incubation. Il est important de noter que l'acquisition de compétences entrepreneuriales (volet 1.4.1) par le biais de l'incubation est une condition préalable pour pouvoir bénéficier de ressources auprès des institutions financières partenaires du Projet.

276. Pendant cette période d'incubation, le Projet - avec les institutions financières - contribuera au financement des start-ups et des MPMEs. Cela permettra non seulement d'accroître la pénétration des institutions financières dans les zones rurales, mais aussi d'augmenter les compétences financières des start-ups et des PME rurales afin de garantir des entreprises viables et durables.

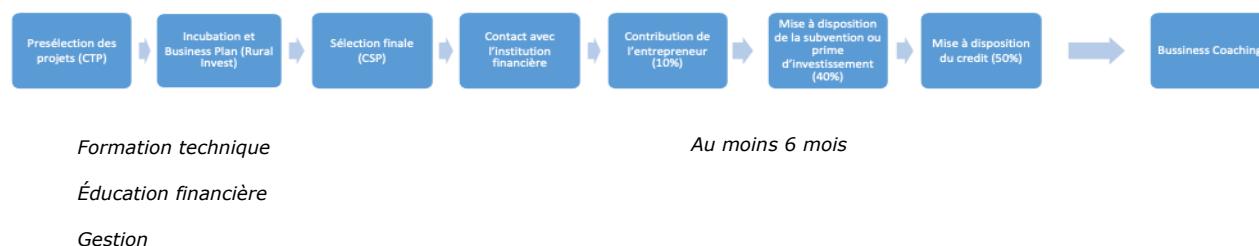
277. Le financement à couts partagés mobilisera : (a) un autofinancement de l'entrepreneur (10%) ; (b) une subvention à l'entrepreneuriat par le Projet (40%) et (c) un crédit octroyé par les institutions financières (50%). La subvention de 40% sera versée sur un compte de dépôt à terme fixe (équivalent à la période de remboursement) au nom de l'entrepreneur ouvert dans la banque partenaire.

278. Considérant ce dépôt à terme comme une garantie supplémentaire⁴⁹, la banque déboursa un prêt complétant l'autofinancement, soit 90 % du cout total. En fin de remboursement du prêt, qui correspondra à la fin du terme du compte de dépôt, l'entrepreneur·e recouvrira la somme placée ; il lui appartiendra d'utiliser cette somme pour éventuellement s'en servir de nouveau comme garantie complémentaire afin de contracter auprès de la banque, avec laquelle il aura eu un historique financier, un nouveau prêt si son entreprise le nécessite. Ainsi, le prêt initial peut amorcer un cycle, grâce auquel l'entrepreneur·e peut, de manière indépendante, être éligible à de futurs prêts.

279. La combinaison de la subvention et des services de conseil aux entreprises contribueront à abaisser le niveau de risques pour les institutions financières prêteuses, ce qui leur permettra de baisser aussi le taux d'intérêt pour le crédit octroyé. La subvention se justifie par l'insuffisance voire l'absence de facilités d'investissement initial pour les entreprises rurales, et le manque de produits financiers adaptés pour les jeunes et femmes entrepreneurs.

280. Un arrangement tripartite entre le Projet, les institutions financières et les entrepreneurs est essentiel pour le bon fonctionnement de ce mécanisme.

Table 8. Parcours de l'entrepreneur dans la sous-composante 1.4



49 Venant compléter les dispositifs internes de garanties existantes au sein de la banque

Subvention ou prime d'investissement (sur compte à terme) (40%)

281. *Justification de la prime d'investissement* : Du côté de l'offre, la subvention fournit un mécanisme de partage des risques pour les institutions financières et augmente la valeur effective de la garantie sous-jacente à l'investissement. La subvention ou prime permet d'adresser deux obstacles courants que rencontrent les jeunes entrepreneurs en recherche de financement. Tout d'abord, les institutions financières ne sont pas disposées à prêter aux jeunes entrepreneurs en RDC en raison de l'absence de documentation et de garanties. L'absence de ces garanties augmente le risque pour les Institutions financières.

282. La subvention permet de diminuer le risque inhérent à l'octroi de crédit, éliminant ainsi une contrainte clé du côté de l'offre. Deuxièmement, les institutions financières de la RDC exigent généralement des entrepreneurs entre 6 mois et 2 ans d'expérience. De nombreux jeunes entrepreneurs n'ont pas cette expérience et ne peuvent donc pas répondre aux critères d'éligibilité des institutions financières. Le dispositif couple la prime d'investissement et le crédit productif.

283. Du côté de la demande, des projets antérieurs financés par le FIDA, tels que PROMER au Sénégal, PROSPER à Madagascar et PASPRU au Burkina Faso, suggèrent qu'en dépit de l'appui technique et de l'incubation d'entreprises qu'ils reçoivent, de nombreux jeunes entrepreneur·es n'arrivent toujours pas à créer leur entreprise en raison d'un capital de départ insuffisant. Les entretiens sur le terrain dans les provinces du Projet avec des entrepreneur·es actuel·les et potentiel·les soulignent qu'ils ont des difficultés à accéder au crédit formel en raison du manque de garanties.

284. Ainsi, une subvention unique, non remboursable, facilitera l'accès au crédit pour les entrepreneurs qui ne sont pas en mesure d'obtenir un financement pour démarrer ou développer leur entreprise, après avoir reçu un accompagnement entrepreneurial. L'attribution de la subvention est régie par les critères et règles de sélection établis durant l'approche d'incubation.

285. Bien que la subvention soit allouée sur une base non remboursable, elle ne peut être déboursée avant que les ressources supplémentaires - le crédit bancaire (50 %) et la contribution de l'entrepreneur (10 %) - n'aient également été convenues. En termes de séquençement, l'incubation devrait déjà avoir mis en relation l'entrepreneur avec l'institution financière (IF). Il devrait déjà y avoir un accord de principe entre l'IF et l'entrepreneur pour le crédit. L'avantage de cette relation entre l'IF et l'entrepreneur est que l'IF a été impliquée dès le début dans l'évaluation de la viabilité et de la faisabilité de l'entreprise d'un point de vue financier.

286. La subvention sera administrée sous la forme d'un montant monétaire directement sur le compte bancaire de l'entrepreneur, accessible aussi via des plateformes bancaires mobiles. Un entrepreneur ne peut recevoir qu'une seule subvention pendant la durée du Projet. Tout crédit ultérieur auprès de la même institution financière ou d'une autre institution financière partenaire du Projet ne comportera pas d'élément de subvention.

Contribution de l'entrepreneur (10%)

287. L'entrepreneur ou le bénéficiaire est tenu de contribuer à hauteur de 10% du montant total du crédit pour pouvoir accéder à la totalité des fonds. La contribution du bénéficiaire sera monétaire. Les bénéficiaires doivent être tenus de déposer leur contribution sur un compte bancaire avant le versement de la composante subvention. Le bénéficiaire doit accepter de mettre à disposition et de conserver toute la documentation pendant une période d'au moins 10 ans, et de consentir à des missions de supervision, des audits internes (employé de l'UGP) et des audits externes. Le personnel de l'UGP conservera des copies électroniques des documents.

Mise en œuvre de la composante subvention et contribution de l'entrepreneur

288. Le financement de l'entreprise se fera en deux étapes :

- Mobilisation de 50% des fonds (40% de prime d'investissement placé sur un compte à terme et 10% de contribution de l'entrepreneur sur son compte courant).
- Mobilisation des 90% restants auprès de l'institution financière sous forme de prêt.

289. En termes de séquençage des deux étapes ci-dessus, l'entrepreneur·e doit élaborer un accord de principe ou recevoir l'approbation du prêt avant le versement de la subvention. Les institutions financières joueront donc un rôle déterminant pour l'entrepreneur·e qui reçoit la subvention.

290. Le Projet administrera directement les ressources pour la composante subvention. Les fonds destinés aux subventions ne seront à aucun moment transférés à l'institution financière ou au gouvernement. Ils seront transférés directement sur les comptes des bénéficiaires auprès d'une institution financière.

Crédit productif des institutions financières (90%)

291. Le jeune entrepreneur recevra un crédit productif, sous forme de prêt, de la part d'une institution financière. L'entrepreneur peut idéalement utiliser le crédit pour investir dans l'entreprise, par exemple, pour acheter des outils ou des équipements pour mécaniser les activités.

292. Le Projet appuiera l'accès à ce mécanisme de financement pour 8 500 entrepreneurs (individuels et coopératives) dans les filières agricoles ciblées (y compris l'agro-transformation et les services connexes) en créant un écosystème porteur. Les institutions financières octroieront le crédit productif à l'entrepreneur. L'entrepreneur utilisera ce crédit pour investir dans son entreprise comme défini dans le plan d'affaires.

Mise en œuvre du crédit productif

293. Le mécanisme proposé sera basé sur l'UGP pour faciliter la fourniture de la subvention et ainsi donner le coup d'envoi au décaissement du crédit. Ceci nous permet de projeter le début effectif des opérations en 2024.

294. Le projet sélectionnera les institutions financières partenaires sur la base des critères d'éligibilité en place au FIDA, y compris, mais sans s'y limiter, les critères suivants.

- (i) Être licencié par la Banque Centrale du Congo
- (ii) Respect des réglementations prudentielles (cadre juridique local)
- (iii) Qualité de la gouvernance (par exemple, processus transparents de gestion des risques et de prise de décision, conformité aux principes de gouvernance du Comité de Bâle (le cas échéant), mise en place d'un mécanisme de recours en cas de griefs)
- (iv) Capacité financière globale et qualité du portefeuille en RDC
- (v) Couverture géographique, y compris la présence physique dans la province ou le bassin de production ciblé (proximité physique réelle et engagée avec les clients)
- (vi) Expérience en matière de crédit (offre d'une gamme de produits de crédit).

295. Les institutions financières déboursent l'encours prévu sur la base des demandes de prêts approuvées par leurs comités de sélection internes. Comme mentionné précédemment, les entrepreneurs ou les bénéficiaires des prêts contribueront à hauteur de 10% et le projet fournira 40% sous forme de subvention. La banque placera le montant de la subvention de 40 % sur un compte de dépôt à terme fixe au nom de l'entrepreneur, pour servir de type de garantie supplémentaire durant la période de remboursement. Elle déboursera un prêt d'un montant de 90 % du total.

296. Dans chacune des provinces de la zone d'intervention, le Projet - par le biais du co-financement - collaborera avec au moins une institution financière qui répond aux critères de sélection prédéterminés.

297. En fin de Projet, il est visé à ce qu'une ou plusieurs institutions financières aient une forte présence dans les bassins de production ciblés. Comme la présence des institutions financières varie selon les provinces, le fait d'avoir des collaborateurs différents selon les provinces permettrait de tirer parti de leurs avantages comparatifs. De plus, le fait de mettre le mécanisme de subvention à la disposition de plus d'une institution financière éligible, dans la mesure du possible, renforcera la concurrence.

298. Un risque potentiel de cette approche est que les taux d'intérêt restent élevés. Les particuliers et les entreprises pourraient ne pas vouloir ou ne pas pouvoir emprunter à des taux aussi élevés. Cependant, à moyen et long terme, il est prévu que la réduction des contraintes liées à l'offre et la diminution des risques feront baisser les taux. À court terme, pour atténuer le risque, le Projet comprendra un mécanisme visant à inciter les institutions financières à prêter à des taux d'intérêt réduits. Le Projet explorera divers mécanismes permettant aux institutions financières d'offrir des crédits à des taux d'intérêt raisonnables, y compris les banques offrant des rabais sur les taux d'intérêt en fonction de certaines conditions ou offrant des taux inférieurs à ceux du marché dans le cadre du partenariat avec les co-financiers.

299. L'étude de faisabilité pour l'accès au financement devrait tirer les leçons de l'expérience d'un système de rabais sur les taux d'intérêt utilisé dans le cadre du Nigeria Incentive-Based Risk Sharing System for Agricultural Lending (NIRSAL). Par exemple, la Banque centrale du Nigeria a établi un système de partage des risques pour les prêts agricoles en 2013. Dans le cadre de ce système, elle a mis en place un système de rabais sur les intérêts qui récompense les comportements de remboursement en temps voulu par des remises discrétionnaires pouvant atteindre 40 % des intérêts payés sur les prêts accordés dans le cadre de son mécanisme NIRSAL. La facilité verse les rabais tous les 90 jours en fonction des conditions de prêt.

Durabilité du projet

300. La durabilité du projet est assurée par la mise en place d'un réseau d'institutions financières et d'outils financiers numériques pour la population cible ; l'infrastructure - une fois établie - restera en place au-delà de la période du Projet.

ANNEXE 1.4.1: Projets en lien avec l'entrepreneuriat et l'agrobusiness en RDC

1. LE PROJET D'ENTREPRENARIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGROBUSINESS (PEJAB)

L'objectif global du projet est de promouvoir la création par des jeunes diplômés, d'entreprises rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses.

Les objectifs spécifiques sont la réduction du chômage des jeunes dans la zone d'intervention, l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur agricole dans la zone ciblée et l'amélioration de l'accès aux financements dans le secteur agricole pour les jeunes. Ces objectifs seront poursuivis à travers les actions résumées ci-dessous incorporées dans les trois composantes du projet:

Composante I- Amélioration de l'environnement de l'entrepreneuriat agricole jeunes

Les activités prévues dans cette composante sont : (i) la réalisation d'études spécifiques sur les opportunités de création d'affaires dans les chaînes de valeur agricoles dans la zone du projet; (ii) la sélection et la mise à niveau à travers la formation des formateurs, l'adaptation des curricula aux besoins des « agripreneurs » et l'équipement des centres d'incubation retenus; (iii) la mise en place d'un mécanisme de financement qui permettra de partager les risques des projets agricoles avec les institutions de financement, d'apporter des subventions aux promoteurs pour bonifier les taux d'intérêt parfois excessifs; (iv) l'appui au renforcement des capacités des acteurs de cinq chaînes de valeurs par la structuration de 25 coopératives ; (v) la mobilisation d'une assistance technique dans le domaine de la promotion et du développement de l'entrepreneuriat en collaboration avec le Bureau international du travail (BIT).

Composante II- Développement des entreprises

Les principales activités à réaliser sont : (i) la formation technique et managériale d'au moins 3000 jeunes diplômés dont 50% de femmes dans les centres d'incubation; (ii) la création d'au moins 1000 entreprises gérées par les jeunes, dont 50% de femmes; (iii) l'appui à l'installation de 2000 jeunes dont 50% de femmes, y inclus pour l'acquisition de terres ; (iv) la mise en place d'un réseau des jeunes entrepreneurs dont les 50% devront être des femmes ; (v) la mise en place d'un plan d'information et de communication.

Le PEJAB a adopté une approche qui devra permettre de créer des entreprises dirigées par des jeunes, dans les domaines porteurs des chaînes de valeurs et d'atténuer le risque perçu excessif pour le financement du secteur agricole. C'est pour cela que des actions sont entreprises à plusieurs niveaux. D'abord, au niveau du risque effectif, les actions ciblent : (i) le promoteur, avec la formation en entrepreneuriat ; la formation professionnelle dans le domaine d'activité envisagé et le « coaching » ; (ii) les projets promus par les jeunes se basent sur les études sur les opportunités d'affaires porteuses, l'étude technique et l'établissement des plans d'affaires, sous le contrôle du centre d'incubation et l'accompagnement de l'exploitation du projet par le mentor et éventuellement des coaches ; (iii) et le choix de techniques de financement basées sur un Mécanisme de Prévention, de Partage et de Gestion des risques (MPGR) aptes à réduire l'exposition au risque, grâce à des prises de garanties sur des réalités concrètes : l'équipement (crédit-bail), certains stocks de produits (warrantage), factures émises (affacturage) et la mise en place d'un fonds de partage des risques sur les prêts accordés aux jeunes. Tout ce mécanisme est mis en place pour atténuer les risques liés aux taux d'intérêt excessifs en RDC. A ce jour, une seule banque commerciale s'est avérée désireuse de s'insérer dans l'ensemble du dispositif. Il s'agit d'EQUITYBCDC qui traine une longue expérience en agrobusiness accumulée au Kenya.

Mécanisme de garantie. La garantie couvrira un maximum de 60% des sinistres constatés par les banques. Avec EQUITY BCDC la convention signée limite la garantie à 50%. Le projet accorde une grande importance à la gouvernance du mécanisme de garantie. D'abord, une objectivité sera observée dans le choix des dossiers des promoteurs avec : (i) les dispositions prises pour préparer le projet (formation technique et managériale des jeunes entrepreneurs dans les centres d'incubation qui disposeront à partir du PEJAB des études de projets réalisées par des spécialistes indépendants du promoteur) en vue de constituer un premier mécanisme de filtrage ; (ii) l'examen opéré par EQUITYBCDC, avant de saisir le fonds, ainsi que leur engagement de financer sous la condition de l'obtention de la garantie partielle, représente un filtre supplémentaire ; (iii) le suivi de l'exploitation après que les jeunes agripreneurs aient été installés devrait contribuer à renforcer la survie des projets.

Enfin, avec les ressources du fonds de garantie qui a été mis en place, le PEJAB compte utiliser la trésorerie, dont une bonne partie est stable à moyen terme, comme moyen de refinancement (partiel) de certains prêts mais cela auprès d'institutions de première classe et plus tard constituer une institution financière spécialisée en financement agricole.

L'idée implicite dans la conception de ce dispositif était de le définir comme une étape permettant à terme aux institutions financières, d'être suffisamment familiarisées et sécurisées avec le financement des entreprises agricoles, pour l'aborder plus facilement. Avec la réticence de la plupart des banques un effort supplémentaire est à fournir pour faire adhérer plus des banques à ce dispositif.

Le PEJAB voudrait reposer la durabilité des entreprises promues par les jeunes à travers : (i) les précautions prises dans le choix des promoteurs (sélection sur la base de critères de compétence et de motivation), dans le choix des projets (études de projets réalisées par des experts indépendants) et la formation technique et managériale dispensée aux promoteurs; (ii) une évaluation des projets par les banques (spécialement EQUITYBCDC) qui aboutit au choix de projets réellement bancables ; (iii) le suivi technique, le conseil et le coaching au profit des jeunes promoteurs. Tout ce dispositif contribuera à assurer la durabilité des entreprises financées dans le cadre du Projet et devra en principe minimiser le taux d'échec des entreprises nouvellement créées.

A ce jour 500 jeunes ont été sélectionnés pour présenter progressivement près de 200 plans d'affaires à la banque AQUITYBCDC pour examen.

Une deuxième cohorte des jeunes sera par la suite sélectionnée pour rejoindre les 9 centres d'incubation qui ont déjà été validés par le PEJAB pour leur formation technique et managériale.

2. PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEURS AGRICOLES DANS SIX PROVINCES DE LA RDC (PADCA-6P)

Le Projet d'Appui au Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles dans six provinces du pays (PADCA-6P), financé par la Banque Africaine de Développement, vise l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable et l'augmentation des revenus des populations cibles. Le PADCA-6P, d'une durée de cinq ans (2019-2024) et d'un coût total de 22.153 millions UC, interviendra dans les provinces du Kwilu (maïs et manioc), Kasai (maïs), Haut Lomami (haricot/niébé, Lomami (manioc et maïs), Maniema (riz), et de la Tshopo (riz).

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable.

L'objectif spécifique est de faire progresser la production agricole à travers : (i) l'augmentation de la productivité des filières porteuses : du manioc, maïs, haricot/niébé, et riz ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs pour assurer la durabilité des investissements dans les chaînes de valeur ; et **(iii) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.**

Conception du projet

La conception du projet repose sur l'approche chaîne de valeur et prend en compte l'initiative TAAT (Technologies for African Agriculture Transformation) qui vise à contribuer de manière significative à : (i) augmenter la productivité agricole par l'identification et la diffusion de technologies appropriées des agriculteurs ; (ii) mener des formations et campagnes de vulgarisation pour l'adoption de bonnes pratiques agricoles par la mise à disposition efficace de technologies aux agriculteurs ; et (iii) favoriser une politique développement de filières végétales.

Le projet sera exécuté à travers les trois composantes suivantes : (1) Développement des filières végétales ; (2) Appui institutionnel au secteur agricole ; et (3) Coordination et gestion du projet. Les activités du projet par composante se présentent comme suit :

Composante 1 : Développement des Filières Végétales

La promotion et le développement des cultures vivrières par l'approche de chaînes de valeur pour les spéculations du manioc, du maïs, du riz, et du niébé/haricot.

Les activités suivantes seront mise en œuvre : (i) appui à la production, à l'approvisionnement et à la distribution des semences améliorées, du matériel végétal certifié et des intrants ; (ii) promotion de la mécanisation agricole/traction animale ; et (iii) promotion des systèmes de stockage et de transformation ; et (iv) accès aux marchés.

Sous composante 1.1 : filières végétales

1° Manioc

- Etablissement de la situation de référence et enregistrement des bénéficiaires au niveau des bassins de production du manioc ;
- Renforcement du système de multiplication et de distribution de semences en utilisant la technologie de multiplication rapide Semi Autotrophic Hydroponics (SAH) qui permet d'obtenir rapidement de grandes quantités de boutures saines ;
- Vulgarisation des itinéraires techniques appropriés en vue d'augmenter d'au moins 30 à 50% les rendements du manioc et Vulgarisation des technologies de transformation de manioc ;

2° Maïs (AATF) : Les activités seront organisées en différents modules :

- **Module 1** : Etablissement des plateformes autour du Maïs et contacts d'opérationnalisation des pôles de développement
- **Module 2** : Déploiement de technologies de maïs pour les zones agro écologies de la DRC : (I) assurer la production de 120 tonnes de semences pré-base et de base ; (ii) Formation de plus des 3200 agri-multiplicateurs des semences de maïs ; (iii) production et distribution d'au moins 7.000 tonnes de semences de maïs commercial d'ici à la cinquième année
- **Module 3** : Création de deux (02) centres d'achats des intrants agricoles à Ngandajika et à Mweka et regroupement des commandes d'intrants des organisations paysannes et renforcement de leur capacité.
- **Module 4** : Renforcement des capacités pour augmenter l'appropriation et l'usage de la technologie pour l'amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits
- **Module 5** : Accès au marché et valeur ajoutée par le développement des marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation.
- **Module 6** : Implication des jeunes et des femmes par les formations des jeunes et femmes sur les techniques de poste récolte, techniques de séchage, emballage, labellisation, battage, ICT etc ;

Haricot/Niébé (CIAT): soutenir l'introduction et l'amélioration des technologies qui accompagne la promotion du haricot bio fortifié :

- Dissémination de variétés naines riche en Fe et Zn adaptées à la RDC ;
- Utilisation de 'Soil Docs' par la plateforme des producteurs ;
- Introduction de l'utilisation des décortiqueuses pour le conditionnement de la production du haricot ;

- Utilisation des sacs PICs pour le stockage (Purdue Improved Crop Storage)
- Production des produits à base de farine de haricot à haute teneur en fer pour les enfants et la consommation familiale comme des aliments à haute valeur nutritionnelle -renforcement des capacités et transfert technologique.

Riz (AfricaRice)

- L'introduction de nouvelles variétés améliorées à haut rendement adaptées aux changements climatiques pour les écologies irriguées de basfond et de plateau pluvial, et appui à la production des semences de pré-base et de base qui se fera grâce au renforcement des capacités des chercheurs de l'INERA du PNRI, et du SENAEM ;
- Appui à l'organisation d'un système de distribution des semences à travers l'organisation des producteurs à travers les arrangements contractuels innovants ;
- Introduction des bonnes pratiques agronomiques auprès de producteurs agricoles à travers des essais d'adaptation locale avec thèmes : Gestion de la Fertilité du sol, Qualité de semences, Densité des cultures, Gestion de mauvaises herbes, Gestion des maladies, agroforesterie, jachère améliorante à courte durée.

Fertilité du sol : Dans le cadre du développement des chaînes de valeur agricole, l'Agence Internationale de Développement des Engrais (IFDC) a été retenue par la Banque parmi les leaders de Compact. IFDC travaillera en étroite collaboration avec le SENAEM

- Promouvoir l'utilisation des engrais minéraux et organiques avec les variétés améliorées, pour arriver de 12kg/ha à 25kg/ha (13 kg/ha supplémentaire) et aussi une adaptation locale dans le cas où les sols ont besoin d'addition de chaux ou de dolomite pour une meilleure augmentation de leur productivité
- Etablir des cartes de carence et d'acidité/alcalinité des sols pour les zones du projet
- Œuvrer avec les acteurs du secteur privé afin de déterminer la faisabilité d'usines de mélange à sec (blending) d'engrais pour la fabrication de formules spécifiques aux sols et cultures.

Sous Composante 1.2 : Les infrastructures d'appui aux chaînes de valeurs agricoles : PADCA-6P prévoit de s'appuyer sur les infrastructures existantes dans la zone d'intervention, d'abord en identifiant toutes les infrastructures existantes et ou à créer et en développant des synergies avec les projets en cours financés par les PTF.

Composante 2 : Appui institutionnel, Amélioration de la Gouvernance et Renforcement des capacités

Cette composante vise le renforcement de la capacité des structures existantes afin qu'elles se professionnalisent notamment autour de l'approche chaîne de valeur. Elle améliorera la coordination et le dialogue entre les acteurs des chaînes de valeur (public et privé).

Sous composante 2.1 : Renforcement des capacités

- Cette sous composante sera orientée vers des activités visant au : (i) renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé impliqués dans la chaîne de valeur des produits agricoles concernés, (ii) le renforcement des capacités des structures de coordination, de suivi-évaluation et de contrôle, (iii) la formation professionnelle dans les métiers du secteur agricole et dans la technologie alimentaire à visée nutritionnelle (fortification, bio-fortification).

Sous composante 2.2 : Appui Institutionnel et Amélioration de la Gouvernance

- Amélioration de la Gouvernance par la contribution à la mise en place d'une politique nationale semencière inclusive (incluant la participation du secteur privé et autres associations), et support à la mise en place au niveau national du Conseil National de Semences (CONASEM) et au niveau provincial du Conseil Provincial de Semences (COPROSEM).

Sous composante 2.3 : Appui à l'opérationnalisation des filières

Filière Manioc :

- Mise en place de plateformes d'innovations technologiques,
- Promotion des bonnes pratiques agricoles pour améliorer la productivité du Manioc
- Développement des TIC & des plateformes pour la vulgarisation

Filière maïs

- Déploiement de technologies dans les zones de production et commercialisation et valorisation des bonnes pratiques agronomiques et introduction de nouvelles technologies pour une meilleure productivité

Filière Haricot/Niébé

- Mise en place des plateformes autour du haricot bio fortifié (Fe) et contrats d'opérationnalisation des pôles de développement
- Valorisation des produits de récolte, technologie liée à la nutrition et à la préférence du marché

Filière Riz

- Production et dissémination des semences de base des nouvelles variétés résistantes aux changements climatiques, (iii) Déploiement de technologies dans les zones de développement du riz
- Implication des jeunes et des femmes dans les différents maillons de la filière riz

Appui à l'opérationnalisation des plateformes multifonctionnelles (PMS)

- Mise en place 6 PMS au niveau de sa zone d'intervention de superficie (100-200 m²).
- Conseil agricole : (i) de délivrer des prestations de conseil via les conseillers agricoles du Ministère de l'Agriculture, et (ii) de garantir la diffusion d'informations à destination des agriculteurs locaux.
- Vente des intrants agricoles : (i) assurer l'approvisionnement en intrants agricoles des producteurs locaux.
- Transformation/Valorisation du Manioc, Maïs et Riz : mettre en place des unités de transformation et de valorisation de ces produits.

Appui au Système d'Information des Marchés Agricoles (SIMA)

- Mise en place d'un Système d'Information des Marchés Agricoles (SIMA) pour étudier et caractériser les marchés pour les spéculations ciblées
- Suivi des activités et évaluation des résultats du SIMA- (Suivi-Conseil et Suivi-Contrôle).

Appui à la nutrition

Promotion de la diversification alimentaire, la promotion des bonnes pratiques alimentaires chez les enfants à travers des (i) Campagnes de sensibilisation ; (ii) (éducation nutritionnelle de proximité (Groupe de soutien à l'alimentation du jeune enfant et du nourrisson – ANJE, (iii) formation des relais communautaires en nutrition (RECO) et des agents de santé des districts concernés, et prévention de la malnutrition : fourniture de petits équipements aux districts de santé concernés pour la surveillance nutritionnelle. Les ménages ayant au moins un enfant malnutri sont en général parmi les plus démunis et seront ceux qui bénéficieront en priorité des interventions de nutrition.

Zone et bénéficiaires visés par le projet

La zone d'intervention du projet définie par spéculation agricole et par province, est la suivante :

- 1) **Kwilu** : Manioc et Maïs (Territoires de Idiofa, Bulungu, Bagata); 2) **Lomami** : Maïs (Territoire de Ngandajika, centre de Muene-Ditu), 3) **Kasai** : Maïs (Territoire de Mweka) ; 4) **Haut Lomami** : Haricot (Territoire de Kanyama,); 5) **Maniema** : Riz (sites Kibombo, Kassongo, Kabambare), et 6) **Tshopo** : Riz (Territoires de Opala, Isangi, Imela, Banalia).
6. **PARTENARIAT AVEC LE PROJET "AVENIR" DU FIDA**

Les objectifs de l'AVENIR sont en ligne droite avec ceux du Projet d'Appui au Développement des Chaînes de Valeur Agricole dans leurs volets "amélioration de l'agriculture familiale et entrepreneuriat des jeunes et des femmes" et appui à la nutrition.

En effet, alors que le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business (PEJAB) s'adresse sur les jeunes ayant un niveau d'études supérieures (diplômes d'Instituts Supérieurs et universitaires) et dont l'âge est compris entre 17 et 35 ans, le Projet d'Appui au Développement des Chaînes de valeur Agricoles dans Six (6) Provinces (PADCA-6P) se focalise sur les jeunes et femmes vivants dans le milieu rural et œuvrant dans l'agriculture familiale sans faire allusion aux études faites ni à l'âge.

Dans ce partenariat qui se limitera dans la province du Kwilu, territoires de Bagata, Bulungu et Idiofa, qui se servira des modèles duplicables,

le PADCA-6P aura à :

1° En rapport avec la filière manioc,

- Etablir la situation de référence et enregistrement des bénéficiaires au niveau des bassins de production du manioc;
- Renforcer le système de multiplication et de distribution de semences en utilisant la technologie de multiplication rapide Semi Autotrophic Hydroponics (SAH) qui permet d'obtenir rapidement de grandes quantités de boutures saines;
- Vulgariser les itinéraires techniques appropriés en vue d'augmenter d'au moins 30 à 50% les rendements du manioc et Vulgarisation des technologies de transformation de manioc

2° En rapport avec la filière maïs :

- Etablir les plateformes multifonctionnelles autour du maïs et l'opérationnalisation des poles de développement;
- Déployer les technologies de maïs pour: (I) assurer la production des semences pré-base et de base; (ii) Former les agri- multiplicateurs des semences de maïs ; (iii) produire et distribuer les semences de maïs commercial ;
- Renforcer les capacités des producteurs pour augmenter l'appropriation et l'usage de la technologie pour l'amélioration des technologies de transformation, conditionnement et stockage des produits
- Faciliter le développement des marchés locaux et organiser le circuit de commercialisation grâce à la création de la valeur ajoutée ;
- Impliquer les jeunes et les femmes par les formations des jeunes et femmes sur les techniques de poste récolte, techniques de séchage, emballage, labellisation, battage, gestion des exploitations, etc ;

L'AVENIR aura à :

- *Selectionner les centres d'incubation d'entreprises dans le Kwilu. Il y a lieu de noter que le PEJAB n'a pas retenu des centres dans le Kwilu alors que quelques établissements avaient bien souhaiter jouer ce role dans le Kwilu comme le Centre diocésain Combilin à Idiofa et d'autres centres encore au niveau de la ville de Bandundu.*
- *Organiser la formation des jeunes hommes et femmes à verser dans l'entrepreneuriat; le coût de la formation pouvant aller jusqu'à 2500 USD par personne formée pour une durée de six mois environ;*
- *Mettre en place un mécanisme fonctionnel de financement à coût patagé et impliquer les institutions financières locales dans ce mécanisme en s'inspirant des modèles qui ont fonctionné dans d'autres pays. A noter que PEJAB a mis en place un modèle qui n'a véritablement pas encore démarré;*
- *Mettre en place des organisations interprofessionnelles dans les filières ciblées;*
- *Participer avec le PADCA-6P dans la mise en place des plateformes multifonctionnelles pour le maïs et le manioc qui n'a pas été financés par le PADCA-6P bien que prévues dans le rapport d'évaluation;*
- *Participer dans la mise en place du Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA);*
- *S'investir sérieusement sur la réhabilitation des infrastructures routières pour permettre l'évacuation des produits agricoles ayant subi des transformation au niveau des plateformes multytservices. Cet aspect n'a pas été pris en compte par le PADCA-6P;*
- *Si possible financer l'achat des camions pouvant charger jusqu'à 20 tonnes et les mettre à la disposition des plateformes pour permettre l'écoulement des produits transformés. Ces camions seront gérés par l'organisation mise en place au niveau de la plateforme multofonctionnelle ou mis à la disôtion des camionneurs présents dans la région;*
- *Former les organisations de base sur les aspects nutritionnels des aliments;*

Annexe 1.4.2: PEA-Jeunes: Améliorer Durablement les Conditions de vie et des Revenus des Jeunes Entrepreneurs Agropastoraux au Cameroun

Contexte et Justification

Le secteur agricole camerounais constitue le principal moteur de la croissance économique en milieu rural et dispose de nombreux atouts dont : la forte demande intérieure et extérieure pour les produits vivriers, animaux et halieutiques, le grand potentiel d'accroissement de la productivité, des conditions agro-écologiques favorables permettant une grande variété de productions, et la disponibilité des terres agricoles. Malgré la présence de telles potentialités, la moitié de la population rurale camerounaise vit dans des conditions difficiles. Les jeunes ruraux confrontés au manque d'opportunités en milieu rural, au manque de qualification et de moyens, font partie des personnes les plus vulnérables. Les jeunes représentent pourtant 78% de la population, ce qui est une main d'œuvre potentielle immense.

Le PEA-Jeunes vise à soutenir le développement d'entreprises rentables gérées par les jeunes hommes et femmes, dans les filières agro pastorales porteuses, pour contribuer au développement d'une agriculture performante, lutter contre la pauvreté rurale et améliorer la sécurité alimentaire ;

De façon spécifique, il s'agira de :

- (i) Fournir des appuis financiers et non financiers adéquats pour la création et la gestion d'entreprises agro-pastorales performantes par les jeunes ;
- (ii) Promouvoir le développement d'un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la création et au développement des entreprises agropastorales de jeunes ;

Fiche signalétique du programme

Intitulé	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes)				
Tutelle	MINADER & MINEPIA				
Coût total	73 millions USD (40, 14 milliards FCFA)				
Coût par source de financement	Source de financement	USD en million	CFA en milliards	%	
	FIDA 1	22,5	12,375	31,29	
	FIDA 2	28	13,5	38,94	
	GOUV	9,9	5,44	13,77	
	EMF	9,4	5,17	13,07	
	BENEF	2,1	1,15	2,92	
Durée	2015-2023				
Zones d'intervention	Régions du Centre, Sud, Littoral et Nord-Ouest. Cependant, le point d'ancrage géographique du Programme reste le bassin de production				

Mandat donné au PEA-Jeunes

- La création de 3 500 entreprises agropastorales et le développement de 200 entreprises existantes
- L'augmentation de la marge brute d'au moins 50% pour 65% des entreprises accompagnées ;
- L'intégration effective de l'entrepreneuriat dans les curricula des centres de formation agro pastorales ;
- L'accroissement de l'offre de services financiers et non financiers en milieu rural ;
- L'existence d'un réseau national de jeunes entrepreneurs qui participe au dialogue national sur les politiques et répond efficacement au besoin de ses membres.

Afin d'atteindre ses objectifs, le PEA-Jeunes a été structuré en (04) composantes:

• Développement d'entreprises agropastorales viables

Cette composante vise à faciliter chez les jeunes l'émergence d'idées de projets d'entreprises, appuyer la maturation de ces projets et les aider à créer et/ou développer leurs entreprises agropastorales; enfin, elle contribuera à l'émergence de structures d'encadrement qui accompagneront les jeunes dans leurs différentes démarches entrepreneuriales : les structures d'incubation.

• Accès aux services financiers

Cette composante vise à mobiliser des financements pour les entreprises accompagnées par le programme et de promouvoir l'amélioration de la qualité des services dont elles bénéficient, de la part des Institutions de Financement Rurales (IFR).

• Amélioration du cadre organisationnel, politique et institutionnel

L'objectif dans cette composante est de promouvoir le dialogue politique au sujet de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, afin d'améliorer l'environnement des affaires dans ce secteur. Il s'agit principalement de contribuer à la mise en place d'un cadre organisationnel propice notamment à travers un réseau de jeunes entrepreneurs, dont la participation aux débats politiques peut servir de passerelle pour l'atteinte des objectifs de cette composante.

• Coordination et gestion

Cette composante transversale est chargée de veiller à la cohérence des actions du PEA-Jeunes. Au-delà de la mise en place des procédures adéquates pour la gestion administrative et financière, il s'agit de piloter en amont les activités techniques du Programme, de veiller à la pertinence de sa mise en œuvre et de valoriser ses acquis en contribuant à la visibilité de ses actions.

Approche de mise en œuvre

La stratégie d'intervention du PEA-Jeunes repose sur trois approches de mise en œuvre :

- (i) **L'approche par incubation**, qui permet un accompagnement technique, financier, social et commercial des jeunes entrepreneur(e)s au sein de structures identifiées par le Programme.
- (ii) **La catégorisation des bassins de production** qui permet le ciblage des zones où le développement optimal de certaines filières est possible, sur toute une chaîne de valeur, y compris la transformation et la commercialisation. Et enfin,
- (iii) **La priorisation du faire-faire** qui permet l'intervention des partenaires dont le savoir-faire est avéré dans certains domaines d'intervention du Programme.

Filières éligibles : Le programme apporte ses appuis sur:

- (i) Le développement des entreprises de production végétales pour les systèmes d'exploitation ayant comme spéculations principales l'ananas, le maïs, la banane plantain, le poivre, le maraichage, le manioc;
- (ii) Le développement des entreprises de production animales dans les systèmes d'exploitation ayant comme spéculations principales le porc, les petits ruminants, l'aviculture moderne ou traditionnelle améliorée, ou des élevages non conventionnels ;
- (iii) Le développement des entreprises pour des métiers connexes le long de la chaîne de valeur des filières agropastorales ciblées par le programme.

Les Résultats du PEA-Jeunes à date

Le programme après 6 années de mise en œuvre compte de nombreuses innovations dans le secteur agropastoral. Son action fait émerger une nouvelle classe des jeunes qui grâce à leurs entreprises agropastorales contribuent au développement du Cameroun à travers la lutte contre le chômage et l'insécurité alimentaire, la création des richesses et la contribution à la stabilité du pays et à la cohésion sociale.

Eléments	Effectifs	Objectifs	Pourcentage
Personnes Sensibilisé (e) s	29 467	25 200	116,93%
Dossiers Sélectionnés et Jeunes orientés vers les structures d'incubation	9 531	5 670	168,10%
Jeunes Incubé (e) s	3 892	3 760	103,51%
Kits d'installation octroyés aux jeunes	2 629	3 700	71,05%
Crédits productifs octroyés aux jeunes	975	2 100	46,43%
Entreprise créées	2 629	3 700	71,05%
Emplois créés	10 516	14 800	71,05%
Bénéficiaires des services du programme	169 340	185 000	91,54%

La pérennisation des acquis et la mise à échelle

Dans le but d'apporter des preuves solides et crédibles sur l'efficacité des appuis accordés aux jeunes bénéficiaires par le PEA-Jeunes, une enquête (étude sur les effets) a été menée conformément aux directives du FIDA sur la conduite de l'évaluation des effets et des impacts des projets/programmes financés, en termes de domaines thématiques, de méthodologie (échantillonnage, questionnaires, etc.). Ladite étude a été présentée au gouvernement le 08 février 2022 à l'hôtel Hilton lors de l'atelier qui était coprésidé par le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) et le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales. L'étude a relevé avec force que les différents appuis ont créé 10 516 emplois et touché 31 340 ménages directement, 169 340 personnes ont déjà bénéficié des services du PEA-Jeunes.

Des travaux de cet atelier, les membres du gouvernement ont recommandé d'une part, la mise à échelle des résultats obtenus par une extension de l'aire géographique du programme et du nombre de bénéficiaires. Et, d'autre part, la consolidation des acquis, la viabilité des entreprises encore fragiles à travers la mise en place d'un mécanisme transitoire qui servira également à la formulation d'une phase II du programme.

Annexe 1.4.3 : Fiche d'initiative entrepreneuriale (FIE)

TITRE De l'initiative entrepreneuriale

Entrepreneur-e :

Date de soumission : Jour/Mois/Année : / /

1. Identification du Projet

Numéro	Date de réception du projet	Zone /Territoire / Province	Titre du projet

2. Informations sur l'entrepreneur-e

Individuel		Collectif	
Nom		Dénomination	
Prénom		Nombre de membres	H :
Age			F :
Date et lieu de naissance			Total :
Sexe		Siège Social	
Numéro d'identité		Forme Juridique (ASBL, GPF, Association, SARL, Coopérative, etc.)	
Forme Juridique		Registre de commerce	
Registre de commerce		NINEA	
NINEA		Affiliation à des organisations professionnelles	
Date de création		Date de création	
Date de reconnaissance		Date de reconnaissance	
Localité		Localité	
Territoire		Territoire	
Province		Province	
Adresse exacte		Personne de contact	
Numéro de téléphone		Numéro de téléphone	
Adresse email		Adresse email	
Site web		Site web	
Domaines d'activités		Domaines d'activités	
Qualification/ Niveau d'étude en lien avec l'activité		Qualification/ Niveau d'étude en lien avec l'activité (des personnes impliquées dans l'activité)	
Expérience dans l'activité (nb d'années)		Expérience dans l'activité (nb d'années)	
Date de démarrage souhaitée		Date de démarrage souhaitée	

AVENIR : Fiche d'identification Projet

3. Description du Projet

Objectif du projet :
 Principales activités à réaliser :
 Produits et /ou services offerts (objectifs quantitatifs) :
 Marchés /Clients visés :
 Infrastructures :
 Equipements :

Nombre d'emplois consolidés	Jeunes femmes (18-35 ans)	Jeunes hommes (18 – 35 ans)	Total
	Femmes	Autres	
Total			

Nombre d'emplois à créer	Jeunes femmes (18-35 ans)	Jeunes hommes (18 – 35 ans)	Total
	Femmes	Autres	
Total			

Chiffre d'affaires les trois dernières années				
Localisation du projet	Province	Territoire	Secteur/ Commune	Village / Quartier

4. Réalisations passées du promoteur (trois dernières années)

Produits :	Année 1 (20.....)		Année 2 (20.....)		Année 3 (20.....)	

5. Historique des financements crédits du promoteur (3 dernières années)

Année	Institution financière	Montant emprunté	Montant remboursé

6. Principales contraintes rencontrées

7. Appuis déjà reçus des autres Programmes / Projets et Partenaires

Types d'appuis	Projets/Partenaires (Identification et contact)	Bénéfices tirés/Appréciation des appuis

8. Besoins en Renforcement de capacités

9. Cout Estimatif du Projet

Désignation	Unités	P.U	Qté	Montant total	Apport disponible	Crédit Sollicité	Obs
TOTAL projet :							

Date :

Post nom & Nom du promoteur :

Signature du promoteur

Annexe 1.4.4 : Enseignements sur l'accès au financement des entrepreneurs ruraux tirés d'autres projets du FIDA.

PEA-JEUNES au Cameroun (2014 - 2023)

301. Le projet, dans sa composante B, élargit l'offre de services financiers dans des bassins de production ciblés. Il utilise un fonds existant - le Programme d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR) - pour décaisser la composante subvention aux bénéficiaires. Le projet fournit un financement selon le mécanisme de partage des risques suivant : 40% de subvention en nature pour l'équipement, 10% de contribution du bénéficiaire et 50% de prêt. La subvention est administrée sous la forme d'un kit de démarrage pour les jeunes entreprises et d'un kit de renforcement pour les entreprises existantes. Le fonds refinance également les institutions financières rurales.

Agri-jeunes Tekki Ndawñi au Sénégal (2019 - 2025)

302. Ce projet facilite l'accès au financement pour 15 000 jeunes agripreneurs au Sénégal qui ont bénéficié d'un accompagnement commercial et préparé des plans d'affaires jugés réalisables par le projet. Pour réduire le risque des institutions, le projet contribuera à la mise en œuvre de deux instruments de partage des coûts : l'assurance agricole et les garanties mutuelles, ainsi qu'à l'adaptation des produits financiers à la demande des jeunes agripreneurs. En ce qui concerne les garanties mutuelles, il s'agit d'un fonds de mutualisation des risques ou d'une coopérative qui garantit les prêts de tous les jeunes qui y souscrivent. Elle couvre le risque de leur défaillance. Pour souscrire aux MC (mutuelles de cautionnement), chaque jeune agripreneur doit verser au fonds entre 0,5 et 1% du montant emprunté. Le projet reconstitue ensuite le fonds en quintuplant sa capitalisation. Le projet vise à mettre en place 10 MC de ce type. Chaque MC sera hébergée dans une institution financière et générera des revenus grâce aux intérêts perçus qui seront capitalisés annuellement.

Projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER) au Mali (2013 - 2023)

303. La composante Accès au financement de ce projet est basée sur un système de partage des coûts et des risques. Dans le cadre de ce système, les jeunes entrepreneurs ruraux contribuent entre 10 et 40 % (dont 30 % par le biais d'institutions financières) à la création de leur microentreprise. La formation professionnelle dispensée dans le cadre du projet est une condition préalable à l'obtention du financement et les entrepreneurs doivent conclure un accord de principe pour recevoir la subvention. Si l'entrepreneur rembourse le prêt dans les délais, il reçoit la subvention sous la forme d'un bonus à la fin de la période de remboursement (dépôt garanti). La revue à mi-parcours du projet souligne qu'après la fin de la première période de prêt et la réception du montant de la subvention, l'utilisation des services financiers par les bénéficiaires a diminué. La RMP suggère d'établir un mécanisme par lequel la subvention rétrocédée pourrait être partiellement utilisée comme garantie pour les prêts suivants.

304. Le projet a piloté une approche innovante pour utiliser le crowdfunding par la diaspora malienne en France afin de tirer parti des transferts de fonds comme financement complémentaire pour l'entrepreneuriat rural au Mali. Le raisonnement qui sous-tend cette approche est que les transferts de fonds, en tant que source de financement stable, peuvent être canalisés vers des activités productives par le biais du refinancement des institutions de microfinance. Bien qu'il s'agisse d'une approche innovante, son applicabilité au contexte de la RDC n'est pas aussi forte.

305. Alors que les envois de fonds représentaient 2,08 milliards USD, soit 4,1 % du PIB de la RDC en 2019, la majorité de ces envois proviennent d'autres pays africains et sont ventilés entre les pays d'envoi. En revanche, 50 % des envois de fonds maliens proviennent de la France, il était donc relativement plus facile de se concentrer sur un seul pays. En outre, une étude estime qu'environ 81% des transferts de fonds envoyés vers et reçus de la RDC sont informels.

Programme d'entreprises rurales II au Ghana (2011 - 2024)

306. La phase II du programme d'entreprises rurales financé par le FIDA au Ghana a permis de financer des équipements de production et de transformation au moyen de subventions de contrepartie. Dans le cadre du projet, une subvention a financé 30 % des coûts d'investissement, le bénéficiaire a fourni 10 % et les institutions financières participantes ont fourni les 60 % restants sous forme de prêt. L'institution financière assumait la totalité du risque de crédit pour le prêt. Le projet établissait une distinction entre les entreprises à trois stades : démarrage, survie, et hautes performances et croissance. Il fixait des plafonds pour le montant total de l'investissement et le montant de la subvention pour chacune de ces phases. Si le coût de l'investissement était supérieur à la limite prescrite, le client supportait le coût différentiel. Le projet a connu un faible taux de défaut de seulement 2 %, attribuable en partie à la sélection des clients comme stagiaires des centres de conseil aux entreprises soutenus par le projet.

Projet de promotion des petites et microentreprises rurales - Phase II (PPMER II) au Rwanda (2003 - 2013)

La facilité établie dans le cadre de ce projet incite les entrepreneurs et les institutions financières à investir de manière productive dans l'agriculture. Les prêts peuvent être accordés à des particuliers, des associations d'agriculteurs, des coopératives et des personnes morales. Le montant des subventions varie entre 15 et 25 % de l'investissement. En moyenne, l'élément de subvention s'est élevé à 23% des projets. Dans le cadre de ce projet, les institutions financières demandent des subventions au nom de leurs clients. Les institutions financières assument la totalité du risque de crédit. Les clients reçoivent une assistance technique pour élaborer des plans d'affaires et évaluer la viabilité de l'entreprise. Du point de vue de la mise en œuvre, la facilité verse la subvention sur le compte de prêt et débourse la subvention sous réserve de l'accord tripartite entre la banque, la facilité et l'emprunteur. Si l'emprunteur est en défaut de paiement pendant plus de six mois, la banque annule l'accord de subvention et demande à l'emprunteur de rembourser le montant total du prêt (moins la subvention)

Annexe 1.4.5 : Le secteur financier en RDC : Contexte

307. Le secteur financier de la RDC présente des taux d'intérêt élevés et des actifs sous pression. En 2021, le taux d'intérêt débiteur - le taux qui répond aux besoins à court et moyen terme du secteur privé - était de 23,1 %. Bien qu'il représente près d'un tiers du pic de 65,4 % atteint en 2009, ce taux reste élevé par rapport aux autres pays. Par exemple, le taux d'intérêt débiteur était de 9,5 % en Zambie, 19,4 % en Angola et 6,3 % au Burkina Faso en 2021. La qualité des actifs des banques est également faible et se dégrade. En 2018, 16 % de l'ensemble des prêts bruts étaient non performants, soit un quasi-doublement par rapport à 7,9 % en 2014.

308. L'accès aux services financiers formels reste faible et empêche une croissance inclusive. Le manque d'inclusion financière et les mauvaises infrastructures constituent un obstacle à la croissance agricole en RDC. Bien que l'inclusion financière ait augmenté de 3,7 % en 2011 à 25,8 % en 2017, elle reste faible par rapport à la moyenne régionale de l'Afrique subsaharienne (42,6 %). En outre, les populations pauvres et rurales restent exclues des services financiers formels. Les agences bancaires dans les zones rurales (notamment en dehors des capitales de province) sont peu nombreuses. Par exemple, si la Trust Merchant Bank (TMB) possède 20 agences bancaires à Kinshasa, elle n'en a que quatre au Kongo Central, deux au Kwilu, une au Kwango et aucune au Mai-Ndombe. Les banques citent les coûts opérationnels élevés comme des obstacles à la construction et au maintien d'agences physiques dans ces endroits.

309. L'accès au crédit formel - tant pour les particuliers que pour les micro, petite et moyenne entreprises (MPME) - reste faible. Seules 7 % des entreprises commerciales déclarées font appel aux banques pour financer leurs investissements. Les personnes ont tendance à accéder au crédit par des canaux informels plutôt que formels. Bien que 34,8 % des adultes âgés de 15 ans et plus aient déclaré avoir emprunté de l'argent au cours de l'année écoulée, seuls 3 % d'entre eux ont déclaré avoir emprunté de l'argent à une institution financière formelle. En outre, 23,2 % des adultes ont déclaré avoir emprunté de l'argent à des amis ou à la famille.

310. Le crédit bancaire aux provinces en dehors de Kinshasa et au secteur agricole reste faible. En 2020, l'encours des prêts accordés à l'économie par l'ensemble des institutions financières s'élevait à 3,7 milliards USD, soit 8,2 % du PIB, en hausse par rapport aux 7,9 % de 2019. Le crédit bancaire à l'économie était de 2,8 milliards USD à la fin de 2019. Kinshasa représentait 70 % du total des crédits (tableau 1). En outre, seulement 0,89 % du crédit total concernait le secteur de l'agriculture, alors que l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentaient 20,9 % de la valeur ajoutée au PIB et 64 % de l'emploi total en 2020. Il est important de noter que l'agro-transformation et l'agrobusiness ne sont pas inclus dans la catégorie Agriculture, mais malgré cette exclusion, la part des prêts à l'agriculture reste disproportionnellement faible par rapport à son importance dans la production et les emplois.

Tableau 1 : Crédit bancaire, par province, fin 2019 (millions de FC)

	Total des crédits	% du total des crédits
Kinshasa	3,993,017	70.56%
Kongo-Central	168,846	2.98%
Kwango	1,366	0.02%
Kwilu	19,675	0.35%
Mai-Ndombe	-	
Total Credit	5,658,965	

Source : Calculs des auteurs à partir du rapport annuel 2020 de la BCC.

311. L'absence de garantie ou d'historique de crédit empêche de nombreux individus et entreprises d'obtenir des prêts. La RDC ne dispose pas de registres de garanties. Les banques rejettent souvent les demandes de prêt des PME parce qu'elles ne disposent pas de garanties pour le crédit. C'est particulièrement le cas pour les entreprises informelles qui n'ont même pas de papiers d'enregistrement. Dans certaines provinces, les banques acceptent la preuve du salaire comme garantie pour les prêts des particuliers. Cependant, cela implique que les producteurs agricoles doivent souvent avoir un emploi supplémentaire afin d'obtenir un prêt, même pour un investissement. Au niveau individuel, l'absence de titres de propriété ou de propriété empêche les individus d'obtenir des prêts. Selon l'EDS 2013-14, une part plus faible de femmes que d'hommes tend à posséder des biens ou des terres, en raison des dynamiques socioculturelles qui restreignent la propriété et l'héritage des terres par les femmes. Cela implique qu'il est plus difficile pour les femmes de produire une garantie adéquate pour les banques.

Acteurs clés du paysage financier de la RDC

312. Les banques commerciales dominent le secteur financier en RDC ; les institutions de l'argent mobile money et les IMF ont également une présence croissante. À la fin 2019, la RDC comptait 15 banques et 22 institutions de microfinance (IMF) agréées par la Banque centrale du Congo (BCC). Ces banques comprennent : Access Bank, Advans Banque, Afriland First Banque, Bank of Africa, Equity Bank - BCDC, BGFI Bank DRC, Citigroup Congo, Ecobank DRC, FBN Bank, RawBank, Sofibank, Solidarity Bank, Standard Bank, Trust Merchant Bank (TMB) et United Bank for Africa DRC. La liste des IMF comprend les grands acteurs que sont FINCA RDC, VisionFund et Baoba (Oxus). En outre, la Banque centrale a enregistré quatre institutions de monnaie électronique : Vodacash, Airtel Money, Orange Money et AfriMobile Money.

313. La capacité des banques à accorder des prêts à long terme a été faible jusqu'à récemment, mais elle augmente en raison de la hausse des dépôts. Jusqu'à récemment, les banques ne disposaient que d'une faible capacité de financement de projets à long terme ou à grande échelle. Cette faible capacité découlait de l'absence de ressources à long terme permettant de fournir des liquidités adéquates pour les prêts. Les banques s'appuyaient largement sur les dépôts, qui sont restés faibles en raison de la forte proportion d'entreprises informelles et de la préférence pour l'utilisation des liquidités dans l'économie. Par conséquent, les prêts aux clients ont en grande partie des échéances à court et moyen terme. Cependant, une récente réglementation de la Banque centrale exige que les entreprises minières conservent 60 % de leurs revenus en RDC. Cela a entraîné un afflux de dépôts, et donc de liquidités pour que les entreprises puissent prêter.

314. L'utilisation de l'argent mobile a augmenté, mais moins d'un cinquième de la population a déclaré l'utiliser. Le nombre d'abonnés au téléphone mobile a considérablement augmenté, passant de 4,9 millions en 2007 à 29,3 millions en 2017, à un taux de croissance annuel moyen de 20 %, ce qui a fait passer le taux de pénétration des abonnés uniques de 8,2 % à 35,5 % sur la même période et a augmenté la base d'abonnés potentiels pour l'argent mobile. En 2017, environ 16% des adultes âgés de 15 ans et plus en RDC ont déclaré utiliser l'argent mobile. Selon un autre indicateur, 21,7 % des adultes ont déclaré avoir effectué ou reçu un paiement numérique au cours de l'année écoulée. Les jeunes (15-24 ans) étaient légèrement moins susceptibles d'utiliser l'argent mobile que les adultes plus âgés (25 ans et plus). Les femmes (13,5 %) et les personnes vivant dans des zones rurales (13,7 %) étaient moins nombreuses à utiliser l'argent mobile que les hommes et les citadins. Enfin, il est important de noter que si les banques et les fournisseurs de télécommunications en RDC offrent l'argent mobile pour les transactions, les utilisateurs ne peuvent pas obtenir de crédit sans ouvrir un compte à la banque.

Annexe 1.4.6 : Contraintes à l'accès au crédit dans les provinces cibles d'AVENIR

315. Dans l'ensemble, les jeunes entrepreneurs - principalement les petits exploitants agricoles - dans les zones rurales de la RDC font face à des défis clés pour accéder au crédit. Ceux-ci incluent des taux d'intérêt élevés, le fait que les produits financiers existants ne soient pas ciblés sur les besoins agricoles, des exigences de documentation lourdes, le manque de garantie suffisante et la faible présence physique des banques et des institutions de microfinance dans les zones rurales.

316. Globalement, deux caractéristiques des produits de crédit existants constituent des obstacles à l'utilisation du crédit : des taux d'intérêt élevés et des périodes de remboursement courtes. Premièrement, les taux d'intérêt restent prohibitifs et inégaux entre les acteurs financiers. Par exemple, les taux d'intérêt varient entre 2% et 24% par mois pour les banques et les IMF. Ils varient selon la région, l'institution financière (banque, IMF ou coopérative) et l'emprunteur individuel. Les emprunteurs potentiels et actuels signalent que les coûts d'accès au crédit sont donc souvent trop élevés par rapport à la rentabilité attendue des activités. Deuxièmement, la période de remboursement est souvent très courte. Les banques proposent généralement aux clients potentiels des périodes de remboursement d'un à six mois. En général, les banques proposent des délais de grâce allant jusqu'à six mois. Cela ne correspond pas aux cycles de récolte et de commercialisation des principales cultures. Par exemple, le cycle moyen de récolte du manioc est de 12 mois et celui du maïs de 3 à 4 mois. Avant la fin du cycle, les emprunteurs n'ont aucun moyen de remboursement puisqu'ils ne génèrent pas de revenus et finissent donc par se trouver en défaut de paiement.

317. La lourdeur des exigences en matière de documentation et de garantie entrave la demande de crédit. Les institutions financières exigent des entrepreneurs qu'ils présentent des documents prouvant l'enregistrement de l'entreprise et les titres de propriété afin d'approuver les prêts. Comme un grand nombre d'entrepreneurs opèrent de manière informelle, ils ne possèdent pas ces documents. En outre, les particuliers ne possèdent souvent pas de documents prouvant qu'ils sont propriétaires de terres ou de biens. Les femmes et les jeunes, en particulier, sont moins susceptibles d'avoir des titres fonciers à leur nom, ce qui rend plus difficile pour eux de répondre aux critères d'éligibilité des banques. Les emprunteuses potentielles des provinces de Kwango et de Kwilu ont indiqué que les titres fonciers, lorsqu'ils étaient disponibles, étaient presque toujours au nom de leur mari. Il leur était donc impossible de produire les documents nécessaires pour faire avancer leurs demandes de crédit. Les institutions financières exigent également certaines garanties pour satisfaire à leurs exigences en matière de nantissement : il peut s'agir de la propriété d'actifs ou de la preuve d'un salaire régulier. Ainsi, en l'absence d'actifs, les individus doivent souvent occuper un emploi salarié comme condition préalable à la création d'une entreprise agricole.

318. Les différentes provinces présentent également des défis uniques en matière d'accès aux services financiers et au crédit. Plus précisément, la faible pénétration des agences bancaires et de microfinance, due à des contraintes d'infrastructure et opérationnelles en dehors de Kinshasa et du Kongo Central, réduit la capacité financière dans ces zones.

319. Tout d'abord, dans les provinces de Kwilu, Kwango et Mai Ndombe, la pénétration des agences bancaires reste faible en raison des coûts élevés découlant des contraintes d'infrastructure et de la faible demande de services financiers pour leurs produits. En l'absence de succursale bancaire physique, plusieurs banques opèrent par le biais d'un modèle d'agent dans les capitales provinciales. Les agents s'associent à des marchands locaux ou à d'autres intermédiaires pour fournir des services financiers. Par exemple, à Mai Ndombe, aucune banque n'a de succursale physique et toutes les banques - y compris les grands acteurs - opèrent via le modèle d'agent. Malgré cette présence, la capacité financière des banques dans ces zones reste faible.

320. Les facteurs contribuant à l'absence de succursales physiques comprennent en partie les coûts élevés de mise en place et d'exploitation des succursales bancaires dans les zones rurales et éloignées. La faiblesse des infrastructures et de la connectivité empêche les agents bancaires de transporter du matériel, des biens et de l'argent de Kinshasa vers les provinces. La faible demande existante de services financiers dans ces zones réduit également les incitations des banques à y installer des agences.

321. Deuxièmement, à part Kinshasa et Kongo Central, la pénétration des institutions de microfinance servant les clients ruraux reste faible dans les provinces ciblées. Dans de nombreux cas, les IMF existent mais pas à l'échelle. Par exemple, l'institution de microfinance *Guilgal* est présente à Kongo Central (Kimpese) ainsi qu'à Kwilu (Kikwit) mais elle compte respectivement 40 et 17 clients dans les deux endroits. Une autre IMF - *Credit Ya Mpa* - a une forte présence à Kwilu, atteignant environ 2 000 clients, mais n'opère pas en dehors de la province. Alors que le plus grand acteur de la microfinance en RDC - FINCA - a une forte présence à Kinshasa et au Kongo Central, il n'a pas de présence physique au Kwango, au Kwilu et à Mai Ndombe. FINCA opère par le biais d'un modèle d'agent dans ces régions et leur portefeuille reste relativement petit dans ces zones.

Composante 2: Désenclavement et marchés territoriaux

322. La composante 2 traite du développement des d'infrastructures économiques (sous composante 2.1) et de leur maintenance, gestion et utilisation par des dispositifs durables (sous composante 2.2). L'approche de développement territorial intégré repose sur une continuité géographique des interventions afin que les investissements dans les provinces du Kongo Central, Kwango, Kiwilu, Mai-Ndombé (marchés territoriaux, routes rurales d'accès aux marchés, quais fluviaux) favorisent la mise en place d'une logistique permettant l'écoulement des excédents agricoles vers les marchés urbains et celui de Kinshasa. La réalisation de ces infrastructures économiques impliquant des acteurs économiques locaux organisés devra permettre une augmentation d'au moins 30 % des transactions commerciales de produits agricoles. Des dispositifs de gestion juridiquement reconnus impliquant les opérateurs économiques, dont les unions de producteurs, en garantiront l'accès public, l'utilisation et la maintenance.

Sous-composante 2.1 : Réhabilitation des infrastructures économiques.

323. Cette sous-composante concerne la réhabilitation de marchés de demi-gros, de marchés de collecte de produits agricoles, et de ports fluviaux dans les quatre provinces où des pistes rurales de désenclavement des zones de production et d'accès approvisionnant ces marchés seront aussi réhabilitées.

324. **Produits attendus** : (i) 7 marchés de demi-gros (avec des volumes annuels de transactions variant de 20 000 à 50 000 tonnes), 14 marchés de collecte (avec des volumes annuels de transactions variant de 10 000 à 20 000 tonnes) réhabilités ; (ii) 15 ports fluviaux approvisionnant les marchés de demi-gros ciblés ; (iii) 670 km de tronçons (routes de service avec des passages défectueux) désenclavant des bassins de production en les raccordant à des marchés territoriaux réhabilités afin d'accroître de 30% les transactions commerciales de produits agricoles.

Volet 2.1.1 : Réhabilitation des Marchés physiques

325. Le marché reste le cœur de la dynamique économique en RDC au niveau des territoires notamment en zones rurales. C'est un lieu qui réunit des vendeurs, qu'ils soient grossistes, semi-grossistes, producteurs, dockers, transformateurs, et des acheteurs qui sont des commerçants de toute sorte. Avec des conditions minimales en terme d'infrastructures appropriées, il apporte une valeur ajoutée certaine aux investissements et augmente les redevances des collectivités. Par conséquent, il garantit ainsi le développement du tissu économique au niveau local, provincial et même national.

326. La commercialisation des produits agricoles se réalise rarement dans des espaces appropriés, notamment par manque d'infrastructures adéquates. Les marchés actuels se caractérisent par le manque d'infrastructures appropriées répondant aux exigences logistiques des transactions. Les jours de marchés, la plupart de ces lieux deviennent quasiment un « anti-marché » sans espaces pour permettre de décharger, conditionner, et charger les produits, les véhicules gros-porteurs occupant la chaussée et bloquant la circulation. Ces mauvaises conditions logistiques induisent des coûts de transactions élevés et limitent les échanges.

327. La situation de ces marchés est donnée comme suit:



Figure 1. *Etat des lieux des marchés dans les provinces du Kwango et du Kwilu*



Figure 2. *Entrepôt de stockage de produits agricoles devenu un abri pour matériaux de Construction du fait de son emplacement inaccessible*

328. Les circuits commerciaux actuels qui écoulent les productions agricoles de la zone sont très largement informels, diffus et peu organisés. Les places commerciales existantes, ne sont pas organisées de façon à faciliter la rencontre entre les producteurs et les commerçants et la fluidité des échanges. Ce manque de rationalisation entre l'offre et la demande maintien des circuits commerciaux peu compétitifs et peu attractifs pour les commerçants pour lesquels l'offre alternative des produits importés s'avère intéressante non seulement en termes de prix, de qualité mais aussi de facilité logistique.

329. **Expériences du Projet FIDA au Niger (ProDAF) :** Depuis 2012, le Programme Niger-FIDA (Programme de Développement de l'Agriculture Familiale) a adopté une approche très innovante dans le contexte nigérien en matière d'appui à la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux. Inspirée d'expériences menées en Afrique de l'Est depuis le début des années 2000, cette approche; axée sur des pôles de développement économique⁵⁰, comprend: (i) un marché rural de demi-gros; (ii) les bassins de production qui l'alimentent; et (iii) les pistes qui relient bassins et pôle. En amont du bassin de production se trouve le bassin versant; à l'embranchement entre bassin de production et piste rurale se trouve le centre de collecte, qui concentre les productions du bassin qui seront acheminées sur le marché de demi-gros.

330. L'objectif des marchés de demi-gros est de: (i) concentrer les volumes pour faciliter les transactions commerciales des principales productions agricoles de la zone et (ii) assurer des prix rémunérateurs aux producteurs et accessibles aux consommateurs urbains. Tout ce qui facilite les transactions constitue le cœur des services rendus aux opérateurs économiques sur un marché de demi-gros: (i) informations accessibles et fiables sur les prix, (ii) accès faciles aux espaces de négociations commerciales et parking, (iii) mise en relation entre les vendeurs et les acheteurs, (iv) sécurité des biens et des personnes, (v) propreté des lieux, (vi) amélioration de la qualité des productions: tri, séchage, conditionnement, (vii) utilisation de mesures reconnues durant les échanges, (viii) déchargement, reconditionnement, chargement des productions agricoles, et (ix) perception transparente des taxes.

331. L'interaction entre une ingénierie sociale composée d'acteurs du marché, des autorités administratives et municipales et une ingénierie civile constituée d'ingénieurs et d'architectes a permis de concevoir des infrastructures appropriées et mises en œuvre de manière participative avec de très bons résultats.



Fig. 3. Marché de demi-gros de céréales de Tessaoua (Région de Maradi au Niger)

⁵⁰ Dans le cas du PRODAF, le pôle de développement économique se comprend comme un espace de concentration des activités économiques liées à la commercialisation des principaux produits agricoles et d'élevage des bassins de productions adjacents. Il se différencie du pôle rural qui fait référence à tout l'espace rural dans son ensemble mu par un projet de territoire.

332. Cette expérience du ProDAF a servi également pour beaucoup la mise à l'échelle de son capital avantage dans le cadre de la formulation du Projet AgriFARM en Guinée et du projet REDE en Guinée Bissau. En effet, il ressort que les expériences en cours au Niger notamment à Maradi, peuvent permettre de tirer des enseignements à prendre en compte dans la mise en œuvre du Projet AVENIR notamment. Il serait alors recommandé de prévoir un voyage d'étude au Niger au profit du personnel qui sera recruté pour AVENIR avec les autorités locales et les acteurs des marchés concernés dans les quatre provinces au démarrage du Projet.

Amélioration des infrastructures de marchés par le projet AVENIR

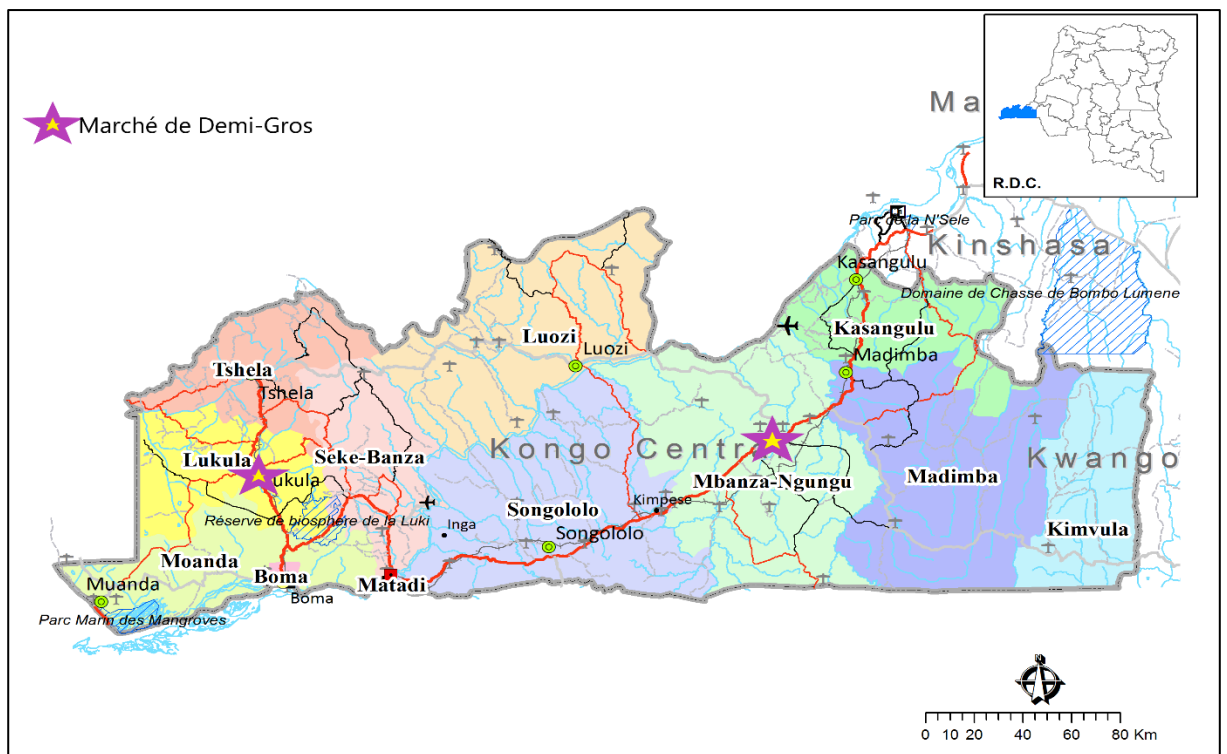
333. Sur la base des constats révélés lors de la mission de formulation, l'exploitations des données collectées, échanges avec les acteurs de marchés, les autorités locales ainsi que les informations en lien avec la planification des autorités au niveau national, il a été opéré le choix pour le Projet AVENIR d'intervenir au niveau de 8 pôles économiques au niveau de ses quatre provinces d'intervention à savoir le Kongo Central, le Kwango, le Kwilu, et le Mai-Ndombé.

334. 7 marchés de demi-gros à réhabiliter ont été identifiés sur la base des informations obtenues lors de la formulation du projet en impliquant les parties prenantes et les autorités des différentes provinces. Sur la base de l'estimation des volumes de flux de produits agricoles transitant au sein de ces marchés et sur leur fonctionnement actuel, le Projet interviendra comme suit :

Table 9. Matrice des sites pré-identifiés pour les marchés

Région	Territoire	MDG	nb	MC	nb
KONGO CENTRAL	Mbanza ngungu	Mbanzan Ngungu	1	Les 2 marchés les plus importants rattachés au pôle concerné (à identifier dans la caractérisation au démarrage du Projet)	2
	Lukula	Lukula	1		2
KWANGO	Kenge	Katoi-316	1		2
KWILU	Kikwit	Kikwit (Kamanimani/ Bazanzi)	1		2
	Masi - Manimba	Masi-Manimba	1		2
MAI-NDOMBE	Mushie	Mushie	1		2
	Oshewe	Oshewe	1		2
TOTAL			7		14

335.



336.

Figure 3. Carte de localisation géographique des marchés de demi-gros ciblés dans le Kongo Central.

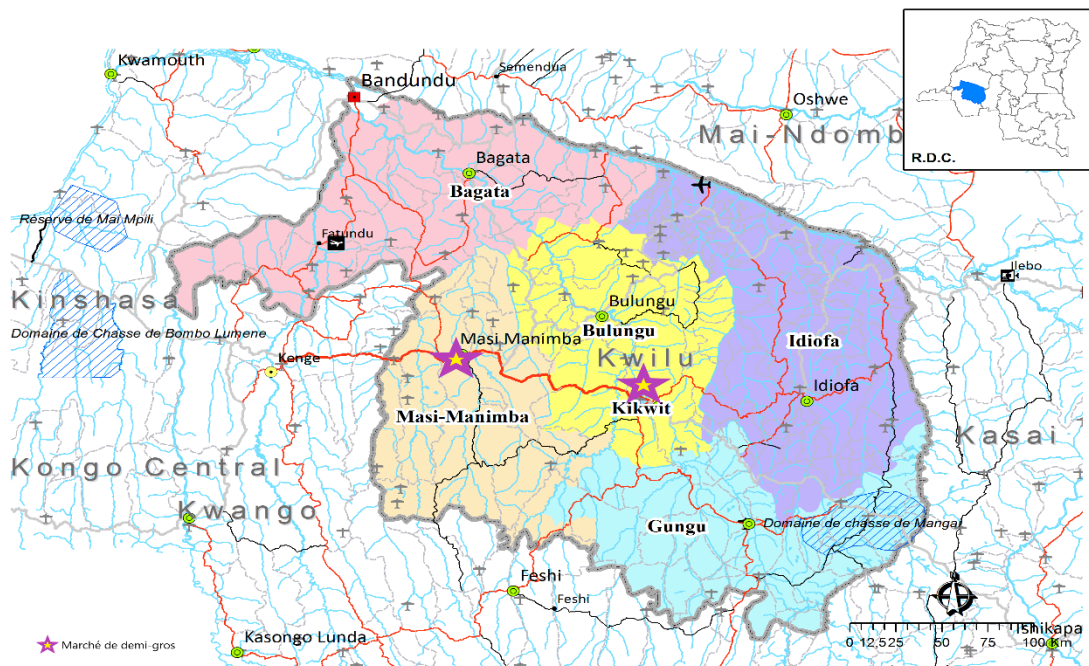


Figure 4. Carte de localisation géographique des marchés de demi-gros ciblé dans la province du Kwilu (Kikwit et Masi-Manimba)

337. Afin d'impliquer toutes les parties prenantes dans la réhabilitation des marchés, des cadres de concertation interprofessionnelle seront constitués, pour recueillir les avis et faire des propositions d'infrastructures adaptées aux besoins des acteurs économiques. Le choix du site et sa sécurisation foncière seront affinés par une ingénierie sociale préalable aux investissements prévus.

338. **Infrastructures commerciales** : chaque marché fera l'objet d'une étude spécifique et détaillée de faisabilité en interaction avec le cadre de concertation interprofessionnel du marché et les autorités locales⁵¹. La superficie à consacrer à l'infrastructure de marché dépendra du volume estimé des transactions et de l'expansion possible; 3 à 5 hectares pour les marchés de demi-gros, 1,5 à 2 ha pour les marchés de collecte.

339. Le site choisi aura un accès routier⁵², tant en direction des zones de production pour en assurer l'approvisionnement que vers les marchés urbains pour faciliter l'écoulement par des véhicules gros-porteur, notamment vers Kinshasa. Ce site sera confirmé par les autorités (locales et centrale) à l'issue du processus d'ingénierie sociale (voir sous-composante 2.2) qui sera mené dans la période précédant l'ingénierie civile.

340. Les marchés de demi-gros (MDG) (pouvant abriter annuellement des transactions commerciales de plus de 20 000 tonnes avec des pics saisonniers variant de 1 000 à 2 000 tonnes par marché).

341. Dans la plupart des cas, ces marchés de demi-gros existent de manière informelle. Il s'agira dans le cadre du projet AVENIR d'aménager le site avec des infrastructures appropriées aux transactions de volumes importants. Les aires de transactions commerciales sont couvertes mais aérées pour faciliter le déchargement/tri/reconditionnement/chargement des produits agricoles. Toutes les opérations sont faites de manière à créer des emplois. Un hall de transaction aire ombragée (environ entre 1500 - 2500 m²) où les discussions/négociations et stockage temporaires sont prévues. Le site du marché de demi gros d'environ 3 à 5 hectares sera aménagé en assurant:

- la stabilisation des voix d'accès aux véhicules de transport (gros véhicules, tracteurs et remorques) et des espaces sécurisés de stationnement n'empiétant pas sur les voies publiques ;
- la sécurisation (clôture) et l'amélioration des espaces de transactions (hall couverte permettant le reconditionnement dans de bonnes conditions de salubrité, quai d'embarquement et de débarquement des produits)
- L'installation d'un pont bascule pour mesurer les flux entrants et sortants servant au calcul des redevances et la mise à disposition de balances à des fins d'étalonnage des mesures volumétriques traditionnellement utilisées (sacs, caisses, etc...) qui continueront à être utilisées, car souvent plus pratiques, mais qui peuvent prêter à confusion en cas de désaccord entre l'acheteur et le vendeur ;
- la construction/réhabilitation de locaux appropriés de stockage temporaire⁵³ ;

51 Ainsi que le Ministère en charge des infrastructures commerciales

52 Sauf pour la province du Maï-Ndombé où le désenclavement des marchés vers Kinshasa se fera par un accès facilité aux ports fluviaux réhabilités.

53 Avec chambre froide si nécessaire en cas de produits frais périssables : fruits et légumes, poisson

- L'aménagement d'un bâtiment administratif avec panneau d'affichage public des prix indicatifs observés et comprenant un laboratoire d'analyse de qualité des produits agricoles (humidité, impuretés, absence d'aflatoxines...). Le laboratoire d'analyse de la qualité des produits devra comprendre deux compartiments dont un pour le stockage des échantillons et un local pour les essais. Du matériel adéquat devra être mis à disposition dans ce laboratoire permettant ainsi la certification aux normes de qualité requise;
- Les sites devront avoir un accès à l'eau et à l'électricité. Pour ce qui est de l'alimentation en eau du marché, l'étude proposera des options à adapter selon le contexte - *soit un ensemble de forage + réservoir de stockage, bornes fontaines et toutes les tuyauteries d'alimentation des différents bâtiments dans le marché, ou le même dispositif mais avec l'alimentation à travers le branchement au réseau d'eau potable de la localité le cas échéant*). En ce qui concerne l'électricité, l'énergie solaire sera priorisée pour l'éclairage et autres besoins du marché ;
- L'installation de blocs sanitaires (toilettes sèches) pour les usagers du marché tout en prenant en compte les types d'usagers notamment les femmes et les personnes en situation de handicap;
- la construction de centre de rencontres pour les commerçantes⁵⁴ servant aussi de lieu de démonstration nutritionnelle (sous-composante 1.3);
- la viabilisation d'espaces réservés (en fonction de l'espace disponible selon les sites), pour les investissements privés autour des marchés (magasins de stockage, unités de traitement, de transformation, d'emballage, des ateliers divers, espace de restauration)⁵⁵ ;
- La gestion des déchets solides et des eaux grises avec un espace aménagé pour la collecte des ordures et le recyclage des déchets organiques en compost. Le dispositif de gestion des déchets sera en cohérence avec ce qui se fait le cas échéant au niveau des mairies, ou par la contractualisation avec un opérateur spécialisé. Les infrastructures seront accessibles aux personnes en situation de handicap et faciliteront également l'application des mesures d'hygiène sanitaire en vigueur (lutte contre la COVID-19) ;
- L'évacuation des eaux de pluie et usées (l'assainissement général du marché) est à considérer lors de l'aménagement des voiries (fossés, caniveaux);
- Toutes les infrastructures seront accessibles aux personnes en situation de handicap.

⁵⁴ Ces espaces seront dotés d'aménagements adéquats aux besoins intimes des femmes et de leurs nourrissons

⁵⁵ Pouvant être mis à profit par les initiatives entrepreneuriales appuyés par AVENIR (sous-composante 1.4)

Table 10 : Caractéristiques techniques indicatives d'un marché de demi gros
(à affiner durant les études techniques détaillées en prenant aussi en compte les données issues de l'ingénierie sociale)

Marché de demi gros : 1 000 à 2000 Tonnes/semaine	
Terrain affecté (en hectare)	3 – 5
Hall de transaction (m2)	1500 – 2500 (selon les résultats de l'IS56)
Bâtiment administratif pour la structure de gestion du marché incluant le laboratoire d'analyse de qualité (m2)	200
Espace pour femmes incluant cantine	100
Pont bascule (U)	1 (TLM 50 tonnes)
Espace de parking aménagé (m2)	fonction de l'espace affecté par site
Voiries aménagées et plate-forme stabilisée	Superficie site marché
Magasins/entrepôts en dur de stockage temporaire (T)	100 (typologies en fonction du type de produits à stocker: céréale/maraicher
Bloc sanitaires pour homme et femme (nombre)	2 blocs H /F
Guérite et hangar vigile (m2)	15 -25
Local Compteur Electrique/et équipements solaires (m²)	20-30
Dépotoir et aire de compostage (m²)	60-100
Clôture (U)	1

RECAPITULATIF INDICATIF D'INFRASTRUCTURES POUR L'AMENAGEMENT D'UN MARCHÉ DE DEMI-GROS DE PRODUITS AGRICOLES			
Sur site de superficie = 3 à 4 ha			
REF	DESIGNATION DES CORPS D'ETAT	UNITE	QUANTITE
1	GENERALITES D'INSTALLATION /ASSAINISSEMENT/VOIRIES D'ACCES-INTERNES ET RESEAUX DIVERS	U	1
2	TERRASSEMENT-AMENAGEMENT PLATEFORME STABILISEE/VIABILISEE - PARKING- AIRE VIABILISE POUR INVESTISSEMENT PRIVEE (interne et externe)	U	1
3	PONT BASCULE + AMENAGEMENT CONNEXE	U	1
4	AIRE DE SECHAGE ET DE RECONDITIONNEMENT	U	2
5	MAGASIN DE STOCKAGE TAMPON	U	2
6	BLOC ADMINISTRATIF Y COMPRIS LABORATOIRE DE QUALITE	U	1
7	HALL DE TRANSACTION AVEC QUAIS - 1500 à 2000m²	U	1
8	MUR DE CLÔTURE AVEC GRILLE +AMENAGEMENT D'ENTREE ET SORTIE	ml	Selon le cas
9	GUERITE / HANGAR POUR VIGILES	U	2
10	SANITAIRES PUBLIQUES	U	2
11	DEPOTOIRE ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE	U	1
12	LOCAL FEMME/CANTINE	U	1
13	ADDUCTION D'EAU POTABLE (FORAGE + RESERVOIR+ ACCESSOIRES D'ALIMENTATION)	U	1
14	AMENEE ET ALIMENTATION EN ELECTRICITE + TOUTES SUJETIONS DE MISE EN ŒUVRE (PRIORISATION D'EQUIPEMENTS SOLAIRES)	U	1
15	LOCAL TGBT/ET EQUIPEMENTS SOLAIRES	U	1

342. Les constructions seront réalisées selon les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur au niveau du pays.

343. Les caractéristiques techniques principales sont: fondations au niveau du bon sol (*les sondages et essais géotechniques seront de mise*), ossatures (*poteaux, chaînage...*) en béton armé, dallage armé, chape rapportée, maçonnerie (*murs et cloisons*) en agglomérés (parpaings) de ciment, charpente métallique, couverture en tôle bac alu-zinc, menuiserie métallique extérieure (*portes et fenêtres*) + châssis vitrés à l'intérieur, menuiserie intérieure (portes iso-planes), ventilation dans les combles, finitions enduits intérieurs et extérieurs, peintures. Le cas échéant prospecter l'option de construction en matériaux locaux en tirant les leçons de l'expérience vécue des projets déjà intervenus dans la zone d'intervention ou dans le pays.

344. La plateforme (la superficie du marché) sera aménagée en latéritique compacté afin de permettre le manœuvre des TLM de grand tonnage (environ 50 T) sans risque d'embourbement et/ou d'enfoncement des essieux.

345. Les marchés de collecte sont situés au cœur des bassins de production agricole représentant des points de convergence souvent de plusieurs axes menant à des zones agricoles. Ce sont des marchés existants qui permettent la collecte des volumes actuels compris entre 10 000 et 20 000 tonnes annuels et avec des pics de 500 à 1000 tonnes par semaine. Ces marchés de collecte ont pour but de faciliter:

- (i) La collecte et le conditionnement de produits agricoles des zones de production vers les marchés de demi-gros ;
- (ii) L'approvisionnement efficace en intrants et produits phytosanitaires au profit des producteurs ;
- (iii) Le stockage de produits agricoles (entrepôts). Deux marchés de collecte satellite pour chaque marché de demi-gros seront retenus pour être réhabilités par le Projet. La sélection sera faite sur la base d'une caractérisation de chaque pôle économique faisant ressortir l'inventaire de tous les marchés intermédiaires classés par ordre d'importance et priorisés selon l'ordre de grandeur à approvisionner le marché de demi-gros d'attache. la collecte et le conditionnement de produits agricoles des zones de production vers les marchés de demi-gros ciblés;

346. Dans le cadre du processus de développement des infrastructures des marchés de collecte, l'identification du type et des dimensions des infrastructures à réaliser découleront des discussions faites au sein des cadres de concertation interprofessionnels. Par exemple, un marché de collecte dans une zone de production maraîchère ne sera pas penser de la même manière qu'un marché de collecte à spécificité céréalière.

347. Le centre de collecte de produits 'type' comprendra de manière indicative:

- Un ou deux hangars de transaction d'environ 500 - 1000 m² pour les transactions et le stockage temporaire des produits collectés;
- des aires aménagées en béton pour le séchage et reconditionnement des produits agricoles;
- une boutique d'intrants agricoles et de produits phytosanitaires, couplé d'un bureau de gestion,
- un ou deux entrepôts de stockage de produits agricoles (adapté au stockage pour l'étalement des produits agricoles). L'entrepôt est conçu en prenant en compte le type de produit à stocker (manioc, maïs, fruits, produits maraîchers etc..). Le design sera adapté en conséquence.
- des sanitaires,

- un espace aménagé pour les femmes au sein incluant cantines servant également de lieu de réunion et de partage des connaissances pour ces dernières.
- un poste de gardiennage - Guérite,
- des poubelles dans une zone aménagée avec l'aménagement d'une aire de compostage,
- un mur de clôture pour sécuriser les lieux si nécessaire;
- un point d'eau à proximité.
- Électrification en option énergie solaire.
- Autres infrastructures en fonction de la pertinence et du budget alloué.

Table 11 : Caractéristiques techniques indicatives d'un marché de collecte

(à affiner durant les études techniques détaillées en prenant aussi en compte les données issues de l'ingénierie sociale)

Marchés de collecte 500-1000 Tonnes/semaine	
Terrain affecté (ha)	1,5 à 2 ha
Hall de transaction (m2)	500-1000
Un magasin de stockage d'intrants agricoles, couplé d'un local servant bureau de gestion (m2)	60 -100
Un magasin de stockage de produits agricoles (tonne)	En fonction du volume évalué (200-500)
Espace de reconditionnement de produits agricoles (à l'air libre) – (m2)	200-500
Espace pour femme y compris cantine (m ²)	60-80
Un magasin pour le stockage de pesticide (m2)	10-20
Sanitaires (U)	bloc h/f
Clôture (au besoin)/U	1
Dispositif de collecte et gestion des déchets/ compostiaire (U)	1

RECAPITULATIF INDICATIF D'INFRASTRUCTURES POUR L'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE COLLECTE DE PRODUITS AGRICOLES			
Sur site de superficie = 1,5 à 2 ha			
REF	DESIGNATION DES CORPS D'ETAT	UNITE	QUANTITE
1	AMENAGEMENT DU SITE Y COMPRIS AIRE DE PARKING	U	1
2	PLATEFORME DE SECHAGE ET DE RECONDITIONNEMENT DE PRODUITS AGRICOLES	U	2
3	AIRES HOMBRAGEES D'ENTREPOSAGE, DE STOKAGE ET DE CHARGEMENT DE PRODUITS AGRICOLES	U	2
4	MAGASIN DE STOCKAGE DE PRODUITS AGRICOLES	U	2
5	MAGASIN DE SEMENSES ET PRODUITS PHYTO-SANITAIRE	U	1
6	CLÔTURE GRILLAGEE	ml	selon le cas
7	BLOCS SANITAIRES	U	1
8	DEPOTOIRE ET AIRE DE COMPOSTAGE	U	1

348. Les infrastructures commerciales (MDG et MC) seront dimensionnées en tenant compte du type et du volume de produits agricoles y transitant et estimés lors de la phase d'ingénierie sociale. Le démarrage des activités d'ingénierie civile sera conditionné par le choix du site optimal qui impliquera tous les acteurs y compris les autorités locales. Ce processus sera conclu par l'établissement d'un acte foncier au nom de l'autorité publique ayant autorité sur les marchés⁵⁷.

L'aménagement des marchés retenus devra prendre en compte les infrastructures existantes sur les lieux, leur rehabilitation (si nécessaire) de manière à améliorer leur fonctionnalité conformément à la vocation du marché.

Processus de mise en oeuvre des activités d'ingeniere civile pour la realisation d'infrastructures de marchés:

52. La réalisation des infrastructures commerciales se fera de la manière suivante:

- (i) Avis à manifestation d'intérêt et processus de recrutement des cabinets en charge des études techniques (APS⁵⁸, APD⁵⁹, EIES⁶⁰ et élaboration du DAO⁶¹) et contrôle des travaux;
- (ii) Interaction avec l'ingénierie sociale qui durant tout le processus du recrutement des cabinets, s'animait et a acquis de plus en plus de la maturité;
- (iii) Conduite des études techniques (programmation fonctionnelle et technique, APS, EIES, APD), élaboration des dossiers d'appel d'offre (DAO);

⁵⁷ de manière générale il s'agira de la mairie, selon les attributions dévolues aux autorités locales par la loi

⁵⁸ APS: Avant-projet sommaire;

⁵⁹ APD: Avant-projet détaillé;

⁶⁰ EIES: Etude d'Impact Environnemental et Social, un cabinet différent conduira les études environnementales et sociales avec une interaction avec le cabinet en charge des études techniques d'APS, d'APD et DAO;

⁶¹ DAO: Dossier d'Appel d'Offre

(iv) Validation des résultats des études techniques (visites terrain d'appréciation des propositions faites par le cabinet, atelier de partage et d'examen des APD DAO, Avis de conformité et Non objection du bailleur de fonds (FIDA/AFD...) sur les APD/DAO)

(v) Lancement de l'avis d'appel d'offres et sélection des entreprises;

(vi) Processus de signature des contrats avec les entreprises et notification des ordres de service pour le contrôle et l'exécution des travaux;

(vii) Déroulement des travaux par les entreprises + surveillance et contrôle permanent des travaux; Supervision conjointe (Projet AVENIR et Services techniques concernés); Participation des membres des organes de gestion à la supervision rapprochée des travaux en tant qu'observateurs;

(viii) Réception technique, levées des réserves et réception provisoire des travaux;

(ix)⁶² Formalisation avec la structure de gestion des infrastructures marchandes, à travers la reconnaissance juridique des groupes qui le composent. L'usage des infrastructures du marché fera l'objet de paiement de redevance, qui assureront la rentabilité de la structure de gestion. L'entretien courant des infrastructures est assuré par l'organe de gestion: fourniture des équipements et formation de l'organe de gestion à l'entretien. Enfin, l'établissement du document juridique contractuel entre la commune et la structure de gestion mis en place à cet effet.

349. **Détail du phasage des marchés.** Afin de permettre une meilleure prise en charge des dossiers d'infrastructures par l'équipe du Projet AVENIR, un groupage sera opéré pour la mise en œuvre des activités. Globalement il est proposé trois groupes de dossiers qui seront conduits pour ce qui concerne les infrastructures de marchés (MDG et MC).

350. 1^{er} groupe: Il concernera les pôles de Mbanzan Ngungu (Konko Central), de Katoi/316 (Kwango) et de Kikwit (Kiwilu). Pour ce groupe, la sélection des cabinets d'étude se fera en même temps que les premières activités d'animation de l'ingénierie sociale c'est-à-dire courant premier semestre de l'année 2023. Les études techniques APS, APD et DAO seront réalisées et validées au second semestre de l'année 2023. Ensuite se poursuivra, le recrutement des entreprises des travaux et cabinets de contrôle courant le premier semestre 2024. Les travaux démarreront au second semestre de l'année 2024.

351. 2^{ème} groupe: Il concernera les pôles de Lukula (Konko Central) et de Mushie (Mai-Ndombé). Pour ce groupe, la sélection des cabinets d'étude se fera en même temps que les activités d'animation de l'ingénierie sociale c'est-à-dire courant premier semestre de l'année 2025. Les études techniques APS, APD et DAO seront réalisées et validées au second semestre de l'année 2025. Ensuite se poursuivra, le recrutement des entreprises des travaux et cabinets de contrôle courant le premier semestre 2026. Les travaux démarreront au second semestre de l'année 2026.

352. 3^{ème} groupe: Il concernera les pôles de Masi-Manimba (Kwilu) et de Oshewe (Mai-Ndombé). Pour ce groupe, la sélection des cabinets d'étude se fera en même temps que les activités d'animation de l'ingénierie sociale c'est-à-dire courant premier semestre de l'année 2026. Les études techniques APS, APD et DAO seront réalisées et validées au second semestre de l'année 2026. Ensuite se poursuivra, le recrutement des entreprises des travaux et cabinets de contrôle courant le premier semestre 2027. Les travaux démarreront au second semestre de l'année 2027.

⇒ Au premier semestre de l'année 2029, tous les marchés devront être opérationnels dans leur intégralité et ceci permettra d'apprécier les premiers résultats de l'exploitation des marchés durant la vie du projet AVENIR.

62 Pour les détails se référer à la sous-composante 2.2- Dispositif de gestion des infrastructures.

Schéma Phasage marchés:

GROUPAGE DES MARCHES DE PRODUITS AGRICOLES / PROJET AVENIR - RDC						2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
GROUPE	Nbre de MDG	Nbre de MC	MARCHE	TYPE DE MARCHE	Région	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1er groupe	3	6	Mbanzan Ngungu	MDG	Kongo Central	IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	Travaux								
			1er MC Prioritaire	MC	Kongo Central				✓										
			2è MC Prioritaire	MC	Kongo Central				✓										
			Katoi/316	MDG	Kwango	IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	Travaux								
			1er MC Prioritaire	MC	Kwango				✓										
			2è MC Prioritaire	MC	Kwango				✓										
			Kamanimani - Bayanzi (Kikwit)	MDG	Kwilu	IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	Travaux								
			1er MC Prioritaire	MC	Kwilu				✓										
			2è MC Prioritaire	MC	Kwilu				✓										
2ème groupe	2	4	Lukula	MDG	Kongo Central					IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	Travaux				
			1er MC Prioritaire	MC	Kongo Central								✓						
			2è MC Prioritaire	MC	Kongo Central								✓						
			Mushie	MDG	Mai-Ndombé					IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	Travaux				
			1er MC Prioritaire	MC	Mai-Ndombé								✓						
			2è MC Prioritaire	MC	Mai-Ndombé								✓						
3ème groupe	2	4	Masi-Manimba	MDG	Kwilu							IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	Travaux		
			1er MC Prioritaire	MC	Kwilu									✓					
			2è MC Prioritaire	MC	Kwilu									✓					
			Oshewe	MDG	Mai-Ndombé							IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	Travaux		
			1er MC Prioritaire	MC	Mai-Ndombé									✓					
			2è MC Prioritaire	MC	Mai-Ndombé									✓					
TOTAL	7	14																	

*IS : Ingénierie sociale

353. Ces calendriers sont établis pour les conditions les plus défavorables. Il est recommandé au tant que faire se peut, d'anticiper sur les actions à mener dans les différents processus (passation de marché pour le recrutement des cabinets et des entreprises- conduite et validation des études techniques- exécution des travaux etc...) afin de livrer les infrastructures le plutôt possible pour une meilleure exploitation et appropriation par les bénéficiaires déjà dans la durée de mise en œuvre du Projet AVENIR.

Volet 2.1.2. Pistes rurales de désenclavement des zones de production agricole et d'accès aux marchés

354. La RDC compte environ 145 000 km de linéaire dont environ 86 000 km de routes secondaires (provinciales) en terre et pistes de desserte agricole⁶³. Par manque d'entretien durable et efficace, le réseau routier s'est fortement dégradé ces dernières années. Les bassins agricoles des quatre provinces d'intervention du Projet AVENIR sont pratiquement enclavés avec des routes en très mauvais état. Les routes principales sont gérées par l'Office des Routes tandis que le réseau des routes de desserte agricole est du ressort des OVDA⁶⁴. Par défaut d'entretien, 80 % de ces routes sont devenues impraticables, d'autres étant même réduites à de simples sentiers. En dehors de la route nationale N1⁶⁵ qui est asphaltée, la plupart des routes provinciales sont en général en terre et dans un état de délabrement avancé. Les pistes de desserte agricoles qui partent de ces routes provinciales vers les bassins de production sont, quant à elles, dans une situation d'impraticabilité notoire pour la plupart.

63 source : site de l'Office des Routes

64 Office des Voies de Desserte Agricoles

65 qui traverse le Kongo Central et relie Kinshasa à Matadi, Boma et Moanda

355. Plusieurs interventions de projets ont eu lieu dans ces zones notamment par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), le FIDA (Projet PAKIN) etc. Le constat est que la pérennité n'est pas garantie pour autant. La plupart des réhabilitations d'axes ruraux ont été effectuées en méthode HIMO⁶⁶ (non mécanisée) suivi d'un entretien courant par les CLER⁶⁷ ; or ces pistes nécessitent de plus gros investissements. Le financement permanent de l'entretien routier après la fin du Projet n'est pas automatique malgré l'existence du Fonds National d'Entretien Routier (FONER) dont les moyens restent insuffisants pour entretenir l'ensemble du réseau routier national.

356. Dans la zone d'intervention du Projet, les pistes sommaires existantes reliant les différentes localités (villages), et chefs-lieux de secteurs et sous-secteurs administratifs sont en très mauvais état surtout en saison pluvieuse. Un besoin énorme persiste afin de permettre un désenclavement de la majeure partie des bassins de production agricole et faciliter ainsi la collecte et l'écoulement des surplus agricoles (sous composante 1.2).

357. Le mauvais état des pistes reliant d'une part les bassins de production aux marchés de collecte et d'autre part les marchés de collecte aux marchés de demi-gros présente des conséquences néfastes pour les différents acteurs de la commercialisation des produits agricoles :

- Au niveau des producteurs les conséquences qu'on peut noter sont notamment : (i) la baisse des prix d'achat des produits aux producteurs surtout en période pluvieuse en raison ; (ii) le faible nombre des acheteurs arrivant dans les zones de production et des marchés de collecte, ce qui limite la demande alors que l'offre est grande ; (iii) le niveau élevé des coûts de transport qui sont répercutés sur les prix d'achat aux producteurs par les acheteurs.
- Au niveau des commerçants et transformateurs : (i) les difficultés de s'approvisionner pour les commerçants et les transformateurs-(trices), et accroissement des coûts de transports et de transactions occasionnant une réduction de la marge bénéficiaire de ces acteurs.
- Au niveau des transporteurs : les pannes récurrentes des véhicules occasionnant la dégradation rapide des moyens de transports (motos, tricycles, véhicules) et accroissement des coûts d'entretien de ces moyens de transport et donc augmentation du coût kilométrique pour couvrir les charges.

358. Dans la zone d'intervention du projet AVENIR, les zones de production agricoles sont très enclavées. Lors de la mission de formulation 90% des problématiques liées au sous-développement du secteur agricole reste l'inaccessibilité des bassins de production ayant une forte incidence sur la collecte et l'écoulement des produits agricoles vers les marchés.

359. En effet, malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires au financement, un besoin énorme persiste encore afin de permettre un accès facile à la majeure partie des zones de production agricole en RDC d'une manière générale et dans les provinces d'intervention du Projet AVENIR.

360. **Amélioration de la situation par le Projet AVENIR.** Le Projet AVENIR contribuera au désenclavement des bassins de productions agricoles par la réhabilitation d'environ 670 km de tronçons de pistes de desserte agricoles et de tronçons de routes provinciales en terre.

66 Haute Intensité de Main d'Œuvre

67 Comité Locaux d'Entretien des Routes

361. Ces interventions concernent des tronçons défectueux priorités selon la caractérisation de chaque pôle économique concerné reliant un ou plusieurs bassins de production au marché et intégrant la construction / réhabilitation des ouvrages de franchissement et d'assainissement. Les tronçons seront sélectionnés sur la base: (i) du degré de contribution au désenclavement reliant bassins de productions et marchés ; (ii) des liaisons avec le réseau routier principal et secondaire national existant afin d'optimiser les opportunités de parcours des véhicules de collecte; et (iii) de l'accès au site identifié du marché lui permettant ainsi un raccordement à la route principale. Le volet environnemental et social sera intégré dans les études de faisabilité technique permettant ainsi de prévoir des actions d'atténuation appropriées.

362. Les tronçons seront aménagés conformément aux standards en vigueur en RDC : (i) pour les pistes de desserte agricole, de 4 à 5 m de largeur de chaussée et de 6 à 7 m de plateforme) avec la mise hors d'eau de la piste ; (ii) pour les routes en terre provinciale, de 5 à 7 m de largeur de chaussée et de 6 à 10 m de plateforme . Les ouvrages d'assainissement et de franchissement à réaliser seront de type murettes, radiers, dalots simples ou double, ponceaux etc., en fonction du besoin et de l'enveloppe disponible. Ces ouvrages seront conçus et réalisés de manière à assurer la passabilité de la route en toute saison.

363. Les tronçons seront identifiés et priorités, au démarrage du Projet, avec les parties prenantes et feront l'objet d'une validation finale par les autorités locales dûment informées dans le cadre du processus d'ingénierie sociale impliquant les cadres de concertation interprofessionnelle des marchés. La validation des résultats des études techniques (APS , APD , EIES et DAO) seront de préférence effectués durant les périodes de saison de pluie . Le processus de validation des études techniques devra inclure des missions de vérification sur site lors de missions conjointes UGP/OVDA/Offices des Routes/ATI , afin de mieux apprécier les choix techniques proposées par les bureaux d'études recrutés.

364. **Critères de sélection des pistes prioritaires.** Vu les besoins énormes en matière de réhabilitation de pistes d'accès au marché au niveau de la zone d'intervention du Projet AVENIR, il sera opéré à une priorisation des axes devant faire l'objet de réhabilitation par le projet. Les tronçons seront donc sélectionnés :

- (i) sur la base de l'approche visant le désenclavement mettant en relation plusieurs bassins de productions et marchés ;
- (ii) en favorisant la liaison avec le réseau routier principal et secondaire national existant afin d'optimiser les opportunités de parcours des véhicules de collecte;
- (iii) en permettant l'accès au site identifié du marché lui permettant ainsi un raccordement à un axe principal du corridor donné. La logique de faciliter l'accès aux marchés et aux zones de production agricoles est la principale raison de l'identification et priorisation de ces tronçons.

365. Le processus d'identification et de sélection définitive des tronçons sera mené au démarrage du projet notamment dans la phase du FIPS et continuera d'être affinée durant le démarrage de la mise en œuvre des activités du projet notamment lors de l'animation d'ingénierie sociale au sein des cadres de concertation interprofessionnels de marchés comprenant les autorités locales. Le Ministère des travaux publics notamment l'Office des Routes et le Ministère du Développement Rural à travers l'Ovda seront également impliqués afin de prendre en compte les synergies et complémentarités avec la planification des autres projets et programmes intervenants dans les mêmes zones.

366. Enfin, une liste priorisée sera établie au niveau de chaque pôle économique. Le projet AVENIR interviendra alors selon cette liste suivant le phasage établi et dans la limite du budget disponible

Phasage des Pistes et Routes d'accès aux marchés

GROUPAGE DES PISTES D'ACCES AUX MARCHES / PROJET AVENIR - RDC						2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
GROUPE	Pôle d'attache	Situation	Nbre de Km	Phasage	Région	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1er groupe	Mbanzan Ngungu	Tronçons rattachés au pôle de Mbanzan Ngungu	100	1	Kongo Central	IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	IS	IS							
	Katoi/316	Tronçons rattachés au pôle de Katoi/316	140		Kwango	IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	IS	IS							
	Kikwit (Kamanimani - Bayanzi)	Tronçons rattachés au pôle de Kikwit	80		Kwilu	IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	IS	IS							
	Total Linéaire groupe 1		320																
2ème groupe	Lukula	Tronçons rattachés au pôle de Lukula	80	2	Kongo Central					IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	IS	IS			
	Mushie	Tronçons rattachés au pôle de Mushie	70		Mai-Ndombé					IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	IS	IS			
	Total Linéaire groupe 2		150																
3ème groupe	Masi-Manimba	Tronçons rattachés au pôle de Masi-Manimba	100	3	Kwilu							IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	IS	IS	
	Oshewe	Tronçons rattachés au pôle de Oshewe	100		Mai-Ndombé							IS	Etude	Validation et PM	Travaux	Travaux	IS	IS	
	Total Linéaire groupe 3		200																
TOTAL			670.00																

367.

368. Détail du phasage: Il est proposé pour les pistes rurales trois groupes de dossiers planifiés suivant le phasage des marchés et un dimensionnement qui tient compte de la capacité de l'équipe en charge au niveau du Projet. Une provision d'affectation des linéaires a été faite de manière indicative sur la base de l'appréciation sommaire des besoins à l'issue de la mission terrain et dans la limite du budget disponible.

369. 1er groupe: Il concernera les pôles : (i) de Mbanzan Ngungu (Konko Central) avec un total de de 100 Km ; (ii) celui de Katoi/316 (Kwango) pour 140 km et enfin celui de (iii) de Kikwit (Kiwilu) pour un total de 80 km.

370. Pour ce groupe, la sélection des cabinets d'étude se fera en même temps que les premières activités d'animation de l'ingénierie sociale, c'est-à-dire courant premier semestre de l'année 2023. A l'issu de cette période, tous les tronçons seront confirmés et validés sur la base de l'approche de désenclavement des sites de production et lien avec les marchés de collecte et marchés de demi-gros. Les études techniques APS, APD et DAO seront réalisées et validées au deuxième semestre de l'année 2023. Ensuite se poursuivra, le recrutement des entreprises des travaux et cabinet de contrôle courant le premier semestre 2024. Les travaux démarreront au second semestre de l'année 2024.

371. 2ème groupe: Il concernera les pôles de Lukula (Konko Central) pour 80 km et de Mushie (Mai-Ndombé) pour 70 km également. Pour ce groupe, la sélection des cabinets d'étude se fera en même temps que les activités d'animation de l'ingénierie sociale c'est-à-dire courant premier semestre de l'année 2025. Les études techniques APS, APD et DAO seront réalisées et validées au second semestre de l'année 2025. Ensuite se poursuivra, le recrutement des entreprises des travaux et cabinets de contrôle courant le premier semestre 2026. Les travaux démarreront au second semestre de l'année 2026 et finiront en 2027.

372. 3ème groupe: Il concernera les pôles de Masi-Manimba (Kwilu) pour 100 km et de Oshewe (Mai-Ndombé) pour 100 km également. Pour ce groupe, la sélection des cabinets d'étude se fera en même temps que les activités d'animation de l'ingénierie sociale c'est-à-dire courant premier semestre de l'année 2026. Les études techniques APS, APD et DAO seront réalisées et validées au second semestre de l'année 2026. Ensuite se poursuivra, le recrutement des entreprises des travaux et cabinets de contrôle courant le premier semestre 2027. Les travaux démarreront au second semestre de l'année 2027.

373. Les études techniques et les DAO seront conduite par les bureaux d'études privés recrutés sur appel d'offre. Il sera effectué un allotissement plus fixé suivant la liste des tronçons et tenant en compte la situation géographique des différents tronçons. Les DAO des travaux seront élaborés en tenant compte des spécificités et conditions particulières de chaque piste. Les DAO des travaux seront constitués en plusieurs lots distincts également et tiendra compte d'une répartition géographique homogène faisant du sens.

Volet 2.1.3 Ports fluviaux :

374. La RDC comporte 16 238 km de voies navigables et environ 40 ports fluviaux⁶⁸. Les installations portuaires, notamment pour le chargement et déchargement des marchandises ont considérablement souffert de pillages et de manque d'entretien. La principale contrainte reste essentiellement la vétusté des infrastructures.

375. Dans la zone d'intervention du Projet AVENIR, le réseau hydrographique est dense et varié (rivières, fleuves, lacs), notamment dans la province de Maï-Ndombé, où l'écoulement des produits agricoles se fait essentiellement par voie fluviale. Plusieurs ports et quais d'accostage existent mais la plupart dans un état vétuste peu favorable aux activités de fret. On constate aussi la non navigabilité de certains tronçons des fleuves et des lacs, l'insuffisance des unités navigables (baleinières de différentes tailles), l'irrégularité de balisage et de curage des cours d'eaux navigables.

376. Le Projet AVENIR réhabilitera 15 ports fluviaux et concernera le renforcement des quais facilitant la logistique portuaire, le stockage temporaire, et l'aménagement des accès favorisant ainsi l'accostage des embarcations débarquant et ou embarquant les produits agricoles en provenance des bassins de production (sous composante 1.2). Ces ports aménagés seront liés aux services fournis sur les marchés de collecte et de demi gros dont ils seront une extension et qui en assureront la gestion déléguée (voir sous composante 2.2).

377. **Phasage ports fluviaux**: pour les ports fluviaux, il sera mis en œuvre en trois vagues de dossiers suivant le même principe que les marchés et les pistes rurales d'accès aux marchés ci-haut cités. Pour chaque vague il sera conduit le processus pour réaliser 5 ports fluviaux. L'ingénierie sociale déterminera les ports fluviaux à réhabiliter issus de la caractérisation des pôles économiques.

68 Régie des Voies Fluviales –RVF/Ministère des Transports et des voies de communication fluviale

Dispositif technique de mise en œuvre des infrastructures économiques (Marchés, pistes et ports fluviaux)

Table 12. Infrastructures de marchés de demi-gros et marchés de collecte

Type d'acteurs	Rôle
Ministère en charge de l'Agriculture	Maîtrise d'ouvrage
Projet AVENIR (UGP)	Maîtrise d'ouvrage déléguée
Ministère du Développement Rural	Maîtrise d'œuvre
Bureau d'étude/d'architecture d'ingénierie	Maîtrise d'œuvre déléguée/prestataire
Entreprises de travaux	Titulaire du marché d'exécution des travaux (Prestataire-PME/BTP)
Services techniques provinciaux déconcentrés du développement rural/SENHARU69 (Représentant du Maître d'œuvre)	supervision, rôle régalién de l'Etat
Les communes	Propriétaire de l'ouvrage

Table 13. Pour les pistes rurales et les ports fluviaux:

Type d'acteurs	Rôle
Ministère en charge de l'Agriculture	Maître d'ouvrage
Projet AVENIR (UGP)	Maître d'ouvrage déléguée
Services techniques concernés (Office des routes/OVDA/RFV) Niveau Provincial et territorial	Supervision des études et des travaux (rôle régalién de l'Etat)
Communes concernées	Propriétaire de l'ouvrage
Bureau d'études	Maître d'œuvre/prestataire
PME/Entreprises des travaux	Prestataire (titulaire du marché d'exécution)

378.

379. Au niveau de l'UGP, un ingénieur principal en Génie civil sera recruté en charge de la coordination des activités d'ingénierie civile et qui travaillera sous la responsabilité du Responsable de composante 2. Un ingénieur en génie civil sera aussi recruté au niveau de chaque antenne pour effectuer un suivi de proximité des infrastructures à réhabiliter.

69 Service National d'Habitat Rural rattaché à l'inspection du Dev-Rural

380. L'ingénieur principal avec l'appui de ses collaborateurs au niveau des antennes, travaillera en collaboration étroite avec le chargé de l'ingénierie sociale (voir organigramme du Projet) et sera chargé de: (i) préparer et adapter les documents techniques nécessaires (termes de référence, demandes de proposition pour le recrutement des cabinets d'étude et de contrôle des travaux, finaliser les DAO des travaux et soumettre aux différentes instances de validation – Gouvernement, FIDA/AFD; (ii) assurer le secrétariat des comités d'évaluation des offres lors du recrutement des cabinets et des entreprises de travaux ; (iii) s'assurer du bon déroulement des études techniques et garantir des résultats fiables ainsi que leur validation impliquant les services techniques concernés; (iv) représenter le Projet dans les réunions de chantiers lors de l'exécution des travaux; (v) s'assurer de la bonne interaction avec le processus d'ingénierie sociale par les partenaires de mise en œuvre spécialisés recrutés à cet effet.

381. Des cabinets privés et des entreprises spécialisées seront recrutés par appel d'offres pour respectivement conduire les études techniques et l'exécution des travaux. Sous la coordination de l'inspection provinciale du développement rural, des conventions seront signées avec les services techniques au niveau provincial et territorial (Office des routes, Office des voies de dessertes agricoles (OVDA), Régie des Voies Fluviales (RVF), SENHARU⁷⁰, ONHR⁷¹ etc...) pour apporter un contrôle qualité et d'assurer la supervision des activités d'ingénierie civile conjointement avec l'unité de génie civile de l'UGP.

382. Cette maîtrise d'œuvre se traduira à travers l'assurance qualité apportée par ces services techniques eut égard à leur mandat que leur attribue l'Etat de RDC. Il s'agira donc pour ces services de l'Etat d'assurer la supervision des activités d'ingénierie civile et ce conjointement avec l'équipe en charge au niveau du Projet.

383. L'ingénierie sociale sera le préalable à toute intervention de l'ingénierie civile. Les études de faisabilité technique des infrastructures économiques ne commenceront qu'une fois avoir satisfait les points suivants: (i) mise en place des cadres de concertation interprofessionnels (multi acteurs) de marché ; (ii) validation des tronçons prioritaires de pistes rurales d'accès aux marchés et des ports fluviaux prioritaires identifiés, (iii) choix définitif des sites devant recevoir les infrastructures marchandes ainsi que les actes fonciers y afférent; (iv) détermination des volumes de produits agricoles sur les marchés ciblés... etc). Des entreprises spécialisées en BTP seront recrutées ensuite sur appels d'offres pour l'exécution des travaux.

384. Une assistance technique sera mobilisée afin de garantir une meilleure interaction entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale. Cette ATI⁷² interviendra en ciblant les étapes clés de mise en œuvre notamment dans la phase de démarrage du FIPS et le lancement technique du Projet. Elle pourra être mobiliser pour ainsi garantir et assurer, durant les étapes clés du processus de mise en œuvre, une meilleure conduite de conception et de réalisation d'infrastructures des marchés de produits agricoles, des pistes et de sports fluviaux. Ceci afin de créer les conditions d'une meilleure interaction entre les cabinets d'ingénierie civile, les partenaires de mise en œuvre de l'ingénierie sociale et les cadres de concertation interprofessionnels multi acteurs assurant ainsi l'appropriation et la durabilité du Projet. Les interventions de l'ATI seront perlées et se feront suivant l'avancement du processus de mise en œuvre de l'ingénierie civile. Cette ATI pourra ainsi appuyer l'UGP dans l'assurance qualité des dossiers avant soumission à la non objection du FIDA/AFD⁷³ (*Validation des études techniques, coaching pour le lancement des travaux, réceptions provisoires etc.*).

385. Le processus de réalisation des infrastructures économiques (marchés, pistes et ports fluviaux) sera mis en œuvre suivant les étapes ci-après :

70 Service National d'habitat Rural

71 Office national d'Hydraulique Rural

72 Assistance Technique Internationale

73 Validation des études techniques, coaching pour le lancement des travaux, réceptions provisoires etc.

- Passation des marchés (recrutement des cabinets privés d'étude et de contrôle des travaux),
- Etudes techniques et Elaboration des DAO,
- Exécution des travaux,
- Observation d'une période de garantie d'un an.

Description des Etapes de mise en œuvre d'ingénierie civile pour la réalisation des infrastructures économique :

386. **Première étape: Processus de recrutement d'un bureau d'étude** pour les études de faisabilité (APS, APD, EIES et DAO) et contrôle des travaux.

387. Le processus consiste à la mobilisation du bureau d'étude/cabinet d'architecture et d'ingénierie (maître d'œuvre délégué) qui est en en charge de: (i) conduire les études avant-projet sommaire APS qui comprendra: le programme de fonctionnement général du marché, la conception participative des infrastructures, l'interaction avec le consultant en charge de l'élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale; (ii) l'APD constitué par: les études techniques, la conception détaillée des plans, (iii) l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

388. Un dossier de présélection comportant: l'objet, les critères d'éligibilité, les critères de qualification et de sélection afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt au niveau national (et/ou de la région) suite à laquelle une short-liste de bureaux d'études est retenue. Ensuite, une demande de proposition comportant les pièces usuelles dont des termes de références détaillée de la prestation est envoyé à tous les soumissionnaires retenus dans la short-liste.

389. A l'issue de l'analyse des offres, il est retenu un seul bureau d'étude et de contrôle des travaux. Après le processus d'adjudication, les résultats sont soumis à l'approbation de l'organe en charge des Marchés Publics et des Engagements Financiers (ou de sa délégation provinciale). Au besoin cette étape d'avis de conformité pourrait ne pas être applicable. Ensuite, il est demandé la Non objection du FIDA par le Projet en tant que maître d'ouvrage délégué.

390. **Seconde étape: Phase d'interaction entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale.** Le principe général est de créer un cadre de discussion entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale pour mieux ajuster la programmation fonctionnelle et les spécificités techniques des infrastructures commerciales (ceci pour permettre la mise en œuvre d'ouvrages qui s'adaptent mieux aux réalités socio-économiques des communautés).

391. Il s'agira de façon spécifique de: (i) réaliser un programme de fonctionnement général du marché, (ii) concevoir de manière participative les infrastructures, (iii) réaliser un plan de gestion environnementale et sociale en vue de l'élaboration de l'APD.

392. Cette étape se réalise en concertation avec le bureau d'étude, le Projet et les différents acteurs et usagers (le cadre de concertation des acteurs du marché, des autorités locales, les ONG en charges de l'animation de l'ingénierie sociale).

393. Il est précisé essentiellement: (i) les principales fonctions du marché, (ii) le nombre et type d'infrastructures à prévoir (iii) les surfaces souhaitées, (iv) les aires de stationnement des camions gros porteurs, (v) les aires de débarquement, (vi) les aires de conditionnement, ainsi que les recommandations techniques générales (plans de sites à échelle urbaine, principales contraintes du/des sites, type de sources souhaités d'alimentation électrique et d'alimentation en eau essentiellement, budget maximale, Gestion des déchets, aires viabilisés pour les investissement privés, etc...), (vii) des espaces pour les femmes incluant des cantines et servant de lieu de partage de connaissances; (viii) l'accessibilité des infrastructures aux personnes en situation de handicap, ix) Validation des tronçons de pistes rurales selon l'approche de désenclavement des zones de production agricoles. Cette phase est essentielle afin de déboucher sur des infrastructures appropriées et voulues par tous.

394. **Troisième étape: Etudes techniques: APS, APD, DAO.** Le bureau d'étude (d'architecture et d'ingénierie) doit mettre à la disposition du Projet les éléments suivants:

395. **APS:** (i) Un programme de fonctionnement général du marché, (ii) un plan de gestion environnementale et sociale après prise en compte des impacts sur l'environnement et la population; (iii) le levé topographique sommaire; (iv) l'étude sommaire des sols et identification de carrières; (v) l'étude de conception sommaire (avec plusieurs variantes); (vi) l'élaboration du rapport technique proprement dit d'APS, avec les plans, l'avant – métré et devis estimatifs sommaires;

396. **APD:** La conception technique du projet: dossier topographique, dossier géotechnique du site, repérage des sites d'emprunt des matériaux, sondages et essais de matériaux, dimensionnement des structures (calcul des charges), dimensionnement des fondations, avant-métré, dossier confidentiel (devis quantitatif et estimatif, sous détail de quelques prix unitaires essentiels), organisation 'type' du chantier, chronogramme 'type' d'exécution du chantier, liste d'équipements (caractéristiques) et de personnel (profil technique) exigés aux entreprises.

397. **EIES:** Les impacts environnementaux de la construction des infrastructures économiques seront minimes et les plans de gestion environnementaux prévoient des mesures adéquates pour les mitiger. Par exemple les dommages aux zones d'emprunt seront limités étant donné que le projet réalisera uniquement des réhabilitations de pistes rurales existantes.

398. Pour ce faire, une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) sera conduite afin de définir et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation par (i) le contrôle qualité des travaux, (ii) la restauration des zones d'emprunt de matériaux; (iii) la réhabilitation des zones d'emprunt pour éviter le développement de flaques et d'habitats propices au développement des vecteurs de maladies, braconnage et la chasse; (iii) la diffusion de maladies par le mouvement accru des populations et du matériel végétal.

399. En effet il sera prévu des :

mesures géotechniques : le choix de l'implantation des pistes et les dispositions relatives aux opérations de construction et d'entretien ;

mesures socio-économiques : Conception participative/consultative des pistes rurales à réhabiliter en priorité ; Lutte contre les maladies par l'évaluation des vecteurs de maladies et des mesures à mettre en œuvre ; Participation de la population et d'entreprises locales ; Évaluation des choix technologiques ; Planification de la maintenance des pistes;

mesures hydrologiques: Mesures de lutte contre l'érosion ; Travaux de drainage et franchissement des cours d'eau ; Création et restauration des zones d'emprunt ; Prévoir des zones tampons pour les cours d'eau pour éviter les contaminations ;

Mesures d'aménagement du territoire: Points de traversée; Prévention des sinistres et reprise après un sinistre – gestion de risque.

400. **DAO:** il est constitué des éléments essentiels selon le modèle de DAO 'type travaux' en vigueur dans le pays et agréé par le FIDA;

401. Le contrôle technique et de conformité est nécessaire selon deux niveaux:

402. i) le Projet AVENIR (le responsable de la composante appuyé par l'ingénieur civil principal et ce au niveau des antennes) émet un avis technique. Les premières observations et les recommandations sont intégrées par la suite dans les documents techniques (APS, APD, EIES et DAO);

403. ii) un atelier technique d'échange et de partage a lieu regroupant: le bureau d'étude, l'UGP, les services techniques concernés, les autorités administratives et communales.

404. Les observations et les recommandations sont intégrées par la suite dans les documents techniques (APS, APD et DAO). Un avis de conformité sur le DAO est donné par l'Agence en charge de contrôle des marchés publics (si nécessaire). Par la suite, l'UGP demande l'avis du FIDA qui est donné à travers une non objection sur le DAO. Cette étape confirmée par les études techniques permet au Projet de vérifier l'articulation des propositions technico-financières du bureau d'étude et la rentabilité économique des infrastructures économiques.

405. **Quatrième étape: Processus de recrutement des Entreprises de travaux.** Un avis d'appel d'offre ouvert est lancé. Un DAO est disponible avec plusieurs allotissements en fonction du type/complexité des travaux à réaliser. A l'issue de l'analyse des offres, il est retenu une entreprise par lot (ou au plus 2 lots pour une même entreprise lorsque celle-ci le mérite). A l'issue du processus d'adjudication, les résultats sont soumis à l'approbation de l'Agence en charge du contrôle des marchés Publics du Ministère de tutelle (ou de sa délégation provinciale). Ensuite il est demandé la Non objection du FIDA par le Projet en tant que maître d'ouvrage délégué.

406. **Cinquième étape: Processus de signature des ordres de services et réalisation du dossier d'exécution :** Après la signature des contrats et leur enregistrement, la signature et la délivrance des ordres de service pour les bureaux de contrôle et pour les entreprises correspond au démarrage des prestations. Les PME/Entreprises soumettent les polices d'assurance, la caution de bonne exécution, un dossier détaillé d'exécution comprenant: les plans d'exécution, les plans de détail, les notes de calculs des charges, l'organisation du chantier, le planning des travaux. Le bureau de contrôle pour la surveillance et le suivi permanent donne son approbation technique sur le dossier détaillé d'exécution.

407. **Sixième étape: Déroulement des travaux** (Période allant de la date de prise d'effet de l'ordre de service à la réception provisoire) : Les travaux entrent ainsi dans la phase d'exécution (de l'installation du chantier jusqu'à la réception technique, réception provisoire et réception provisoire des travaux). La gestion d'un chantier de travaux fait intervenir plusieurs acteurs: (i) maître d'ouvrage (le Ministère de tutelle), (ii) le maître d'ouvrage délégué (l'UGP du Projet ayant un rôle de supervision), (iii) le bureau de contrôle pour la surveillance et le suivi permanent (maître d'œuvre délégué), (iv) les entreprises de travaux, (v) les services techniques régionales concernés ayant le rôle régalien de l'Etat pour la maîtrise d'œuvre.

408. La surveillance et le contrôle du bureau de contrôle est journalier. Le cabinet de contrôle est présent au quotidien sur le chantier. Ce dernier assure le respect des normes et le contrôle de qualité des travaux. A titre d'exemples, il est cité plusieurs tâches du cabinet dans le cadre de la supervision et du contrôle: (i) la vérification du respect du contrat par les entreprises, (ii) la vérification de l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier, (iii) la participation aux réunions hebdomadaires de chantier et aux réceptions (*rédaction des PV dans le cahier de chantier*), (iv) le contrôle du remplissage du journal et du cahier de chantier, (v) le contrôle des installations, du matériel des entreprises, (vi) la réception et le contrôle des implantations, (vii) le contrôle de la qualité et de la quantité des matériaux approvisionnés et la mise en œuvre, (ix) la réception des fonds de fouilles, du ferrailage et coffrage des ouvrages en béton armé avant la mise en œuvre du béton, (x) le contrôle de la qualité des ouvrages et des délais techniques de mise en œuvre des ouvrages de différents corps d'état, (xi) le contrôle des dispositions prises pour garantir les conditions de sécurité et de santé sur le chantier, (xii) la préparation des opérations de réception et la réalisation des réceptions techniques, provisoire et définitives (période de garantie de 12 mois entre la réception provisoire et définitive) (xiii) le contrôle: des attachements, de la situation de travaux exécutés (métrés), de la facture.

409. Un suivi périodique marqué par des contrôles contradictoires ou inopinés de la part de l'ingénieur du projet est nécessaire. Il interagira avec notamment le bureau de contrôle et s'assure que l'avancement des travaux se déroule conformément aux normes techniques de qualité. Il s'assure que les travaux sont contrôlés de manière régulière et que les différents documents de chantier soient tenus à jour et amendés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Un suivi de la part des services techniques régionaux concernés durant les chantiers est utile afin que ceux-ci assurent le rôle régalien de l'Etat (rôle de suivi et garant des normes techniques de construction). Pour plus d'efficacité, il serait intéressant que l'UGP et les services techniques fassent des missions conjointe de supervision des travaux.

410. **Septième étape:** A la réception provisoire des infrastructures, le maître d'ouvrage remet 'les clés' au bénéficiaire (la commune) qui en est propriétaire. La gestion et l'entretien avec l'appui de l'ingénierie sociale est effectué par une structure de gestion préalablement formée par le prestataire de services en charge (ONG).

411. **Normes techniques et éléments de coûts.** Les coûts unitaires de référence ont été estimés en tenant compte des prix des matériaux de construction, des éléments constitutifs de fonctionnement au niveau des marchés et du standard des routes (méthode mécanisée) et de l'aménagement des ports fluviaux secondaires. Les coûts de réalisation des infrastructures par d'autres bailleurs (BM74, UE75, BAD76) dans les mêmes zones et selon le même standard ont été appliqués. Les coûts des études, du suivi-contrôle et supervision sont estimés sur la base du coût estimatif des travaux dans les proportions suivantes: (i) études techniques, de 3 à 4%; (ii) suivi-contrôle des travaux, de 6 à 7%; (iii) supervision des études et des travaux par les services techniques de 1,5 à 2%. La contribution des bénéficiaires se base sur le foncier mis à disposition.⁷⁷

412. **Mesures environnementales et sociales:** Le volet environnemental et social sera partie intégrante des études de faisabilité technique permettant ainsi de prévoir des actions concrètes et appropriées d'atténuation des impacts négatifs des chantiers d'infrastructures sur l'environnement. Des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) découleront de ces études et seront mis en œuvre sous la supervision directe du Ministère en charge de l'Environnement, responsable du suivi environnemental

Sous-composante 2.2: Dispositif de Gestion et maintenance des infrastructures économiques.

413. L'ingénierie sociale visera trois interventions complémentaires : i) la mise en place et l'accompagnement de 21 cadres de concertation interprofessionnels (CCI) de marchés⁷⁸ sur lesquels reposeront 21 dispositifs de gestion des marchés pour assurer le fonctionnement transparent des services du marché, dont un système d'information sur les prix des produits agricoles ; ii) la mise en place et l'accompagnement de 25 comités locaux d'entretien des routes (CLER) réhabilitées par le Projet, eux-mêmes intégrés aux CCI des marchés ; et iii) l'appui aux organisations de producteurs, ayant des activités marchandes autour et au sein des marchés⁷⁹.

414. La mise en œuvre de cette sous-composante sera confiée à des prestataires spécialisés en ingénierie sociale des marchés avec une expérience nationale et/ou sous régionale (ONG et OP). L'approche présentée dans ce volet s'inspire de l'expérience du FIDA dans différents pays de la sous-région⁸⁰ où de tels dispositifs ont été mis en place. Un voyage d'étude en début de Projet permettra un partage d'expérience, afin d'inspirer le dispositif retenu en RDC.

74 Banque Mondiale

75 Union Européenne

76 Banque Africaine de Développement

77 Pour les détails des coûts se référer au CoSTAB du Projet AVENIR

78 producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, jeunes et femmes entrepreneurs sur les marchés, etc.

79 L'approche s'inspire de l'expérience du FIDA dans différents pays de la sous-région (au Niger, dans le cadre du ProDAF et en Guinée dans le cadre du Projet AgriFARM)

80 au Niger, dans le cadre du ProDAF et en Guinée dans le cadre du Projet AgriFARM

Volet 2.2.1 Mise en place et accompagnement des cadres de concertation interprofessionnels de marché

415. La réhabilitation d'infrastructures économiques nécessitera la mise en place préalable d'un cadre d'échanges permanents autour des sujets communs à tous les acteurs des marchés (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, dockers, transformateurs, CLER...) ainsi que les autorités locales. Ce cadre de concertation interprofessionnel (CCI) se chargera notamment de la planification du projet de construction, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes concernés, etc. Il sera aussi l'interlocuteur local de l'ingénierie civile contractée par le Projet. La mise en place de chaque CCI se déroulera comme suit: i) sensibilisation et information sur le processus; ii) diagnostic des acteurs de marchés (acteurs concernés, leur interrelations, rôles, fonctions, méthode de récolte des taxes, etc.) ; iii) Mise en place du CCI (élection de délégués par groupe d'acteurs –les femmes et les jeunes devant être représentées-, avec mise en place du dispositif de rencontres –périodicité, modalités- ; iv) Animation participative pour la production d'informations stratégiques : esquisse de plan de marché, acquisition des sites d'implantation, évaluation des produits agricoles et de leur volumes, hiérarchisation des principaux axes approvisionnant le marché en produits agricoles, identification des axes fluviaux et des ports à aménager, etc.

416. Un CCI demeurera un espace d'échange, de concertation et d'information pour les différents groupes d'acteurs du marché et représentera un espace de dialogue et de décision sur des défis communs. Ce cadre de concertation n'aura pas de personnalité juridique. Il sera donc nécessaire d'appuyer l'émergence et la mise en place de dispositifs de gestion des infrastructures, ayant, quant à eux, une structure juridique reconnue et opérationnelle qui permettront la gestion efficace et transparente des infrastructures de commercialisation. Cette gestion leur sera déléguée sous la forme de partenariat public-privé local avec les autorités locales, propriétaires de l'infrastructure. Ces dispositifs de gestion formeront le cadre juridique, organisationnel, et comptable ; Ils s'assureront aussi de la disponibilité et de la qualité des différents services attendus sur un marché, de la gestion des conflits, de l'organisation de bourses, de l'accès fluide aux différentes aires et parkings, etc.

417. Ses principaux rôles seront : i) d'assurer l'accès aux différents espaces (de négociation, de commercialisation, de parking) aux usagers ; ii) de faciliter la mise en relation des acheteurs et des vendeurs ; iii) d'assurer la sécurité des biens et des personnes ; iv) d'assurer la propreté des lieux ; v) de mettre à disposition, de manière permanente, des informations sur les prix et les volumes de transactions ; vi) de mettre à disposition des unités de mesures reconnues et standardisées ; vii) de faciliter les activités de conditionnement (tri, séchage, etc.) ; viii) de permettre le libre chargement et déchargement des produits ; ix) de percevoir de manière transparente les taxes dont une partie est reversée aux autorités locales.

418. Le contrat signé dans le cadre de ce Partenariat Public-Privé local définira clairement les rôles, droits et devoirs des deux parties, notamment : i) le niveau de redevances payées par les usagers du marché et leur utilisation, ii) la part des taxes de marchés reversées à l'autorité locale ; iii) la part des taxes à reverser au marché (couvrant amortissements, réparations, salaires, etc.).

419. Les modalités de collecte et gestion des redevances devront être définies spécifiquement à chaque marché et devront préciser notamment : i) le montant des redevances et leur nature (au poids, par stand, par service, sur l'achat, sur la vente, etc.) ; ii) les modalités de perception (basée sur les volumes du pont bascule, par voie électronique, bon d'enlèvement, etc.) ; iii) les modalités de versement à la commune (organisation financière, comptes en banque, montant alloué aux services du GIE, etc.) et leur outils assurant toute transparence. Le dispositif de gestion des marchés fera des rapports trimestriels d'activité et financiers au CCI, dont il sera devenu un des membres et devra être audité tous les ans par un cabinet extérieur. Le montant alloué au dispositif de gestion du marché devra être basé sur son plan d'affaire et négocié avec la commune. Il pourra évoluer selon les résultats effectifs, le principe étant que ce dispositif ait les moyens de faire fonctionner le marché et d'en assurer la maintenance sans engranger de bénéfices.

420. **Système d'information des prix des marchés (SIM)** au sein des infrastructures commerciales : les prix des produits agricoles seront mis à disposition des usagers de manière régulière et fiable. Ce SIM donnera des informations sur les prix des précédents jours de marchés locaux, et si possible, nationaux. Il devra être accessible au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants. La mise à disposition de cette information pourra être envisagée selon deux options : i) par affichage dans le marché ; ce service fera donc partie du « package » de service offert par le marché ; et entrera dans les charges du dispositif de gestion ; ii) par services commercial privé, notamment par voie électronique, que chaque acteur solliciterait en fonction de ses besoins. Il pourra être sous forme d'appui aux structures produisant ces informations, de diffusion de prix au travers de radios locales, etc. et sera défini au cas par cas au moment de la mise en place des dispositifs de gestion.

Volet 2.2.2 Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales.

421. Il s'agit là de permettre de s'assurer du maintien des tronçons réhabilités reliant bassins de production, marchés de collecte et de demi-gros, ports fluviaux. Ces pistes rurales d'accès aux marchés sont intimement liées à la construction des marchés de demi-gros et marchés de collecte puisqu'elles permettront l'acheminement des produits des bassins de production vers les marchés. Ainsi, des Comités villageois d'entretien des pistes/routes (CLER) seront mis en place au niveau des tronçons réhabilités. Dans la logique du Projet, les CLER (ainsi que les ports pluviaux) feront partie intégrante des CCI des marchés. Une partie des taxes collectées sur les marchés pourra être reversés aux CLER et aux comités d'entretien des ports pour qu'ils puissent assurer un minimum d'entretien qui conditionne le fonctionnement des marchés. A ce titre, des modules en gestion de caisse seront ajoutés aux formations et l'expérience de ces comités sera partagée avec les autres partenaires de développement dans le pays.

Volet 2.2.3 Accompagnement des organisations de producteurs sur les marchés

422. La mise en place des CCI implique que les organisations représentatives des producteurs (y compris les femmes, jeunes, personnes en situations de handicap, peuples autochtones) soient effectivement actives dans les activités de collecte et de commercialisation des productions agricoles. Ces organisations seront appuyées pour devenir des coopératives agricoles viables et gérées de manière transparente, et faisant le lien entre les bassins de productions et les marchés physiques, en alignement sur le cadre légal OHADA adopté par la RDC.

423. Le dispositif d'intervention reposera sur la consolidation de base arrière des confédérations et des fédérations provinciales afin qu'elles renforcent leurs membres à devenir des coopératives de commercialisation fonctionnelles et transparentes. Outre les appuis organisationnels, un effort sera développé pour développer au une unité professionnelle⁸¹ de comptabilité gestion et d'audit comptable des coopératives membres. Ce service leur permettra de disposer d'historiques comptables nécessaires pour obtenir à terme le financement de plans d'affaires par des institutions bancaires (en synergie avec la SC 1.4). Cette unité sera hébergée par la confédération avec des interventions auprès des coopératives membres qui à terme porteront le cout de ces audits.

424. Afin de permettre l'utilisations des infrastructures économiques pour faciliter le commerce électronique de productions agricoles, un dispositif sera développé en s'inspirant du e-granary de la plateforme régionale EAFF⁸², comprenant des vistes échanges au Kenya et une possible articulation avec la RDC. Ce dispositif permettra aux coopératives membres de négocier de grosses quantités disponibles sur les marchés physiques faciles d'accès, à des prix attractifs restant rémunérateurs. Les filières ville-campagnes initiées par certaines organisations de producteurs⁸³ seront mises à profit afin que les organisations concernées puissent s'insérer dans les CCI des marchés et profiter des infrastructures réhabilités et servir de modèles.

425. Enfin, les initiatives des organisations paysannes et des réseaux de la société civile pour favoriser l'inclusion des groupes dévavorisés dans l'entreprenariat rural seront appuyées afin que ces organisations s'insèrent dans les marchés et les filières de produits agricoles et inspirent les autres organisations du mouvement paysan (femmes entrepreneures rurales, jeunes entrepreneurs, personnes en situations de handicap, peuples autochtones).

426. **Dispositif de mise en œuvre du volet Ingénierie sociale :** La mise en œuvre de cette sous composante se fera au travers des partenaires spécialisés (ONG) dans l'ingénierie sociale sélectionnés par liste restreinte. Sur base d'une convention trisannuelle, reconduite tous les ans sur la base d'une gestion axée sur les résultats, ces partenaires auront la responsabilité de : i) mettre en place et d'animer les cadres interprofessionnels de marchés ; ii) appuyer à la formalisation des opérateurs privés; iii) soutenir leur structuration opérationnelle (plan d'affaire, mise en place de l'équipe salariée, mise en place des contrats avec les prestataires, horaires d'ouverture, montant de la taxe et sa part reversée à l'autorité locale, etc.). Ces partenaires assureront aussi la mise en place et l'animation des CLER, en plus de l'accompagnement technique apporté par l'OUDA. Une convention sera signée avec les services techniques du Ministère en charge du développement rural afin d'effectuer des supervisions et contrôles qualités dans les marchés. Le dispositif de mise en œuvre du système d'information des marchés se fera soit : i) au travers de conventions, si nécessaire, avec des prestataires produisant l'information; ii) au travers de l'appui aux dispositifs de gestion de marché à la mise en place du service.

81 voir l'expérience des « unions de services » fournissant à leurs membres du conseil et d'audit comptables au Niger

82 https://www.wfo-oma.org/fr/frmletter-1_2020/innovative-ideas-frmletter-1_2020/e-granary-digitally-aggregating-farmers-for-market-in-east-africa/

83 CONACO sur un financement PAOPA, notamment avec l'utilisation d'une baleinière

427. Les confédérations nationales⁸⁴ seront contractées de manière adaptée et équilibrée en fonction de leur caractéristiques respectives et en tenant compte des complémentarités avec les autres activités de ces confédérations appuyées par différents instruments financiers du FIDA⁸⁵. Un diagnostic institutionnel, dans lequel ces confédérations seront impliquées, permettra de valider le dispositif. Les réseaux nationaux de femmes⁸⁶ et de jeunes entrepreneurs ruraux pourront aussi être appuyés afin qu'il puissent mobiliser leurs membres à s'organiser pour s'insérer dans les CCI et être impliqués dans les interventions promues par le Projet (SC1.4).

428. L'UGP sera assistée par une assistance technique internationale tout le long du processus d'ingénierie sociale. Un voyage d'étude sera organisé dès le début du Projet après finalisation du processus de recrutement de l'équipe du projet et des ONG de mise en œuvre. Ce voyage d'étude probablement au Niger sera réalisé pour apprécier ces expériences et les capitaliser au sein du Projet. De l'assistance technique de la sous-région sera aussi prévue afin de renforcer les capacités du partenaire de mise en œuvre.

429. **Effets attendus de la réhabilitation d'infrastructures économique:** Les effets économiques découlant des avantages liés à la réhabilitation/ construction des infrastructures commerciales seront: (i) l'amélioration de la fluidité des échanges de biens et services (y compris les intrants agricoles), la mise en réseau des bassins de production, des marchés de collecte et des marchés de demi-gros, (ii) la réduction des frais de transport qui se répercute favorablement sur le prix payé aux producteurs, surtout avec la réalisation des pistes de désenclavement des zones de production et d'accès aux marchés; (iii) la diminution des pertes post-récolte en raison de meilleurs débouchés et d'un transport plus efficace et; (iv) l'augmentation des rendements et superficies cultivées en raison d'un meilleur accès aux intrants agricoles, aux services, et d'une ouverture à la demande des marchés.

430. Les principaux bénéfices des marchés de demi-gros seront: (i) de concentrer les productions et les producteurs/ commerçants dans un même espace physique de négociation pour augmenter les transactions commerciales (augmentation des volumes vendus), (ii) d'améliorer la qualité des produits (tri, séchage, conditionnement), (iii) d'assurer un déchargement, reconditionnement et chargement plus fluide des productions agricoles, (iv) de gérer de façon transparente la collecte des taxes par les collectivités locales (mairies) et, (v) d'assurer la sécurité et l'hygiène sur le marché.

431. De plus, le Projet générera de la croissance et créera de l'emploi temporaire au niveau de la population qui bénéficiera des retombées financières d'où un impact direct sur la diminution de la migration des jeunes et l'autonomisation des femmes et des jeunes, et des groupes vulnérables (PSH, PA) via la promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural (Composante 1).

432. **Facteurs de Risque et Mesures :** La réalisation des travaux d'infrastructures est assujettie à plusieurs étapes et phases dont principalement: (i) les études techniques et DAO; (ii) les différents processus de passation des marchés (recrutements des cabinets d'études, de contrôle et des entreprises des travaux); (iii) l'exécution des travaux. Au niveau de toutes ces étapes, les principaux risques peuvent être comme suit: (a) les insuffisances liées à la conduite des études techniques et DAO peuvent impacter négativement sur les travaux; (b) l'adjudication des marchés de travaux à des entreprises non performantes (n'ayant pas suffisamment de capacité (matériels/engins appropriés et, personnels d'encadrement qualifiés, accusant du retard dans les travaux); (c) l'insuffisance dans la gestion des contrats par le projet et les services techniques).

84 CONAPAC : Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo ; COPACO : Confédération des producteurs agricoles du Congo

85 au travers des dons régionaux FO4ACP avec EAFF pour la CONAPAC et avec la PROPAC pour la CONACO, ainsi qu'avec le don GAFSP-FO pour la CONACO.

86 RENAHER : Réseau national des femmes entrepreneures rurales

433. Afin de minimiser ces risques et pouvoir ainsi réaliser des infrastructures dans les délais planifiés et dans les règles de l'art, il faudra nécessairement : (i) recruter des cabinets expérimentés et performants pour assurer la qualité des études techniques/DAO et le contrôle des travaux ; (ii) prendre le temps de bien amender les résultats issus des études techniques (avec la mise en place de comités compétents pour la validation) ; (iii) insérer dans les DAO des critères de sélection rigoureux pour les entreprises (par exemple exiger qu'au moins 50% des matériels soient en propre, et être très minutieux sur les profils du personnel d'encadrement technique proposé par les entreprises) ; (iv) La rigueur dans le respect de la passation des marchés permet d'assurer le bon timing. La qualité de l'évaluation des offres permet d'éviter des recours qui pourraient annuler et faire reprendre tout le processus de passation des marchés ; (v) mettre en place un dispositif de supervision conjoint (Projet/services techniques s'adjoignant éventuellement d'autres personnes ressources) avec une fréquence d'intervention bimensuelle) ; (vi) mobiliser effectivement l'assistance technique prévue sur les étapes clés du processus de réalisation (études, exécution des travaux).

434. **Stratégie de sortie et Durabilité :** La gestion de ces marchés prévoit les coûts de maintenance des installations économiques et d'entretien courant des pistes pour ainsi garantir la durabilité des investissements. L'approche participative du processus d'identification des sites, des axes de provenances des produits agricoles, de conception des plans (avec les acteurs), d'implication des services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre est gage de durabilité.

435. De par l'ingénierie sociale, toutes les parties prenantes des marchés et de leurs zones d'influence se mettront ensemble pour convenir des résultats à atteindre. Ces dispositifs permettront de faire en sorte que des infrastructures appropriées puissent être conçues et réalisées afin d'améliorer les conditions de développement économique de chaque entité avec au cœur le marché. C'est aussi à travers cette ingénierie sociale que des structures autonomes de gestion des infrastructures émergeront en collaboration avec les autorités locales dans un cadre de partenariat public-privé. L'émergence d'une société civile organisée en milieu rural et composée de tous les acteurs de marchés, des producteurs, commerçants, entrepreneurs (jeunes et femmes) etc...est un gage de durabilité. Le projet appuiera fortement le renforcement des capacités de ses acteurs afin que leur autonomie soit durable et efficace.

436. La maintenance des pistes par les Comités locaux d'Entretien Routier (CLER), faisant partie des cadres de concertation des marchés, contribue énormément à les garder tout le temps en bon état et permet un allongement de leur durée de vie.

437. L'implication des services techniques déconcentrés dans le processus des études de faisabilité et la réalisation des travaux (supervision) permet de garantir une appropriation des infrastructures par ces derniers et donc une meilleure prise en compte par l'Etat de RDC dans la planification des budgets de maintenance.

Phasage globale des infrastructures économiques :

438. **Le phasage pour la réalisation des infrastructures économiques** se base sur un équilibre des interventions sur les quatre provinces et tient compte également de la capacité de mise en œuvre de l'UGP ainsi que de la disponibilité des financements. Le phasage assure également une logique d'intervention territoriale. La matrice de phasage fournie est décrite de manière détaillée dans le manuel de mise en œuvre du programme.

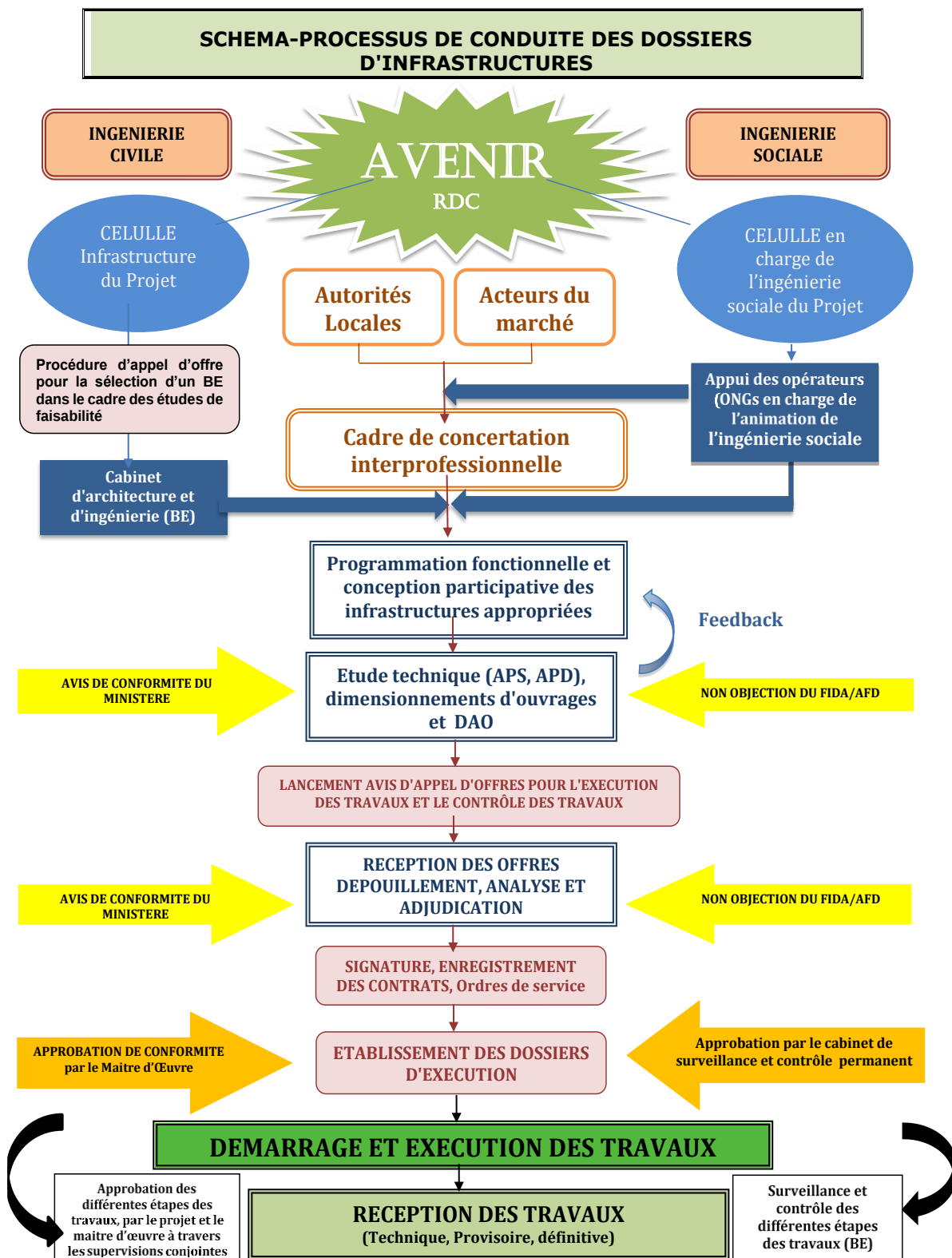
439. Tableau de Phasage général des infrastructures économique

Matrice de phasage des infrastructures et des aménagements par bailleur, par province et par an				Interventions structurelles	Marché de démarrage	Normes de service	Ports fluviaux	Ports maritimes (accès aux quai)	Ports maritimes / Zone tampon	Basins de production	Ports d'eau autonome	Interventions agricoles et rurales	Interventions pour la production						
AVENIR					MDG	MD	PF	PR/AM	BV-ET	PT	PEA	SAR	EU						
Région	Situation	Catégorie km/Ha/Nb		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030								
Pôle de Mbanza Gungu																			
Kongo Central	Mbanza-Ngungu	MDG	1	1															
Kongo Central	MC prioritaires rattachés à Mbanza -Ngungu	MC	2																
Kongo Central	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Mbanza-Ngungu	PF	1																
Kongo Central	Tronçons rattachés au pôle de Mbanza - Ngungu	PR/AM	100																
Kongo Central	PEA rattachés au pôle de Mbanza - Ngungu	PEA	4																
Pôle de Lukula																			
Kongo Central	Lukula	MDG	1																
Kongo Central	MC prioritaires rattachés au pôle de Lukula	MC	2																
Kongo Central	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Lukula	PF	2																
Kongo Central	Tronçons rattachés au pôle de Lukula	PR/AM	80																
Kongo Central	PEA rattachés au pôle de Lukula	PEA	4																
Pôle de Kato / 316																			
Kwango	Kato / 316	MDG	1																
Kwango	MC prioritaires rattachés au pôle de KATOI	MC	2																
Kwango	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Kato/316	PF	2																
Kwango	Tronçons rattachés au pôle de Kato/316	PR/AM	140																
Kwango	PEA rattachés au pôle de Kato/316	PEA	6																
Pôle de Kikwit																			
Kwilu	Kamanimani - Bayanzi (Kikwit)	MDG	1																
Kwilu	MC prioritaires rattachés au pôle	MC	2																
Kwilu	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Kikwit	PF	2																
Kwilu	Tronçons rattachés au pôle de Kikwit	PR/AM	80																
Kwilu	PEA rattachés au pôle de Kikwit	PEA	6																
Pôle de Masi-Manimba																			
Kwilu	Masi-Manimba	MDG	1																
Kwilu	MC prioritaires rattachés au pôle de Masi-Manimba	MC	2																
Kwilu	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Masi-Manimba	PF	2																
Kwilu	Tronçons rattachés au pôle de Masi-Manimba	PR/AM	100																
Kwilu	PEA rattachés au pôle de Masi-Manimba	PEA	4																
Pôle de Mushie																			
Mai-Ndombe	Mushie	MDG	1																
Mai-Ndombe	MC prioritaires rattachés au pôle de Mushie	MC	2																
Mai-Ndombe	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Mushie	PF	3																
Mai-Ndombe	Tronçons rattachés au pôle de Mushie	PR/AM	70																
Mai-Ndombe	PEA rattachés au pôle de Mushie	PEA	4																
Pôle de Oshwe																			
Mai-Ndombe	Oshwe	MDG	1																
Mai-Ndombe	MC rattachés au pôle de Oshwe	MC	2																
Mai-Ndombe	Ports Fluviaux rattachés au pôle de Oshwe	PF	3																
Mai-Ndombe	Tronçons rattachés au pôle de de Oshwe	PR/AM	100																
Mai-Ndombe	PEA rattachés au pôle de Oshwe	PEA	4																

440.

441.

Annexe 2.1: Modèle d'interaction entre Ingénierie civile et Ingénierie sociale.



PARTIE C: Procédures administratives, financières et comptables

C.1: Gestion Financière

C.1.1: L'ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

C.1.2: FORCES ET FAIBLESSES DU DISPOSITIF ACTUEL DE GESTION FINANCIÈRE DES PORTEFEUILLES DE LA RDC.

C.1.3: RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DE GESTION FINANCIÈRE ET MESURES D'ATTENUATION

ANNEXE : ESQUISSE DU MANUEL DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Le manuel décrit en détail les procédures, les personnes responsables pour chaque action, les délais de traitement, le processus de contrôle et d'approbation ainsi que les documents ou process informatisés. Les annexes au manuel contiennent des fiches et formulaires-type, des modèles de documents et d'autres informations utiles.

— Introduction

- a. Présentation du programme (brève description, financement, structure organisationnelle, modalités d'exécution, supervision et reporting)
- b. Présentation du manuel (objectif du manuel, révision périodique, cadre juridique, règles et procédures applicables)
- c. Système de contrôle interne
 - Principes généraux
 - Niveau central (UGP) et antennes
 - Vérifications et contrôles extérieurs (audit interne, supervisions, audit externe)

— Gestion administrative

- a. UGP (rôle, structure, organisation, règles et fonctionnement des bureaux)
- b. Correspondance et communication interne (gestion du courrier, systèmes d'information et de communication, archivage des documents)
- c. Déplacements officiels
- d. Ateliers et réunions

— Gestion du personnel

- 3.1. Types de contrats
- 3.2. Recrutement (sélection, rémunération, contrats)
- 3.3. Administration du personnel (prise de fonction/formalités, dossiers du personnel, paie et déclarations fiscales/sociales, congés, évaluation de performances, renouvellement)
- 3.4. Obligations et mesures disciplinaires
- 3.5. Rupture de contrat
- 3.6. Personnel temporaire et consultants individuels

— Gestion des biens et équipements

- 4.1. Définition et suivi des immobilisations (suivi, étiquetage, inventaire physique)
- 4.2. Maintenance et sécurité

4.3. Véhicules de Projet (principes et règles de gestion du parc, entretien et réparations, gestion du carburant)

4.4. Cessions d'immobilisations

4.5. Gestion des stocks (fournitures de bureau et informatiques)

– **Gestion financière**

5.1. Généralités (organisation du service, système de gestion financière)

5.2. Mobilisation des ressources

- Fonds FIDA, AFD et CAFI (avance initiale, DRF: approvisionnement du compte désigné, paiement direct, remboursement au Gouvernement)
- Fonds de contrepartie (processus de demande et d'approbation, contributions en nature, approvisionnement du compte de contrepartie)
- Contributions des bénéficiaires

5.3. Gestion de trésorerie

- Prévisions de trésorerie
- Flux de fonds
- Gestion des comptes bancaires (ouverture des comptes, utilisation et fonctionnement, signataires, rapprochements bancaires)
- Gestion des caisses (plafonds, alimentation, utilisation, contrôles)

5.4. Processus budgétaire (préparation du budget, suivi budgétaire)

5.5. Engagement de dépenses

5.6. Décaissements (procédures de paiement par chèque ou virement, par caisse, versement des subventions)

5.7. Rapports financiers (rapport financier mensuel, états financiers intérimaires – contenu, délais, destinataires)

Gestion comptable et procédures

6.1. Méthodes et principes comptables utilisés

6.2. Description des écritures comptables relatives à chaque opération - Rôles et responsabilités des personnes impliquées dans le processus (saisie, validation approbation)

6.3. Description des écritures comptables relatives à chaque opération relative au financement du fonds de facilitation - Rôles et responsabilités des personnes impliquées dans le processus (saisie, validation approbation)

6.4. Description des fonctionnalités du logiciel comptable et des contrôles automatisés

Procédures comptables et audit

7.1. Généralités (principes comptables, système de comptabilité, logiciel de gestion comptable, codification analytique)

7.2. Imputation comptable (principes, procédures, fiches d'imputation, journaux et autres éditions comptables, schémas d'écritures comptables)

7.3. Contrôle et clôture mensuelle des comptes de Gestion/Bilan

7.4. États financiers

7.5. Audit externe (sélection de l'auditeur, TDR, préparation et déroulement de l'audit, calendrier, rapport d'audit)

C.2: Procédures de la passation des marchés

– Passation des marchés (voir manuel séparé)

1. Généralités (cadre réglementaire et procédures applicables, système de PM, méthodes de passation, organes de passation et de contrôle)
2. Programmation des marchés (format du plan de passation des marchés, contenu, lien avec PTBA, calendrier, approbation, suivi de l'exécution et mise à jour du PPM)
3. Processus de passation des marchés (demande d'achat, spécifications techniques/TDR, modalités de passation, processus de consultation, différentes commissions, processus de sélection des fournisseurs, attribution des marchés et élaboration des contrats, suivi des contrats et reporting, registre des contrats, fiches de suivi des contrats, livraison des biens, travaux et services)
4. Passation des marchés de biens, travaux et services non intellectuels
 - Marchés compris entre XXXX USD et XXXX USD
 - Marchés compris entre XXXX USD et XXXX USD (biens et services non intellectuels)
 - Marchés compris entre XXXX USD et XXXX USD (travaux)
 - Marchés de gré à gré
 - Marchés passés auprès d'institutions des Nations-Unies
 - Réception des marchés de biens et de travaux
5. Passation des marchés de services de consultants
 - Généralités
 - Sélection fondée sur la qualité et le coût
 - Sélection fondée sur la qualification des consultants
 - Sélection du moins-disant
 - Sélection avec enveloppe budgétaire
 - Sélection de consultants individuels
 - Marchés de gré à gré
 - Suivi de l'exécution des marchés
6. Passation de marchés d'achats courants
 - Biens et services de fonctionnement courant
 - Bons de commande et suivi des commandes
 - Réception des livraisons

C.3: Dispositif de Suivi et Evaluation

Introduction

442. La présente section du Manuel de mise en œuvre d'AVENIR décrit comment sera le SSE pour l'UGP, les outils et processus pour son bon fonctionnement. Il indique également les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans le fonctionnement du système. Il donne une base pour la préparation du manuel du SE qui sera complété au démarrage du projet.

Principes du Système SSE d'AVENIR

443. Le SSE d'AVENIR est pensé comme un système dynamique, efficace, participatif et transparent, capable d'assurer une communication fluide entre l'UGP et ses antennes. Le SSE c'est un outil de gestion qui sert à informer le coordinateur et le Cordonateur.trice adjoint-Responsable de Suivi et Evaluation (CA-RSE) et les différents acteurs concernés (notamment le Comité de Pilotage, le Ministère d'Agriculture et Ministères concernés, le FIDA et l'AFD), si la mise en œuvre se déroule comme prévu ou si des mesures correctives sont nécessaires. Ses objectifs principaux sont de :

- Être un outil pour la planification annuelle ;
- Suivre l'exécution des activités du Projet et informer en temps fixés (trimestrielle, annuelle, semestrielle) les avancements (physiques et financiers);
- Suivre les progrès sur les bénéficiaires;
- Rendre compte des réalisations en termes quantitatif et qualitatif aux différentes parties prenantes;
- Pouvoir évaluer les principaux effets du projet;
- Etre un moyen pour alimenter la gestion de savoir et la communication en capturant des réussites, innovations, problèmes d'exécution ou activités qui ne sont pas exciteuses.

Cadre du fonctionnement et mise en œuvre du système

444. Le SSE est encadré et aligné selon différents principes et systèmes qui répondent aux exigences du FIDA.

La gestion axée sur les résultats (GAR)

445. *La gestion axée sur les résultats (GAR)* est définie comme « l'orientation de toutes les actions et l'utilisation des ressources vers l'obtention de résultats clairement définis et démontrables. Elle accroît la transparence et la responsabilisation, ce qui permet aux interventions de se compléter mutuellement et d'éviter les chevauchements et le gaspillage.⁸⁷ » Elle met l'accent sur l'utilisation de l'information sur les résultats pour améliorer la prise de décision. Elle fournit un cadre pour évaluer le rendement, tirer des leçons de l'expérience et utiliser les ressources plus efficacement. Le FIDA promeut la GAR en son sein mais aussi dans la mise en œuvre de projets appuyés par l'organisation en ligne avec une tendance globale dans le secteur public et privé.

Le Système SMRO (ORMS) du FIDA et son utilisation avec le cadre logique et les indicateurs

⁸⁷ UNDP Evaluation Guidelines, *nd*.

446. En avril 2017, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la version révisée du SYGRI (SMRO), y compris les nouveaux « indicateurs de base (I.B) » standard pour les produits et les effets. L'inclusion des IB dans le cadre logique (CL) qui unifie les données des deux pays, conjointement avec ceux spécifiques du projet, aide à harmoniser les données et le rapportage, et crée une relation plus directe, un langage commun avec les besoins du FIDA pour le reportage corporatif.

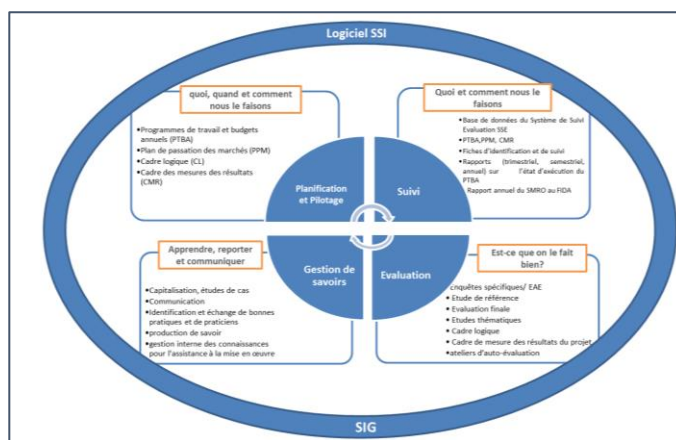
447. SMRO est une plateforme en ligne développée par le FIDA qui relie les résultats attendus à toutes les étapes des projets :

- Tous les cadres logiques sont insérés dans l'SMRO lors de la conception du projet avec des objectifs de base, des objectifs de la RMP et des objectifs finaux;
- Les progrès vers l'atteinte des résultats (tels que documentés dans les rapports de supervision);
- les résultats réellement atteints (tels qu'ils figurent dans les rapports d'achèvement des projets);
- Les IB feront l'objet d'un suivi tout au long du cycle du projet et seront agrégées pour fournir un instantané des résultats du FIDA à tout moment;
- Les données des résultats seront recueillies pendant la supervision et complétées à la fin de l'année (en mars) et chaque fois que le CL sera mis à jour dans SMRO.
- Le développement des enquêtes des effets annuels du FIDA (COI)⁸⁸, destinées à fournir des conseils sur la manière de mesurer les indicateurs de base (IB) du FIDA au niveau des résultats, elles s'inscrivent dans une approche holistique visant à améliorer la mesure des résultats à tous les niveaux. Les directives sont en effet complémentaires à d'autres sources d'information ou études, telles que les enquêtes d'impact ou les systèmes de suivi et d'évaluation des projets.

Présentation du SSE

448. Le SSE du projet s'articule autour de deux composantes techniques, et une composante de gestion et appui institutionnel. Le SSE s'articule autour de 3 piliers principaux : (i) la planification et pilotage, (ii) le suivi, (iii) et l'évaluation. Chacun d'entre eux a des parties prenantes, des outils de gestion clés et des produits attendus qui contribuent au fonctionnement du SSE et à l'atteinte de ses objectifs.

Figure 1. Système de Suivi et Évaluation.



Outils de Planification et pilotage

⁸⁸ Rapport des orientation et utilisation des enquêtes COI développé par le FIDA.

449. Le projet utilisera comme outils de planification et suivi le cadre logique (CL) ainsi qu'un cadre de mesure des résultats (CMR) pour le suivi du Benin pour compléter le CL et avoir des détails de suivi. Sur l'opérationnelle, la planification et budgétisation des activités seront planifiées et exécutées sur la base d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) pour 12 mois⁸⁹, répondant aux normes habituelles du FIDA.

Cadre logique

450. Le cadre logique (dans le DCP) est une composante majeure de l'approche GAR. Il décrit la logique du projet et définit les résultats clés. Comme déjà mentionné, le CL porte des indicateurs alignés avec le système SMRO (IB) en plus des indicateurs qui servent pour mesurer les résultats et effets du Projet. De plus, des indicateurs d'effets au niveau objectif de développement répondront aux ODDs au niveau régional et national, et seront mesurés indirectement à travers des études réalisées par des partenaires spécialisés dans les domaines.

451. Pour clarté, une table avec certains indicateurs, surtout IB sont détaillés pour éviter de la confusion

⁸⁹ Voir le PTBA et le Plan de passation de marchés des 18 premiers mois (Annexe 6 et 7 du DCP).

Table 14. Estimation des certains indicateurs du cadre logique.

Indicateur du Cadre logique	Explication	Mode d'estimation des chiffres
Pourcentage de ménages ayant une résilience accrue dans la zone d'intervention du projet	Score Card de resilience du IFAD PMI- methodologie disponible et developpé. On peut aussi considéré comme : nombre de ménages dont la valeur de l'indice de résilience a augmenté d'au moins 20 points de pourcentage à la fin du projet	
Producteur·trices déclarant avoir augmenté leur revenu agricole d'au moins 30% *	De la marge brute	
Nombre d'emplois nouveaux créés (2.2.1.)	Indicateur qui vise a estimer la performance du projet sur les jeunes	Le chiffre final parle des jeunes et femmes qui font partie des PME. Certaines PME sont individuels (environ 40% du total) et certains en groupement (environ 20 personnes par PME a redimensionner pendant la mise en œuvre)
Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et de risques liés au climat (3.1.1)	Avec la sous-composante 1.1	96 groupements qui font leurs plans d'aménagements. Estimation des 30 personnes qui participent directement a le développement et la gestion de ces plans dans les groupements et villages.
Hectares de terres soumis à une gestion résiliente au climat (3.1.4)		52 500 ha est l'estimation de 12500 5% de la foret communautaire sécurisé mise en pratique de restauration) + 40% agroforesterie avec 1.5 ha par personne de CEPs CEPs agropastorales des personnes avec 0.5 ha – 149 ha
Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8)	Activités ayant pour but spécifique d'améliorer ou de diversifier le régime alimentaire et la nutrition des ménages ciblés, et en particulier les femmes, cet indicateur fait référence au nombre de ménages bénéficiaires du projet ayant participé activement aux activités appuyées par le projet et spécialement conçues pour contribuer à l'amélioration de la nutrition de ces ménages, soit au cours des 12 mois précédents (rapport annuel), soit depuis le démarrage du projet (rapport cumulatif). Ces activités passent habituellement par des approches fondées sur l'agriculture et l'alimentation et améliorant la qualité, la diversité et la quantité (selon les besoins)	Sous-composante 1.3 personnes directement touché par ces activités

	de la consommation alimentaire des ménages.	
Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (2.1.5)	des pistes rurales en terre	

Cadre de mesure des résultats (CMR)

452. Le Cadre de mesure des résultats est le tableau le plus complet du Projet (Annexe 3). Il intègre les indicateurs du CL avec les produits à suivre par le PTBA et d'autres indicateurs intermédiaires. Son but est d'être un outil pratique pour suivre l'avancement des activités et actions du projet au sein de l'UGP

Plan de Travail et Budget Annuel - PTBA

453. Le projet sera exécuté sur la base d'un PTBA qui sera planifié annuellement et ajusté comme envisagé par l'UGP, sous réserve de l'approbation du FIDA. Le PTBA comprend : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées ; un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement) (ii) un PTBA descriptif, avec une description détaillée des activités prévues pour l'année sous programmation, les groupes à cibler, les modalités d'exécution, d'indicateurs de suivi des réalisations et des responsables d'activités et ses objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; (iv) un chronogramme de mise en œuvre des activités et (v) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PTBA intègre les deux composantes techniques et la composante 3 de coordination et suivi-évaluation.

454. Les PTBA élaborés à partir de la deuxième année porteront sur une durée de 12 mois, et intégreront une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente.

455. La formulation du PTBA sera effectuée par l'UGP en concertation participative avec les partenaires de mise en œuvre, pour valider et proposer des modifications à sa formulation. Il sera ensuite validé par le Comité de Pilotage une fois par an. Le PTBA du Projet sera soumis chaque année pour la non-objection du FIDA.

456. Pour suivre l'exécution des activités de chaque composante du Projet, trois indicateurs (taux) sont utilisés: le taux de réalisation des produits du PTBA, qui pourront aussi servir à alimenter le cadre logique; le taux d'exécution financière des activités réalisées et en réalisation, et le taux d'avancement physique des activités planifiées.

457. Le PTBA a une entrée financière et une physique qui doivent être alignées. Chaque activité doit être reliée à une ligne budgétaire et chaque ligne budgétaire est reliée à une activité. Pour que le suivi physique soit cohérent avec la planification et le suivi financier, l'application de codes communs est suggérée:

Désignation	Codification
	Exemple
Composante	1
Sous-composante	11
Volet	111
Activité	11101

Tableau 1. Exemple de codification des activités.

458. Le tableau d'avancement physique, sera organisé par composantes et sous-composantes et leurs activités respectives, afin de suivre leurs progrès et de les comparer avec les cibles finales et le PTBA en cours:

Tableau 2. Tableau de suivi et avancement de progrès physique.

Code	Produits	Indicateur produit	Unité	Cible PTBA	Réalisations PTBA		Taux d'atteinte sur PTBA	Réalisations cumulées	Cibles Finales
					nb	%			
1	Composante:								
11	Sous-composante :								
1101	Activité:								

459. Il est également utile pour le suivi des activités et des cibles du Projet, de disposer d'un tableau permettant de suivre et de compter en fonction des hypothèses et des estimations faites lors de la conception. Cela est également important pour obtenir un décompte correct désagrégué, ce qui facilite également l'établissement de rapports au FIDA, depuis les IB au niveau des produits jusqu'aux indicateurs de portée.

Les étapes d'élaboration du PTBA

460. Chaque année l'exercice d'élaboration du PTBA est effectué, d'une durée de presque 6 mois, et organisé en différentes étapes au niveau pays:

461. **Etape diagnostique:** des consultations avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires sont faites par l'UGP. L'UGP analyse les conclusions des consultations envoyées par les antennes et analyse aussi les avancements de l'année en cours. En outre, il est essentiel que la collecte et l'analyse des données soient effectuées à ce stade et avant la formulation de la PTBA. La synergie entre les composantes devra être considérée dès ce stade pour s'assurer de la cohérence des activités. Sont responsables: Le Coordinateur/trice et le RSE- coordinateur adjoint. (septembre)

462. **Elaboration du PTBA :** Avec les consultations, propositions et analyse des données collectés du SSE, les responsables procéderont à l'élaboration et à la budgétisation du PTBA par antenne et après avec un consolidation globale. (octobre)

- Une réunion annuelle avec le Comité de Pilotage est organisée pour la validation du PTBA.
- Transmission du PTBA au FIDA **pour la non-objection** avant la fin de l'année. (fin novembre, début décembre.)
- Des modifications du PTBA pourront être proposées lors des missions de supervision.

Organisation des SSE

463. Le CA-RSE est aussi la personne responsable de la bonne préparation des fichiers pour chaque partenaire et pour son assistant et de la mise à disposition de chacun. Les outils de collecte de données seront réalisés sur la base des indicateurs qui apparaissent dans le cadre logique, CMR, le tableau de suivi des bénéficiaires et le PTBA.

464. L'ensemble des outils sera référencé sous un tableau de suivi des outils avec un numéro et un titre pour chaque outil, où il sera indiqué:

- les données disponibles,
- la source de collecte,
- Le responsable du remplissage et la fréquence de remplissage.

465. Les outils seront principalement des fiches en format Word et des tableaux sous format Excel.

Acteurs du SSE

466. Le présent tableau décrit les acteurs participant du SSE et leurs rôles respectifs.

Table 15. Roles des acteurs du SSE

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE
Antenne	ONG partenaire CEP et plans d'aménagement et gestion des ressources naturelles	- Collecte, saisie des données et transmission en Excel - Superviser et collecter les données sur CEP, plans d'aménagement, agroforesterie, ... - Elaborer des fiches de collecte spécifiques - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l'échantillon), - Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions de concertation au niveau des antennes - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région - collecter des données et transmettre en point GPS, notamment les plans d'aménagement et leur couverture
	OPs faitières	- Superviser et collecter les données sur la structuration des OP, le leadership et la maturité financière - Elaborer des fiches de collecte spécifiques, - Transmettre les fichiers Excel - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet, - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région
	Direction Générale des routes, Développement rurale	- Superviser et collecter les données sur l'infrastructure (aménagements, pistes, marchés) - Transmettre les fichiers Excel - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels
	ONG partenaire Spécialisé en éducation nutritionnelle	- Superviser et collecter données sur la sensibilisation à la nutrition et les sessions d'éducation nutritionnelle - Elaborer des fiches de collecte spécifiques - Transmettre les fichiers Excel importables dans le logiciel - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Fournir les rapports trimestriels et annuels
	ONG Spécialisé en échanges et marchés	- Superviser et collecter les données sur les plateformes multi-acteurs - Elaborer des fiches de collecte spécifiques, - Transmettre les fichiers Excel importables, - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet, - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région
	ONG accompagnant des entreprises, usines farines et Usines UNIDO	- Superviser et collecter les données sur l'accompagnement des MER - Elaborer des fiches de collecte spécifiques - Transmettre les fichiers Excel au Antenne - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région
	ONG technique nationales (ingénierie sociale et technique)	- Superviser et collecter les données désagrégées - Elaborer des fiches de collecte spécifiques, - Transmettre les fichiers Excel importables, - Participer aux réunions de coordination et suivi, - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes annuelles du projet, - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne, - Faciliter les enquêtes annuelles du projet avec les bénéficiaires concernés et de RMP et achèvement - Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, identification des possibles échanges intra-région

	Responsable Antenne/ Assistant SE	- Animation des Comités de consultation par antenne, - Participation aux analyses des données, - Validation des rapports d'activités et proposition PTBA niveau antenne - Conduite des travaux de capitalisation - Responsable de la transmission des données au SSI - Favoriser la coordination et le développement des synergies
National/ UGP National	Responsables de C1 et C2	- Contrôle fiabilité données et validation finale des données consolidées dans le SSI pour la composante respective - Supervision spécifique du terrain - Participation aux analyses des données, - Contribution aux rapports d'activités et proposition PTBA niveau national - Participation aux travaux de capitalisation et identification des bonnes pratiques, possibles mises à l'échelle, et opportunités d'échanges
	Gestion de Savoirs- SIG	- Appui à l'utilisation de GPS à l'équipe concernée - Réalisation de cartographies selon les besoins du projet - Participation à la préparation de plans d'aménagement et ses évaluations avec le drone - Centralisation de toute l'information géoréférencée et son utilisation pour le SSE - Participation à la situation de référence, évaluation et suivi des infrastructures avec le drone et en SIG. - Assurer la capitalisation et gestion de l'information préparée par les experts et partenaires - Responsable de la gestion général des savoirs et de la communication - Diffusion et communication des leçons apprises, capitalisation des produits
	RSE- Coordinateur /trice adjoint	- Pilotage et appui à la conception de tous les outils relatifs au SSE, - Participation à la préparation du manuel et actualisation, - Contrôle Consolidation des données, - Sortie des tableaux de bord consolidés - Contrôle qualité du CMR, des rapports SMRO, de la qualité des indicateurs et statistiques du projet - Lancement et supervision de conduite des évaluations et enquêtes - Animation de l'élaboration du PTBA - Assiste les CRA au niveau méthodologique pour les travaux de Capitalisation et gestion des savoirs - Renforcement des capacités des parties prenantes du SSE - Support du SIG au SSE - Communication avec le consultant communication et surveillance de la gestion de savoirs - Supervision et animation de gestion de savoirs interne pour appuyer la mise en œuvre - Analyse des données de suivi - Rédiger les rapports semestriels et annuels - Assurer la disponibilité et qualité des données pour toutes les missions de supervision, RMP et achèvement
	Responsable administratif et financier (RAF)	- Saisie des données financières dans le logiciel financier pour exportation ensuite dans le SSI et correspondance avec le suivi technique - Communication constante et échanges avec le RSE pour le suivi de la bonne correspondance entre technique et financier - Participation à la formulation du PTBA - Participation à la formulation des fiches et outils du SSE directement liés aux budgets.
	Coordinateur/ trice	- Supervision général du SSE, - Suivi générale des activités, des bénéficiaires et des décasaint, - Participe aux analyses des données, - Pilotage d'étude de référence - Valide les rapports d'activités et PTBA, - Vérification adéquation du SSE et des analyses avec la gestion du projet - Lancement des missions de RMP et achèvement - Organisation des missions de supervision
	Comité de pilotage	- Pilotage - Approuve le PTBA et les résultats
	FIDA	- Participe au comité de pilotage et missions de supervision, mission d'appui technique - Donne les Non-Objection des PTBA, - Valide les rapports annuels SMRO et cadre logique - Apporte une assistance technique - Participation aux évaluations de mi-parcours et achèvement
National	Ministère de l'Agriculture Task force	- Participation aux missions de supervision, mi-parcours et achèvement du projet - Membre du CNP - Siège de la cellule d'appui technique
	Comité de pilotage	- Pilotage - Approuve le PTBA et les résultats
	FIDA	- Participe au comité de pilotage et missions de supervision, mission d'appui technique - Donne les Non-Objection des PTBA, - Valide les rapports annuels SMRO et cadre logique - Apporte une assistance technique - Participation aux évaluations de mi-parcours et achèvement

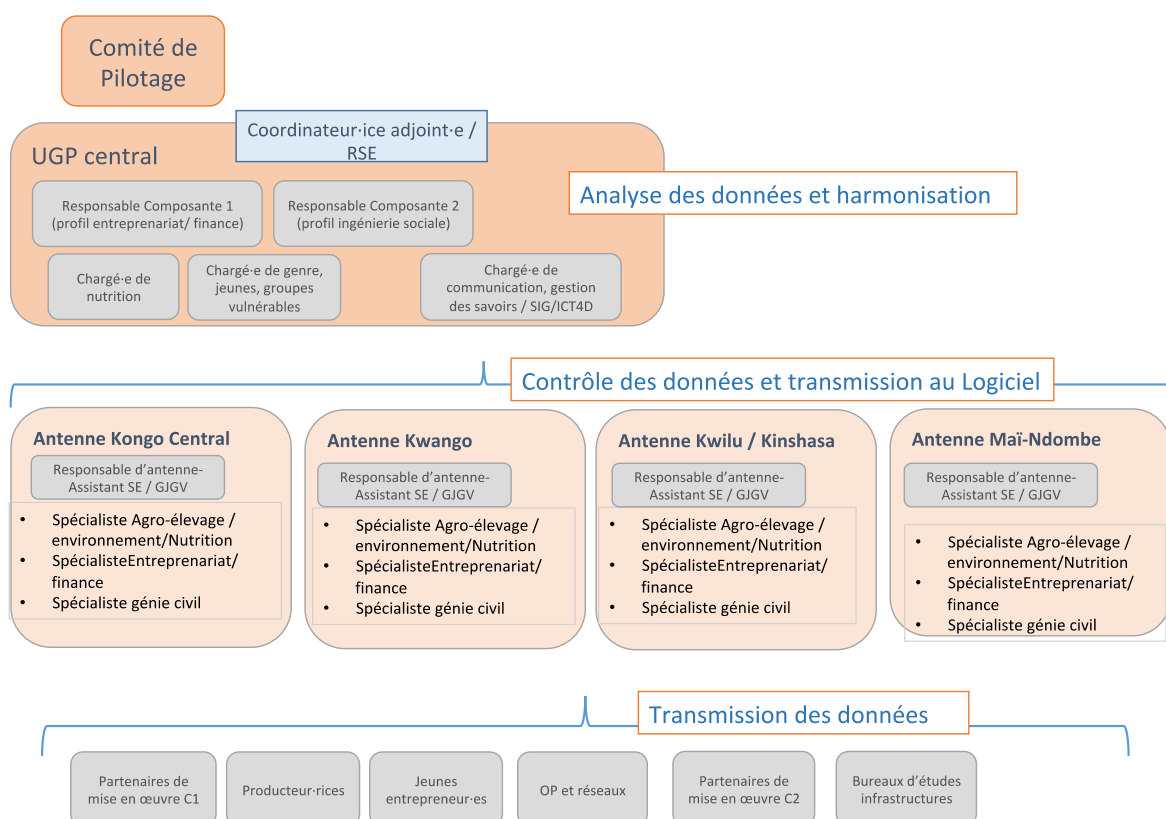


Figure 7. SSE d'AVENIR.

Restitution et analyse des données et support de diffusion

467. Le SSE d'AVENIR intégrera également des outils périodiques notamment les PTBA qui constituent la base de planification opérationnelle du Projet, et les rapports périodiques d'avancement qui seront produits pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PTBA sur une fréquence trimestrielle, semestrielle et annuelle. Les rapports périodiques d'avancement consigneront (a) les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints sur la période de rapportage, (b) l'analyse des résultats, (c) les problèmes rencontrés au cours de la période, (d) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (e) le programme d'activités proposé et les résultats escomptés au cours de la période suivante, et (f) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

468. Considérant l'importance que le FIDA accorde aux questions de genre et jeune, et afin de mieux renseigner les contributions du programme en matière d'équité de genre, d'autonomisation des femmes, d'inclusion et de promotion des jeunes, personnes en situation d'handicap et les peuples autochtones présentes dans le Maï-Ndombé, les indicateurs clés du SSE d'AVENIR seront renseignés et ventilés dans les catégories mentionnées.

469. Les parties prenantes du SSE sont également responsables de l'analyse des données ainsi que de la production de rapports qui varient en fonction de la fréquence nécessaire des informations requises par l'UGP. Une liste possible de rapports est présentée dans le tableau suivant :

Table 16. Rapports SSE à soumettre.

Rapports à soumettre	Fréquence de transmission	Responsable	Objectif	Destinataires
Rapport d'activités	Semestrielle	CA-RSE, Assistants RSE , RAF	Suivi de l'exécution des activités	FIDA, Ministère

semestriel				d'Agriculture , AFD
Rapport d'activités annuel	Annuelle, début de l'année suivante	CA-RSE, Assistants RSE , RAF, Plateformes Nationales Paysannes	Suivi de l'exécution des activités	FIDA, Ministère d'Agriculture , AFD
Rapport enquêtes annuelles / EAE-COI	3 mois suivant le début de l'enquête, toujours à la même période	CA-RSE/ASE /	Suivi des effets et produits du CL et CMR	FIDA, Ministère d'Agriculture , AFD, UGP
Rapport de l'étude de référence	1 fois, dans les premiers 5 mois	Prestataire	Ligne de base et sortie d'EAE	FIDA, Ministère d'Agriculture , AFD, UGP
Rapport annuel /SMRO	1fois/ an, avant mars	CA-RSE/ASE	Rendre compte au FIDA des indicateurs d'intérêt	FIDA
Evaluation à mi-parcours	Avant la RMP, 1 fois	Consultants/ prestataire	Donner des éléments pour l'évaluation a MP	FIDA, Ministère d'Agriculture , AFD, UGP
Evaluation finale	Avant l'achèvement du projet, dernière année	Consultants/ prestataire	Donner des éléments pour l'évaluation finale	FIDA, Ministère d'Agriculture , AFD, UGP
Rapport d'achèvement	Au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'achèvement	Consultants/gouvernement/ FIDA	Evaluation finale du projet	FIDA, Ministère d'Agriculture , AFD, UGP
Etats financiers	Dans les 4 mois suivant la fin de l'année	RAF CPT/RFA	Suivi des états financiers	FIDA, Ministère d'Agriculture
Rapports d'audit annuel	Dans les 6 mois suivant la fin de l'année concernée	Auditeurs externes	Audit	FIDA, Ministère d'Agriculture
Rapport trimestriel	Chaque fin de trimestre,	-ASE, -ONGs, Plateforms regionales Paysannes,	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	Coordonnateur/trice, CA-RSE
Rapport semestriel	Chaque fin de semestre	-ASE, - ONGs, Plateformes Nationales,	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	Coordonnateur/trice, CA-RSE
Rapport annuel	Chaque année, fin de l'année où début de l'année suivante	ASE, Resp. des composantes, Responsable techniques - ONGs,	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	Coordonnateur/trice, CA-RSE
Rapport d'étude	Chaque phase au terrain	Bureaux d'études	Suivi de situation	Coordonnateur/trice, CA-RSE,
Rapport de suivi des travaux	mensuel	Entreprises contractés	état d'avancements des travaux	Coordonnateur,

Réunions stratégiques pour le fonctionnement du SSE et la prise de décision :

470. **Comité de pilotage :** il se réunit une fois par an et approuve et valide le PTBA ;

471. **Réunions de coordination mensuelles de l'UGP au niveau national :** Ces réunions doivent intégrer tous les Responsables et les Chargé-es (les responsables d'antennes peuvent se connecter à distance) pour suivre l'état d'avancement stratégique du Projet et les actions à mener. Ces réunions peuvent inviter des partenaires de mise en œuvre pour la bonne organisation et coordination des activités et pour identifier rapidement, s'il y a des difficultés et comment les résoudre.

472. **Réunions de coordination mensuelles au niveau des antennes :** pour suivre l'état d'avancement stratégique du Projet au niveau de chaque province et les actions à mener. Ces réunions intègrent tous les membres de l'antenne. Des membres du siège peuvent y participer (à distance ou en présentiel). Les partenaires de mise en œuvre et les STD peuvent être invités pour la bonne organisation et coordination des activités et pour identifier rapidement, s'il y a des difficultés et comment les résoudre.

Système de Suivi informatisé (SSI)

473. Il est prévu qu'AVENIR travaille avec un Logiciel qui permettra de soutenir le dispositif de SE du projet, dont la base est gérée par un Système de gestion de base de données. Le logiciel devra permettre de renseigner à chaque niveau (stratégique, opérationnel et lié avec le financier) et en temps réel, l'équipe du Projet pour appuyer la GAR. Le système devra générer et actualiser les tableaux de bord avec toutes les informations nécessaires : suivi du PTBA (financier, technique et combiné), CMR, les suivis des bénéficiaires ainsi que différentes informations pertinentes pour le pilotage.

474. Le système est alimenté régulièrement à partir des données collectées par les partenaires de mise en œuvre et aussi par les données financières en provenance du logiciel comptable.

475. Gestion de données qui alimenteront le logiciel : La gestion des données se fera au niveau national sous la responsabilité du CA-RSE :

- - Collecte des données, traitement, analyse
- - Insertion et consolidation des données sur le logiciel de façon régulière
- - Suivi des tableaux de bord. A noter que chaque antenne pourra faire son propre tableaux de bord pour suivi les activités dans sa région plus en détail.
- - Contrôle des données et analyse avec confrontation avec les données financières,
- - Sortie des tableaux de bord et PTBA.

Système d'information Géographique (SIG)

476. Le SIG sera pris en charge par le·la Chargé·e de la Gestion de Savoirs et sera en communication et relation constante avec tout l'équipe de Projet, surtout en appuyant le suivi et évaluation et la production des études spécifiques si requis. Il·elle utilisera un logiciel spécialisé de type SIG (QGIS, ArcGIS, etc.) et sera aussi chargé·e de l'utilisation du drone et la production du matériel lié.

477. Il·elle prendra des informations cartographiques de base produits durant la conception du Projet et travaillera sur:

- La mise à jour de ces données cartographiques;
- La participation active dans l'identification et réalisation de plans d'aménagements et leurs suivis à mi- parcours e à son achèvement (drone+ cartographies), incluant la localisation des périmètres, et toutes les aires d'aménagements;
- La supervision et l'appui de l'utilisation du GPS et la prise des points GPS par l'équipe selon besoins;
- L'utilisation du SIG incluant le drone pour la base et suivi des aménagements des infrastructures (marchés, routes, etc). Pour les routes le "phototagging", pourra être utilisé, en donnant une visualisation georeferencée des évolutions des routes;
- La production du matériel et appui aux études selon besoins, incluant une utilisation pour la gestion des savoirs quand pertinent.

478. Le SIG permettra ainsi de faire le suivi cartographique des activités, et particulièrement les activités relatives à la régénération et la gestion durable des ressources naturelles, mais aussi, les infrastructures de marché, les pistes de désenclavement, etc. Des formations sur SIG (compréhension du système et lecture de cartographie, utilisation du GPS) seront aussi données à l'équipe de projet et aux techniciens impliqués dans le suivi des interventions sur site.

Mécanismes de suivi-évaluation

Système d'évaluation

479. Le suivi-évaluation d'AVENIR reposera sur deux types de mécanismes complémentaires: un suivi interne permanent et des suivi-évaluations externes ponctuelles et périodiques.

Suivi interne.

480. Le suivi interne permanent des activités sera mené par l'équipe de coordination du programme et les partenaires de mise en œuvre. Il reposera sur l'exploitation des tableaux de bord et états de sortie générés par le logiciel comptable et des bases de données SE, sur les réunions de Management (réunions de Coordination) trimestrielles/les réunions mensuelles et hebdomadaires aux niveaux national et dans les UGP, et sur les visites d'appui et de suivi de terrain effectuées par l'équipe de coordination.

481. Le suivi interne des résultats constituera la base pour l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels, semestriels et annuels requis par le FIDA et/ou le Gouvernement pour l'ensemble du programme, ainsi que les rapports intermédiaires produits mensuellement au niveau des UGP. Le suivi interne permanent s'appuiera également sur des ateliers bilans d'auto-évaluations qui seront réalisés sur une base annuelle afin d'évaluer l'avancement de la mise en oeuvre du PTBA de l'année en cours et de soutenir l'élaboration du PTBA de l'année suivante.

Evaluation interne

Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires

482. A la mi-parcours et avant l'achèvement du projet, il est prévu de réaliser des ateliers d'auto-évaluation, une par site (autour de chaque marché) avec les parties prenantes des deux composantes. Il est recommandé de le faire en deux étapes : en premier lieu, deux ateliers séparés avec les bénéficiaires de la composante 1 et de la composante 2 profitant des plateformes nationales paysanne et des réseaux paysannes et des plateformes multipartites au niveau marchés. Par après, un atelier conjoint peut être organisé avec les groupes de bénéficiaires des deux composantes pour finaliser l'évaluation.

483. Ces ateliers d'une journée au moins devront avoir une représentation des différents groupes concernés et les animateurs devront assurer leur participation active. L'identification des bénéficiaires qui devront participer à ces ateliers se fera par l'intermédiaire des partenaires de terrain et de l'ingénierie sociale qui accompagneront tout le processus. Tout sera fait sous la tutelle du RSE de l'UGP.

484. Les ateliers ont pour objectif de faire un bilan par les bénéficiaires sur l'efficacité et l'efficacé des actions déjà menées et les effets déjà atteints, d'identifier des points de blocage et pistes de solutions, et d'amélioration des connexions territoriales et entre les deux composantes. Les ateliers à mi-parcours serviront à alimenter l'évaluation interne et la revue externe du projet à la mi-parcours qui pourront proposer des réajustements et réallocations. Les ateliers à l'achèvement, serviront d'évaluation finale pour tirer les leçons et alimenter l'atelier d'achèvement officiel.

485. Les résultats des ateliers d'auto-évaluation seront consolidés dans un rapport unique rédigé par le SE avec l'appui de l'AT d'ingénierie sociale.

Etude socio-économique de référence (voir Annexe 1)

486. L'étude de référence à l'objectif de :

- Collecter et analyser les données de référence dans la zone du projet pour ressortir les caractéristiques socio-économiques des ménages, dans la zone d'intervention du projet, en particulier en lien avec les zones de plateau et bas-fond et marchés déjà identifiés;
- Proposer des questionnaires pour suivre l'évolution d'indicateurs à renseigner dans des enquêtes à réaliser par le projet et/ou prestataire, incluant l'EAE et mi-parcours et achèvement;
- Renseigner les valeurs de référence pour certains indicateurs inscrits dans le cadre logique et le cadre de mesure des résultats du projet.

487. Cette étude doit être basée sur une approche genre, qui permette de mettre en évidence les différences socio-économiques au sein du ménage, entre femme et homme et par âge (jeunes).

488. Cette étude inclura des études spécifiques citées ci-dessous.

Etudes spécifiques incluses dans la situation de référence (annexe 1).

489. Lors des enquêtes de ménage (de référence, à mi-parcours et finale), il est prévu de réaliser deux autres études qui seront couplées à l'étude de référence.

Evolution de Revenus

490. Reconstituer sur une base déclarative l'évolution des dépenses et recettes du ménage en fonction de ses activités, et d'estimer l'évolution de leurs revenus.

491. Situation nutritionnelle : enquête CAP (voir Annexe 2)

Evaluation à mi-parcours

492. Le projet aura une évaluation à deux moments clés durant sa mise en œuvre: à la mi-parcours en année 4, et en année 7 en fin de projet avant l'achèvement.

493. A la mi-parcours, une évaluation interne globale de performance des sous-composantes et du projet sera conduite, basée sur l'analyse des résultats des produits et de certains effets qui pourront être déjà mesurés :

- De l'enquête ménage légère, reposant sur la méthodologie proposée dans l'enquête de référence (annexe 1)⁹⁰;
- d'enquêtes et études spécifiques d'effets;
- du rapport de l'atelier d'auto-évaluation participatif avec les bénéficiaires prévus;
- des données disponibles du SSE.

494. Une analyse de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacités et de la durabilité des interventions par composante et des prestataires de service par rapport aux objectifs sera menée en prenant en considération une éventuelle évolution du contexte. Se fera aussi une analyse de la durabilité des services, groupes et infrastructures initiées par le projet.

495. Cette évaluation interne se fera avant et servira à alimenter la revue à mi-parcours du FIDA et gouvernement.

Evaluation finale

496. Au premier semestre de l'année 7, une évaluation finale interne du projet sera conduite et alimentée par différents processus :

- Sur le même modèle que l'évaluation à mi-parcours, la production d'enquêtes de ménage légères (enquête ménage finale);
- Des études spécifiques;
- L'analyse des données du SSE;
- Un atelier d'évaluation finale avec toutes les parties prenantes.

497. Cette évaluation finale permettra de juger des effets directs, quelques impacts à long-terme, en comparaison à la situation de référence et à la mi-parcours et la durabilité des interventions. Elle sortira aussi des leçons et possibles mises à l'échelle, notamment des innovations dans le pays. Cette évaluation sera la base de la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement, l'AFD et le FIDA, à la fin de l'année.

⁹⁰ il est recommandé d'effectuer ces enquêtes dans les zones où vous avez activement commencé à faire des interventions qui peuvent donner des résultats, en tenant compte de la stratégie de phasage du projet.

Etudes et enquêtes thématiques

1. Pendant la durée du projet, certaines questions techniques ou sociales pourraient susciter un plus grand intérêt pour l'obtention de plus de données. Ces problèmes peuvent découler de besoins d'obtenir des indicateurs qui peuvent être dérivés de: (i) Missions de suivi du FIDA avec de nouvelles recommandations, (ii) EAE-COI, (iii) ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires, (iv) capitalisation possible des innovations techniques ou sociales, pour la gestion des savoirs et la possibilité de leurs utilisation dans le dialogue politique (vi) la conclusion que les enquêtes existantes ne sont pas suffisantes pour analyser certains effets d'intérêt. Sur financement de l'AFD, des études techniques complémentaires seront effectuées pour être validées en novembre 2022 : diagnostic institutionnel des organisations paysannes et halieutiques, et des organisations des PA, ii) diagnostic des potentialités bassins de production, chaînes de valeurs, besoins et financement des groupes cibles et incubation ; iii) évaluation des capacités des marchés de demi-gros identifiés et des développement possible par les infrastructures économiques programmées.

Suivi et évaluation externe

Mission de supervision FIDA

2. Une supervision par an sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le gouvernement. La visite pays sera organisées par l'UGP mais en consultation avec le FIDA qui pourrait choisir les sites de visite de terrain et les bénéficiaires en échangeant avec l'UGP. Les points focaux de l'AFD participeront aussi aux supervisions.

3. Pendant une supervision, des analyses quantitatives et qualitatives seront faites et comparées selon l'atteinte des résultats et des effets et l'approche ciblage et genre. Le suivi et analyse du cadre logique sera fait. Des recommandations et suite d'appuis seront proposés et des actions seront convenues entre le FIDA et l'UGP et seront analysées après chaque mission. Des révisions et modifications du PTBA en cours ou futur pourront être aussi proposées.

4. A chaque mission de supervision, l'UGP devra avoir disponible:

Rapports d'activités, études spécifiques, etc;

Cadre logique actualisé et prêt pour être actualisé en SMRO, CMR actualisé et le tableau de suivi des bénéficiaires actualisé,

Tableau de suivi du PTBA,

États de sortie financiers,

Sortie du tableau actualisé et actions accordées de suivi des recommandations de la mission de supervision précédente;

Préparation d'une proposition d'un programme de mission et fiches descriptives des visites (type d'activités et d'appui, montant de l'appui, date de mise en place, nombre de bénéficiaires touchés, suivi technique et économique, lieu précis) avant la mission pour échanger et être modifié selon les intérêts du FIDA.

Evaluations externes

5. Les évaluations internes alimenteront les revues externes, menées par le Gouvernement de chaque pays, le FIDA et éventuellement l'AFD :

1- La revue à mi-parcours, au deuxième semestre de l'année 4,

2- La revue d'achèvement, au deuxième semestre de l'année 7, à la suite de l'achèvement du Projet.

La revue à mi-parcours

6. La mission permettra d'apprécier au quatrième année (mi-parcours du projet) la pertinence du projet et son approche de mise en œuvre, le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, le niveau d'atteinte de ces résultats et objectifs, les difficultés rencontrées, quelques effets directs du projet et le travail et approche avec les groupes ciblés.

7. La mission doit:

Évaluer l'état d'avancement physique, financier et budgétaire de chacune des composantes et activités du Projet ;

Évaluer certains effets et des tendances d'impacts déjà disponibles en relation avec les produits et résultats assignés par le rapport de conception, et estimer la probabilité d'atteinte des objectifs de développement fixés pour le projet à son achèvement, et les modifier si besoin;

Évaluer l'approche de ciblage et genre utilisé par le Projet, le comparer pour ceux proposés à la conception et proposer des ajustements si nécessaires;

Analyser les commentaires et mesures convenues formulés lors des missions de supervision précédentes et s'assurer qu'ils ont été considéré;

Analyser les investissements encore non réalisés jusqu'à l'achèvement;

Analyser la stratégie de sortie en cours et proposition d'amendements;

Tirer des leçons apprises et possibilités de mise à l'échelle;

Mission et rapport d'achèvement

8. Pendant la mission d'achèvement, aura lieu l'atelier de clôture et les premières conclusions du rapport d'achèvement (alimenté par les enquêtes et études déjà effectuées). Se fera aussi une capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture (6 mois avant) du Programme et traitera entre autres éléments des points suivants et sera fait en accordance au modèle du FIDA et sera revu et approuvé par le FIDA: (a) les bénéfices obtenus du Programme, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du Programme (Gouvernement, FIDA, l'AFD et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

La gestion des Savoirs et capitalisation

9. Le projet AVENIR sera sur la coordination du responsable de GS, qui aura un profil orienté vers le développement des technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D)⁹¹ et du SIG dont il aura la charge, en lien avec le SSE. Il/elle sera le point focal et responsable de la gestion du savoir-faire et sera en échange constant avec l'UGP, en particulier le CA-RSE ainsi que les responsables techniques. Sur sa responsabilité AVENIR élaborera une stratégie de gestion des savoirs et de la communication. L'UGP sera responsable de la production des produits capitalisés et de leur dissémination afin d'appuyer l'intégration des expériences du projet et de les utiliser pour appuyer l'évolution des politiques publiques. Chaque responsable du Composante et chaque expert des antennes, travaillera sur la génération de connaissances à partir de son expertise et travaillera sur la communication et la capitalisation.

10. L'UGP développera une stratégie de communication externe et interne, qui impliquera, entre autres activités, la génération d'informations et l'échange d'expériences entre les antennes qui seront développées pendant la première année à travers un plan de gestion des savoirs. La promotion de l'apprentissage se fera aux niveaux organisationnel, régional et central pour ensuite faire une capitalisation nationale.

11. La gestion des savoirs et de la communication implique:

- L'identification et collecte des savoirs, la capture et le stockage pour les rendre accessibles;
- La diffusion et partage des connaissances et la communication.

12. Le Projet capitalisera les expériences acquises afin de contribuer aux politiques sectorielles nationales en donnant des éléments démontrant que : (i) la transformation de l'agriculture familiale tirée par les marchés et l'entrepreneuriat inclusif concourt à la diminution de la pauvreté en milieu rural; (ii) les dispositifs d'incubation entrepreneuriales et d'interprofession agricole permettent le changement d'échelle des volumes de produits agricoles valorisés et commercialisés; (iii) l'approche territoriale intégrée centrée sur les marchés de demi-gros comme maillons essentiels entre les bassins de productions et les marchés urbains notamment celui de Kinshasa dégage des pôles d'attractivité économique; (iv) l'approche de planification et de gestion participative environnementale des bassins de production valorise l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

13. Le Projet AVENIR tirera aussi profit des acquis des autres projets en cours du FIDA, et des autres partenaires techniques et financiers (notamment AFD, CAFI...). AVENIR bénéficiera également de l'expérience de projets aux approches similaires du FIDA comme les projets PEA-Jeunes au Cameroun et ProDAF au Niger, le projet e-granary d'EAFD en Afrique de l'Est (appui don régional FO4ACP), le projet Bambou L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), L'utilisation du logiciel Rural Invest de la FAO, et d'autres partenaires techniques et financiers, notamment du secteur bancaire en RDC et dans la sous-région.

14. En lien avec la Composante 1, le projet financera de stage à des étudiants de dernière année ou à des diplômés récents des universités présentes dans les provinces en agronomie, zootechnie et matières connexes avec le double objectif : d'une part afin de générer des connaissances liées aux activités du projet qui serviront ensuite au niveau provincial et national, et d'autre part de donner des opportunités d'étude/emploi aux étudiants ou aux diplômés pour une éventuelle insertion dans le domaine du développement rural. Le projet pourra financer un travail de thèse en lien avec les activités concrètes du projet (notamment en lien avec l'innovation) ainsi que des stages d'apprentissage dans le domaine de la vulgarisation et de l'accompagnement avec les partenaires de la mise en œuvre.

91 ICT4D en anglais

15. Dans le cadre des partenariats avec les différentes faitières (Organisations paysannes, réseau de femmes, réseau de jeunes, organisations de PA), le Projet leur permettra de documenter, de communiquer et de partager leurs expériences en développant des produits de connaissance clés notamment par des échanges inter provinciaux / ateliers de capitalisation et de partage d'informations.

16. La communication se fera principalement à travers une page web pour avoir une portée nationale et internationale, qui contiendra une bibliothèque avec toutes les informations techniques recueillies et les nouvelles. Une bibliothèque électronique interne sera mise en place et inclura les rapports du SSE du projet. La radio pourra être aussi un outil de communication national et régional.

17. La communication et diffusion de connaissances ayant différents objectifs selon les destinataires:

- Interne: l'équipe du projet et partenaires de la mise en œuvre, pour une GAR et un apprentissage continu, et la facilitation du dialogue politique;
- Bénéficiaires du projet à travers des échanges et l'apprentissage des bonnes pratiques;
- Les donneurs, incluant le FIDA, le gouvernement pour le dialogue politique et les autres organisations internationales en RDC pour la possible création de synergies et des actions à mettre à l'échelle.
- Les innovations identifier par les jeunes professionnelles stagistes qui feront un travail de fin de stage vise à un produit à capitaliser.

18. Les activités de gestion des savoirs de communication feront partie du PTBA.

Stratégie de la Gestion de Savoirs

19. Aux fins de la présente stratégie, la gestion des savoirs (GS) est définie comme "un ensemble de processus, d'outils et de comportements qui relient et motivent les personnes à générer, utiliser et partager les bonnes pratiques, l'apprentissage et l'expertise afin d'améliorer l'efficacité des projets et du développement".

20. Le présent document est un projet de plan élaboré au moment de la conception du projet. Après le démarrage, ce projet devrait être complété et affiné avec l'appui du FIDA. La stratégie et le plan de GS seront validés par les parties prenantes du projet, incluant le FIDA et l'AFD.

21. **Objectifs.** L'objectif général de ce plan de GS est de soutenir l'apprentissage et l'adaptation pour améliorer la performance du projet. Il permettra également de développer et de diffuser des produits de connaissance qui peuvent promouvoir des changements plus larges au niveau national, ainsi que la durabilité des résultats du projet et surtout informer et influencer les politiques nationales sectoriels.

22. Les objectifs spécifiques de ce plan sont :

- Soutenir l'apprentissage, l'adaptation et l'amélioration des performances du projet pendant sa mise en œuvre ;
- Sensibiliser la population locale et Nationale à l'importance de changer de comportement et d'adopter des pratiques plus durables.
- Saisir, utiliser et partager les leçons apprises ;
- Améliorer la conception de futurs projets en RDC;
- Influencer les processus politiques et étendre les succès ;
- Faire connaître les activités et les résultats du projet, et faire connaître les expériences réussies ;
- Renforcer le profil du projet auprès des décideurs ;
- S'engager avec les populations rurales et les informer des activités du projet ;

Les activités seront mises en œuvre dans trois grands domaines d'action :

a) sensibiliser à l'importance des pratiques durables et promouvoir le changement de comportement ainsi que l'innovation pour le soutenir ; b) produire des documents pertinents pour les politiques et partager les leçons apprises sur

(a) Ceci sera poursuivi à travers trois canaux principaux :

- (i) des campagnes nationales annuelles de sensibilisation à la télévision et/ou à la radio visant à promouvoir une utilisation durable et respectueuse de l'environnement. Ces campagnes encourageront, entre autres, l'utilisation de foyers améliorés, l'utilisation raisonnée des charbons de bois et l'existence du bambou;
- (ii) des visites et échanges et leur capitalisation fait dans les 2 composants techniques
- (iii) le développement de vidéos et autres matériels visuels sur la réhabilitation et la protection des bassins versants, la gestion des ressources naturelles, la production de charbon sur le bambou, l'agroforesterie, etc.

(b) Développer des produits de connaissance pertinents pour les politiques : ceux-ci permettront au programme de pays de construire une base de connaissances crédible de savoir-faire pratique et utilisable qui peut être utilisée pour mieux relever les défis de la gestion intégrée des bassins versants. Les études thématiques et les mémoires seront axées sur les domaines thématiques tels que les partenariats public-privé, l'assurance agricole, la gestion des infrastructures, etc. La diffusion de ces documents pertinents pour les politiques sera axée sur le partage des leçons sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en termes de développement. Les activités clés comprendront

- (iv) le développement de études thématiques ;
- (v) la production de mémoires qui mettent en évidence les résultats du projet, les principaux enseignements tirés et les histoires du terrain
- (vi) Assurer la visibilité. Les activités de GS viseront à promouvoir la visibilité d'AVENIR en développant un site web, une page Facebook, et en étant actif sur d'autres médias sociaux pertinents. Le plan de communication sera flexible et devra être ajusté en fonction des besoins à mesure qu'ils se présentent et du retour d'information des bénéficiaires.

Annexe 1- SSE

Termes de référence- étude de référence socio-économique

Provinces: Kongo Central, Kwango, Kwilu et Mai- Ndombe

Durée: 5 mois (52 jours ouvrables totales)

Spécialistes: 3 spécialistes : un/e démographe ou un/e statisticien(ne), un/e agronome spécialiste en développement rural ou un/e sociologue spécialiste en développement rural, un·e nutritionniste

Contexte et justification

Le projet AVENIR a établi une zone pour chaque pays pour mener ses actions avec des groupes ciblés et des secteurs définis. Cependant, la limitation des données existantes dans le pays et le besoin du projet d'avoir une compréhension plus détaillée du contexte socio-économique de ses groupes ciblés et des organisations, pour améliorer la qualité des interventions proposés, montre la nécessité de cette étude.

Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de collecter et d'analyser la situation de base des bénéficiaires possibles dans la zone d'intervention du projet et de faire ressortir la situation socio-économique de différents groupes à cibler et des ménages. L'objectif est également d'inclure dans cette situation de base des données, analyses et indicateurs spécifiques au projet pour pouvoir suivre leur situation pendant la durée du projet. L'étude sera menée pour chaque pays et sur chaque site pré-identifié lors de la formulation. Chaque étude doit être comparable et doit utiliser la même méthodologie pour l'homogénéisation et la consolidation des résultats au niveau du corridor et de la région.

Ces résultats représenteront la situation de base afin de comparer l'évolution de ces indicateurs et les effets directs du projet sur la situation socio-économique pendant la revue à mi-parcours et à l'achèvement du projet.

Une étude de revenus, compte d'exploitation en échantillon qui permettra de suivre certains indicateurs des effets clés pour compléter la situation de référence.

Méthodologie

La méthodologie est divisée en deux méthodes principales, la révision de la bibliographie et la réalisation des enquêtes quantitatives. La réalisation de cette étude sera effectuée en plusieurs étapes:

Prédémarrage de l'étude:

- Proposition écrite du prestataire des différentes étapes de l'étude, la méthodologie de travail détaillée et son déroulement en note technique qui sera ajusté après la révision de bibliographie et réunion de retour avec l'UGP.
- Révision de bibliographie, se base sur la révision de données quantitatives et qualitatives déjà disponibles à l'échelle nationale et régionale. Notamment, les études disponibles des projets en cours et les informations tirées des agences du gouvernement, des autres agences de Nations Unies, de la Banque Mondiale, etc. L'UGP avec l'aide du FIDA faciliteront la disponibilité d'information.
- Réunion de cadrage pour validation avec le comité de pilotage de l'étude sur l'échantillonnage des ménages, des secteurs et des villages a sélectionné. Il en ressortira la version finale de la note technique de proposition de l'étude avec la méthodologie finalisée et détaillée. Les arguments et précisions sur le choix des unités d'observation, les bases de sondage à utiliser, les modes de tirage des échantillons, les outils de collecte des données, les conditions de saisie, de traitement et d'analyse des données d'enquêtes et le calendrier des enquêtes y seront inclus.

Echantillonnage et zone de réalisation de l'étude

Bien même si la définition de l'échantillonnage et des secteurs/villages pour la réalisation des enquêtes seront défini avec le comité de pilotage de l'étude, il est recommandé de les réaliser dans les zones autour des marchés définis pendant la conception du projet en choisissant les sites prédéfinis. Ceci pour assurer la réalisation des enquêtes avec les possibles/futures bénéficiaires du projet et de ne pas avoir des groupes de contrôle⁹². La réalisation de cette étude et des études qui suivront (mi-parcours et achèvement ainsi que les EAE/COI) devront être en accord avec la stratégie du ciblage du projet.

Un échantillon de 3% des ménages ciblés est recommandé mais serait défini selon les ressources disponibles.

Démarrage de l'étude:

Enquêtes ménages

1-Mise en œuvre pratique des enquêtes ménage sur le terrain qui pourront passer par une enquête pilote, afin de s'assurer de la qualité des outils, et d'apporter des ajustements si nécessaires ;

2-Réalisation des enquêtes

3-Production des résultats de l'enquête qui feront l'objet d'une session de restitution,

Etudes spécifiques: division du travail et comptes d'exploitation

Pendant la mise en œuvre des enquêtes de ménage, l'identification et sélection des ménages pour les études de revenus et de la division des services techniques de chaque région, notamment développement rurale.

Etape de Finalisation :

1- Remise du rapport général détaillé ainsi que la finalisation des différents supports des données de l'enquête. Le rapport présentera la méthodologie de l'étude, l'analyse des résultats sur les études et sur les résultats de l'enquête ménage ;

2-Tenue d'un atelier de restitution des résultats avec la participation de toute l'équipe du projet et les représentants de toutes les institutions et organisations impliquées ou concernées par la gestion des activités d'une ou de plusieurs composantes du projet;

4- Finalisation du rapport en prenant en compte les observations, suggestions et recommandations adoptées par les participants à l'atelier.

Résultats attendus

L'analyse devra produire et interpréter les résultats sur tous les indicateurs retenus notamment en faisant une désagrégation selon le genre, les jeunes, les filières et marchés concernés autant que possible.

Résultat 1: Enquêtes des ménages ciblés.

Un rapport avec une analyse de résultats, différencié par secteur, ménage et genre. L'information à analyser:

Eléments sociodémographiques : le profil sociodémographique des ménages : taille, structure, niveau d'alphabétisation.

Situation socio-économique et conditions de vie :

- type d'activités (par âge et sexe), proportion des revenus agricoles et non-agricoles, répartition des dépenses par ménage

⁹² Pour une question de coûts mais principalement morale, il n'est pas recommandé d'utiliser des groupes de contrôle, particulièrement parce que le projet ne réalisera pas une évaluation d'impact.

- Pour l'activité agricole: cultures principales et secondaires, superficies (typologie de l'exploitation).
- Indice de pauvreté.
- Avoirs agricoles et non agricoles

Accès aux services de base et communautaires:

- Accès à l'eau potable, électricité,
- Si activités agricoles, accès aux facteurs de production (système de pompage, irrigation, semences, etc)
- Accès à des services : alphabétisation, santé, financières, etc.

Accès aux marchés :

- part de la production commercialisée, mode de commercialisation, en particulier sur les marchés identifiés ...
- accès aux marchés /infrastructures : temps de parcours, obstacles, ...
- access / utilisation information marché
- appartenance à OP, services reçus, ...

Situation nutrition et sécurité alimentaire (voir Annexe 2)

Résultat 2: étude de revenus, compte d'exploitation.

De la même façon que pour l'étude diagnostic de la division du travail, le prestataire doit réaliser une étude en échantillonnage qui servira de référence et sera répétée à la mi-parcours et à l'achèvement du projet avec les mêmes ménages, pour suivre et mesurer les revenus et savoir s'il y a une incrémentation et en connaître la cause. Cela permettra de mesurer différents indicateurs de manière directe et indirecte, notamment pour l'indicateur d'effet : Producteurs déclarant avoir augmenté leurs revenus d'au moins 30 % (de la marge nette de leurs activités agricoles).

Résultat 3 : Proposition du questionnaire d'enquête des effets annuels sur la base des résultats d'étude de référence et des indicateurs d'AVENIR et enquêtes COI.

Cette enquête sera appliquée sur base annuelle à partir de la 2ème-3ème année pour la majorité des indicateurs, et après la revue à mi-parcours pour quelques indicateurs qui ne montreront par des effets sur la population ciblée auparavant. Ces enquêtes devront intégrer et inclure les enquêtes des résultats des indicateurs de base de FIDA (COI) et utiliser leurs méthodologie et outils déjà développer et adaptés à la réalité de la RDC.

Les EAE/COI seront effectuées conformément au phasage proposé par le projet. Les EAE/COI permettront de suivre auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet l'évolution de la situation socio-économique, nutritionnelle, d'accès aux marchés, etc. de manière déclarative en intégrant des questions basées sur la perception : ex. Pourcentage de femmes bénéficiaires faisant état d'une amélioration de la qualité de leur régime alimentaire, ou Personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique qui font partie du CL et du SMRO.

En parallèle, il est attendu que le prestataire forme des enquêteurs, responsables SE des partenaires, les responsables des antennes et du RSE sur la méthodologie, les questionnaires, la méthode d'échantillonnage et l'utilisation de l'application.

Livrables

Les livrables et les dates limites seront définis en détail par le comité de pilotage de l'étude de référence, mais en lignes générales il est attendu un rapport pour chaque étude, une méthodologie et modèle d'enquête pour l'EAE.

Produits attendues	Date limite
- Un rapport des enquêtes de ménages avec une analyse de résultats, différencié par secteur, ménage et genre. - Un rapport qui comprendre l'analyse des comptes d'exploitation - questionnaire d'enquête des effets annuels et COI sur la base des résultats d'étude de référence et des indicateurs d'AVENIR	

La livraison finale des rapports/documents doit avoir lieu au plus tard 15 jours après la révision.

Annexe 2

ETUDE DE REFERENCE EN RAPPORT AVEC LA NUTRITION DANS LE PROJET « AVENIR »

Il sera recruté une institution expérimentée basée en République Démocratique du Congo pour réaliser cette étude de base. Plus précisément, il s'agira de mesurer les indicateurs suivants, selon le projet **AVENIR** concerné.

1. Évaluer la diversité alimentaire minimum des femmes en âge de procréer (MDD-W)

L'enquête, le recueil des données et l'analyse de cet indicateur se fera obligatoirement par le biais d'un rappel qualitatif sur 24 heures de l'ensemble des aliments et boissons consommés par la femme âgée entre 15-49 ans interrogée. Cela permettra de mesurer :

- Le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans consommant au moins 5 des 10 groupes alimentaires recommandés (score minimum de diversité alimentaire), ainsi que le pourcentage de femmes ayant consommé chaque groupe d'aliments ;
- La consommation par les femmes d'aliments à forte densité nutritionnelle, qui peut avoir des implications sur leur apport en micronutriments et leur état de santé ;

2. Évaluer la sécurité alimentaire des ménages sélectionnés à travers le score de consommation alimentaire

Le score de consommation alimentaire est un indicateur proxy de la sécurité en termes d'accessibilité aux ressources alimentaires. Il évalue la diversité et la fréquence des groupes d'aliments consommés par les ménages sur une période de 7 jours consécutifs précédant l'enquête. A travers un rappel alimentaire des 7 jours précédant l'enquête, il sera déterminé le pourcentage de ménages ayant :

- Une consommation alimentaire pauvre
- Une consommation alimentaire limité
- Une consommation alimentaire acceptable

3. Évaluer la disponibilité d'aliments diversifiés et nutritifs pour la consommation des ménages.

Plus précisément, l'évaluation déterminera :

- La quantité de produits ciblés riches en nutriments qui sont produits par les ménages agricoles et conservés pour leur propre consommation ; en tenant compte le plus possible des saisons ;

4. Evaluer le nombre et la quantité d'aliments nutritifs accessibles sur les marchés locaux.

Il s'agira de :

- Inventorier les produits nutritifs sur les marchés locaux ; la méthode du free-listing focalisée sur les aliments nutritifs pourra être utilisée pour s'assurer d'une bonne couverture des marchés ;

- Déterminer les quantités disponibles et leur accessibilité financière (abordabilité) selon les saisons ;

5. Déterminer les connaissances, les attitudes et les pratiques qui ont un impact négatif sur les habitudes alimentaires et les pratiques de soins

L'enquête déterminera, grâce à des méthodes quantitatives et qualitatives :

- Les connaissances, les attitudes et les pratiques liés à la production des aliments, aux choix alimentaires, aux pratiques alimentaires, aux tabous, aux pratiques de soins (tant pour la mère que pour les enfants et les adolescentes) et aux questions de santé environnementale (eau, assainissement, hygiène) qui ont un impact négatif sur la nutrition ;
- Les principaux obstacles à l'égalité femmes-hommes, notamment la charge de travail des femmes consacrée aux tâches domestiques par rapport aux tâches productives de revenus.

6. Déterminer le temps consacré par les femmes par jour pour les activités domestiques et au niveau de l'exploitation agricole.

Le but est d'évaluer la charge de travail des femmes et les activités auxquelles elles consacrent le plus de temps et qui pourraient les empêcher de consacrer du temps pour leur alimentation et celles des nourrissons et jeunes enfants, et ainsi avoir un impact négatif sur les pratiques de soins. Il s'agira d'évaluer :

- La distribution du travail entre hommes et femmes (pour les tâches domestiques et celles au niveau de l'exploitation agricole).
- Le temps consacré par les femmes aux activités agricoles par saison (telles que l'élevage, le semis, l'entretien des champs, la récolte, la transformation des produits, etc.)
- Le temps consacré par les femmes aux activités journalières domestiques (telles que la préparation des aliments, les soins prodigués aux enfants, la collecte du feu de bois et de l'eau à usage domestique, etc.)

Un questionnaire basé sur la méthode du calendrier des activités sera développé par l'institution et intégré au questionnaire principal

7. Mesurer les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des ménages cibles

- L'âge
- Le statut matrimonial
- L'emploi et les moyens d'existence
- Les revenus
- Le niveau d'éducation
- L'appartenance socioculturelle
- L'accès / la possession de terres pour l'agriculture

PARTIE D: ANNEXES

Termes de référence équipe du projet

Coordinateur du Projet

TDR du Responsable de composante 2:

Sous la Supervision directe du Coordonnateur de l'UGP AVENIR, le Responsable de la composante 2 aura les tâches suivantes:

- ✓ Coordonner, animer et orienter l'équipe de son unité sur le plan stratégique et méthodologique;
- ✓ Définir en synergie avec les opérateurs la stratégie et la méthodologie de mise en œuvre des sous-composantes et du renforcement des capacités des Organisations Interprofessionnelles de marchés;
- ✓ Coordonner, suivre, superviser et évaluer le travail des ONG partenaires spécialisés intervenant au niveau de la zone d'intervention en lien avec les activités de la composante;
- ✓ Contribuer à l'effort d'analyse pour la capitalisation des acquis et expériences des initiatives et innovations organisationnelles;
- ✓ Assurer la synergie des activités des Assistants de son unité entre eux et avec les autres cadres de l'UGP;
- ✓ Consolider les rapports d'activités des chargés des activités thématiques et opérateurs tout en s'assurant le suivi de la bonne collecte des indicateurs du cadre logique;
- ✓ De concert avec les autres Responsables de l'UGP, animer des réunions régulières des partenaires sur l'état de mise en œuvre des activités qui leur sont confiées;
- ✓ Assurer le suivi des tableaux de bord des ONG partenaires et des autres prestataires;
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents contrats relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de l'UGP (avec l'appui de l'ingénieur principal en Génie civil de la composante);
- ✓ Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services et de ses collaborateurs;
- ✓ Faire de propositions pertinentes, de concert avec les opérateurs sur la gestion des infrastructures et les équipements sociaux de base et ainsi contribuer à la mise en place et au fonctionnement des structures de gestion des infrastructures mises en place;
- ✓ Participer à la commission de dépouillement et d'analyse des offres en lien avec les activités de sa composante;
- ✓ Analyser et signer (avec l'appui de l'ingénieur GC) les attachements des travaux/prestations de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets ;
- ✓ Veiller à la qualité des réalisations et organiser la réception des travaux et fournitures;
- ✓ Veiller à la conduite des activités d'ingénierie sociale et civile de manière cohérente au niveau des Pôles de Développement Economique (PDE) ;
- ✓ Participer aux ateliers de planification, de bilan et aux missions de supervision et d'audits techniques;
- ✓ Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le Coordonnateur dans le cadre de son mandat.

QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES:

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur Agroéconomiste/sociologue ou équivalent (BAC +5);
- ✓ Avoir au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle pertinente dans la mise en œuvre des projets de développement ;

- ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout;
- ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en portugais et français;
- ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
- ✓ Être disposer à effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des missions de supervision Compétences techniques;
- ✓ Être disposer à travailler dans le milieu rural, avec une interaction avec une ingénierie sociale composée des acteurs ruraux, des autorités administratives.

TDR du Chargé des Infrastructures Génie Civil (Ingénieur)/Coordination GC (siège UGP)

Sous la supervision directe du Responsable de la composante 2 de l'UGP Avenir, le chargé des infrastructures (Profil Ingénieur) /Coordonnateur des activités de Génie Civil aura les tâches suivantes:

- ✓ Appuyer le Responsable de composante 2 dans l'établissement des contrats axés sur livrables des ONG en charge de l'animation de l'ingénierie sociale au sein des marchés. Faire un suivi progressif des livrables en lien avec l'ingénierie civile (appréciation des sites proposés devant abriter les infrastructures de marchés au sein des cadres de concertation interprofessionnels, appuyer la finalisation des matrices des volumes de produits agricoles, l'analyse des listes des tronçons issus de la caractérisation des pôles, etc...) ;
- ✓ Elaborer les termes de référence, contrats et conventions des partenariats et prestataires de services (ONG, cabinets d'études/contrôle, entreprises) et superviser leurs mises en œuvre;
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents contrats relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de l'UGP;
- ✓ Analyser et amender les résultats des études APS, APD et DAO conduites par les cabinets privés,
- ✓ Participer aux missions terrains de vérification des résultats des études avant approbation. Ces missions seront conjointement menées avec les services techniques provinciales concernés ;
- ✓ Coordonner et conduire les missions de remises de sites aux entreprises pour le démarrage des travaux,
- ✓ Analyser et amender les dossiers d'exécution établi par les entreprises en collaboration avec les cabinets privés. Emmettre un avis sur ces dossiers avant l'approbation par la coordination du projet,

Participer aux missions de supervision des travaux conjointement avec les services techniques provinciales concernés,

- ✓ Produire des rapports d'activités trimestriels sur la base des rapports consolidés des prestataires de services et de ses collaborateurs;
- ✓ Faire des propositions pertinentes, de concert avec les opérateurs sur la gestion des infrastructures et les équipements sociaux de base et ainsi contribuer à la mise en place et au fonctionnement des structures de gestion des infrastructures mises en place;
- ✓ Participer à la commission de dépouillement et d'analyse des offres en lien avec les activités d'ingénierie civile;

- ✓ Vérifier et les attachements des travaux/prestations de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets avant signature du responsable de la composante;
- ✓ Veiller à la qualité des réalisations et organiser la réception des travaux;
- ✓ Veiller à la cohérence des activités d'ingénierie sociale et civile de manière efficace au sein des pôles économiques ciblés par le projet,
- ✓ Participer aux ateliers de planification, de bilan et aux missions de supervision et d'audits techniques;
- ✓ Participer pleinement aux élaborations des PTBA sur les aspect d'ingénierie civile notamment et en appui au responsable de la composante 2 ;
- ✓ Mettre en œuvre toutes autres tâches que pourrait lui confier le responsable de composante et le Coordonnateur du projet dans le cadre de son mandat.

QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES:

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master en génie civil (BAC +5);
- ✓ Avoir au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle pertinente dans la conception et/ou la mise en œuvre et suivi des dossiers d'infrastructures (type routes, marchés ruraux, marchés urbain, ports fluviaux, adduction d'eau, etc...);
- ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout;
- ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en français;
- ✓ Etre capable d'utiliser et interpréter les résultats issus des logiciels de génie civil et d'architecture;
- ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
- ✓ Être disposer à effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des missions de supervision Compétences techniques;
- ✓ Être disposer à travailler dans le milieu rural, avec une interaction avec une ingénierie sociale composée des acteurs ruraux, des autorités administratives.

Ingénieurs spécialistes en Génie Civil au niveau des antennes

Sous la supervision de l'ingénieur principale au niveau du siège et sous le responsable de la composante, l'Assistant en charge de l'ingénierie civile (marchés, pistes rurales, ports fluviaux, point d'eau) aura à assumer les fonctions suivantes:

- ✓ Appuyer dans l'adaptation des termes de références, demandes de propositions (DP), dossiers d'appel d'offres (DAO) pour le recrutement des prestataires (bureaux d'études et de contrôle, entreprises, services techniques etc.);
- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en place des outils de gestion et de suivi des dossiers d'infrastructures;
- ✓ Assurer la tenue et la gestion des différents dossiers d'infrastructures mis en place;
- ✓ Superviser des travaux réalisés et représenter le Projet dans les missions de terrain en compagnie des entreprises et cabinets chargés des études et/ou contrôles des travaux, services techniques, à travers des missions de reconnaissance de recueil de données diverses, d'identification de travaux de réparation: consolidation d'ouvrage, de réception d'ouvrage;
- ✓ Etablir les états d'avancement régulier des travaux ainsi que la rédaction des rapports périodiques (hebdomadaire, mensuels, trimestriels etc.);
- ✓ Participer activement à l'élaboration des attachements et décomptes des travaux / prestations d'études et/ou de contrôle faits contradictoirement avec les entreprises et cabinets;
- ✓ Dresser périodiquement les situations des différents marchés/dossiers relatifs aux infrastructures afin d'aider aux prises de décisions de la coordination de l'UGP ;
- ✓ Représenter le projet lors des missions d'identification et d'implantation d'infrastructures et élaboration de leurs états de lieux ;
- ✓ Assurer la gestion de documents administratifs et bancaires spécifiques aux marchés d'infrastructures (en particuliers les cautions de soumission, de bonne exécution et de garantie);
- ✓ Appuyer les activités de mise en place et de fonctionnement des structures de gestion des infrastructures en étroite collaboration avec les autres agents de la composante;
- ✓ S'assurer que les indicateurs du cadre logiques sont bien suivi en ce qui concerne les activités dont il est responsabilisé;
- ✓ Rendre compte de manière régulière à l'ingénieur principal et au responsable de composante sur le niveau d'avancement des activités dont il est responsabilisé;
- ✓ Participer à l'élaboration des PTBA et de tous les documents opérationnels du programme;
- ✓ Participer aux missions de supervision et autres missions organisées par le FIDA et/ou le Gouvernement;
- ✓ Participer à toute autre tâche que pourrait lui demander le coordonnateur.

QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master en génie civil (BAC +5);
- ✓ Avoir au moins cinq (3) années d'expérience professionnelle pertinente dans la conception et/ou la mise en œuvre et suivi des dossiers d'infrastructures (type routes, marchés ruraux, marchés urbain, hôpitaux, établissement universitaires, etc....);

- ✓ Avoir une expérience de la mise en œuvre des projets et programmes avec des bailleurs de Fonds internationaux serait un atout;
- ✓ Avoir d'excellentes compétences organisationnelles, être apte à hiérarchiser le programme de travail, à respecter les délais, à mener plusieurs activités à la fois tout en apportant simultanément sa contribution au travail des autres agents au niveau de la composante dont il relève;
- ✓ Être capable de travailler en équipe et sous pression;
- ✓ Être apte à communiquer efficacement, à l'écrit et à l'oral, en français et avoir une bonne connaissance;
- ✓ Être capable d'utiliser les logiciels de génie civil et d'architecture;
- ✓ Avoir la maîtrise des applications courantes telles que Word, Excel et PowerPoint ;
- ✓ Être disposer à effectuer des visites sur le terrain dans le cadre des missions de supervision
- Compétences techniques;
- ✓ Être disposer à travailler dans le milieu rural, avec une interaction avec une ingénierie sociale composée des acteurs ruraux, des autorités administratives.

Responsable de Suivi et Evaluation

Sous la responsabilité finale du Coordonnateur du Projet, le/la Responsable Suivi et Evaluation- Coordinateur/trice adjoint sera basé(e) à Kikwit à l'UGP avec des déplacements fréquents dans la zone d'intervention du projet.

Tâches et responsabilités

Le/la responsable du suivi/évaluation- oint sera chargé(e) d'assurer la planification, le suivi et l'évaluation périodique de toutes les activités du Projet, ainsi que de la coordination du Projet. Il/elle sera également chargé(e) coordonner l'appui les acteurs et partenaires du projet à mettre en place leurs propres dispositifs cohérents avec celui-du Projet, ainsi que d'appuyer les autres membres de l'UGP. Il/Elle coordonnera aussi l'assistant de suivi et évaluation pour la collecte des données dans les temps et qualité prévu, ainsi qu'assurer l'appui des assistants SE aux opérateurs et les partenaires à remplir leurs tâches de gestion et production de l'information.

Le CA-RSE est chargé de la conception et de la gestion participative du système de planification et de suivi - évaluation du Projet. Il veille au développement d'un système de Suivi - Evaluation Participatif basé sur des mécanismes et systèmes formels et fonctionnels. Il/elle est le responsable final de l'utilisation et présentation des données pour la planification, pilotage et prise de décision du projet.

Taches spécifiques

Concernant la mise en place du système :

- Guider un processus d'établissement de la situation de référence (étude de base) ; vérifier la qualité des données socio-économiques disponibles sur la zone du projet, les méthodes utilisées pour les collecter et leur degré de fiabilité pour constituer de bonnes statistiques de base ;
- Il/elle sera responsable du suivi de la mise en œuvre de la stratégie genre ;
- Travailler étroitement avec l'assistance internationale pour la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation ;
- Guider le processus d'identification et de conception des indicateurs clés pour chaque composante en vue de l'enregistrement et du compte-rendu des progrès physiques par rapport aux prévisions du PTBA ;
- Guider un processus d'identification des questions et paramètres clés de performance en vue du suivi des performances du Projet et de leur comparaison avec les objectifs ;
- Guider et superviser les organismes contractants pour réaliser en relation avec l'assistance technique internationale les enquêtes et études spécifiques requises pour l'évaluation des effets et des impacts du Projet ;
- Contribuer à l'élaboration du plan de renforcement des capacités du Projet en matière de Suivi Evaluation et suivre sa mise en œuvre ;
- Appuyer de manière participative des formations en Suivi Evaluation sur la base des besoins des intervenants, notamment les bénéficiaires ;
- Développer l'ensemble du cadre pour le suivi et l'évaluation (SE) du projet, notamment les revues annuelles, les évaluations participatives d'impact, le suivi des processus, le suivi des opérations et les ateliers de capitalisation des leçons apprises ;

- Développer le Système d'Information et l'intégrer comme outil de planification et de gestion de l'UGP.
- Développer un système de gestion des connaissances et assurer sa fonctionnalité au sein de l'UGP

Concernant la mise en œuvre du S&E

- Concevoir sur la base du PTBA, le cadre de suivi des réalisations physiques et des processus relatifs aux activités du Projet ;
- Appuyer l'équipe du Projet et les partenaires de mise en œuvre dans la préparation de leurs rapports d'avancement. Ensemble, analyser ces rapports en termes de problèmes et d'actions nécessaires. Préparer les rapports d'avancement consolidés, pour la Coordination du projet, à soumettre aux instances appropriées et le calendrier approuvé ;
- Réviser les rapports de suivi ; les analyser pour l'évaluation d'impact et pour identifier les causes d'éventuels obstacles dans la mise en œuvre du Projet ;
- Informer et participer aux missions de supervision et d'évaluation/revues externes en analysant les rapports de suivi ainsi qu'en fournissant une connaissance directe et personnelle de la situation de terrain ;
- Organiser des sessions de recyclage en Suivi Evaluation pour l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre, les organisations locales et les bénéficiaires ;
- Planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet ;
- Assurer la gestion des connaissances et les activités de communications selon les informations collectées par le suivi évaluations et les résultats généraux du projet
- Contribuer activement à la réalisation du PTBA et assurer la disponibilité des données pour sa formulation ;
- Coordonner le SSE dans chaque région et de l'antenne et assurer la collecte des données définies nécessaires au projet à la fréquence convenue ;
- Collaborer avec le personnel et les partenaires de mise en œuvre au suivi qualitatif afin de fournir des informations pertinentes sur l'évaluation courante des activités et des effets du projet ;
- Guider le personnel du projet et les partenaires à la rédaction de leurs rapports d'avancement et examiner les rapports en tirant les conclusions et recommandations nécessaires au pilotage ;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain pour soutenir la mise en œuvre du SE ;
- Orienter et superviser les consultants et/ou structures engagées par contrat pour la réalisation des enquêtes spécifiques nécessaires à l'évaluation des effets ;
- s'assurer que tous les contrats signés avec les opérateurs/prestataires de services incluent des spécifications pour le SSE et le type des données à collecter, fréquence et mode de reportage et les pénalités pour défaut de compte-rendu comme spécifié ;
- Informer et collaborer avec les missions externes de supervision et d'évaluation en faisant des informations disponible et actualisé sur l'avancement du projet ;

- planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet et promouvoir le partage régulier des résultats du SE avec l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires ;

Qualifications

Il/elle devra avoir le profil suivant :

- Être de nationalité congolaise ;
- Titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (niveau master au minimum) en Sciences agronomiques, Statistiques ou discipline apparenté ;
- Forte expérience en matière d'intégration et de suivi des stratégies de genre ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans des fonctions similaires de planification et suivi évaluation ;
- Expérience dans la coordination du projets ;
- Bonne connaissance du milieu rural ;
- Bonne connaissance du Excel et des logiciels de gestion des bases de données ;
- Une bonne connaissance des systèmes de SE dans le contexte des projets de développement rural
- Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l'approche genre ;
- Connaissance de la langue française.
- L'expérience dans la mise en œuvre des projets jeunes sera un atout.

Durée du Contrat

- Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.
- **Lieu d'affectation :** Il/elle sera basé(e) à Kikwit avec des déplacements dans la zone du projet.

Sous l'autorité du/de la Coordonnateur (trice), le Chef d'antenne est chargé de la mise en œuvre et du suivi dans sa zone de compétence, des projets d'actions arrêtés dans les PTBA et, de contribuer par son action à réaliser les objectifs d'AVENIR. Il/elle est responsable du suivi de l'ensemble des opérateurs partenaires intervenant dans la zone couverte par l'antenne et, de la représentation de l'UGP auprès de l'ensemble des autorités régionales et des partenaires intervenant dans la région. Il/elle devra assurer des déplacements réguliers dans la zone couverte par l'antenne, afin de contrôler l'état d'exécution des activités et le travail délivré par les opérateurs partenaires. De manière particulière, le chef d'antenne est chargé des missions suivantes :

- Contrôler l'état d'exécution des activités et du travail délivré par les opérateurs prestataires dans les zones couvertes par l'Antenne ;
- Animer les réunions provinciale d'élaboration des PTBA et des bilans d'activités et de réalisation
- S'assurer que les experts de l'antenne et les partenaires de la mise en œuvre réalisent la collecte des données dans les délais et la qualité attendus, incluant données SIG.
- Transmettre les données à l'UGP dans le logiciel
- Participer à la mise en place du système SE avec tous les acteurs impliqués et organiser les réunions de réflexions y afférente
- Participer au processus d'établissement de la situation de référence de la zone d'AVENIR
- Participer à l'organisation des ateliers de révision du cadre logique pour l'adapter au contexte et s'assurer que le Projet dispose d'un calendrier cohérent de SE
- Tenir à jour des tableaux de bord de suivi d'exécution et de résultats ainsi que les bases de données pour faciliter le suivi et l'évaluation des actions
- Organiser et animer – sous l'impulsion des communautés bénéficiaires pilotes – des ateliers d'auto évaluation participative et revue/exploitation des rapports issus de ces fora ainsi que des recommandations pertinentes
- Participer à l'élaboration périodique des rapports et des notes de suivi des activités
- Réaliser périodique de missions de suivi sur l'état d'avancement des activités et des résultats à tous les niveaux (populations, groupements, opérateurs, etc.)
- Participer aux ateliers d'évaluation internes et externes organisés périodiquement
- Participer aux missions de supervisions et d'évaluation externes et contribuer dans la préparation de la documentation nécessaire
- Contribuer à la définition des projets détaillés de travail des opérateurs partenaires intervenant dans les zones couvertes par l'Antenne
- Gérer les informations recueillies auprès des opérateurs : en assurer le contrôle et la synthèse pour les besoins de l'UGP et de ses partenaires
- Établir des relations fonctionnelles de travail avec les structures déconcentrées de l'État dans les zones couvertes par l'Antenne et les autorités locales dans le cadre de l'exécution des PTBA et cadres de concertation
- Participer activement aux missions de supervision annuelles, à la revue à mi-parcours et au rapport d'achèvement
- Visiter régulièrement les communautés et vérifier auprès d'elles la pertinence des activités mises en œuvre
- Préparer et organiser, en relation avec les fora locaux l'évaluation participative et contribution à l'animation des travaux et l'élaboration des rapports et des recommandations
- Gérer efficacement et avec efficience les moyens financiers et matériels mis à la disposition de l'antenne pour le fonctionnement de la structure et en rendre compte à l'UGP selon les règles édictées en la matière

- Gérer, encadrer et soutenir le personnel mis sous sa responsabilité.

Qualifications :

- Etre de nationalité congolaise;
- Niveau Bac + 5 au moins en économie, gestion d'entreprise, finance rurale, agri-business ou équivalent ;
- Avoir au moins 5 ans d'expériences en management et gestion des projets de développement, notamment en appui à l'entrepreneuriat ;
- Capacités d'animation à la création /gestion d'entreprises et de relation avec les différents acteurs et partenaires du projet ;
- Capacités de vision stratégique, d'organisation et de leadership ;
- Aptitude au travail en équipe et à l'animation d'un réseau de partenaires de natures et d'horizons différents ;
- Expérience pratique de la gestion/mise en œuvre de projets dans le contexte de la RDC;
- Connaissance et adhésion à la stratégie du Projet ;
- Bonne connaissance et pratique du milieu rural et des organisations paysannes ;
- Maîtrise des outils informatiques (bureautique, internet, comptabilité, bases de données, capacité de développement d'applications simples ou équivalent);
- L'expérience dans la mise en œuvre des projets jeunes sera un atout.
- Ne pas atteindre l'âge de la retraite pendant l'exécution du projet.

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

Lieu d'affectation : Il/elle sera basé(e) à l'antenne d'un des provinces cibles avec des déplacements.

Specialiste Agronome

Sous la supervision et l'autorité directe du chef d'antenne et du responsable de la Composante 1, le spécialiste agronome sera chargé de la coordination et suivi technique dans la province concernée des activités liées à la production, à la mécanisation et aux services de vulgarisation réalisées dans le cadre d'AVENIR avec une vision axe sur l'agroécologie, la production intégrée et le respect de l'environnement. Il/elle sera chargé(e) de la coordination générale de la sous-composante 1.2 pour sa province de travail.

Tâches et responsabilités

- Contribution à la recherche et au développement, en particulier dans l'examen et l'application correcte des modules CEP adaptés et leurs mises en œuvre ;
- Participation active et contributions à la planification et à la contribution au PTBA ;
- Révision de tous les documents techniques connexes produits par le projet ;
- Co-responsable de la sélection des prestataires de services techniques connexes ;
- Participer aux missions de supervision ;
- Contribuer aux données de suivi et d'évaluation et à divers rapports ;
- Participer et coordonner la mise en œuvre et la préparation de CEPs, appui aux agrimultiplicateurs, ainsi que sa solidité technique dans la province et en lien avec les autres spécialiste des antennes ainsi qu'avec le responsable de la C1 ;
- Suivi et coordination des activités liées au développement de la mécanisation durable en coordination et en collaboration constante les experts des services techniques et des partenaires de mise en œuvre.
- Effectuer toute autre mission ou tâche pertinente dans le domaine de ses compétences qui pourrait lui être confiée par le coordinateur, le responsable d'antenne ou le responsable de la composante 1.

Compétences :

- Posséder des compétences en matière de marchés publics et de sélection de prestataires de services ;
- Posséder des compétences pour donner des conseils avisés sur les activités de mise en œuvre et la coordination ;
- Posséder de bonnes compétences techniques en agronomie avec un accent sur la préservation de l'environnement et pratiques raisonnées liées à l'agroécologie. Posséder connaissance de la production animale, en services de vulgarisation et en CEP ;
- Posséder de bonnes compétences en communication et en relations interpersonnelles ;
- Solides compétences en gestion personnelle et en communication ;
- Excellente connaissance de MS Office, de l'utilisation d'Internet et des bases de données d'approvisionnement.
- Fait preuve d'une sensibilité et d'une capacité d'adaptation en matière de culture, de sexe, de religion, de race, de nationalité et d'âge ;
- Normes les plus élevées d'intégrité, de discrétion et de loyauté.

Qualifications et expérience :

- Une licence ou un diplôme supérieur en agronomie ou en sciences agricoles ;

- Une expérience approfondie de l'agriculture et connaissance de la production animale, y compris des connaissances sur les pratiques durables, agroécologie et la mécanisation ;
- Compétences avérées dans la gestion et la coordination d'initiatives agricoles/agronomiques.
- Des connaissances en informatique sont indispensables,
- Sensibilisation aux questions transversales de genre, de jeunesse et de ciblage de la pauvreté.

Exigences linguistiques

- Maîtrise du français écrit et parlé ;
- Capacité avérée à produire des rapports techniques de haute qualité.

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois. **Lieu d'affectation :** Il/elle sera basé(e) à l'antenne d'un des provinces cibles avec des déplacements.

Titre du poste : Spécialiste de la finance rurale

Objectif :

Assurer l'exécution de la sous-composante 1.4 relative à l'accès aux services financiers.

Tâches :

- Faciliter le développement de services financiers adaptés aux besoins des entrepreneurs ruraux et des micro, petite et moyenne entreprises dans l'agriculture et les secteurs connexes.
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe pour élaborer des programmes de travail, des budgets et tout autre document nécessaire.
- Informer le partenariat avec les institutions financières et les centres d'incubation dans la zone d'intervention
- Suivre le plan de mise en œuvre et le budget des activités liées à l'accès au financement dans le cadre de la sous-composante 1.4
- Suivre et évaluer régulièrement l'état d'avancement des activités susmentionnées.
- S'assurer que le processus lié aux activités de développement des services financiers est mené de manière appropriée.
- Contribuer à la préparation des rapports sur l'avancement du projet, en collaboration avec les autres membres de l'équipe.
- Maintenir une étroite collaboration et coordination avec les spécialistes du secteur financier en RDC
- Assumer d'autres tâches et responsabilités à la demande du coordinateur.

Expérience :

- Spécialiste du secteur financier expérimenté, avec au moins huit (8) ans d'expérience dans le secteur financier de préférence agricole et rural.
- Il ou elle doit également posséder :
 - Une expérience avérée et démontrée dans la pratique du financement alternatif dans le cadre de projets de développement par des agences internationales.
 - Une bonne connaissance des sujets suivants : Analyse des risques et des besoins en capitaux, viabilité et durabilité des institutions financières décentralisées, Analyse des informations financières, Développement des capacités des systèmes financiers décentralisés et des structures d'appui ; Programmes de formation des emprunteurs/clients et supervision technique des IMF ; Leasing.
 - Bonne connaissance de l'environnement rural de la RDC
 - Une attitude responsable et la capacité d'exécuter une variété de tâches avec un minimum de supervision.
- Maîtrise de la langue française et connaissance pratique de l'anglais.

Qualifications :

- Le/la candidat(e) doit avoir au moins un master (ou équivalent) en finance, économie ou gestion.

Titre du poste : Consultant en produits financiers

Objectifs :

- Réaliser une étude sur les produits financiers pour l'agriculture en RDC
- Mener des formations et des campagnes de sensibilisation sur ces produits.

Tâches :

- Le/la consultant(e) rendra compte au spécialiste de la finance rurale du projet.
- Réaliser une étude de faisabilité pour cartographier et caractériser les produits/instruments financiers existants qui sont orientés vers l'agriculture en RDC.
- Se concentrer sur les produits destinés aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées, ainsi qu'aux MPME et à leurs organisations (coopératives).
- Consulter les spécialistes du secteur financier et les institutions financières de la RDC sur les offres de produits.
- Sur la base de cette cartographie et des consultations avec les institutions financières, identifier et aider à développer de nouveaux produits qui prennent en compte le mix de production, les cycles de récolte des cultures et la nature de la demande d'investissement des entrepreneurs dans les zones du projet.
- Coordonner et organiser la configuration opérationnelle et l'organisation des tests des produits financiers dans les zones de projet.
- Contribuer à l'élaboration de matériel de gestion et de formation autour des nouveaux produits.
- En collaboration avec les spécialistes de la finance rurale, engager une société de conseil pour mener des formations des agents de crédit et des agents des institutions financières dans toutes les provinces du projet.
- Collaboration étroite avec les institutions financières pour la mise à jour de leurs politiques de crédit et manuels de procédures ainsi que pour la mise à jour des systèmes d'information de gestion des parties prenantes en fonction des nouveaux produits.

Expérience :

- Spécialiste expérimenté du secteur financier, avec au moins cinq (5) ans d'expérience dans le secteur financier, de préférence axé sur l'agriculture et le développement rural.
- Il ou elle doit également posséder :
 - Une expérience avérée et démontrée en matière d'accès au financement dans le cadre de projets de développement d'agences internationales.
 - Une bonne connaissance des thèmes suivants : Crédit, assurance, analyse de l'information financière, Développement des capacités des systèmes financiers décentralisés et des structures d'appui ; Programmes de formation pour les emprunteurs/clients ; Crédit-bail.
 - Bonne connaissance de l'environnement rural de la RDC
 - Une attitude responsable et la capacité d'exécuter une variété de tâches avec un minimum de supervision.
- Maîtrise de la langue française et connaissance pratique de l'anglais.

Qualifications :

- Le/la candidat(e) doit être titulaire d'au moins un master (ou équivalent) en finance, économie ou gestion.

Titre du poste : Expert en finance entrepreneuriale

Objectifs : Concevoir et fournir une formation pour renforcer les capacités des institutions financières rurales.

Tâches :

- Le/la consultant(e) rendra compte au spécialiste de la finance rurale et à l'équipe de mise en œuvre.
- Concevoir et offrir une formation de 3 jours pour les institutions de microfinance et les coopératives, notamment sur le crédit à l'agriculture et aux secteurs connexes.
- Collaborer avec le spécialiste de la finance rurale pour identifier et cibler le personnel spécifique des institutions financières, des institutions non financières et d'autres organisations qui constitueraient un public approprié pour la formation.
- Le programme de formation devrait également inclure :
 - Les approches potentielles pour analyser la solvabilité des micro, petite et moyenne entreprises.
 - La durabilité du financement
 - Les besoins financiers spécifiques du secteur agricole, les cycles de récolte, les outils numériques et les produits financiers destinés au secteur.
 - Fonctionnement des réseaux d'agents et bonnes pratiques
- Autres tâches liées à la formation et à la pédagogie telles que définies par le spécialiste de la finance rurale.
- S'assurer que 50% des participants à la formation qui sont des agents/agents potentiels sont des femmes.

Expérience :

- Spécialiste du secteur financier expérimenté, avec au moins cinq (5) ans d'expérience dans le secteur financier de préférence axé sur l'agriculture et le développement rural.
- Il ou elle doit également posséder :
 - Une expérience avérée et démontrée en finance rurale et agricole dans le cadre de projets de développement d'agences internationales.
 - Une expérience des outils pédagogiques et de l'organisation de formations
 - Une bonne connaissance des thèmes suivants : Le crédit, l'assurance, l'analyse de l'information financière, Le renforcement des capacités des systèmes financiers décentralisés et des structures d'appui ; Les programmes de formation des emprunteurs/clients ; Le crédit-bail.
 - Bonne connaissance de l'environnement rural de la RDC
 - Une attitude responsable et la capacité d'exécuter une variété de tâches avec un minimum de supervision.
 - Maîtrise de la langue française et connaissance pratique de l'anglais.

Qualifications :

- Le/la candidat(e) doit avoir au moins un master (ou équivalent) en finance, économie ou gestion.

Termes de référence – Chargé du ciblage, genre et inclusion sociale

Mission et responsabilités : Sous l'autorité du coordinateur et du coordinateur adjoint de l'UGP, le chargé de genre et inclusion sociale est chargé(e) des tâches suivantes :

- Coordonner les travaux d'élaboration et diffusion de la stratégie genre et inclusion sociale d'AVENIR ;
- S'assurer du ciblage correct des bénéficiaires en vue de cibler les groupes socioéconomiques les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes ;
- Appuyer la formation et le recyclage des différents acteurs sur le genre, le ciblage des groupes vulnérables et la promotion des femmes et jeunes ;
- Suivre le processus FPIC en collaboration avec l'équipe des PA et l'équipe pays du FIDA ;
- Entretenir le contact avec les partenaires de mise en œuvre du programme ;
- Appuyer et suivre les activités de mise en œuvre pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des ménages ;
- Rédiger régulièrement des rapports spécifiques sur l'état d'avancement des actions en faveur des femmes, des jeunes et des plus vulnérables dans la zone cible du programme ;
- S'assurer que toutes les données collectées sont bien désagrégées par sexe, âge, PA ou PVH ;
- Participer à l'élaboration du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
- Participer à toute autre tâche ordonnée par les responsables des composantes 1 et 2 ainsi que le coordinateur national le coordinateur adjoint.

Qualifications : Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+3 ou équivalent en sciences sociales, agronomie, et réunir 5 ans d'expériences au moins en matière de genre et inclusion sociale dans les projets de développement rural et Agricole incluant les Peuples Autochtones et les personnes vivant avec handicap.

Modelés partenariats, manifestation d'intérêt.

Avis d'appel public à manifestations d'intérêt N°

Projet AVENIR-RDC

Unité de Gestion du Projet (UGP)

[Insérer: N° de référence]

Objet:

Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Surveillance et contrôle des travaux de construction de x marchés de demi-gros et xx centres de collecte de produits agricoles....

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le du 202..
2. Le Gouvernement de la République de RDC a sollicité le concours du **FIDA (ou AFD)** afin de financer le Projet AVENIR et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services pour la réalisation des **"Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Etude d'impact environnemental et social, Surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte de produits agricoles"**.
3. Les services sont exécutés dans le cadre de la réalisation d'infrastructures économiques d'accès aux marchés et comprennent la programmation fonctionnelle d'infrastructures et d'équipements, le diagnostic technique et architectural de l'existant, l'élaboration des solutions architecturales et techniques appropriées, l'estimation du coût des travaux, l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour la sélection des entreprises des travaux.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés similaires, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous [indiquer l'adresse] et aux heures suivantes [insérer les heures d'ouverture des bureaux].
7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après [insérer l'adresse complète] au plus tard le [insérer la date].

Modèle de TDR pour Etudes techniques (APS, APD, DAO) + surveillance et contrôle des travaux par cabinet;

Projet AVENIR -RDC

Unité de Gestion du Projet (UGP)

[Insérer: N° de référence du futur marché]

Objet:

Etude socio-économique, Programmation fonctionnelle et technique d'infrastructures, Conception Architecturale, Etudes techniques (APS, APD, DAO), Surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte de produits agricoles dans les pôles économique de(Province de ...) en République de RDC

"mois" 202...

TERMES DE REFERENCE DE LA PHASE "ETUDES TECHNIQUES"

1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

(A compléter avec une présentation actualisée synthétique du Projet AVENIR)

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa sous composante 2.1, l'Unité de Gestion du Projet AVENIR a prévu au titre de son Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA) 20..., le démarrage du processus de construction et d'aménagement de xx marchés de demi-gros et xx centres de produits agricoles à.....

Les présents Termes de Référence (TDRs) ont pour objet la réalisation d'un programme du fonctionnement général d'infrastructures à concevoir, la conduite des études technique de faisabilité, la conception architecturale d'infrastructures appropriés de marché, et l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) pour les travaux de construction et d'aménagement y relatif.

Le financement de cette étude sera assuré par le (FIDA ou l'AFD) et l'Etat de RDC

2/ OBJECTIFS DU PROJET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET D'AMENAGEMENT DES MARCHES

2.1 Objectif global

L'objectif global du projet de construction de ces marchés est de contribuer efficacement à faciliter les transactions commerciales des produits agricoles.

2.2 Objectifs spécifiques du projet d'aménagement des marchés:

De manière spécifique, le projet d'aménagement des marchés vise à:

- créer une plateforme moderne d'échange entre tous les acteurs de développement économique du monde rurale au sein de la zone d'influence du marché;
- disposer d'un espace adapté pour la collecte, le reconditionnement et l'écoulement des produits agricoles;
- l'accès aux marchés et aux intrants pour les producteurs de bassins agricoles;
- l'accroissement des échanges commerciaux et de la compétitivité des produits agricoles ;
- effectuer une meilleure organisation des acteurs et l'amélioration des points de commercialisation au sein des corridors,
- l'accès aux informations sur les marchés de manière permanente.

2.3 Objectifs de l'étude

Il s'agira globalement de mettre à disposition un Dossier d'Appel d'offre pour la réalisation des travaux de construction xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte de produits agricoles à

De manière spécifique il s'agira de:

- ✓ Etablir une programmation des équipements, en concertation avec les différents acteurs et usagers organisés autour d'un cadre de concertation interprofessionnel des marchés et des autorités locales. Ce programme définira le fonctionnement de chaque équipement/Infrastructure en terme de surfaces pour chaque fonction (nombre et type des aires de stationnement (parkings), aires de débarquement, de conditionnement/reconditionnement, des services annexes...), ainsi que les recommandations techniques générales (plans de sites à échelle, qualité des plateformes, type de sources souhaitées d'alimentation électrique et d'alimentation en eau essentiellement);
- ✓ Prendre connaissance des résultats des flux auprès des acteurs et du volet ingénierie sociale du projet, les affiner et les faire valider afin ainsi de les utiliser pour dimensionner les infrastructures conformément aux volumes escomptés de transaction de produits agricoles;
- ✓ Prendre connaissance des différents types de spéculations (produits agricoles) qui arrivent au niveau de chaque marché concerné et définir le type d'infrastructure approprié pour les transactions (amenée de produits, tri, reconditionnement, stockage temporaire, évacuation/chargement –déchargement et transport à partir du marché, etc....);
- ✓ Interagir avec le consultant en charge des études d'impact environnemental et sociale afin de mettre en place un Plan de Gestion environnemental et social et ce conformément aux dispositions prévues par les textes en vigueur;
- ✓ Faire une conception architecturale des plans conformément aux résultats de la programmation fonctionnelle d'équipements et d'infrastructures adéquats;
- ✓ Réaliser un Avant-projet Sommaire (APS);
- ✓ Réaliser un Avant -Projet Détaillé (APD);
- ✓ Elaborer d'un Dossier d'appel d'offres (DAO) pour les travaux de réalisation selon le format type en vigueur en République de RDC

3/PROFIL ET MANDAT DU BUREAU D'ETUDE:

Cette mission d'expertise est sollicitée par le Projet AVENIR en République de RDC.

Le consultant doit avoir un statut de Bureau d'études agréé dans les études et contrôle des infrastructures (du Génie Civil/Génie Rural), en règle vis à vis de l'Administration et ne pas être sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion de la commande publique ou de liquidation judiciaire. Le Consultant doit avoir aussi une expérience minimum de trois (3) années en tant que Bureau d'Etudes et justifier d'une expérience en matière d'études de projets d'infrastructures similaires et disposer du matériel et des ressources humaines nécessaires à la mission.

Le consultant reste complètement libre du personnel et moyens qu'il utilisera dans la mesure où ses prestations répondent aux termes de référence en conformité avec la réglementation en vigueur en République de RDC et aux standards internationaux de qualité des services à rendre.

Le chef de Mission devra être présent pendant toute la durée de l'étude en République de RDC et plus précisément élire domicile dans la zone du Projet AVENIR et être l'interlocuteur unique et permanent de l'Unité de Gestion du Projet.

Le consultant /Cabinet présentera un chronogramme de ses prestations, assorti d'un diagramme à barres des tâches à exécuter, et d'un diagramme à barres d'intervention du personnel mobilisé pour ces tâches. Il proposera une méthodologie d'intervention et définira les moyens à mettre en œuvre: en locaux, en matériels (techniques, logistiques), en personnel et en financement pour toute la durée de la prestation.

Il est de la responsabilité du consultant de réunir ou de confectionner les documents de base nécessaires à la réalisation de la présente prestation. Toutefois, le client (Projet) mettra à la disposition du consultant toute la documentation disponible et nécessaire à la bonne conduite de la prestation.

4. PRESENTATION DU PROGRAMME DE LA PRESTATION ET PROCESSUS A SUIVRE:

4.1. Généralités

Cette mission d'expertise sollicitée par le Projet AVENIR en République de RDC a pour objectif de mettre à disposition: i) un rapport de programmation fonctionnelle et technique des différents types d'infrastructures à prévoir; ii) les résultats d'études techniques d'exécution; iii) les résultats d'étude socio-économique; iv) un Dossier d'Appel d'offres (DAO) pour les travaux d'exécution.

Le programme de la prestation est présenté en plusieurs étapes et concernera les sites des marchés de demi gros et des centres de collecte de produits agricoles concernés. Cette activité devra s'inscrire dans un processus de mise en œuvre qui prend en compte les besoins de tous les acteurs des marchés.

L'approche du Projet AVENIR consiste à faire développer chez les acteurs ruraux économiques une vision de développement participatif et ainsi pouvoir les aider en s'appuyant sur un processus qui intègre leurs besoins en lien avec les activités de collectes de commercialisation de produits agricoles qu'ils mènent au sein du marché et autour de sa zone d'influence.

En effet, il est créé au sein de chaque site de marché un cadre de concertation multi-acteurs. Ce cadre a pour objectif principal de permettre aux représentants des différents groupes d'acteurs (producteurs, commerçants, dockers, transformateurs, fournisseurs d'intrants, intermédiaires, autorités communales, jeunes et femmes entrepreneurs, autorités locales etc.) d'avoir un espace d'échange et de dialogue permanent sur des sujets communs comme le marché (infrastructures, gestion, salubrité, sécurité, microfinance/accès aux crédits, offres de services, etc.).

Les acteurs développent une « vision » partagée qui débouche sur un croquis de leur nouveau marché de produits agricoles qui constituera la base de travail de l'ingénierie civile. Les acteurs desdits cadre de concertation participeront à la quantification des volumes (actuels et potentiels) échangés sur chaque marché qui constituera la base de l'analyse économique et financière de l'investissement.

Le consultant devra obligatoirement intégrer ce processus.

Des échanges qu'il aura à mener avec les acteurs des marchés, avec l'équipe du Projet et avec les partenaires de mise en œuvre concernés par cette activité de développement de marché qui lui seront présentés, ressortiront les aspects suivants:

- ✓ les types d'infrastructures à prévoir et leurs dimensions proportionnellement aux volumes (Tonnages) des produits agricoles qui arrivent sur le marché;
- ✓ L'espace, la superficie nécessaire à affecter au marché;
- ✓ Le site mis à disposition et sa pertinence à accueillir sans contraintes les infrastructures programmées;
- ✓ Une analyse détaillée socio-économique;
- ✓ La rentabilité (Analyse économique et financière du projet d'aménagement des marchés).

4.2. Organisation du programme des prestations

La mission du consultant comportera les étapes ci – après:

ETAPE N°1: Prise de contact et cadrage de la mission

Une première rencontre de prise de contact sera organisée avec le Projet et ses partenaires. Cette réunion aura lieu dans les locaux du Projet. Au cours de cette rencontre il y aura la présence des partenaires de mise en œuvre du Projet à savoir, les ONG en charge de l'animation de l'ingénierie sociale, l'équipe du Projet, ainsi que les représentants des services techniques. Ce cadre d'échange sera le lieu:

Pour le projet : de faire connaître au cabinet les partenaires intervenants dans le processus de mise en place des marchés à travers une approche d'ingénierie sociale;

Pour le consultant: de présenter et détailler sa méthodologie de travail;

Pour les deux parties: de mettre à profit ce cadre pour bien échanger des aspects concernant la prestation afin d'aboutir à des résultats de qualité.

ETAPE N°2: Programmation fonctionnelle et technique

Intégrer le processus d'ingénierie sociale:

Il s'agira à ce niveau de créer un cadre de discussion entre l'ingénierie civile et l'ingénierie sociale mise en place pour mieux guider la programmation et les spécificités techniques des infrastructures commerciales (ceci pour permettre la mise en œuvre d'ouvrages qui s'adaptent au mieux des réalités socio-économiques des communautés).

En effet, le consultant devra rejoindre le cadre de concertation interprofessionnel du marché constituée des acteurs de marché, des autorités locales afin d'échanger sur la vision globale d'un marché de demi-gros ou centre de collecte de produits agricole. Il sera défini de manière participative et approfondie (avec les acteurs) un programme de fonctionnement général des marchés en faisant ressortir tous les différents types d'infrastructures à concevoir et ce en prenant en compte les besoins des acteurs et l'enveloppe budgétaire allouée à la réalisation des travaux.

Le programme est à établir au préalable, en concertation avec ces différents groupes d'acteurs et usagers qui seront impliqués pleinement dans la gestion future des marchés.

Il s'agira plus spécifiquement de définir les besoins en termes de fonctionnement d'un marché de demi gros et marché de collecte après avoir convenu et confirmé les volumes des flux actuels et projetés qui tiennent compte de la présence des infrastructures.

Ensuite il sera question de déterminer les différents types d'infrastructures nécessaires pouvant satisfaire tous les besoins relevés. Chaque équipement doit être traduit en termes de dimension, capacité de stockage, capacité d'accueil d'usagers etc.... (ex: nombre et type des aires de stationnement (parkings), aires de débarquement, de conditionnement, des services annexes...). A titre d'exemple la traduction des équipements pourra prendre en compte les aspects suivant:

- ✓ Tonnage par jour de marché durant la période de "pic" de récoltes;
- ✓ type de produits agricoles qui arrivent aux marchés;
- ✓ espace de reconditionnement nécessaire aux volumes;
- ✓ Nombre d'usager durant la période de pic par jour de marché;
- ✓ Nombre de camions lourd par jours/de marché durant les périodes de pic;
- ✓ Les différents types de véhicules qui arrivent au marchés (y compris les motos taxi, les fourgonnettes, les charrettes bovines, ou autre types de transport, etc....);
- ✓ Le Coefficient moyen de prévision de l'augmentation de la production;
- ✓ le schéma de circulation des véhicules à l'intérieur des marchés;
- ✓ la collecte et l'évacuation des déchets du marché;
- ✓ l'hygiène et la sécurité des biens et des personnes;
- ✓ la gestion des infrastructures de marché;
- ✓ le laboratoire d'analyse de la qualité des produits agricoles,
- ✓ Le pont bascule y compris le dispositif de la bourse des produits agricoles
- ✓ l'espace affecté aux femmes incluant des cantines;
- ✓ l'espace affecté aux dockers;

- ✓ l'espace dédié aux différents produits d'usage courants;
- ✓ l'espace de restauration;
- ✓ l'espace à viabiliser pour des investissements privés en lien avec le marché;
- ✓ l'assainissement global,
- ✓ l'alimentation en eau et en électricité;
- ✓ Etc.....

Aussi, il sera fait des recommandations techniques générales (plans de sites à échelle, qualité des plateformes, type de sources souhaitées d'alimentation électrique et d'alimentation en eau etc.). La traduction en espace et dimension de tous ces éléments se fera sur la base des éléments de dimensionnement et fera l'objet d'un chapitre bien détaillé du rapport de programmation fonctionnel.

A l'issue de cette étape, il sera élaboré un rapport de programmation fonctionnelle à soumettre à l'appréciation du Projet et ses partenaires de mise en œuvre ainsi qu'aux bénéficiaires (acteurs de marché). Un atelier de partage et d'échange sera organisé par le consultant pour s'assurer de la prise en compte des besoins des acteurs et de la compréhension de la vision d'un marché de demi-gros et d'un marché de collecte par tous.

ETAPE N°3: Avant-projet sommaire (APS)

Sur la base du programme fonctionnel établi, le consultant conduira une étude d'avant-projet sommaire. Durant cette phase, on s'accordera définitivement sur le choix du site et procéder ainsi à l'étude technique d'Avant-projet Sommaire à l'issue de laquelle les résultats suivants sont attendus:

- ✓ Disposer d'une conception architecturale des différentes infrastructures retenues qui sera adaptée aux volumes de flux des transactions projetés et aux différents types de spéculations produites qui arrivent sur le marché;
- ✓ Effectuer des levés topographiques sur les sites devant accueillir les marchés. Le levé doit concerner les sites et leur accès aux voies existantes à proximité;
- ✓ Concevoir un projet de mise en œuvre des terrassements généraux des sites et de construction d'une plateforme solide avec une couche de roulement d'épaisseur conséquente pouvant supporter la charge de camions gros porteurs d'environ 30-50 tonnes. Le projet d'aménagement devra tenir compte de l'assainissement général du marché par rapport aux eaux de ruissellement sur l'ensemble des sites.
- ✓ Quantifier sommairement les différents volumes de terrassement (déblai/remblai) sur chaque site;
- ✓ Déterminer de manière sommaire le besoin en volume de matériau latéritique pour la construction de la couche de roulement (chaussée) devant supporter les charges de camions poids lourds;
- ✓ l'étude sommaire des sols et l'identification de carrières et emprunts de matériaux de construction;
- ✓ Etudier l'adduction en eau potable et l'alimentation en électricité des marchés (l'énergie solaire est à prioriser à ce niveau). L'aspect ressources en eau du chantier des travaux devra aussi être ressorti.

A l'issue de cette étape, il sera élaboré et soumis au projet, les différents rapports d'APS. Un atelier de partage et d'échange sera organisé par le cabinet en présence des partenaires de mise en œuvre (ONG en charge de l'ingénierie sociale, les services techniques concernés, les agents du projet en charge et éventuellement en présence d'une expertise internationale qui appuie le Projet dans le cadre du développement des marchés). Le jour de l'atelier sera convenu de commun accord entre le consultant et le Projet au plus tard deux semaines après le dépôt des rapports d'APS. Une présentation succincte du projet d'APS sera faite à l'attention des participants à l'atelier par le consultant.

ETAPE N°4 : Avant-projet Détaillé (APD)

Les observations issues de l'atelier de validation de l'APS seront prises en compte directement dans l'élaboration de l'avant-projet détaillé (APD). A ce niveau, on s'accordera sur une conception technique détaillée du projet d'aménagement des marchés.

La conception technique du projet détaillé concernera: i) le dossier topographique, le dossier géotechnique des sites, le repérage des d'emprunts des matériaux, sondages et essais de matériaux; iii) le dimensionnement des structures (calcul des charges), dimensionnement des fondations, iv) le dossier d'avant-métré détaillé qui aboutit au dossier confidentiel (devis quantitatif et estimatif, sous détail de quelques prix essentiels), v) l'organisation 'type' du chantier, chronogramme 'type' d'exécution du chantier, liste d'équipements caractéristiques et personnel (profil technique) exigé aux entreprises en charge de l'exécution des travaux. Une attention particulière sera réservée aux aspects suivants:

● **ETUDE TOPOGRAPHIQUE DES SITES ET PROJET D'AMENAGEMENT :**

- ✓ Disposer d'un fond topographique TN des différents sites affectés aux marchés;
- ✓ Concevoir le projet de plateforme devant recevoir les charges des camions poids lourd (30-50 tonnes);
- ✓ Dimensionner la structure de la plateforme en tenant compte d'une simulation faite par rapport à la circulation des gros-porteurs à l'intérieur des sites des marchés;
- ✓ Elaborer des plans de masses, vue d'ensemble, profil en Travers et profils en long de manière à bien représenter schématiquement le projet d'aménagement des sites et construction de la plateforme.

● **ETUDE DES CARRIERES ET EMPRUNTS :**

- ✓ Confirmer les carrières déjà pré-identifiées en vérifiant leurs disponibilités en matériaux exploitables ainsi que leur qualité (caractéristiques géotechniques minimales exigées pour les matériaux à utiliser en couche de chaussée pour les plateformes : granulométrie, limites d'Atterberg, CBR) ;
- ✓ Rechercher des carrières/emprunts, dans des rayons raisonnables, ayant des disponibilités en matériaux exploitables suffisantes avec la qualité requise (caractéristiques géotechniques minimales exigées pour les matériaux à utiliser en couche de chaussée pour les plateformes : granulométrie, limites d'Atterberg, CBR) ;
- ✓ Déterminer sur le terrain et cartographier, sur les carrières retenues, les zones à exploiter avec leur puissance et épaisseur de découverte ;
- ✓ Elaborer le plan d'aménagement des carrières à exploiter en concertation avec les bénéficiaires. Ce point devra être pris en compte dans les mesures de mitigation environnemental qui seront intégrés dans le coût des travaux sur le volet "Environnement".
- ✓ Définir toutes prescriptions utiles en vue de la valorisation des carrières identifiées.

● **ETUDES SUR LES EMPRISES DES SITES DE MARCHES :**

- ✓ Caractériser le terrain naturel en place sur les 50 premiers centimètres et apprécier leur portance ;
- ✓ Se prononcer sur l'aptitude des terrains en place à supporter l'ouvrage (plateforme), et définir, le cas échéant, l'épaisseur à purger et la côte à laquelle sera posée la couche de fondation ;
- ✓ Définir les caractéristiques du matériau d'apport pour fondation, son épaisseur...;
- ✓ Déterminer la portance des sols pour ainsi dimensionner les fondations des infrastructures qui seront retenues.
- ✓ Les travaux ci – dessus seront conduits par section homogène de sol de fondation, par des sondages à faire au niveau de plusieurs endroits à l'intérieur du périmètre du site du marché.

● **CONCEPTION ARCHITECTURALE DES DIFFERENTES INFRASTRUCTURES**

- ✓ L'atelier de validation de l'Avant-Projet Sommaire déterminera le choix final de la conception architecturale. Les formes des différents bâtiments et ouvrages, leur fonctionnalité, leur aptitude à la résistance, les choix techniques feront l'objet de beaucoup d'attention dans la présentation aux participants à l'atelier.
- ✓ A la l'étape d'APD, les choix faits seront développés et améliorés en intégrant toutes les observations issues de l'atelier de validation de l'APS.
- ✓ Tous les plans (archi, façades, coupes, vue d'ensemble etc...) seront aussi détaillés que possible.

● **DIMENSIONNEMENT ET CALCUL DES CHARGES DES OUVRAGES**

Après la conception architecturale, il sera procédé au dimensionnement technique détaillé de tous les ouvrages et bâtiments retenus. Toutes les normes utilisées seront ressorties et les notes de calcul élaborées et présentées dans un rapport de dimensionnement et d'avant-métré détaillé. Le dimensionnement de la plateforme des marchés sera effectué et présenté dans le même rapport.

L'utilisation et/ou l'interprétation des renseignements fournis sont de la responsabilité du consultant.

● **Etude d'Impact Environnemental et social**

Le Consultant interagira avec celui en charge de l'EIE de manière permanente et lui fournira toute information dont il aura besoin.

● **VOLET: Etude Socio-économique**

Il sera effectuée une étude socio-économique dans le cadre de ce projet d'aménagement. Il s'agira d'examiner et comparer les conséquences sociales et économiques sur les bénéficiaires, avec un accent particulier sur le genre (en termes d'égalité des chances) en tenant compte en particulier de la création d'emplois direct et indirect des différentes options.

Une attention particulière sera accordée aux aspects d'accroissement de revenu et évaluer dans quelle mesure les options pourraient contribuer à l'augmentation durable des revenus des bénéficiaires (direct et indirect). Cette étude sera complétée par une analyse économique et financière qui devra permettre d'examiner les aspects économiques et financiers des options (et indiquer à titre provisoire les coûts et les bénéfices escomptés), sur la base de l'analyse des données et informations disponibles ou à chercher sur:

- ✓ les indicateurs macroéconomiques;
- ✓ l'estimation des flux (entrant et sortant) des produits (agricoles, manufacturiers, etc..) en termes quantitatifs, de leurs valeurs monétaires, sur leur origine et la destination;
- ✓ les comptes d'exploitation prévisionnels des principaux acteurs du marché (commerçant, acheteur/vendeur, manutentionnaire; transporteurs, etc.);
- ✓ Les comptes d'exploitation prévisionnels du marché.

L'expert aura à échanger suffisamment avec les acteurs sur le terrain, les autorités municipales, le projet et aussi les partenaires de mise en œuvre notamment les ONGs en charge de l'ingénierie sociale et les services techniques concernés.

Il faudra également retenir l'élaboration et la validation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) qui est une activité qui valorisera les résultats des différents volets ci – dessus identifiés en s'inspirant des pièces et annexes du DAO type en vigueur en République de RDC

Le consultant fournira au projet un devis estimatif confidentiel représentant l'estimation globale des coûts de construction en hors taxes y compris aléas et imprévus, variation des prix, etc. Cette estimation sera établie sur la base des avant-métrés et d'un bordereau des prix acceptés par l'Administration. Les estimations seront effectuées en USD. Il comprendra également l'organisation d'une entreprise (matériel, personnel d'encadrement, planning d'exécution). Le délai d'exécution des travaux sera estimé de façon réaliste sur la base de ce modèle.

5. RESULTATS ATTENDUS ET DOCUMENTS A PRODUIRE

A l'issue de ces prestations il sera produit les rapports suivants:

Rapport N°1: Le Rapport de programmation fonctionnelle:

Ce rapport précisera essentiellement: (i) les principales fonctions des marchés, (ii) le nombre et le type d'infrastructures à prévoir: Exemples; locaux d'administration, halls de transaction, sanitaires, services, laboratoires, salle de réunion, vestiaires, annexes...etc, (iii) les surfaces souhaitées, (iv) les aires de stationnement des camions gros porteurs, (v) les aires de débarquement, (vi) les aires de traitement et conditionnement, le dispositif de récupération et traitement de déchets etc... ainsi que toutes les recommandations techniques générales (plans du sites à échelle, principales contraintes du/des sites, type de sources souhaités d'alimentation électrique et d'alimentation en eau essentiellement, budget maximale...). Ce rapport fera l'objet de partage avec le volet en charge de l'ingénierie sociale du Projet. Cette phase est essentielle afin de déboucher sur des infrastructures appropriées et voulues par tous. Ce rapport sera élaboré conformément aux attentes et processus décrit à l'étape y relatif (Etape N° 2).

Rapport N°2: Le Rapport d'Avant-projet Sommaire (APS) comportant :

- ✓ La synthèse des activités préliminaires et les concertations avec les acteurs;
- ✓ Un état des lieux sur les marchés existants;
- ✓ Une conception architecturale des différentes infrastructures retenues qui sera adaptée aux volumes de flux des transactions projetés et aux différents types de spéculations produites qui arrivent sur les marchés;
- ✓ Les résultats des levés topographiques sur les sites devant accueillir les marchés de demi gros et marchés de collecte de produits agricoles. Le levé doit concerner les sites et leur accès aux voies existantes à proximité;
- ✓ Les résultats de la conception du projet de mise en œuvre des terrassements généraux des sites et de construction d'une plateforme solide avec une couche de roulement d'épaisseur conséquente pouvant supporter la charge de camions gros porteurs d'environ 30-50 tonnes. Le projet d'aménagement devra tenir compte de l'assainissement général du marché par rapport aux eaux de ruissellement sur l'ensemble des sites;
- ✓ La quantification sommaire des différents volumes de terrassement sur chaque site;
- ✓ Les quantités de volumes de matériau latéritique pour la construction de la couche de roulement (chaussée) devant supporter les charges de camions poids lourds;
- ✓ les résultats de l'étude sommaire des sols et l'identification de carrières et emprunts de matériaux de construction;
- ✓ la question d'adduction en eau potable et en électricité des marchés.
- ✓ Une présentation des variantes techniques ou alternatives et choix argumenté des options retenues;
- ✓ Des plans au 1/10000, les profils en long 1/10000 et 1/1000, les plans types et liste des ouvrages, cubatures et avant-métré sommaire ;
- ✓ Les devis estimatifs sommaires.

Rapport N°3 : le Rapport d'Avant-projet Détaillé (APD) comportant :

- ✓ Une Note d'information générale sur le projet de construction et d'aménagement des marchés incluant les informations essentielles sur les zones du projet avec une cartographie des zone d'influence de chaque marché, le financement, les objectifs globaux et spécifiques, etc....
- ✓ Le Dossier Topographique comportant: i) Les fonds topographiques naturelles des sites de marché ; ii) Les vues en plans et d'ensemble (plans de masse); iii) Les profils (en long et en travers éventuellement) avec tracés des lignes projets de terrassement et de construction de la plateforme latéritique; iv) proposition de revêtement en enduit superficiel bicouche du circuit de circulation des véhicules, parking et alentours des quais d'embarquement et de déchargement autour du hall de transaction éventuellement;
- ✓ Le Dossier Hydrologique et Hydraulique comportant les points d'implantation des ouvrages hydrauliques et leurs dimensions, l'étude économique d'utilisation de ressources en eau pour les chantiers des travaux.... Eventuellement les résultats de l'adduction en eau potable des marchés.

- ✓ Le Dossier d'avant-métré comportant les notes de calcul des volumes et quantités: i) des cubatures (déblais à mettre en dépôt, déblais à mettre en remblais, les remblais en matériaux d'apport,..) pour le terrassement des sites de marché; ii) quantités de latérite pour chaussée (latéritique pour couche de chaussée, le cas échéant la plus – valeur de transport de matériau de chaussée (au-delà de 5 kms sur pistes d'accès,) ; iv) les quantités du revêtement en enduit superficiel bicouche; v) la note de calcul et les quantités de matériaux et matériels des différents poste du devis pour chaque infrastructures (les quantités du Béton, des fermes, bac alu, etc....; vi) les quantités de travaux pour les ouvrages hydrauliques et ceux du volet Mitigation Environnementale et sociale;
- ✓ Le Dossier Géotechnique comportant; i) le répertoire et la localisation des carrières à utiliser pour chaque marché ainsi que leurs potentiels ; ii) les plans de masse des différentes carrières avec les points de sondage, les épaisseurs exploitables et les épaisseurs de découverte ; iii) les caractéristiques des matériaux des différentes carrières avec en annexe toutes les fiches des essais réalisés ; iv) les plans de réaménagement des carrières après travaux ; v) les contraintes admissibles des sols de fondations et formulation de recommandations quant à la couche de fondation.
- ✓ **Dossier confidentiel:** Le consultant fournira au Projet un devis estimatif confidentiel consistant en une estimation globale des coûts de construction en hors taxes y compris aléas et imprévus, variation des prix, etc. Cette estimation sera établie sur la base des avant-métrés et d'un bordereau des prix acceptés par l'Administration. Il comprendra également l'organisation d'une entreprise modèle (matériel, personnel d'encadrement, planning d'exécution). Le délai d'exécution des travaux sera estimé sur la base de ce modèle.

NB: Tous ces documents porteront la mention "VERSION PROVISOIRE"

Les versions définitives seront transmises après intégration des observations du Projet et de ses partenaires de mise en œuvre.

Rapport N°4 : le Rapport d'étude socio-économique:

Le rapport comportera tous les aspects socio-économiques du projet (particulièrement décrit ci-dessus au niveau du volet Socio-économique) et une analyse économique et financière est attendue.

L'ensemble des travaux antérieurs est utilisé pour élaborer un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux.

Ce DAO sera élaboré par adaptation du DAO type en vigueur pour les marchés publics. Un allotissement des travaux sera proposé par le consultant.

6 . COMPOSITION ET ORGANISATION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT POUR LES ETUDES TECHNIQUES

L'équipe du consultant comprendra:

- ✓ Un Architecte senior (Chef de mission) ;
- ✓ Ingénieur en Génie Civil / Spécialiste construction métallique et bâtiment,
- ✓ Un Chef de brigade topographique ;
- ✓ Un Expert Géotechnicien de niveau Technicien Supérieur;
- ✓ Un Expert Socio-économiste;

Ces experts seront appuyés par des agents techniques appropriés (notamment un aide topographe, un technicien laborantin, un dessinateur métreur, et autres profils jugés nécessaires sur proposition du consultant) pour faciliter le travail.

Pour le volet Programmation fonctionnelle, Conception architecturale générale, dimensionnement d'ouvrages, APS, APD et élaboration du DAO:

- ✓ **Un Architecte senior (Chef de mission):** de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) acquises dans la direction des missions d'études grands ouvrages similaires, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances techniques lui permettant d'intervenir aussi bien dans le domaine de la programmation fonctionnelle d'équipements, de la conception architecturale que du dimensionnement. Il sera le chef de la mission d'études et assurera de ce fait, la coordination des opérations sur le terrain, au bureau ainsi que la mise en place et opérationnalisation de l'équipe. Dans le cadre de cette prestation il sera en permanence dans la zone du Projet pendant toute la durée de la mission et répondra à toute sollicitation venant du Projet à cet effet. Il ne quittera la zone d'étude que sur accord préalable du Projet. Il inter agira de manière permanente avec l'UGP.
- ✓ **Un Ingénieur en Génie Civil/Bâtiment/ Construction métallique :** de formation supérieure et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans acquise dans le domaine de la conception technique et le dimensionnement des grands ouvrages du BTP similaires aux présents, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances de logiciels de dimensionnement de structures, calcul des charges en béton armé, construction métallique. Il sera chargé du dimensionnement des différentes structures, de l'élaboration des avants – métrés en vue de l'évaluation des coûts. Il traitera de certains aspects techniques du Dossier d'appel d'offres. Dans le cadre de cette prestation il sera mobilisé pendant une durée de trois mois de la mission et répondra à toute sollicitation venant du Projet à cet effet.
- ✓ **Un Ingénieur ou Technicien Supérieur Chef de Brigade Topographique:** Possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans acquise dans la réalisation d'études routières et de bâtiments. Il aura une excellente connaissance des techniques de topographie et la manipulation des appareils modernes (type station total, niveau électronique, théodolite, etc..). Il sera appuyé par Un aide topographe; Deux Portes mires; Un dessinateur-croqueur; Deux manœuvres;

Pour le volet: étude géotechnique :

- ✓ **Un Ingénieur géotechnicien ou Technicien supérieur:** possédant une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dont au moins trois (3) ans dans la réalisation d'études routières et de bâtiments/ou ouvrages d'art. Il aura une excellente connaissance des techniques de géotechnique et interprétations des résultats d'essais géotechnique. Il sera appuyé par Un technicien de laboratoire, Trois (3) manœuvres;

Pour le volet Etude socio-économique

- ✓ **Un sociologue:** diplômé dans les Sciences humaines de niveau supérieur (Bac+3 ans au minimum), possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans les pays sahéliens acquise dans la réalisation d'études d'impacts sociaux des investissements similaires au présent et une expérience en participation communautaire.
- ✓ **Un Expert Socio-économiste:** diplômé dans les Sciences économiques et sociales de niveau supérieur (BAC+4 ans minimum) possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans acquise dans la réalisation d'études similaire.

Cette équipe sera appuyée aussi par des enquêteurs de terrain.

Agrément du Personnel

Pendant l'exécution du contrat le consultant ne pourra remplacer ses agents sans l'accord du Projet qui se réserve le droit de retirer son agrément et d'exiger le remplacement de tout agent dont il sera reconnu que le comportement ou la compétence technique serait de nature à porter préjudice à la bonne exécution des prestations.

Autorisation d'exercice

En cas d'adjudication, les Bureaux d'Etudes/cabinets ne résidant pas dans le pays se procureront une autorisation d'exercice, préalable à tout démarrage d'activité auprès des services compétents.

Pour les besoins de l'étude, le consultant fournira le matériel nécessaire à l'exécution de l'étude et particulièrement matériels et équipements de bureau, y compris informatique. La logistique de transport sera adaptée aux besoins des différentes équipes.

7. DUREE DES PRESTATIONS:

La durée des prestations sera de quatre (4) mois.

8. METHODE DE PASSATION DU MARCHE ET D’EVALUATION DES OFFRES:

La sélection se fera selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition.

9. COÛTS DES PRESTATIONS DU CONSULTANT

Les honoraires du consultant couvriront les traitements et salaires du personnel affecté aux tâches décrites, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par le prestataire. La prise en compte de traitements et salaires du personnel doit se faire dans les prix unitaires, sans aucune modification des quantités du cadre de devis quantitatif et estimatif.

Les frais des transports, de reproduction des documents et tous les équipements divers nécessaires pour la bonne exécution des prestations seront spécifiés par le consultant.

PROPOSITION DE CADRE DE DEVIS POUR LES ETUDES TECHNIQUES:

N°	DESIGNATION	U	Qté	PU	Montant
I.	HONORAIRES DU CONSULTANT				
1.1	Architecte senior (Chef de mission)	Mois	4		-
1.2	Ingénieur en Génie Civil / Bâtiment/ Construction métallique	Mois	3		-
1.3	Chef de Brigade Topographique	Mois	3		-
1.4	Géotechnicien	Mois	2		-
1.5	Expert Socio-économiste	Mois	2		-
1.6	Personnel d'appui et Auxiliaires	Mois	4		-
Sous Total Honoraires					
II.	MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENTS				
2.1	Matériels topographique et informatique	mois	3		
2.2	Matériel géotechnique	mois	2		
2.3	Véhicules	mois	8		
2.4	Local pour bureau	mois	4		
III	FONCTIONNEMENT				
3.1	Véhicules	mois	8		
3.2	Local pour bureau	mois	4		
3.3	Communication	mois	4		
3.4	Edition et Tirage des documents (Rapports...)	FF	1		
TOTAL PRESTATION D'ETUDE					-

TDR DE LA PHASE SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX

Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet la surveillance et contrôle des travaux de construction de xx marchés de demi-gros et xx centres de collecte à en République de RDC dans le cadre de la mise en œuvre du Projet AVENIR.

OBJECTIFS DU PROJET

Il s'agira, dans le cadre de cette prestation de contrôler le déroulement des travaux des x marchés sus énoncés et ce, conformément aux exigences des textes et des règles de l'art.

PROFIL ET MANDAT DU CONSULTANT :

Le consultant doit avoir un statut de Bureau d'études agréé dans les études techniques et contrôle des infrastructures (Génie Civil et rural), en règle vis à vis de l'Administration et ne pas être sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion de la commande publique ou de liquidation judiciaire.

Le Consultant doit avoir une expérience minimum de cinq (5) années et justifier d'une expérience en matière de contrôle des travaux de construction d'envergures (avoir exécuté au moins trois missions similaires), disposer du matériel et des ressources humaines nécessaire à la mission.

Il doit avoir été présélectionné suite à la manifestation d'intérêt organisée par le programme.

Son mandat a pour objet la surveillance, le contrôle et le suivi technique et administratif des travaux constitués comme suit:

Les travaux sont scindés en quatre xx lots distincts à savoir:

- ✓ **LOT N°1 : Travaux de construction et d'aménagement de.....**
- ✓ **LOT N°2 : Travaux de construction et d'aménagement de.....**
- ✓ **LOTN°xx : Travaux ;**

CONSISTANCE DES TRAVAUX POUR LES ENTREPRISES D'EXÉCUTION ET FAISANT OBJET DE CONTRÔLE

Les travaux des lots xxxx comprendront les principaux corps de métiers suivants:

- ✓ Etablissement des dossiers d'exécution des travaux;
- ✓ Installation des chantier et organisation des taches
- ✓ Mise en place des panneaux de signalisation ;
- ✓ Démolition d'ouvrage existant, débroussaillage et décapage de l'emprise du site et des voix d'accès;
- ✓ Exécution des remblais et des déblais;
- ✓ Préparation de la plateforme;
- ✓ Fourniture et mise en place de la couche de roulement en grave latéritique sélectionnée;
- ✓ Constructions des ouvrages d'assainissements et de drainage transversaux et longitudinaux ;
- ✓ Travaux de réduction d'impact sur l'environnement ;
- ✓ Gros œuvres
- ✓ Charpente - couvertures
- ✓ Revêtements sol - mur
- ✓ Menuiseries (bois, métalliques)
- ✓ Peinture / vitrerie
- ✓ Electricité - Ventilation -climatisation - Téléphone - Informatique
- ✓ Plomberie – Sanitaire –
- ✓ Aménagement – VRD – Assainissement.
- ✓ Sécurité – Incendie
- ✓ Etc.....

DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET DES PRESTATIONS :

Le délai global d'exécution des travaux est estimé à xx (x) mois.

Sur cette base la durée des prestations pour la maîtrise d'œuvre déléguée assurée par le cabinet de contrôle à recruter est estimée globalement à xxx mois pour pouvoir couvrir la durée effective des travaux et la période d'élaboration et de dépôt des documents globaux et finaux de chantier.

CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU CONTRÔLE DES TRAVAUX

Rôles des intervenants

- ⇒ L'Unité de Gestion du Projet est le Maître d'Ouvrage Délégué;
- ⇒ Le cabinet à recruter, titulaire du marché objet des présents TDR, est Maître d'œuvre Délégué; Outre ceux cités ci-dessus, il y aura l'intervention des acteurs suivants avec lesquels le consultant interagira de manière permanente:
- ⇒ Une Assistance Technique International au Projet qui appuiera le maître d'ouvrage délégué dans la supervision des travaux et contrôle des travaux en collaboration avec les services techniques

Responsabilité du titulaire (Cabinet de contrôle)

Il sera responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage Délégué et du Maître d'œuvre de:

- ☞ l'analyse et approbation des Dossiers d'exécution établis par les entreprises,
- ☞ de la surveillance et du contrôle technique - administratif - financière des travaux,
- ☞ de la rédaction des différents rapports d'activités.

Le titulaire assurera les responsabilités de l'Ingénieur chargé du contrôle des travaux.

Dans l'exercice de ses responsabilités, il dépendra formellement du maître d'Ouvrage Délégué (UGP du Projet) en l'occurrence le Responsable de la composante, ou l'ingénieur principale ou de tout autre Ingénieur désigné à cet effet par ordre de service.

Le titulaire installera des équipements et des équipes appropriées ayant pour mission de contrôler que les travaux sont exécutés conformément aux prescriptions techniques et d'assurer l'exécution des décisions techniques et administratives relatives aux marchés de travaux, selon les règles de l'art, et conformément aux termes du contrat.

Prestations à fournir par le titulaire.

C.1. Dans ce qui suit, on dénommera par « La mission de contrôle », l'Attributaire, le titulaire du marché des prestations.

C.2. Les prestations à fournir sont les suivantes:

Mobilisation et préparation des travaux

- Le consultant doit, au plus tard une semaine après la notification de l'ordre de service, prendre toutes les dispositions pour son installation effective sur les lieux de la prestation de façon à assurer un contrôle permanent de proximité et être en mesure de répondre à toute réunion ou sollicitation du **Projet** concernant ladite prestation.
- Prendre connaissance de toute la documentation concernant l'exécution des travaux.
- Analyser et approuver les dossiers d'exécution des travaux qui émanent des entreprises.
- Modification des plans de projet si nécessaires et réalisation des études d'adaptation conjointement avec les entreprises sous la supervision du maitre d'ouvrage délégué.
- Implantation des différents ouvrages et bâtiments conformément aux plans d'exécution approuvés.

Contrôle et supervision des travaux

- Analyser, vérifier et approuver les plans d'exécution des travaux établis par les entreprises;
- Contrôler quotidiennement l'exécution des travaux conformément aux dossiers approuvés, spécifications techniques et administratives contractuelles et aux normes techniques en vigueur;
- Maîtriser les coûts des travaux conformément au devis de base;
- Contrôler la conformité des travaux avec les plans approuvés et le devis estimatif;
- Surveillance de l'activité des Entreprises conformément aux plannings actualisés et validés.
- Tenue des cahiers et journaux de chantier et de tous les documents nécessaires au suivi des travaux.
- Effectuer ou faire effectuer les essais de laboratoire de contrôle des matériaux et couches de matériaux en vue de la vérification de leur conformité avec les spécifications techniques;

Contrôle de la mise en œuvre des bétons conformément aux prescriptions techniques:

- Contrôle des piquetages des terrassements, de la plateforme, sur sites et voiries d'accès, et sur les ouvrages effectués par l'entreprise (contrairement avec l'équipe de l'entreprise);
- Contrôle topographique des ouvrages (contrairement avec l'entreprise mais par l'équipe du consultant)
- Soumettre pour avis du Maître d'ouvrage délégué, le projet d'exécution élaboré par les entreprises avant approbation par lui;
- Prendre toute décision technique qui n'a aucune influence sur le montant des travaux suite à tout événement, fait ou constatation survenus pendant le déroulement des travaux;
- Proposer toute solution au Maître d'ouvrage délégué suite à tout événement, fait ou constatation survenus pendant le déroulement des travaux, et de nature à modifier le montant des travaux;
- Rédaction et signature des ordres de service n'ayant pas de portée financière.
- Organisation et participation aux réceptions techniques et provisoires des travaux.

Santé/Hygiène/Sécurité et Environnement

- Surveillance et contrôle des travaux prévus par l'étude d'impact sur l'environnement dont la santé et l'hygiène sur les chantiers. En effet, le titulaire veillera à travers le mode d'exécution des travaux contenu dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts prévus dans les contrats de travaux.
- En matière d'hygiène, le titulaire s'assurera que les conditions optimales sont respectées pendant toute la période de l'exécution des travaux.

Comptabilité du chantier

- Établissement des constats contradictoires, métrés, des attachements et des décomptes périodiques qui devront être remis au Maître d’ouvrage délégué avant le septième jour du mois suivant.
- Établissement du décompte général et du décompte final.

Reunions

- L’organisation des réunions hebdomadaires de chantiers auxquelles assisteront, outre la Mission de contrôle, l’entreprise et l’Administration.
- L’organisation des réunions mensuelles auxquelles participe également l’Administration régionale.
- L’organisation des réunions bimestrielles auxquelles participent également l’Administration centrale et le maître d'ouvrage délégué accompagné de ses partenaires d'appui.
- Le consultant assurera le secrétariat de toutes les réunions de chantier toutes rencontres dans le cadre de la présente mission.

Rapports et plans de recollement.

- Établissement d’un rapport mensuel, en cinq (5) exemplaires, comprenant en particulier:
 - ✓ Une brève présentation du projet ;
 - ✓ La situation administrative des marchés passés pour les travaux et le contrôle, le relevé des ordres de service, les contentieux ;
 - ✓ Les chronogrammes réel et prévisionnel (comparés des travaux, les pourcentages d'avancement par tâches);
 - ✓ Les moyens matériels et humains mobilisés par l'entreprise et par la Mission de Contrôle ;
 - ✓ Une description des travaux exécutés, des incidents rencontrés, les faits marquants, des mesures correctives prises, des modifications apportées au projet ;
 - ✓ Une analyse critique et des commentaires pertinents sur les résultats d'essais de laboratoire ;
 - ✓ Les commentaires sur la qualité des travaux ;
 - ✓ Les prestations de la Mission de Contrôle ;
 - ✓ Les prévisions actualisées (le budget du projet (travaux et contrôle), comparées au budget initial, et l'explication des écarts;
 - ✓ La situation des demandes de paiement des contractants, la situation des décaissements, la situation des règlements, tant pour le marché de travaux que pour celui de contrôle;
 - ✓ Des photographies commentées caractéristiques des travaux réalisés ainsi que les clés USB y relatifs;
 - ✓ L'avancement du chantier et les conditions techniques et financières de l'exécution des travaux et du contrôle. Il comprendra tous les résultats des essais effectués et les différents levés topographiques, les comptes rendu des réunions de chantier.
- Établissement d’un rapport trimestriel d’avancement du chantier, récapitulant l’ensemble des activités sur le trimestre en cinq (5) exemplaires;
- Établissement d’un rapport final en cinq (5) exemplaires présentant l’historique du chantier, la description des travaux réellement exécutés ainsi que de l’analyse du coût réel des travaux (y compris le contrôle). Il contiendra toutes les caractéristiques géotechniques. Ce rapport comprendra également les suggestions et les recommandations du titulaire sur les problèmes techniques, humains et administratifs rencontrés et liés à l’interprétation du dossier d’appel d’offres, du contrat et les différentes correspondances.
- Le consultant assurera la disponibilité des plans de récolement qu’il établira et transmettra au plus tard quinze (15) jours après la réception provisoire.

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA MISSION DE CONTROLE

La mission de contrôle comprend:

- ⇒ **Un Ingénieur du génie civil ou rural (Chef de mission)** (Durée pendant xx mois): de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins Six (6) ans dans la direction des missions d'études et/ou de contrôle de réalisation d'ouvrages similaires, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Il aura les connaissances techniques lui permettant d'intervenir aussi bien dans le domaine de la réalisation des travaux d'envergure. Il sera le chef de la mission de contrôle et surveillance des travaux et assurera de ce fait, la coordination des opérations sur le terrain, au bureau ainsi que la mise en place de l'équipe. Dans le cadre de cette mission, il sera en permanence domicilié dans la zone du projet durant toute la durée de la prestation et répondra à toute sollicitation venant du Projet. Il ne quittera la zone sans accord préalable du Projet. Il interagira de manière permanente avec le responsable de la composante ou tout cadre notifié à lui par ordre de service.
- ⇒ **Un Ingénieur Environnementaliste:** (durée global xx mois): de formation universitaire et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation d'études environnementales des réalisations en génie civil. Sous la supervision directe du chef de mission, l'expert environnementaliste s'occupera spécialement des activités en lien avec les mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre de la réalisation des travaux. Aussi, il proposera toutes autres dispositions non prévues mais jugées nécessaires au moment des travaux. Il sera aussi en charge de la validation du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de chantier établi par les entreprises en charge des travaux. Son intervention sera ponctuelle et dépendra de la période de mise en œuvre des activités qui le concerne. Cependant l'environnementaliste répondra à toutes sollicitations de la part du Projet dans le cadre des travaux et fera un déplacement sur site à cet effet.
- ⇒ **xx Contrôleurs de travaux:** : Ingénieurs ou au moins Techniciens supérieurs en travaux publics ou Génie Rural (bac + 3 ans minimum) possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du contrôle technique des grands ouvrages du BTP ou similaires aux présents, ayant une bonne connaissance de la langue Française, (parlée et écrite). Sous la supervision directe du chef de mission de contrôle, les conducteurs de travaux auront en charge les équipes de contrôle de la mise en œuvre des différentes structures, de l'élaboration des avants – métrés en vue de l'évaluation des coûts. Dans le cadre de cette mission, ils seront en permanence domiciliés sur le site durant toute la durée de la prestation et répondront à toute sollicitation venant du Projet. Ils ne quitteront la zone sans accord préalable du Projet.
- ⇒ **Un Topographe:** (Durant xx mois): Technicien supérieur en TP/GC spécialité Topographie et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation d'études de grands travaux d'envergures et similaires. Il devra avoir une excellente connaissance des techniques et appareils modernes de topographie. Sous la supervision directe du Chef de mission de contrôle et du conducteur des travaux, le Topographe exécutera toutes les activités en lien avec la topographie dans le cadre de la réalisation des travaux. Il sera en charge de conduire son équipe et participera à toutes les tâches à exécuter par les entreprises de manière contradictoire. Durant toute la durée de son séjour il sera domicilié dans la zone des travaux et ne quittera la zone qu'avec l'accord du Projet.

- ⇒ **Un Géotechnicien:** (Durant xx mois) : De formation technicien supérieur et possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans acquise dans la réalisation d'études géotechnique de génie civil et contrôle de mise en œuvre similaires aux présentes. Il devra avoir une excellente connaissance des techniques modernes de géotechnique. Sous la supervision directe du Chef de mission de contrôle et du conducteur des travaux, le Géotechnicien exécutera toutes les activités en lien avec son domaine dans le cadre de la réalisation des travaux. Il sera en charge de conduire son équipe et participera à toute les tâches à exécuter par les entreprises de manière contradictoire. Durant toute la durée de son séjour, il sera domicilié dans la zone des travaux et ne quittera la zone qu'avec l'accord du Projet.

Les charges du consultant:

e. 1 Les moyens matériels (logistique):

- Un (1) véhicule tout terrain en bon état de fonctionnement pour le Chef de mission.
- xx⁹³ véhicules tout terrain en bon état de fonctionnement pour les conducteurs des travaux et leurs équipes.

Le Consultant sera libre de faire une organisation interne de manière à satisfaire le déplacement de son équipe avec le nombre de véhicule sus- annoncé.

L'entretien, la réparation, le fonctionnement, les assurances et autres documents administratifs de ces véhicules sont à la charge du titulaire.

e.2 La fourniture du matériel nécessaire pour la bonne exécution de prestations de contrôle:

- Le matériel nécessaire au travail de topographie.
- Le petit matériel, complémentaire à celui fourni par l'Entreprise, nécessaire pour l'équipe Labo et le bureau.
- Ordinateurs y compris logiciels appropriés et imprimantes (pack office, tableur, logiciels d'ingénierie etc....),

e.3 La mise à disposition de son personnel de logement et des moyens matériels complémentaires nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Le consultant prendra à sa charge les frais de fonctionnement courant de la mission. Les coûts correspondants seront implicitement inclus dans les forfaits mensuels figurant au devis estimatif.

TRAVAUX DE LABORATOIRE / TOPOGRAPHIE

L'Entrepreneur installera dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de l'ordre de service de commencer les travaux, un laboratoire permettant d'exécuter contradictoirement avec la Mission de contrôle les différents essais suivants :

- Analyses granulométriques par tamisage et ou sédimentométrie;
- Teneur en matières organiques;
- Densité in situ;
- Limites d'atterberg;
- Équivalent de sable;
- Essais Proctor modifié;
- Essai CBR;

93 le Nombre de véhicules est à préciser après affinement des besoins.

- Contrôle de la densité sèche et de la teneur en eau d'un matériau après compactage (densitomètre LCPC ou gamma densimètre)
- Mesure de la consistance du béton
- Mesure de la résistance à la compression du béton

Et plus généralement tous les essais requis par le CCTP et ou proposés par l'Entrepreneur et acceptés par l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle.

Le personnel de maîtrise et les équipements de ce laboratoire devront recevoir l'agrément de l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle.

L'emplacement du laboratoire de chantier sera soumis à l'agrément de l'Ingénieur, Chef de la mission de contrôle; les locaux seront éclairés à l'électricité et disposeront d'eau courante.

Dans le cas de mauvais fonctionnement persistant du laboratoire de chantier, le Maître d'œuvre pourra exiger le remplacement du personnel de ce laboratoire de son choix et aux frais de l'Entrepreneur, sans que celui-ci puisse faire des réclamations en raison des retards ou interruptions de chantier consécutifs à cette sujétion, et ce, jusqu'à ce qu'il soit fait la preuve que le laboratoire de l'Entrepreneur peut reprendre son activité dans des conditions satisfaisantes.

Les dépenses relatives à la mise à disposition et au fonctionnement du laboratoire de chantier ne font pas l'objet d'une rémunération spéciale, mais sont au contraire comprises dans les frais généraux de l'Entrepreneur et inclus dans les prix du bordereau.

Tous les prélèvements seront faits contradictoirement au choix de l'Ingénieur, chef de la mission de contrôle. La mission de contrôle aura libre accès au laboratoire. L'ingénieur, chef de la mission de contrôle, contrôlera la conduite des essais et pourra utiliser le matériel et le personnel auxiliaire de l'entreprise pour effectuer tous les essais de contrôle complémentaires, qu'il jugerait nécessaires. Les frais résultant de ces essais complémentaires resteront à la charge de l'Entrepreneur.

L'entrepreneur aura en permanence sur le chantier tous les instruments, outils et matériels utiles pour effectuer les vérifications prévues au présent CCTP ou celles jugées nécessaire par l'Ingénieur. Obligation à lui de le faire, après mise en demeure de l'Ingénieur.

Néanmoins le consultant devra mobiliser sa propre équipe topographique pour mettre en œuvre les tâches de contrôle topographique et de métrage qui lui en incombent.

REMISE DES RAPPORTS

Le consultant devra fournir les rapports mensuels et trimestriels dans les 7 jours qui suivent la période concernée. Ils seront établis en cinq (5) exemplaires envoyés au Projet.

Le rapport final est à remettre dans les 15 jours après l'achèvement des travaux. Il sera établi en cinq (5) exemplaires et en version électronique.

BUDGET DE LA MISSION (selon offre du consultant) :

Les honoraires du consultant couvriront les traitements et salaires du personnel affecté aux tâches décrites, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par lui.

MODALITES DE PAIEMENT:

Le paiement du consultant sera fait sur base de l'avancement des travaux, au prorata du devis global des prestations. Il se fera par virement bancaire après dépôt du rapport mensuel ou trimestriel correspondant.

Modèle de TDR pour les études d'impact environnemental et social

Programme AVENIR en République de RDC

Unité de Gestion du Projet (UGP)

[Insérer: N° de référence]

Objet:

TERMES DE REFERENCE:

**FOURNITURE DE SERVICE D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES ET D'AMENAGEMENT**

"mois" 202...

I. CONTEXTE

(Caractéristiques du Projet)

1.1. L'objectif global

xxxx

1.2. L'objectif de développement est xxxx

II. BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME

Période d'exécution et zone d'intervention: Le Projet AVENIR est prévu pour être mis en œuvre sur une période de 7 ans de xxxx à xxxx

(Caractéristiques du Projet)

Groupes-cibles: Les populations cibles du Projet ;;

Bénéficiaires: Le nombre de bénéficiaires directs des activités du Projet s'élève à xxxx ménages
xxxxx

2.1 **Résultats attendus :** Les principaux résultats attendus du projet sont: xxxxx

2.2 **Stratégie d'intervention :** La mise en œuvre du Projet reposera sur des équipes comprenant des ressources humaines compétentes, des instruments efficaces de suivi évaluation et de gestion fiduciaire, une base de connaissances conséquente, et un réseau de partenaires diversifié. Le Projet est bâti sur les leçons tirées des projets du FIDA et des autres projets et programme intervenant en République de RDC et dans la sous-région.

2.3 Mécanisme d'exécution: xxxx

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa sous **composante qui** vise l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles, **l'Unité de Gestion du Projet AVENIR** a prévu au titre de son Programme de Travail et de Budget Annuel (**PTBA**) **202...**, l'aménagement et la réalisation d'infrastructures de **xx** marchés dans les provinces de....

Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour la réalisation d'infrastructures et l'aménagement des marchés sus énoncés.

Le financement de cette étude ainsi que des études techniques de faisabilité et les travaux sera assuré par le (**FIDA ou l'AFD**) et l'Etat de RDC

III. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT:

Le projet d'aménagement des **xx** marchés de produits agricoles, objet des études concerne la réalisation de plusieurs infrastructures afin d'améliorer conditions de transaction des produits agricoles.

IV. OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT DES MARCHES

4.1/ Objectif global

L'objectif global du projet est de contribuer efficacement à faciliter les transactions commerciales des produits agricoles au niveau de ces marchés et de leur zone d'influence.

4.2/ Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le projet d'aménagement des marchés vise à:

- créer une plateforme moderne d'échange entre tous les acteurs de développement économique du monde rurale;
- disposer d'un espace adapté pour la collecte, le reconditionnement et l'écoulement des produits agricoles;
- permettre l'accès aux marchés et aux intrants pour les producteurs de bassins agropastoraux;
- accroître les échanges commerciaux et la compétitivité des produits agricoles ;
- effectuer une meilleure organisation des acteurs et l'amélioration des points de commercialisation;
- Permettre l'accès aux informations sur les marchés de manière permanente.

V. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

5.1. Objectif global de l'étude

L'étude d'impact sur l'Environnement et social a pour objectif global de permettre d'identifier les impacts environnementaux et sociaux liés au projet, d'apprécier et estimer les impacts directs et indirects, à court, moyen et long terme sur les milieux biophysique et humain concernés, et de proposer des mesures d'atténuation, de compensation des impacts négatifs et/ou de renforcement des impacts positifs prévus, et ce, pendant les différentes phases du projet (principalement pendant la phase pré construction, construction, et exploitation).

5.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, l'étude vise à:

- Identifier les enjeux environnementaux et sociaux associés au Projet d'aménagement et de construction de **xx** marchés à.....;
- réaliser un diagnostic des milieux dans lesquels le projet va s'insérer notamment l'établissement d'une situation de référence à travers l'analyse des aspects socioéconomiques, culturels, floristiques, fauniques, climatologiques, géomorphologiques, géologiques, hydrologiques, pédologiques et leurs relations écologiques ;
- identifier et évaluer les impacts (positifs et négatifs) qui pourraient être générés par les travaux de construction des marchés de la phase de pré-construction à la phase de construction des infrastructures et d'exploitation des marchés;
- proposer des mesures d'atténuation et/ou de compensation des impacts négatifs et des mesures d'optimisation des impacts positifs à travers un Plan de Gestion Environnementale et Sociale détaillé;
- Réaliser des consultations publiques afin de prendre en compte les avis/préoccupations des populations.

VI. CHAMP DE L'ETUDE

Les impacts du projet de construction de ces marchés de produits agricoles se manifesteront pendant les phases de pré-Construction, Construction et d'exploitation du projet sous plusieurs formes notamment la modification de la structure des sols, la dénaturation des paysages, la modification du relief, l'altération de la qualité de l'air ambiant, les nuisances sonores, le déversement des huiles de moteur. Pour appréhender ces impacts, le consultant aura à effectuer un déplacement au niveau du champ d'étude. Ainsi, il mettra l'accent au niveau de la zone d'impact direct du projet à savoir la localisation ponctuelle des différentes mesures d'atténuation et ou de bonification proposées, ainsi que la protection des populations riveraines.

VII. TACHES DU CONSULTANT

Dans le cadre de la présente étude, les tâches assignées au consultant consisteront à :

- une description du projet ;
- la détermination de la zone d'influence du projet. Cette zone doit être perceptible, devrait être cartographiée selon les principales thématiques pertinentes dans le cadre de la présente étude (cartes d'occupation des sols);
- la réalisation d'un état détaillé de la situation actuelle de la zone du projet qui permettra d'apprécier adéquatement les impacts positifs et négatifs, directs ou indirects sur l'environnement biophysique et humain;
- une revue du cadre politique, juridique et institutionnel du projet ;
- la prise en compte de tous les aspects environnementaux et sociaux associés aux travaux sur la base de la documentation existante relativement à la zone du projet ;
- l'échange avec les populations concernées par le projet ;
- l'identification et l'évaluation des impacts positifs et négatifs, directs ou indirects sur l'environnement biophysique et humain associés à la mise en œuvre du Projet;
- la définition des mesures d'atténuation des impacts négatifs et d'optimisation des impacts positifs ;
- l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;

- l'élaboration du rapport provisoire de l'étude ;
- l'aide et l'assistance nécessaire au promoteur du projet (UGP), pour les orientations nécessaires concernant les voies et moyens à suivre avant, pendant et après la réalisation de l'étude, selon leur rapport de partenariat ;
- la finalisation du rapport en prenant en compte les observations et commentaires issus de l'atelier d'évaluation du rapport sous l'égide de la structure en charge de l'évaluation environnementale et des études d'impact du Ministère de l'Environnement;

VIII. CONTENU DU RAPPORT DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Le rapport d'étude d'impacts comprendra toutes les informations nécessaires à la prise de décision sur l'EIE. L'information technique sera limitée à l'essentiel et décrite de façon à faciliter la compréhension des non-spécialistes. Sa présentation doit être conforme aux textes en vigueur sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Ainsi, il comprendra les points ci-dessous énumérés:

- **un résumé appréciatif ou résumé non technique** qui fournira des renseignements succincts au titre de chacun des points développés dans le rapport ;
- **une introduction** qui présentera les grandes lignes du rapport ;
- **une description complète projet** : cette description comprendra :
 - o la justification du Projet ;
 - o les objectifs et résultats attendus ;
 - o la localisation des sites concernés ;
 - o la description technique des éléments du projet.
- **une analyse de l'état initial des sites** : ce chapitre a pour but de décrire l'état initial d'un point de vue biophysique et humain. Cette description doit identifier les différentes composantes du milieu. En outre, elle doit être suffisante pour permettre de mesurer tous les impacts importants liés au projet. Elle portera sur les composantes suivantes :
 - o Composantes biophysiques: climat, sol, eau, air, faune et végétation ;
 - o Composantes humaines: Santé, sécurité, activité socioéconomique (agriculture, élevage, commerce, pêche, revenus, bien-être, etc.), etc.

Cette partie doit permettre de dégager les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et techniques, à l'échelle locale, liés à la mise en œuvre du projet.

- **Une esquisse du cadre politique, juridique et institutionnel de l'étude** : cette partie comprendra un rappel succinct:
 - o des documents stratégiques du développement élaborés et adoptés par le gouvernement et qui sont pertinents dans le cadre du projet ;
 - o des conventions et accords internationaux de protection de l'environnement, auxquels l'Etat a adhéré et qui sont pertinentes par rapport au projet ;
 - o de la réglementation en matière de protection et gestion de l'environnement et des études d'impact en République de RDC ainsi que d'autres textes ayant un lien pertinent avec le projet ;
 - o des politiques de sauvegarde environnementale et sociale du Bailleur de Fonds (FIDA), en mettant l'accent sur celles qui peuvent être activées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
 - o du dispositif institutionnel en matière d'environnement et des études d'impacts.
- Une évaluation des changements probables (positifs ou négatifs, directs, indirects ou cumulatifs à court, moyen et long terme). Que le projet est susceptible de générer au cours et à la fin des opérations sur les composantes biophysiques et humaines.

- En outre, il sera décrit, la méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts qui sera utilisée dans le cadre de la présente étude d'impact environnementale et sociale ;
- une description des alternatives possibles au projet ;
- une identification et une description des mesures: Cette section présentera les mesures et actions qui seront mises en œuvre par le promoteur pour prévenir, atténuer, supprimer et compenser les impacts négatifs et de bonifier/optimiser les impacts positifs.
- un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) :

Il doit faire le point sur les différentes composantes impactées, les activités source d'impacts, les mesures prévues pour prévenir, atténuer, supprimer, compenser les impacts négatifs et bonifier/optimiser les impacts positifs, les structures responsables de la mise en œuvre, les structures responsables du suivi de la mise en œuvre, les indicateurs de mise en œuvre, la période à laquelle elle seront mises en œuvre et les coûts de mise en œuvre et de suivi. Ce plan comportera donc les principales parties ci-après :

- o un programme d'atténuation et de bonification des impacts ; il doit présenter les mesures à mettre en œuvre pour atténuer/limiter ou bonifier les impacts du projet, les responsabilités de mise en œuvre ainsi que les coûts de mise en œuvre de ces mesures;
- o un programme de surveillance environnementale : ce programme doit indiquer les éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés, les impacts potentiels, les mesures d'atténuation et/ou de bonification, les responsables de mise en œuvre et de surveillance, la périodicité ainsi que les coûts y relatifs.
- o un programme de suivi environnemental : ce programme doit sortir clairement les composantes de l'environnement qui nécessitent un suivi, les paramètres du suivi, les actions à réaliser, les indicateurs de suivi, les responsabilités, la fréquence et les coûts.
- o un programme de renforcement des capacités des acteurs présentant les différents intervenants dans de la mise en œuvre du PGES, leurs besoins en renforcement des capacités ainsi que les coûts de mise en œuvre.
- une conclusion générale : qui rappellera les principales mesures prises pour limiter ou supprimer les impacts négatifs les plus significatifs et indiquera les incertitudes relatives aux éléments présentés dans l'étude d'impact;
- les annexes qui comprendront les documents d'informations complémentaires élaborés dans le cadre de l'EIE de ce projet, termes de référence de l'EIE et/ou des études complémentaires, cartes, dessins, résultats de laboratoire, rapports photographiques et autres articles jugés importants pour la compréhension du travail.

IX. PLAN DE CONSULTATION DU PUBLIC

Un processus de publicité doit accompagner la réalisation de cette étude. Ce mécanisme doit comprendre:

- L'information de la population de la réalisation d'une étude d'impact sur l'Environnement. Pour le cas d'espèce, il s'agira donc d'informer les acteurs qui seront affectés des marchés ;
- la consultation des personnes, groupes de personnes concernées par le projet et du public en général lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'Environnement;
- l'accessibilité au rapport de l'étude d'impact sur l'Environnement par les populations concernées et le public en général auprès de la structure en charge de l'évaluation des EIES au niveau du Ministère de l'environnement;
- l'information et la concertation de la population sur le contenu du rapport d'Étude d'Impact sur l'Environnement par tous les moyens appropriés.

X. ATELIER D'ÉVALUATION DU RAPPORT DE L'ÉTUDE

L'évaluation du rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social se fera en atelier par un comité ad' hoc dûment mis en place par un arrêté du ministre en charge de l'Environnement. Cet atelier regroupera les autorités administratives et techniques qui pourraient être impliquées dans le cadre de ce projet.

Il sera organisé par la structure en charge de l'évaluation des EIES au niveau du Ministère de l'environnement. Le consultant (qui est tenu d'être présent au cours de cet atelier) appuiera le promoteur (le Projet) pendant le déroulement de l'atelier.

En outre, il sera chargé d'intégrer dans la version finale du rapport, toutes les observations issues de l'atelier.

XI. PROFIL DU CONSULTANT

La présente étude sera conduite par un expert, spécialisé en évaluation environnementale, de niveau Bac + 5 ans et familiarisé avec les études des projets de construction de marché. Il doit avoir une connaissance solide du mécanisme juridique et institutionnel des études d'impact dans le pays et avoir fait valider au moins un rapport d'étude d'impact d'un projet similaire. Cet expert pourra faire appel à d'autres spécialistes dont il estime nécessaire pour la bonne exécution de son travail. Ces experts seront tous de haut niveau et justifieront de solides expériences dans leurs domaines respectifs. Dans le cadre de leur prestation, ils pourront faire appel à un personnel d'appui.

XII. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET PRODUITS A LIVRER

Le Consultant soumettra un rapport entièrement rédigé en français. Il doit être fourni en format analogique (support papier). Les étapes de production des rapports sont les suivantes:

- le rapport provisoire à fournir (**cf calendrier de remise des rapports**) après le démarrage de l'étude sous format papier (une copie) et une version électronique. Cette version sera présentée par le Consultant lors de l'atelier d'évaluation ;
- le rapport définitif à fournir 10 jours après l'atelier d'évaluation sous format papier en sept (7) copies et une version électronique (sous clé USB). Cette version prendra en compte toutes les observations et commentaires formulés lors de l'atelier et qui n'auraient pas été pris en compte dans les échanges et réponses apportées.

XIII. CALENDRIER ET DURÉE DE L'ÉTUDE

L'étude d'impact environnemental et social sera conduite parallèlement aux études techniques de faisabilité desdits marchés et le consultant en charge de l'EIES interagira de manière étroite avec le cabinet en charge des études techniques de faisabilités de ces marchés.

La durée maximale sera de **xx** mois.

XIV. L'OFFRE TECHNIQUE COMPRENDRA :

- L'expérience générale et spécifique du Consultant ;
- la compréhension des TDR ;
- les CV du personnel clés devant participer à la mission ;
- la méthodologie pour la mise en œuvre des activités ;
- le chronogramme de réalisation des activités.

XV. LA PROPOSITION FINANCIÈRE PORTERA SUR :

- les honoraires et per diem du personnel mobilisé ;
- les frais de transport (carburant, lubrifiant).

XVI. MOYENS A MOBILISER :

Le Projet mettra à la disposition du consultant les documents nécessaires disponibles susceptibles de faciliter l'exécution de l'étude.

Matrices de partenaires potentiels de mise en œuvre

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Centre Regional d'Appui et de la Formation pour le Développement CRAFOD Siege a Kimpense	Une association sans but lucratif. A été fondé par le Synode Protestant du Kongo Central en 1994. Ses organes sont : - Assemblée Générale - Le conseil d'administration, - Le comité de Gestion	Ils sont dans le Kongo Central La siège est à Kimpense, et ils ont 4 antennes : Luozi, M'vaza Ngungu, Sebakaza et Songolo. domaines d'intervention : - Agriculture, - Elevage, petits rumants et apiculture - Formations, incubations agropreneurs, - Agroécologie, - Transformation - Recherche- Action	-présents dans presque tout le Kongo Central -beaucoup d'expérience et des années de travail avec différents PTF. - ancrage et notoriété locale établi. - gouvernance bien structurée avec une décentralisation - porteur d'innovations techniques et méthodologiques -contacts et échanges dans la RDC pour s'améliorer techniquement. - incubateurs et travail avec des femmes et jeunes. - bonne collaboration et communication avec les structures étatiques comme l'INERA.	- Limitation dans La possible portée des appuis aux jeunes à la microfinance. - appui spécifique avec le parrainage, une hypothèque et une mise de caution financière 1/5. Mise à l'échelle difficile. - Uniquement présent dans le Kongo Central.	- incubation de jeunes agri preneurs, - appui formation dans différents domaines : mécanisation, élevage, agriculture, transformation - Lieu de démonstration et innovations - Agroécologie - Echange de recherche action avec le paysans et les institutions gouvernementales (4 antennes avec des sites pour pratique et faire de démonstrations + la siège avec des essais des innovations)- CEP (ou similaire)	nouvelles activités sur l'agroforesterie, sur différents techniques agricoles, et sur différents nouveaux modules possibles pour l'incubation.

Organisation	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo https://conapac- rdc.org Malembe Simplex (chargé des programmes et plaidoyers)	Créée en 2001 (ASBL) (NK, CK, KC, Kin) pour être proche de décideurs Les ménages (0,5M) se réunissent en OP (25K) à l'échelle du secteur/chefferie, union (2K) au niveau des territoires/chefferies, fédération (17) au niveau provincial réunis en une confédération nationale AG = 3/Fédé (1F1J) soit 51 CA= 17 présidents de fédé Commission de contrôle et audit interne Secrétariat exécutif (8) : SE, SEA, com, genre, Fin, comptable, log...	Sur tout le pays mais avec le redécoupage administratif sur 17 provinces Fonctionnement en subsidiarité 5 grands axes d'intervention : - sécurité foncière et accès à la terre ; - financement agricole et fiscalité ; - infrastructures économiques rurales (pistes, marchés, stockage, électrification) - lois et politiques affectant l'agriculture Synergie entre fédération par pôle géographique -Pôle sud-ouest, KC, Kin, Kwilu, Kwango) -Pôle nord ouest (Mai Ndombe...) -Pôle Nord est (Or, NK, SK) avec points focaux -Pôle sud Katanga -Pôle SE : Kasai Evolution vers l'appui aux activités économiques : -Filières selon les zones -entreprenariat agricole (F,J..)	Bonne structuration de l'organisation et reconnu comme participant dans des copil Un Délégué au niveau de la CONAREF ; valoriser les pratiques locales d'accès au foncier avec un fonds alternatif pour acheter les terres au chefs coutumiers comme clients prioritaires Contribution à la politique agricole avec la FAO Contribution à la loi foncière Observatoire de l'action gouvernementale dans le secteur agricole (OAGOSA) pour émettre la position des paysans Synergie entre fédération par pôle géographique Centre d'incubation pour accompagner les jeunes agripreneurs (plateau de Bateke, Lukula, Kwango en cours)	Plaidoyer difficile car changement interlocuteurs Difficulté à intervenir sur tout le territoire Manque de moyens logistiques Equipe restreinte : déploiement de points focaux par pôle Différence entre les fédérations (3 cat : 1 (KC, Kwilu dont MN, NK, SK, EQ) ; 2 légitime avec peu de moyens (MA, KA, IT, TSH, KO-Kenge) ; 3. personnalisation autour d'un leader (Kin, Kasai, Katanga, Tanganyika) Agroforesterie difficile : cultures pérennes non autorisées par les chefs Décalage entre la loi des ASBL et la loi coopérative OHADA (taxation, ...)	Appui à la sécurisation foncière; sécurisation foncière des producteurs dans les bassins de production avec les ministres centraux et provinciaux : contractualisation chefs coutumiers et circonscription foncières pour la sécurisation / assouplissement d'accès au foncier (expérience NK) obtention des documents de sécurisation : transformation de la redevance traditionnelle et devient un crédit leasing (NK, SK) Centre d'incubation à Lukula/Kwango) sur le modèle de Bateke Appui à la législation OHADA pour les coopératives et ses conséquences en terme de transparence et redevabilité (audit) Information sur les marchés (valeurs et volumes) initiative e-granary (backstopping EAFF)	Fonds innovatif d'accès à la terre FIAT (85KUSD) (modèle PASA-NK) (200K) Développement centre incubation (780K) OHADA et comptabilité gestion (unité provinciales d'audit des coop) (E-Granary)

Organisati on	Gouvernance/ exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Actions Concertées pour le Développem ent Durable ACODED en sigle	Jean Paul VUAVU NGIMBI, Coordinateur Tél: +243898382937 / +243822340070 acodedongd@gmail.com avec l'appui de tous les experts et membres de la coordination et l'accompagnement des organes de l'association/ONGD ACODED, nous disons l'assemblée générale, le conseil d'administration et la commission de contrôle.	Territoire de Moanda et Seke Banza Les domaines intervention sont: * L'égalité homme - femme - Les questions de genre ; * Les questions de gouvernance ; * Le développement économique et local ; * L'entrepreneuriat ; * L'agriculture - L'agroforesterie; * L'environnement et le climat; * L'eau et l'assainissement; * L'habitat et la protection ; * L'éducation et la formation; * La santé communautaire et préventive.	-Présence d'un personnel qualifié en agronomie et en développement pour la mise en œuvre des projets -Présence d'un bureau administratif pour l'organisation; - Présence des structures communautaires : OP,CLD, CARG etc..; - Conformité dans le fonctionnement de l'organisation; - Collaboration avec les autorités Etatique; - Crédibilité avec les partenaires; - Population jeune -Disponibilité d'un compte bancaire -Main d'oeuvre locale permanente -Présence des espaces des terres à vocation agricole; * Stabilité politique * Collaboration avec le gouvernement	- Insuffisance des revenus générés par les activités d'auto- financement pour subvenir aux besoins de fonctionnement et d'accompagne nt des communautés locales - vétusté des motos - Faiblesses de paiement des cotisations par les membres; - Faible dynamique organisationnelle des certaines organisations communautaires de base pendant les périodes après projet (OP, CLD,CARG) - Insuffisance de moyen logistique et financier au sein des ONGD	Agence locale d'exécution pour la mise en œuvre d'un nouveau projet En renforçant la dynamique organisationnelle, Renforcer les compétences techniques, apporter les appuis nécessaires, Capitaliser les expériences et Répondre à toutes les attentes de la nouvelle mission d'intervention	* capacités managériales des ONGD dans la production des services; * Renforcer l'autonomisation des communautés locales (femmes); * Renouveler l'outil de travail (bureautique, motos, 4x4 et tracteurs agricoles ; Renforcer les outils de gestion / communication (site web...) échanges d'expériences Appuyer la réhabilitation des infrastructures de base (routes de desserte agricoles, dalots, ponts, ...); Formation permanente des animateurs

Organisati on	Gouvernance/ exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielle s dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Association pour le Développement Intégré « ADEI »	WILLY NLANDU MBELE Coordonnateur Tél +243 89 27 98 908 +243 998 424 058	- L'ADEI intervient dans le territoire de Lukula et Tshela - Production agricole et Elevage - Genre et Développement - Infrastructure de base - Protection de l'environnement - Santé communautaire (eau et assainissement)	- Présence des animateurs au sein de l'ONG et expérience dans le secteur agricole et accompagnement - reconnaissance juridique pour le gouvernement congolais - une direction administrative permanente - présence des acteurs agricoles dans la zone - Présence des terres cultivables pour les communautés des producteurs - contact permanent avec les services techniques SENASEM, Développement Rural, Statistique Agricole, - maîtrise sur l'élaboration de pla simple de Gestion communautaire (secteur aménagement du territoire - Connaissance sur la gestion forestière et le mesure de sauvegarde	- Faible production agricole - Problème foncier - Problème des routes de desserte agricole qui sont en état de délabrement très avancés - ressources financières très limitées par rapport au besoin - Manque des unités de transformation des produits agricoles auprès de producteurs	Agence locale d'exécution « ALE » Partenaires de mise en œuvre sur terrain avec les producteurs	- Soutien direct aux petits producteurs - Assistance technique aux petits producteurs - Renforcement des capacités pour la fourniture de services agricoles ; - Organisation des producteurs/-trices et renforcement de leurs capacités - Amélioration de la prise en compte du genre dans l'agriculture et du statut de la femme productrice dans le secteur agricole - Création de Groupements ou Associations de producteurs ; - Création de Coopératives de producteurs ; - Meilleure organisation pour la transformation de produits ; - Développement de Filières de commercialisation

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Broederlijk Delen ONG Belgique Ousmane Pouye- contact Kikwit Ousmane.pouye@broederlijkdelen.be Tel +243820004307	-Sur financement de la Direction générale de coopération belge, Broederlijk delen (BD) met en œuvre le programme Intégré Kwilu (2022-2026). BD apporte un appui technique (coordination et suivi programme, formation et renforcement de capacité, mise en relation). -BD apporte un appui financier aux Unions pour l'accès à la semence et un fonds de roulement pour la commercialisation -Un appui financier à la FOPAKKM, INADES et autres partenaires. -La FOPAKKM et ses membres (unions, op et ménages) sont les bénéficiaires de toutes les actions du	Le programme Intégré Kwilu (2022-2026) intervient dans les domaines suivants : -Agriculture durable (accès à la terre, accès au semences (fonds semencier), respect des bonnes pratiques...) suivant l'approche agroécologie -renforcement de la sécurité alimentaire et la résilience des ménages agricole (fonds résilience) -appui à la commercialisation des produits agricoles - entrepreneuriat agricole et rural - renforcement de la gouvernance des organisations paysannes dans la province (op, unions, et faitière)	- bon ancrage dans la zone : BD et ses partenaires FOPAKKM, INADES, Réseau Ressources Naturelles (RRN) ont mis en œuvre pendant 5 ans la première phase du programme intégré Kwilu (PIK2017-2021) -Intervention directe auprès des unions paysannes : l'approche de BD est basée sur l'intervention directe auprès des unions paysannes se trouvant dans les communes rurales : Djuma et SIA -Un partenariat solide avec des ONG locales spécialisées : INADES, RRN	- faible de budget - accès difficile à la zone d'intervention à cause de l'état défectueux des infrastructures routières -Difficultés de connecter les petits producteurs aux marchés à cause l'état des routes, l'inexistence d'infrastructures de marché capable d'assurer un bon groupage et un bon stockage des produits agricoles. -	- Appui coordination et suivi l'implémentation de l'intervention -appui technique et renforcement des capacités des partenaires (FOPAKKM, INADES, RRN) dans le mise œuvre de l'intervention. -mise en œuvre du volet entrepreneuriat et accès aux marchés	-Diagnostic thématique des besoins de renforcement des capacités des partenaires impliqués dans l'intervention -Elaboration inclusive des trajectoires de renforcement et modules, -Mobilisation des expertises complémentaires -Mise en œuvre du des plan de formation - Suivi-évaluation des plan de formation et mesures des effets et impacts des formations et renforcement des capacités.

	programme. -L'équipe technique de FOPAKKM avec l'appui de INADES assure la mise en œuvre et suivi des activités. -INADES assure l'appui technique de la faitière et ses membres dans production durable, commercialisation, alphabétisation, le suivi des activités		et la faitière -Présence permanente sur le terrain : BD a mis à la disposition du PIK expert en développement des chaînes de valeur, chargé de l'appui technique et du suivi rapproché des partenaires (FOPAKKM et ONG d'appui) -Démarrage du nouveau programme intégré Kwilu (PK : (2022-2026)			
--	--	--	--	--	--	--

Organisatio n	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
INADES Formation <a href="http://www.inadesformati
on.net/resea
u-inades-
formation/in
adesformatio
n-congo/">http://www.inadesformati on.net/resea u-inades- formation/in adesformatio n-congo/	gouvernance associative et une équipe exécutive. 31 membres dont 12 femmes. Conseil d'Administration : 7 membres dont 4 femmes. Bureau National : + Direction Nationale à KINSHASA : - La Direction Nationale (D. N.) proprement dite ; - Le Service Administratif et Financier (SAF) Le service d'Animation Pédagogique (SAP) + 3 équipes d'interventions : - Antenne du KASAÏ basée à KANANGA et créée en 1996 - Antenne de KIKWIT créée en 1991 ; - Bureau relais de Bumba en 2005	5 territoires de la province du Kwilu (Bagata, Bulungu , Idiofa , Gungu et Masi – manimba), et dans le Kwango - structuration et organisation des associations (Comités locaux d'entretien des routes, Organisations paysannes, Centres d'alphabétisation, ONG de Développement,...) - Mobilisation des ressources à l'interne et à l'externe et éducation financière - Transformation des produits agricoles et dérivés - Initiatives entrepreneuriales en faveur des producteurs agricoles (femmes, jeunes et fermiers) - Gestion des infrastructures rurales - Sécurité alimentaire - Commercialisation des produits agricoles	- Personnel multidisciplinaire - Connaissance et expertise du monde rural - Ressources en matériel et équipement (siège, matériel roulant et bureautique ...) - Capacité d'exécuter les activités sur terrain - Capacité de défendre les intérêts du monde rural - Capacité de discuter avec le partenaire financier - Capacité de travailler en synergie avec les services locaux Opportunités Appartenance au cluster de la sécurité alimentaire Présence des organisations paysannes ; services spécialisés opérationnels dans la province	- Insuffisance ressources matérielles et financière - Insuffisance des stratégies mise en place pour les suivis des activités après projet Contraintes - Changement climatique ; - Apparition des épidémies et pandémies ; - Situation politique Nationale et Internationale	- Entrepreneuriat ; - Nutrition ; - Agro écologies - CEP - Alphabétisation fonctionnelle s - Structuration de s organisations paysannes ; - Structuration des acteurs dans la formation du Cadre de concertation ;	- Identification de la cible / personne/structure à renforcer - Diagnostic Institutionnel participatif ; - Restitution et Validation du diagnostic ; - Sélection des acteurs selon leurs performances en collaboration avec les partenaires ; - Elaboration participative du plan d'accompagnement selon les faiblesses observées ; - Accompagnement des bénéficiaires (ateliers, sessions de formation, appuis-conseils ciblés, coaching) - Suivi et évaluation - Recadrage - NB : Il y a une préparation pédagogique pour chaque étape

Organisation	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
FOPAKKM : FAITIÈRE DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU KWILU, KWANGO ET MAÏI-NDOMBE	Structuration : Ménages agricoles/ OP/ Unions paysannes ou Coopératives agricoles / Fautière/Confédération Nationale Organigramme : Assemblée Générale des délégués des unions / 1 Conseil d'Administration/ 1 Secrétariat Exécutif avec différents services organisés au besoin / 1 Commission de Contrôle. 1 Assemblée Générale ordinaire par an et chaque fois que nécessaire. 2 Réunions ordinaires du CA et chaque fois que nécessaire / 1 audit interne et 1 audit externe par année et chaque fois que nécessaire. A niveau du secrétariat exécutif : Programmes et projets : Structuration et renforcement institutionnel / Animation rurales et formations / Genre / Suivi-évaluation / Communication et SIMA (Système d'information sur le prix et marchés des produits agricoles) / Plaidoyer communautaire. Administration et finances : Comptabilité / Caisse / Logistique et maintenance / Bureaux relais des territoires Compétence du personnel / agents : 2 ingénieurs A ₀ agroéconomistes, 5 ingénieurs A ₀ agronomes pyrotechniciens, 1 Economiste, 2 techniciens L2 en développement rural, 1 Ingénieur A1 /Maintenancier, 1 Ecologiste L2 et 3 D ₆ , dont 6	Provinces du Kwilu (5 territoires : Mai-Manimba, Bulungu, Idiofa, Bagata et Gungu) et de Maï-Ndombe (en cours d'autonomisation) Domaines d'intervention : Agriculture Durable, dynamique communautaire (structuration), Développement Organisationnel, Plaidoyer Communautaire, Genre, Economie Sociale Et Solidaire Outils de gestion : plan stratégique 2022-2026, plans opérationnels annuels, statuts et règlement d'ordre intérieur, Manuel des procédures de gestion financières, comptables, matérielles et humaines, production des états financiers périodiques et annuels. Circulation de l'information : Correspondances par porteur de la lettre,	Ancrage et implantation sur tous les territoires de la province, Equipe exécutive d'empointe avec capacités, compétences et expérimentée, capacité opérationnelle et organisationnelle, Leadership paysanne exemplaire au sein de la province reconnu par les autorités locales et provinciales, appartenance au réseau national des producteurs agricoles : CONAPAC, partenariat multiple, membre de société civile et cadre de concertation provinciale du Kwilu, Capacités à produire des outils de gestion et de travail Opportunités : présence des certains projets et programmes des ONGI et du gouvernement notamment Kin avenir dans la région, nouvelle approche entrepreneuriale, Accompagnement par la CONAPAC, BD, autres membres de	Faible capacité de mobilisation des fonds propres, Forte dépendance des fonds externes Faibles moyens opérationnels (financiers, matériels) Menaces : La politisation du mouvement paysan, la création spontanée et opportuniste des plusieurs faitières paysannes concurrentes	Développement organisationnel, Structuration, Formation/Renforcement des Capacités institutionnelles aux Unions et Ops, Sensibilisation, vulgarisation, Suivi, Communication (Système d'informations sur les prix et marchés des produits agricoles), Evaluation, Collecte Des Données et Enquêtes	- Identification de la cible : personne/structure à renforcer - Diagnostic Institutionnel et organisationnel participatif ; - Analyse des résultats d'expert obtenus / leçons tirées, leçons tirées, suggestions et recommandations) - Restitution et Validation du diagnostic ; - Sélection des acteurs selon leurs performances en collaboration avec les partenaires ; - Elaboration participative du plan d'accompagnement selon les faiblesses observées et besoins présentés; - Accompagnement des bénéficiaires en définissant les stratégies et méthodologies d'intervention (ateliers, sessions de formation, appuis-conseils ciblés, coaching, pair éducateur, utilisation des langues locales, Utilisation des boîtes à images, utilisation des

femmes et 9 hommes / 8 jeunes Het F Documents juridiques : Statuts/Règlement d'ordre intérieur/ Manuel de procédures de gestion et autres textes internes Statistiques des membres : 142 unions paysannes et coopératives agricoles, constituées de 2753 organisations paysannes de base avec 174.233 membres personnes physiques (Hommes, femmes, adultes et jeunes) dont, 88.905 hommes et 85.328 femmes, dont 5231 jeunes. Le Rayon d'action couvre 2756 villages à travers les 13 Territoires des provinces du Kwilu et Maï-Ndombe	par email, par SMS, par téléphone, par radios, par SIMA, cricur, site web, page face book, groupe WhatsApp, parution du bulletin mensuel FOPAKKM Echos.	l'Alliance Agri Congo, ADESO /Kin, CDJP et INADES. Les appuis techniques et financiers de BD, TRIAS et CARITAS Belgique.			cryptogrammes) - Suivi et évaluation - Recadrage - A savoir qu'il y a une préparation pédagogique pour chaque étape
---	--	---	--	--	---

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
COPACO Confédération Paysanne du Congo – P/RP Principal regroupement des paysans Enoch Hata Coordinateur Provincial hataenoch@gmail.com	Bureau provincial constitué de 4 personnes (une place vacante suite au décès d'un membre) le secrétaire (un enseignant) a été muté Lié à la DJC (Debout Jeune Congolais) ONG du Kwilu impliquée dans l'agriculture	Accompagnement des OP et des ONG dans l'agriculture, la transformation, l'élevage Présent sur la province du Kwilu 9 « OP » agricoles, 3 dans l'élevage, 3 dans transformation (Bandudu) + 5 ONG d'appui aux OP, 1 AVEC (tontine) Mise en contacts d'investisseurs et de producteurs, d'acheteurs	Travail en synergie avec la CONAPAC Organisation de stand lors de la foire agricole provincial Appui à l'élevage porcin en stabulation (large white) Partenariat : CTB ex ENABEL (2010-14) ; FIDA (PAOPA) coopérative de Bulungu sur l'acquisition d'une baleinière pour commercialiser vers Kikwit Production de boutures de manioc amélioré (par les ONG)	Manque de collaboration avec le ministère de l'agriculture / élevage Pas d'information (distribution de matériel aratoire par le projet FIDA) Bureau détruit suite à un cambriolage avec manque de moyen pour avoir une parcelle et construire un bureau Difficulté de communication ; redéploiement territorial suite au redécoupage Difficulté de visiter les autres territoires Autorisation du gouverneur non obtenu pour descendre le Kasai Cout de transport équivalent à 50% du volume	Acheter et Equiper une baleinière (2,8 M pour la coque) 30 Tonnes comme Bulungu (note de 2019)	Moyens pour faire fabriquer la baleinière et la gérer (crédit possible sur plan d'affaires) Une moto pour les déplacements

Organisation	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
ERAIFT (Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et gestion Intégrés des Forêts et territoires Tropicaux) https://www.eraift-rdc.org/fr/	L'ERAIFT fondé en 1999 est un Centre de Catégorie II de l'UNESCO pour la mise en œuvre de son programme MAB (L'Homme et la Biosphère) https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000154325_fre Sa gouvernance repose sur les 4 organes suivants : - la Conférence des Etats Membres, qui regroupe 11 Etats fondateurs, dont la RDC - le Conseil d'Administration (CA), qui assure la vision à long terme de l'ERAIFT - le Conseil Académique et à la Recherche (CAR), qui veille sur l'assurance-qualité de la formation et de la recherche-action - la Direction qui gère au quotidien l'Ecole L'ERAIFT est financée par l'Union Européenne depuis 2005. Ce financement couvre la station de recherche dans la Réserve de la Biosphère de Luki. Au niveau international, l'ERAIFT est membre du RIFFEAC, et coopère avec les Universités de Dschang à Yaoundé et l'Ecole de faune de Garoua (Cameroun), ainsi qu'avec l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) et l'Ecole nationale des Eaux et Forêts (ENEF) au Gabon, et les Universités de Kinshasa, Kinsangani et Lubumbashi en RDC. L'ERAIFT est également soutenu par le CIRAD, le CIFOR, l'UNESCO, l'USFS, et a signé des protocoles de des Universités belges, françaises, canadiennes, brésiliennes etc Au niveau national, l'ERAIFT détache également ses enseignants dans les Universités de Kisangani et de Lubumbashi.	L'ERAIFT est basée sur le campus de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Elle dispose également d'une station de recherche dans la réserve de Biosphère de la Luki (Kongo Central) et coordonne la capitalisation des données et outils de mise en œuvre de la réserve de Biosphère de Yangambi (Tshopo) domaines d'intervention: L'ERAIFT a pour mission le renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques impliqués dans la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique.	* Programme de recherches et d'enseignement élaborés spécifiquement pour former les professionnels de l'aménagement et de la gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux * expertise régionale Sud-Sud interdisciplinaire et approche systémique de l'aménagement territorial : candidats et chercheurs issus de 23 pays subsahariens francophones, anglophones, lusophones, avec des profils variés (sciences naturelles, ingénieurs et sciences humaines). * Partenariats étroits avec des spécialistes mondiaux des écosystèmes du Bassin du Congo issus du CIRAD, CIFOR, et du réseau AGRINATURA (35 universités européennes) * Accessibilité (périphérie Kinshasa),	* difficulté de recrutement de membres féminines (seulement 25%) malgré des mesures incitatives (priorisation à compétences égales etc.) * réseau d'expertise fortement sollicité par moment (activités académiques cycliques), pouvant nécessiter une planification bien en avance. * pour des partenariats de recherche-action, recrutement de stagiaires etc., veiller à préciser une préférence pour des nationaux congolais afin d'assurer une	- formation des facilitateurs pour l'élaboration et mise à jour de PSAT et autres documents planologiques (PSG, plan de cogestion des pêches et plan de cogestion des chasses etc.) - recrutement et proposition de stagiaires en formation par immersion professionnelle et de recherches de terrain en appui au projet AVENIR pour renforcer les effectifs lors des processus participatifs, contribuer à la capitalisation des expériences, contribuer à la collecte et au géoréférencement de données socio-économiques et écosystémiques (e.g. inventaires forestiers etc.) - canal de recrutement pour	L'ERAIFT a elle-même vocation à renforcer les capacités d'autres acteurs (société civile, administration, gestionnaires privés et publics de territoires, concessions et aires protégées etc.) Elle a une démarche de qualité qui adapte régulièrement ses propres programmes d'enseignement à l'évolution des métiers visés. Un renforcement de capacités matérielles peut être utile (e.g. : augmenter la capacité d'accueil de la station de recherche à Luki, équiper une nouvelle station dans d'autres aires protégées comme celles du Mai Ndombe pour y organiser des formations et

		Elle organise 4 masters : *Technique d'Aménagement Forestier (Professionnel) *Gestion des Aires Protégées (Professionnel) *Gestion des Réserves de Biosphère (Professionnel) *Aménagement et Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux (Recherche)	capacité d'hébergement et qualité des infrastructures (y compris équipement géomatique, pépinière de démonstration, catering etc.) pour accueillir des formations	maîtrise du Lingala / Kikongo et autres langues locales.	des jeunes professionnels congolais avec une compréhension transversales des enjeux d'aménagement du territoire, une connaissance des langues vernaculaires et une expérience de terrain.	recherches etc.)
--	--	---	--	--	---	------------------

Organisation	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Nature + asbl https://natureplus.be/	Créée en 2000, Nature+ est une association sans but lucratif adossée à l'unité de recherche en foresterie tropicale de l'Université de Liège (Belgique) Les fonds servent exclusivement au fonctionnement de l'association, à la formation et au développement des activités en accord avec les statuts de l'asbl. Les mandats d'administrateurs sont bénévoles. Le pouvoir souverain de l'association est détenu par l'Assemblée Générale (AG), constituée de 34 membres, qui nomme un Conseil d'Administration (CA) de 6-8 membres. Le mandat des administrateurs est renouvelable tous les 3 ans. Pour la gestion quotidienne, le Conseil d'Administration délègue une partie de ses pouvoirs à la Directrice.	Nature+ est essentiellement active dans les pays du bassin du Congo ainsi qu'au Gabon Domaines d'intervention: - facilitation participative de la création et la gestion de forêts communautaires - élaboration de plans d'aménagement de concessions forestières, de plans simples de gestion de forêts communautaires - processus d'accompagnement des peuples autochtones et de l'expression de leur Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) - appui à l'exploitation, voire la transformation artisanale du bois - appui à la valorisation de produits forestiers non ligneux. - reboisement et agroforesterie, notamment en vue de pérenniser la ressource bois énergie et de lutter contre l'insécurité alimentaire. - inventaire et modélisation de la dynamique des peuplements forestiers, sylviculture (mise en place de pépinières, enrichissements forestiers, etc.) - conservation et gestion de la faune - Transfert de compétences via la formation et l'encadrement des acteurs locaux dans de multiples domaines liés à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. - vulgarisation scientifique	- Plus de 20 ans d'expérience dans la mise en place technique de projets de gestion durable de ressources forestières en Afrique centrale - Appui au développement de la foresterie communautaire dans le bassin du Congo depuis 15 ans - Qualité du travail fourni reconnu dans la région (COMIFAC, CIRAD) - Personnel compétent et qualifié au niveau international, collaborant étroitement avec des chercheurs universitaires en foresterie tropicale, garantissant le sérieux des approches techniques, scientifiques, sociologiques et pédagogiques. - Accompagnement technique de pépiniéristes, producteurs de cacao et PFNL - Expérience en transfert de compétences dans les pays où l'asbl travaille, via des formations, encadrements et échanges - Grande expérience en capitalisation et vulgarisation. - Publication de guides pratiques de référence pour l'aménagement forestier tropical	- pas de présence fixe en RDC actuellement, malgré des partenariats et des missions de conseil, ainsi que des déploiements à long terme au Gabon, au Cameroun et en R. Congo.	- Appui technique pour constituer la documentation légale nécessaire à la reconnaissance des forêts communautaires (inventaire forestiers, plans de gestion, cartographie participative etc.) - Appui technique à la gestion durable des forêts communautaires et renforcement de capacités des agents de l'État et des représentants de la société civile en charge de mettre en œuvre cette gestion. - Former et renforcer les capacités sur l'élaboration d'un PSAT, l'agroforesterie, le reboisement ; la mise en place et la gestion des pépinières ; la valorisation des PFNL,	Nature+ effectue des renforcements de capacité en foresterie sociale, sylviculture, certification forestière, conservation et gestion de la faune, agroforesterie, gestion de biomasse et bilan carbone, formation et recherche appliquée.

Organisation	Gouvernance / exécution	Déploiement territorial et Domaine d'intervention	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans une nouvelle intervention	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
GI-AGRO Groupe d'Initiatives pour l'Agroforesterie en Afrique (ONG) www.giagro.online	ONG de Développement de droit congolais, fondé à la fin des années 1990. Une Assemblée Générale nomme un Comité Directeur, qui oriente les activités de l'ONG. L'exécution est confiée à Coordinateur Général, qui est secondé par un pool d'experts et 2 assistants. Il articule les 3 pôles d'activités : (1) Gestion Intégrée des terroirs (2) Recherche et Développement (3) Incubateur d'Entreprises AgroForesières. GI AGRO dispose d'une équipe permanente d'environ 15 cadres (ingénieurs agronomes, vétérinaires, zootechniciens, apiculteurs etc.)	Le GI-Agro est basé à mi-chemin entre Kinshasa et Kenge (Kwango) le long de la route nationale 1, sur le plateau des Batéké (dans les limites administratives de Kinshasa), également à proximité de la frontière avec la province du Mai Ndombe. Il intervient en consultance dans d'autres provinces en appui à des projets communautaires agroforestiers, pour la réalisation de plans d'aménagements du territoire (PSAT), pour la formation d'animateurs etc. (e.g Kwamouth dans le Mai Ndombe, Crafod de Mbanza Ngungu dans le Kongo Central etc.) Les principaux domaines d'intervention sont : - l'Agroforesterie et la gestion du territoire (layons, galeries agroforestières, pare-feux, jardins de cases etc.) - l'entrepreneuriat rural (Makala, miel, manioc, chikwangue, fruits, élevage volaille, porcs, ovins, écotourisme...) - l'enseignement, l'accueil de stagiaires professionnels et étudiants, la vulgarisation scientifique, etc.	Domaine agro-forestier communautaire à taille réelle de plusieurs milliers d'hectares, restaurés dans une zone peu fertile (plateau des Bateke) Retour d'expérience agroforestière sur plusieurs décennies, qui inclut des essences de bois d'oeuvre, de combustibles à cycle court, d'arbres fruitiers et hôtes de chenilles comestibles, combiné aux principales cultures (maïs, manioc, pois, niébe...), à l'élevage ovin et à l'apiculture Capacité d'accueil pour des stagiaires en formation, incubateur d'entreprises	accès le long de la nationale 1 à 130km depuis Kinshasa en direction de Kwango/Kwilu/Mai Ndombe. Cependant, le domaine est vaste et une visite exhaustive requiert une, voire deux journées. La connectivité réseau n'est pas toujours facile, ce qui peut poser des petits problèmes pratiques pour les visiteurs s'ils ne sont pas préalablement informés.	Facilitation pour l'élaboration et la mise à jour de PSAT et autres documents plannologiques. (expérience dans la région de Kwamouth pour les consultation préliminaires à la réalisation de PSAT et de CLD) Le GI-Agro est également compétent dans la mise en place de pépinières, la gestion, récolte et transformation des produits forestiers non ligneux etc.	Le GI-AGRO dispose déjà d'un personnel compétent formés scientifiquement et pratiquement sur le terrain avec une palette de spécialités. S'il pouvait bénéficier d'un renforcement de capacité, ce serait utile de donner au GI Agro les moyens de créer des supports de vulgarisation (brochures visuelles, podcats, tutoriels video etc.) afin de diffuser encore plus largement ses expériences et conseils. Il peut aussi être utile de lui permettre de recruter et former en interne des facilitateurs/trices issus de communautés autochtones,